



Le Var s'engage



- Améliorer
la vie quotidienne
des Varois
- Préserver et développer
les territoires
de notre département
- Qualité et performance
de la collectivité

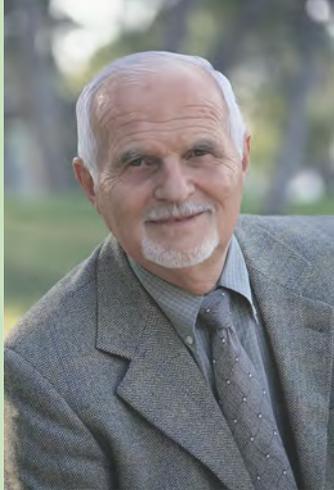
Horace LANFRANCHI
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR

présente le

PLAN D'ENGAGEMENT 2010

**“ Le Var
s’engage ”**





Des solidarités renforcées et des projets de développement concrétisés au sein des territoires varois... voilà nos priorités pour cette année 2010.

Les conséquences de la crise économique sur les finances publiques ont conduit beaucoup de collectivités à se désengager d'opérations lourdes et à limiter leurs interventions.

Dans le Var, au contraire, nous prenons des engagements forts pour mener à leur terme les actions en cours et assumer l'ensemble de nos compétences. Les attentes des Varois sont grandes en ces temps de crise, nous le savons ! Plutôt que de nier les contraintes de la situation présente ou de s'interroger sur le bien fondé des prévisions les plus funestes, nous faisons le choix de mobiliser tous nos moyens pour maintenir une qualité de service aux publics et pour conforter les cohésions territoriales et sociales.

Il y a quelques années, nous avons su inventer de nouveaux modes d'action publique en prenant comme cadre de référence les 8 territoires de vie qui existent dans le Var. Non pas des territoires administratifs, mais des territoires reposant sur des réalités économiques, géographiques et sociologiques.

Cette approche à l'époque pouvait paraître surprenante.

Désormais, au regard de la recomposition en cours du paysage institutionnel et de la future réforme des collectivités, nous pouvons dire que nous avons su dans le Var, en innovant, prendre de l'avance.

C'est dans le même état d'esprit que nous souhaitons concrétiser nos engagements présentés dans ce document. Sera illustrée ainsi la capacité du Conseil Général à améliorer avec constance ses prestations, ses performances et sa gestion de l'argent public.

Horace LANFRANCHI
Président du Conseil Général du Var

Les conseillers généraux varois

canton
Toulon 3
Philippe VITEL
Maj. dép.
réélu en 2008



canton
Toulon 4
Philippe SANS
Maj. dép.
élu en 2008



canton
Toulon 7
Hélène AUBIBERT
Maj. dép. - élue en 2008



canton Toulon 9
Jean-Guy DI GIORGIO
Maj. dép. - élu en 2004



canton
Toulon 8
Jean BOMBIN
Maj. dép.
réélu en 2008



canton
Toulon 6
Caroline DEPALLENS
Maj. dép.
réélue en 2008



canton
Toulon 2
Bruno MARANZANA
GV
réélu en 2004



canton
Toulon 1
Jean-François FOGACCI
Maj. dép.
réélu en 2008

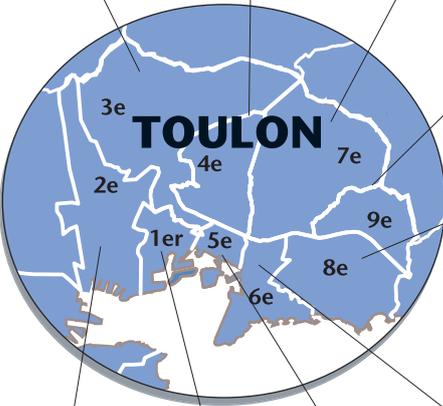


canton
Toulon 5
Robert CAVANNA
Maj. dép.
élu en 2004



Maj. dép. = majorité départementale
GV = gauche varoise

L'assemblée départementale compte deux groupes :
- le groupe majorité départementale : 30 élus
- le groupe gauche varoise : 13 élus



canton de Cotignac
Jean-Louis ALENA
GV - réélu en 2008



canton de Barjols
Michel PARTAGE
GV
élu en 2008



canton de
Tavernes
Jean BACCI
Maj. dép.
élu en 2004



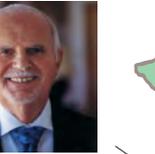
canton de Rians
Guy LOMBARD
GV - réélu en 2004



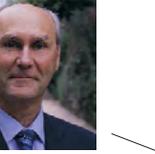
canton de
Brignoles
Claude GILARDO
GV
réélu en 2004



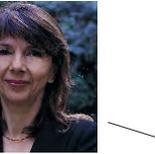
canton de
St-Maximin
Horace LANFRANCHI
Maj. dép.
réélu en 2004



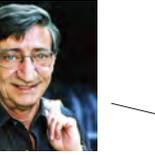
canton de La
Roquebrussanne
André GUIOL
GV
élu en 2008



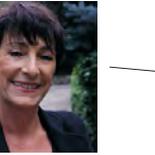
canton de Cuers
Véronique BACCINO
Maj. dép.
élue en 2008



canton de
Solliès-Pont
Guy MENUT
GV
élu en 2009



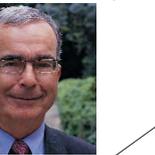
canton
du Beausset
Josette PONS
Maj. dép.
réélue en 2008



canton d'Ollioules
Ferdinand BERNHARD
Maj. dép.
réélu en 2004



canton de
Six-Fours
Alain CAILLET
Maj. dép.
réélu en 2004



canton de La Seyne
Patrick MARTINENQ
GV - élu en 2004



canton de
St-Mandrier
Gilles VINCENT
Maj. dép. - Élu en 2008



canton de
La Valette
Pierre Louis GALLI
Maj. dép. - élu en 2004





canton d'Aups
Pierre LAMBERT
Maj. dép.
élu en 2008



canton de Lorgues
Barthélémy MARIANI
GV
réélu en 2004



canton de Comps
Raymonde CARLETTI
GV - réélue
en 2008



canton de Draguignan
Max PISELLI
Maj. dép.
réélu en 2008



canton de Fayence
François CAVALLIER
Maj. dép.
réélu en 2008



canton de Callas
Pierre-Yves COLLOBAT
GV - réélu en 2004



canton de St-Raphaël
Françoise DUMONT
Maj. dép.
élu en 2004



canton de Fréjus
Maurice ACCARY
Maj. dép.
élu en 2008



canton du Luc
Alain FABRE
GV - élu en 2007



canton du Muy
Jean-Pierre SERRA
Maj. dép.
réélu en 2004



canton de Collobrières
Albert VATINET
Maj. dép.
réélu en 2008



canton de Grimaud
Bernard ROLLAND
Maj. dép.
réélu en 2008



canton de St-Tropez
Alain SPADA
Maj. dép.
réélu en 2004



canton de Besse
Paul DENIS
Maj. dép.
élu en 2007



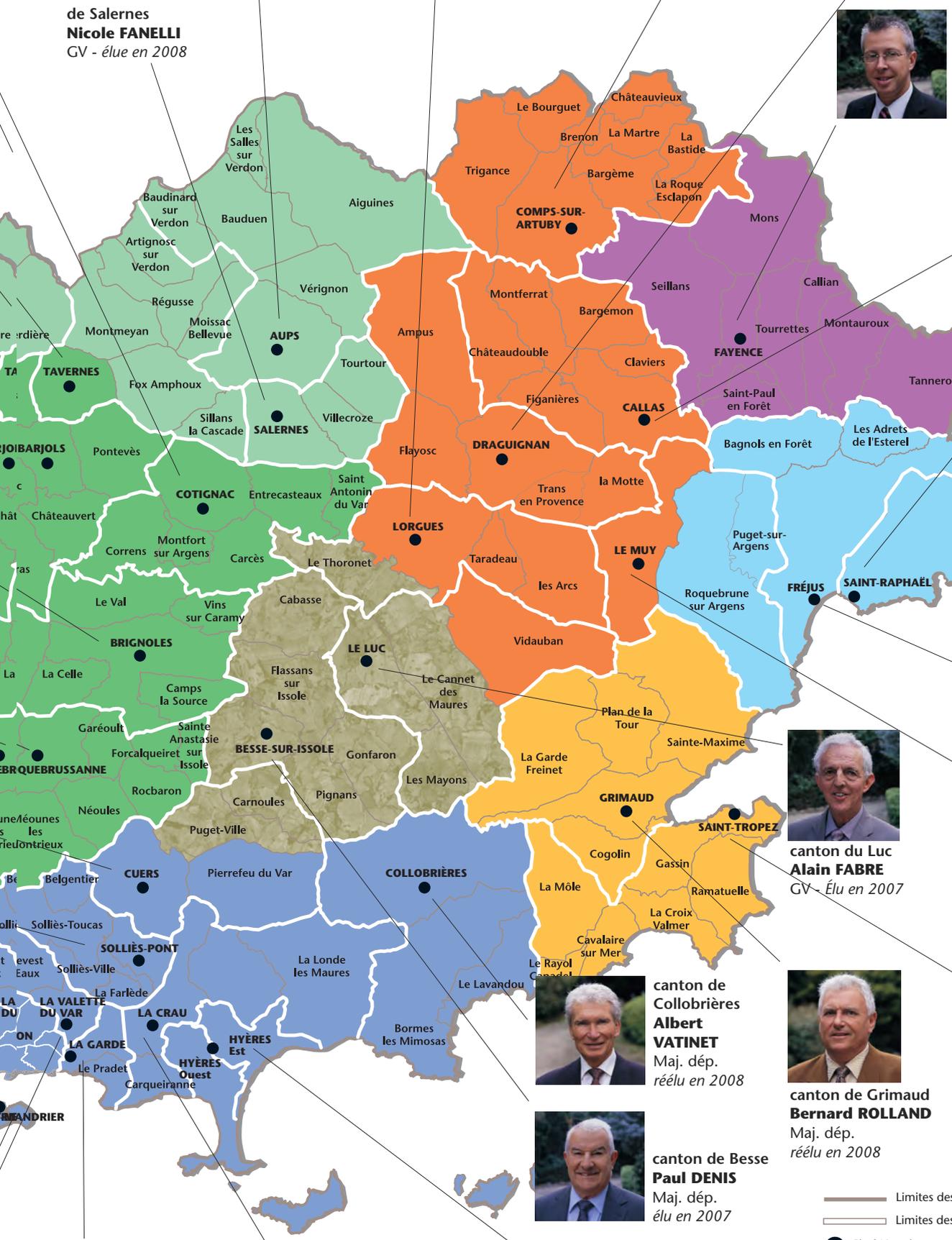
canton de Hyères-Est
Francis ROUX
Maj. dép. - élu en 2004



canton de La Garde
Jean-Louis MASSON
Maj. dép. - élu en 2004



canton de La Crau
Marc GIRAUD
Maj. dép. - réélu en 2008



— Limites des communes
— Limites des 43 cantons

● Chef-Lieu de cantons

Les 8 territoires du Var

- Territoire Cœur du Var
- Territoire Provence Méditerranée
- Territoire Var Estérel
- Territoire Haut Var Verdon
- Territoire Fayence
- Territoire Aire Dracénoise
- Territoire Provence Verte
- Territoire Golfe de Saint-Tropez

Sommaire

→ Améliorer la vie quotidienne des Varois

Solidarités et cohésion sociale

Habitat

Éducation

Culture

Sport et Jeunesse

Déplacements : transports et infrastructures routières

→ Préserver et développer les territoires de notre département

Développement économique

Tourisme

Environnement

Agriculture et Forêt

Les politiques transversales

La territorialisation de l'action départementale

L'Europe, partenaire des territoires varois

Développement durable

→ Qualité et performance de la collectivité

Gestion financière, qualité et performance

Stratégie financière

Certification qualité

Évaluation et maîtrise de gestion

Administration, Ressources et fonctionnement de la collectivité

Finances et assemblée

Patrimoine et bâtiments

Affaires juridiques, marchés

Systèmes d'informations

Relations publiques

Ressources humaines – Médecine du travail



Pour comprendre le sens et l'importance de l'engagement, peut-être faut-il imaginer, dans le contexte actuel, le parcours et l'avenir prévisibles d'une collectivité qui ne s'engagerait pas. L'engagement, c'est l'expression d'un souci de lucidité, de vérité et de responsabilité à l'égard des autres. S'engager, c'est l'acte social par nature.

En s'engageant, on s'ouvre aux autres au travers d'une action qui leur est destinée et dont ils doivent être les bénéficiaires.

En s'engageant, on exprime une volonté de ne pas laisser les choses en l'état et de s'inscrire dans une recherche positive de résultats.

Il faut d'abord s'interroger sur les finalités de l'engagement. Il y a dans l'engagement une double dimension, une dimension collective et une dimension individuelle.

Pour un agent de la collectivité, s'engager, c'est tout d'abord s'inscrire à une place déterminée de son institution, c'est se faire reconnaître comme tel par les autres, donner du sens à ce que l'on est, du sens à ce que l'on fait.

Pour une collectivité, le plan d'engagement, c'est l'exercice de formalisation des orientations et des objectifs qu'elle se fixe. L'engagement peut avoir à la fois une portée interne, en direction de l'institution et de son organisation, ou une portée externe en terme d'amélioration des services au public.

L'engagement doit tout d'abord être partagé par l'ensemble du personnel.

En effet, l'engagement n'existe que s'il est consensuel. Il ne doit donc pas être imposé mais accepté par tous.

Il faut ensuite s'interroger sur les conditions de l'engagement.

Pour que l'engagement soit crédible, encore faut-il qu'il soit possible et que celui qui s'engage dispose de l'espace et des moyens nécessaires pour le faire.

La notion même d'engagement est sous-tendue par des valeurs, des croyances, une éthique, une conception de soi, des autres, du monde.

C'est parce que nous aspirons au vrai, au bien et au beau que nous nous engageons.

Patrick HEINTZ
Directeur Général des Services

“Le Var s’engage”

Améliorer la vie quotidienne des Varois

**Solidarités
et cohésion sociale**

Habitat

Éducation

Culture

Sport et Jeunesse

**Déplacements :
transports et
infrastructures
routières**

Améliorer
la vie quotidienne
des Varois

Solidarités et cohésion sociale

LES CHOIX POLITIQUES

Favoriser l'accès à l'emploi durable, en s'appuyant sur les besoins économiques de chaque territoire pour favoriser l'insertion, est la priorité du Département dans le cadre de sa politique d'insertion.

Depuis 2004, et le transfert de la gestion du RMI aux Départements, le Conseil général du Var mène une politique volontariste de retour à l'emploi dans le cadre de l'insertion des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion.

C'est dans cet esprit que le Conseil général met en œuvre le Revenu de Solidarité Active (RSA).

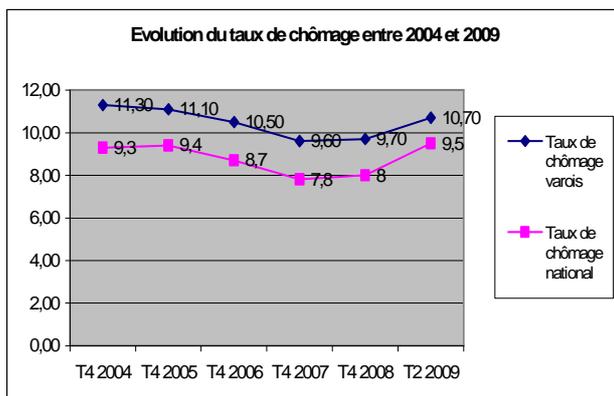
Il s'agit notamment de :

- **Développer les emplois aidés**, notamment dans le secteur marchand où l'évaluation du dispositif CI- RMA atteint 65,6 % de sortie du dispositif, et la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2010 du contrat unique d'insertion. Le Département du Var va au-delà de la loi relative au RSA en proposant des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi de 26 heures au lieu de 20 heures, et des Contrats Initiatives Emploi de 30 heures au lieu de 20 heures ;
- **Favoriser l'accompagnement professionnel et la formation**, en visant un retour à l'emploi rapide et durable et en améliorant le niveau de formation des publics ;
- **Territorialiser la politique** confiée aux Commissions Locales d'Insertion permettant de **développer et d'adapter l'offre d'insertion aux besoins des territoires** tout en se rapprochant des acteurs économiques locaux présents sur les territoires.

Le Département du Var mène sa politique d'insertion autour de quatre orientations stratégiques :

- ✓ l'accès à l'emploi,
- ✓ la dynamisation des parcours d'insertion,
- ✓ la territorialisation de cette politique,
- ✓ une démarche qualité autour de la gestion du droit à l'allocation.

LE CONTEXTE



Depuis 2004, le taux de chômage n'avait cessé de diminuer tant à l'échelle nationale que dans le Département du Var. Bien que constamment supérieur au taux de chômage national, le taux de chômage varois s'est ancré depuis cinq ans dans la tendance nationale, compte tenu des migrations de population notamment.

Or, la crise financière et économique, qui survient au milieu de l'année 2008, génère une augmentation du taux de chômage, perceptible depuis le quatrième trimestre 2008. A la fin du premier semestre 2009, le taux de chômage dans le Var dépasse 10,5%.

En 2009, le contexte de crise économique et l'augmentation du chômage n'ont pas eu d'impact significatif sur le nombre de bénéficiaires du RSA. Toutefois, l'évolution de cette population dépendra de la reprise économique et de l'emploi lors des deux prochaines années.

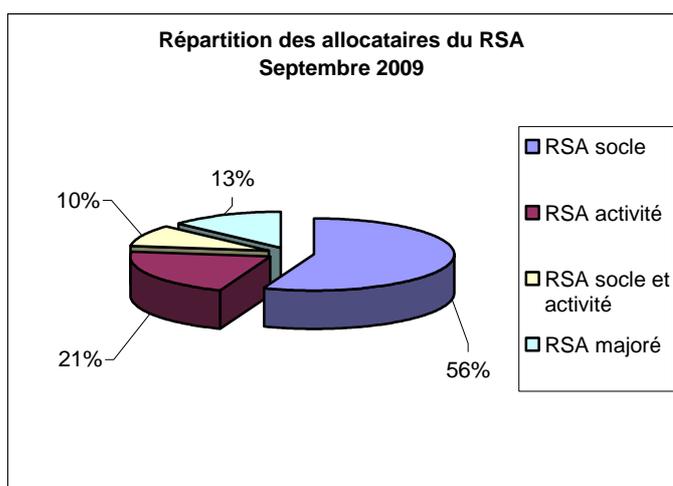
En 2010, la mise en œuvre opérationnelle du RSA, du Contrat Unique d'Insertion et de l'Aide pour le Retour à l'Emploi (APRE) amène un élargissement des partenariats impliquant plus de coordination et de complémentarité inter-institutionnelles, l'adaptation des procédures de gestion de l'allocation et des modalités d'accueil et d'accompagnement des publics.

Un Pacte Territorial pour l'Insertion, élaboré avec nos partenaires, permettra de mettre en œuvre la politique départementale d'insertion en faisant en sorte que toutes les parties participant à cette politique convergent vers le même objectif : le retour à l'activité. Ce pacte territorial précisera les modalités de coordination des actions entreprises par les partenaires. Il donne ainsi au Département la possibilité d'impulser la coordination et l'implication des acteurs de l'insertion, des entreprises et des partenaires sociaux. Le Pacte Territorial pour l'Insertion a vocation à créer une véritable dynamique de partenariat en associant la Région dans ses compétences de développement économique et de formation, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), les branches professionnelles, Pôle Emploi et l'Etat.

La prise en compte des bénéficiaires du RSA majoré (ex-API) implique, en outre, une charge supplémentaire pour le budget départemental (financement de l'allocation) et conduit à adapter l'offre d'insertion pour répondre aux besoins spécifiques de ce nouveau public.

Enfin, la loi réformant les politiques d'insertion nous impose une évaluation d'étape du nouveau dispositif RSA qui devrait être réalisée par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives en juin 2010. Pour ce faire, de nouveaux indicateurs ont été définis à l'échelle nationale.

*Nombre de bénéficiaires payés du RSA au 30 septembre 2009 : **26124***



Le nouveau dispositif du Revenu de Solidarité Active élargit le public des politiques d'insertion aux anciens allocataires de l'Allocation Parent Isolé et aux Travailleurs pauvres. La hausse du nombre d'allocataires du RSA s'explique par l'intégration aux allocataires du RMI, des allocataires de l'API et des travailleurs pauvres.

Sur les 3376 bénéficiaires du RSA majoré, 69,9 % constituent les ex bénéficiaires de l'API ne percevant pas de revenus d'activité (RSA socle majoré). 9,4 % sont les ex bénéficiaires de l'API ne disposant pas de revenus permettant de dépasser le montant du RSA socle forfaitaire, (il s'agit des anciens bénéficiaires des mesures d'intéressement au titre de l'API), et 20,7% correspondent aux personnes isolées avec enfants en activité qui pourraient prétendre au RSA majoré si elles ne travaillaient pas.

Définition des différents RSA

RSA socle : Les personnes dépourvues de revenus professionnels perçoivent **une allocation forfaitaire** selon un barème qui varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge. Il s'agit du revenu minimum dont bénéficient les foyers inactifs.

RSA socle et activité : Il s'agit des personnes n'ayant pas de revenus suffisants permettant de dépasser le montant du RSA socle. Cela correspond aux anciens bénéficiaires des mesures d'intéressement au titre du RMI.

RSA activité : Intégralement financé par l'Etat, il correspond aux personnes en activité n'ayant pas de droits potentiels au RSA Majoré.

RSA majoré : L'allocation forfaitaire est majorée pour les personnes isolées. **Le RSA majoré remplace l'API.**

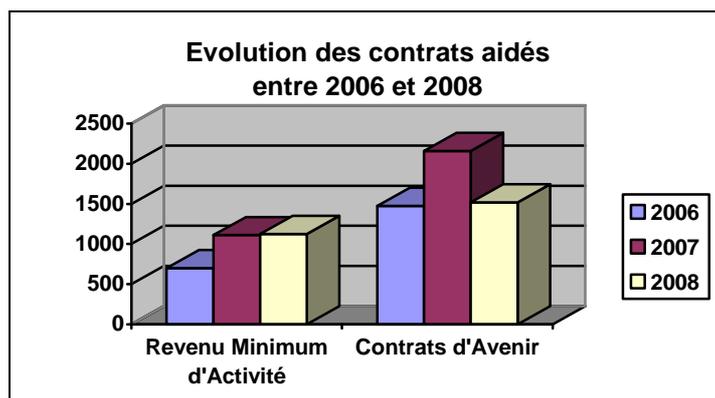
INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE⁹¹ : FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI

Le Conseil général fait du retour à l'emploi l'axe fort de sa politique d'insertion. Au 31 décembre 2008, 12 852 allocataires du RMI bénéficiaient, en effet, d'un accompagnement professionnel. En 2010, le Conseil général développera un ensemble d'outils et de partenariats lui permettant de proposer un panel de solutions aux personnes en insertion professionnelle :

- ✓ Contrat unique d'insertion
- ✓ Actions d'insertion professionnelle (Insertion par l'Activité Economique, accompagnements intensifs vers l'emploi, créations d'entreprises)
- ✓ Aide personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)



Le Var s'engage à proposer 2 600 Contrats Uniques d'Insertion

A partir du 1^{er} janvier 2010, le Contrat Unique d'Insertion est mis en œuvre par le Conseil général, en partenariat avec l'Etat dans le cadre de la convention d'objectifs fixant le nombre de contrats aidés à développer. Ces contrats se déclinent dans le secteur marchand : 900 Contrats Initiative Emploi, et le secteur non marchand : 1 700 Contrats d'Accompagnement à l'Emploi. Le Conseil général favorisera :

- ✓ l'accompagnement dans l'emploi
- ✓ la possibilité de se former en cours d'emploi
- ✓ la conclusion de contrats supérieurs à 30 heures/ semaine dans le secteur marchand au lieu des 20 heures prévues par la loi.

Le Département s'engage également à vérifier l'impact durable du dispositif des Contrats Uniques d'insertion sur la situation des bénéficiaires en mesurant les effets à court et moyen terme.

Objectif opérationnel 1.1 : Impliquer les partenaires dans la mise en œuvre de la politique d'insertion

En 2010, le Conseil général poursuivra son dispositif d'accueil, d'orientation et d'accompagnement. Il favorisera un accueil de proximité et une orientation vers un référent dans les 8 jours.

Les personnes sans activité s'adresseront aux Centres Communaux d'Action Sociale afin de maintenir une proximité et un maillage territorial permettant également la mise en œuvre, sous 8 jours après la demande, de l'entretien d'orientation.

Les personnes en activité s'adresseront aux organismes payeurs afin de pouvoir répondre à ces nouveaux demandeurs. Une convention a déjà été signée avec Pôle Emploi pour optimiser le dispositif d'accompagnement professionnel.

Une meilleure gestion du délai de traitement des demandes pour l'ouverture des droits et le versement de l'allocation s'appuiera sur le traitement dématérialisé des demandes via le logiciel e-rsa en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

En outre, le Conseil général s'est engagé à aider financièrement les CCAS qui souscriront aux engagements de qualité de service rendu.

Le Var s'engage à proposer des actions d'insertion professionnelle adaptées aux potentiels des personnes et à favoriser un retour rapide à l'emploi

- ✓ *en favorisant le financement des formations qualifiantes ou diplômantes par les organismes collecteurs*
- ✓ *en soutenant les parcours par l'Insertion par l'Activité Economique (chantier d'insertion, entreprise insertion, associations intermédiaires) et la valorisation des ressources apportées par le Département dans l'offre d'insertion par l'activité économique.*
- ✓ *en soutenant les créateurs d'activité : Crédits solidaires, accompagnements des exploitants agricoles en difficultés*
- ✓ *en développant la clause sociale dans les marchés publics du Département*

Le Département s'engage à veiller à l'amélioration du niveau de formation obtenu.

Les clauses d'insertion sociale imposent aux entreprises de réserver des emplois dans l'exécution des marchés permettant le retour à l'emploi des personnes en difficulté. La Direction du Développement Social et de l'Insertion accompagne chaque entreprise retenue dans le cadre d'une procédure de marché pour la mise en œuvre de ces contrats. En 2008, 10 emplois ont été créés par clause sociale, soit 6 emplois créés supplémentaires par rapport à 2007.

Objectif opérationnel 1.3 : Supprimer les freins à l'insertion avec l'Aide Pour le Retour à l'Emploi

La loi généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion prévoit la mise en œuvre de l'Aide pour le Retour à l'Emploi (APRE) pour les bénéficiaires du RSA titulaires d'un contrat d'insertion valide ou d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi.

Cette aide est destinée à lever les freins à la reprise d'activité, notamment pour les questions de mobilité géographique et de garde d'enfants.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : DYNAMISER LES PARCOURS D'INSERTION

Le Département du Var maintiendra, en 2010, son engagement dans l'accompagnement social aux fins d'accroître les perspectives d'insertion des bénéficiaires du RSA.

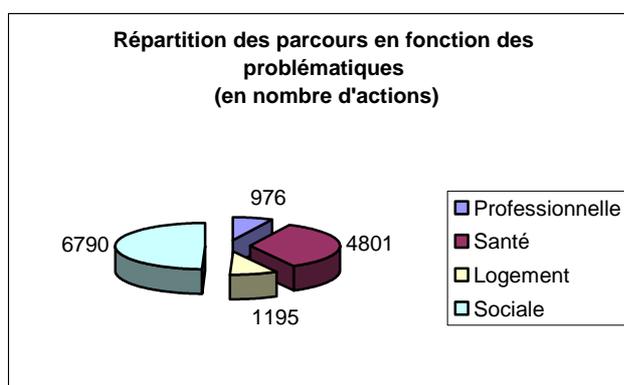
Objectif opérationnel 2.1 : Proposer des actions adaptées pour lever les freins à l'insertion

- ***L'insertion des allocataires du RSA engagés dans des parcours d'insertion sociale***

Le Conseil général s'engage à :

- ✓ Poursuivre le suivi médical proposé par les médecins conseillers RSA dans le cadre des contrats santé,
- ✓ Favoriser l'insertion par le logement,
- ✓ Favoriser la participation des allocataires à des activités solidaires ou un soutien individualisé,
- ✓ Favoriser la mobilité des allocataires.

Nombre de contrats
d'insertion sociale
signés au 08/12/2009 :
7057



- ***Les besoins spécifiques des bénéficiaires du RSA majoré***

Les bénéficiaires du RSA majoré (anciens allocataires de l'Allocation Parent Isolé (API) constituent un nouveau public pour le Département. Aussi, une enquête sera lancée par questionnaire auprès de ce public pour connaître les besoins et les freins au retour à l'emploi.

Cette évaluation des besoins permettra de mettre en œuvre des actions d'insertion sociale, socioprofessionnelle ou professionnelle répondant aux besoins exprimés.

➤ **La participation des allocataires à la mise en œuvre des politiques d'insertion**

Le Département du Var s'engage à associer davantage les usagers à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques qui les concernent.

Des équipes pluri disciplinaires sont mises en place sur chaque territoire. Une charte départementale de déontologie a été élaborée autour de 4 grands principes :

- 1/ Le respect des personnes et le secret professionnel
- 2/ L'anonymat des situations présentées
- 3/ La transparence des informations
- 4/ La prise en compte équitable des points de vue

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : TERRITORIALISER LA POLITIQUE D'INSERTION

Selon le territoire concerné, les freins à l'insertion peuvent être de nature différente. Depuis 2006, le Département du Var a favorisé l'autonomisation financière des Commissions Locales d'Insertion afin de se rapprocher du monde économique sur les territoires et d'adapter l'offre de formation aux besoins recensés, notamment sur les secteurs en tension. 208 formations ont été financées en 2008 contre 177 en 2007, dont des formations individuelles et collectives dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration sur le territoire de Var Esterel, du transport en commun sur les territoires du Golfe de Saint-Tropez, Provence Méditerranée et Provence Verte, des métiers d'aide à la personne...

Le Var s'engage à construire par territoire un pacte territorial pour l'emploi

- ✓ *en soutenant les parcours individuels de formation et de retour à l'emploi et les projets de développement local,*
- ✓ *en définissant les secteurs d'activités prioritaires en fonction des besoins économiques,*
- ✓ *en coordonnant les acteurs et les financements.*

Compte tenu de l'évolution encourageante de la territorialisation de la politique d'insertion, 28 projets financés en 2008 contre 13 en 2007, et 583 allocataires ayant bénéficié des projets des CLI en 2008 contre 249 en 2007, cette autonomisation sera renforcée en 2010 avec le concours du Fonds Social Européen. Les moyens budgétaires affectés aux CLI sont portés de 1 million d'euro à 1 870 000 € afin de développer des actions de retour à l'emploi en partenariat avec les entreprises et les acteurs locaux.

L'emploi par territoire constituera l'axe prioritaire pour 2010. Le Var s'engage à poser un diagnostic sur la situation de l'emploi par territoire et à proposer des actions de formation ou de retour à l'emploi dans les domaines visés.



OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : INSCRIRE LA GESTION DU DROIT A L'ALLOCATION DANS UNE DEMARCHE QUALITE

Le Var veille à **améliorer le traitement des dossiers lors de l'attribution du RSA et à l'occasion du suivi des droits en cours (délai de traitements, à l'ouverture des droits et des recours).**

Il s'agit d'offrir à chaque bénéficiaire la garantie d'un traitement équitable sur l'ensemble du département, **tant au moment de la demande qu'en cours de droits, d'une application juste et rigoureuse de la législation, d'une transparence dans les décisions prises et d'un respect des décisions rendues par la juridiction administrative.** Un contrôle approfondi sur le versement de l'allocation est réalisé.

Objectif opérationnel 4.1 : Renforcer le partenariat avec les organismes payeurs

Dans le cadre de la mise en place du Revenu de Solidarité Active, le Département du Var renforcera, en 2010, le partenariat avec les organismes payeurs (Caisse d'Allocation Familiale et Mutualité Sociale Agricole) en établissant une convention de gestion. Cette convention de gestion précisera :

- ✓ les conditions dans lesquelles le RSA sera servi et contrôlé ;
- ✓ les modalités d'échanges des données entre les parties ;
- ✓ la liste et les modalités d'exercice et de contrôle des compétences éventuellement déléguées par le Président du Conseil général ;
- ✓ les conditions dans lesquelles est assurée la neutralité des flux financiers pour la trésorerie des organismes payeurs ;
- ✓ les modalités d'information du Président du Conseil général lors de la reprise des versements après une période de suspension.

Objectif opérationnel 4.2 : Impulser une démarche qualité

Le Département du Var impulsera, en 2010, une démarche qualité par la mise en place d'une Commission de « suivi qualité » ayant pour objectif :

- ✓ de garantir un traitement équitable des droits,
- ✓ d'adapter les procédures au fur et à mesure des besoins repérés dans la mise en œuvre du RSA

Cette commission aura, en outre, pour missions de prévenir et gérer les contentieux liés aux décisions prises dans le cadre du RSA en :

- ✓ garantissant une uniformisation du droit appliqué et des décisions prises par les organismes payeurs et par les contrôleurs du Conseil général,
- ✓ prévenant le contentieux au travers du traitement du recours amiable,
- ✓ mettant en application les décisions prises par la juridiction administrative, et en veillant à mettre en place une veille jurisprudentielle afin de tenir compte à l'avenir des décisions rendues,
- ✓ approfondissant le contrôle aux fins de signalements de comportements frauduleux en lien avec les organismes payeurs.

Depuis plus de dix ans, le Département du Var a volontairement souhaité s'investir dans les quartiers afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants.

LES CHOIX POLITIQUES

Depuis sa création, la politique Quartiers Solidaires a favorisé une approche globale et transversale des compétences du Conseil général en lien avec les structures associatives et institutionnelles présentes.

Le Conseil général mène, dans les quartiers solidaires, une politique volontariste autour de **deux axes** :

- Le public jeune,
- Un projet global de développement des quartiers.

En 2010, le Département s'engage plus particulièrement dans l'insertion des jeunes, et agit pour offrir aux jeunes issus des quartiers solidaires un avenir meilleur.

Le Département s'engage, également, à favoriser le « vivre ensemble » dans chaque quartier en impulsant une dynamique territoriale par des projets cohérents.

Les Quartiers solidaires :

La Seyne sur Mer : Berthe, la Maurelle, Les Mouissèques, le Centre ville

Toulon Ouest : le Grand Jonquet, Mont Paradis, Poncarral, La Florane, La Closerie, La Beaucaire, Rodheillac

Toulon Centre : Centre ville

Toulon Est : Sainte Musse, Saint Jean du Var, La Rode

Hyères : Val des Rougières, Les Maurels, Les Bosquets, Centre ville

Fréjus : La Gabelle, l'Agachon, Villeneuve

Saint Raphaël : L'Aspé

Draguignan : la commune, plus particulièrement le Centre Ville, Les Floralties, Les Collettes

Brignoles : la commune, plus particulièrement le Caramy et le Centre Ville

Saint Maximin : la commune

Le Luc : la commune

Le Muy : la commune

La Garde : la commune

LE CONTEXTE

Depuis l'automne 2008 et les premiers effets de la crise économique, une accentuation du taux de chômage dans les quartiers, notamment chez les jeunes, est constatée.

C'est pourquoi, malgré un contexte budgétaire tendu, le Conseil général maintient son soutien aux quartiers solidaires.

Le Département y intervient en appui aux montages de projets qui favorisent la mutualisation des moyens existants. Il y poursuivra une dynamique de développement et de coordination des actions avec les différents partenaires.

L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES

Le Département du Var a décidé, en 2010, de mettre l'accent sur l'insertion des jeunes issus des quartiers solidaires. Conscient des difficultés d'accès accrues des jeunes des quartiers solidaires, à la formation et à l'emploi, aux loisirs et aux séjours, il veille particulièrement à leur permettre de bénéficier des aides financières (Fonds d'Aide aux Jeunes, Vacances Loisirs Jeunes).

Le Var s'engage à favoriser l'accès à la formation des jeunes

En 2010, le Département s'appuiera sur la dynamique initiée par les Commissions Locales d'insertion et offrira aux jeunes des possibilités de formation, et d'information en fonction des besoins territoriaux repérés par les Commissions Locales d'Insertion.

✓ *La formation des jeunes des quartiers :*

Des conventions individuelles de formation permettent de favoriser la professionnalisation des jeunes des quartiers.

✓ *La mobilisation des jeunes autour des métiers d'aide à la personne et du bâtiment :*

Un public issu des quartiers solidaires, demandeur d'emploi, est orienté pour une information sur les métiers d'aide à la personne, initiée par les animateurs locaux d'insertion.

Le Département intervient également dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics par des actions d'information autour des métiers liés au BTP ou par la mise en situation d'un public demandeur d'emploi auprès d'entreprises.

Objectif opérationnel 1.1 : Renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi

Pour les jeunes les plus proches de l'emploi, en 2010, le Conseil général mettra en œuvre des actions facilitant l'émergence de leurs projets.

➤ ***Le micro-crédit***

D'une part, le Conseil général du Var favorisera les projets des jeunes par le micro-crédit en repérant les jeunes ayant un projet professionnel et en les mettant en relation avec les associations développant ces micro-crédits.

➤ **Le parrainage républicain**

D'autre part, le Conseil général soutiendra les jeunes diplômés issus des quartiers en favorisant leurs relations avec le monde économique. Il s'agira de trouver un parrain pour chaque jeune, qui les accompagnera vers l'emploi.

Objectif opérationnel 1.2 : Accompagner les jeunes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active dans les quartiers

Le Conseil général du Var mobilise pour eux tous les outils du Programme Départemental d'Insertion, en particulier les marchés à clause sociale.

Objectif opérationnel 1.3 : Amener les jeunes à une démarche professionnelle

Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, les Clubs de prévention mènent des actions d'accompagnement vers l'emploi. 3 000 jeunes seront repérés par nos partenaires de proximité et bénéficieront d'un accompagnement.

Objectif opérationnel 1.4 : Favoriser l'accès des jeunes des quartiers aux conduites citoyennes et au développement durable

Toujours soucieux de veiller à agir sur le cadre de vie des jeunes des quartiers, le Conseil général favorisera l'accès de ces jeunes aux actions développées dans le cadre de la politique jeunesse.

➤ **Les Programmes Territoriaux jeunesse**

Le Conseil général développe sur chaque territoire des actions visant à informer, sensibiliser et aider les adolescents, tels que la sensibilisation aux règles de conduites des deux roues, des stages de formation aux premiers secours...

➤ **L'accès aux sites classés afin de les sensibiliser à l'environnement et aux problèmes de l'économie solidaire**

Il s'agit d'accueillir des jeunes issus des quartiers de Fréjus (L'Agachon, Villeneuve, La Gabelle) et de Saint Raphaël (L'Aspé) à la Ferme des Esclamandres.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : ACCOMPAGNER UN PROJET GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER EN S'APPUYANT SUR SES POTENTIALITES

Le Département du Var favorise, dans les quartiers, la transversalité de ses politiques et leur complémentarité et cherche à créer une dynamique de développement global territorial.

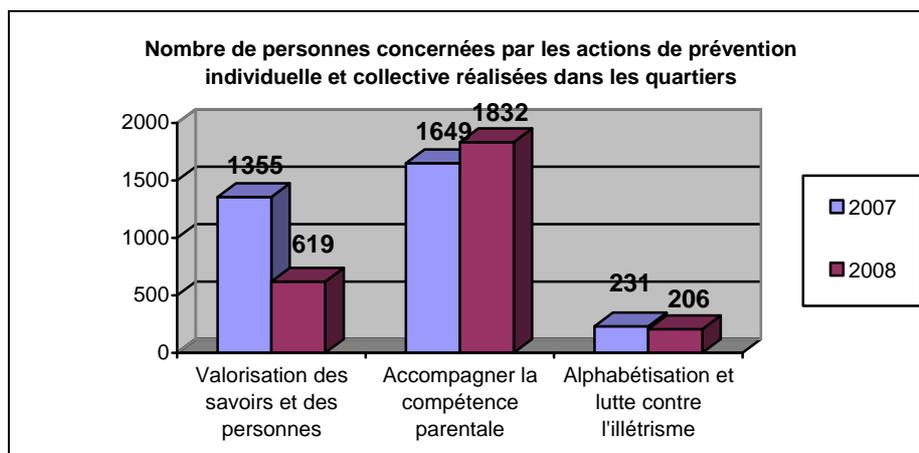
Objectif opérationnel 2.1 : Accompagner le développement d'actions de prévention collectives.

Le Conseil général soutiendra les actions de proximité favorisant le développement de la prévention et de l'insertion sociale.

➤ ***L'insertion sociale des habitants des quartiers.***

Au quotidien, le Conseil général intervient dans les actions visant à :

- ✓ **Valoriser les savoirs et les personnes :**
 - Organisation et animation d'ateliers d'écriture
 - Apprentissage linguistique en direction des femmes
- ✓ **Accompagner la compétence parentale :**
 - Lieu d'accueil, d'information, de rencontres, d'échanges et d'écoute pour tous les parents souhaitant un soutien
 - Action de médiation enfant/famille/école
- ✓ **Lutter contre l'illettrisme et favoriser l'alphabétisation :**
 - Actions d'alphabétisation par le biais d'ateliers divers (couture, cuisine....)



Objectif opérationnel 2.2 : Favoriser le lien social et intergénérationnel

Le Conseil général s'engage à favoriser le « vivre ensemble » dans les quartiers.

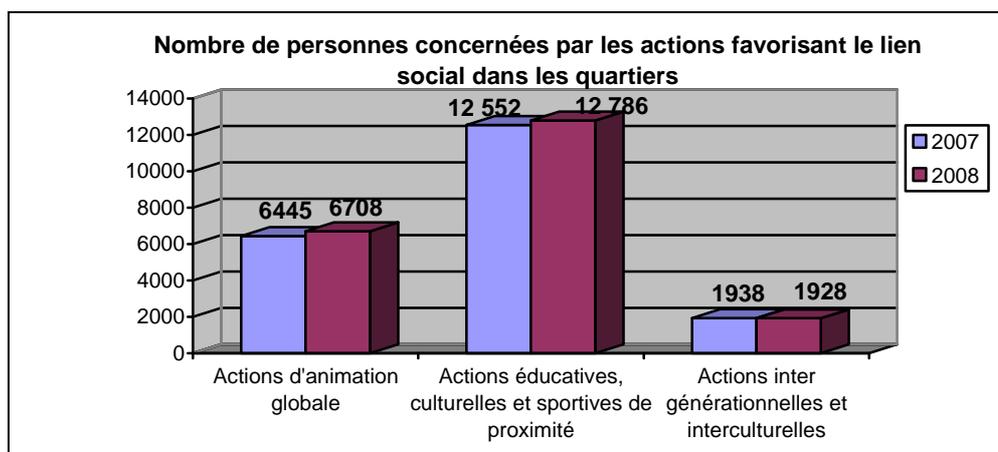
➤ ***Le lien social dans les quartiers***

Le Département s'appuie sur les centres socio-culturels dans le cadre d'actions d'animation globale, d'actions éducatives, culturelles et sportives de proximité, d'actions intergénérationnelles et interculturelles.

- ✓ **Animation globale :**
 - Manifestations conviviales, culturelles et sportives
 - Animation globale s'appuyant sur des lieux d'accueils et des actions familiales (centres sociaux)

- ✓ **Actions éducatives, sportives, culturelles de proximité :**
 - Actions visant à favoriser l'insertion sociale par le biais d'activités sportives et culturelles
 - Accueil de loisirs
 - Ateliers multimédias

- ✓ **Actions intergénérationnelles :**
 - Lutte contre l'isolement des personnes âgées par le biais d'actions diverses (atelier tricot, histoire et mémoire, clubs seniors...)
 - Loisirs intergénérationnels destinés à favoriser la cohésion sociale
 - (exemple : sorties culturelles, loisirs, voyages, ateliers à thème, actions citoyennes...)



Objectif opérationnel 2.3 : Accompagner l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement

Le Département impulse et accompagne des actions citoyennes contribuant à l'amélioration du cadre de vie (parties communes, jardins, aires de sport et de loisirs...) et de l'environnement.

A titre d'exemple, le Département est intervenu, les années précédentes, afin :

- ✓ *de favoriser l'ouverture d'une antenne sur le Centre Social pour accompagner l'OPAH du centre ancien de Toulon,*
- ✓ *de participer aux commissions de suivi du Plan de Sauvegarde de la Gabelle à Fréjus,*
- ✓ *de soutenir des actions d'éducation à l'environnement à destination des jeunes,*
- ✓ *de soutenir des actions de sensibilisation à l'environnement à destination des habitants (exemple : jardins, embellissement en pied d'immeuble)*

➤ **Le maintien des actions de jardins et d'épiceries solidaires.**

Le Département maintiendra, en 2010, son soutien aux jardins et aux épiceries solidaires à Draguignan, au Muy, à La Seyne sur Mer, à Toulon, à Saint Maximin.

➤ ***L'organisation d'évènements solidaires***

Il s'agit de la co-organisation d'un défilé de mode à Draguignan, avec les structures associatives, ouvert en 2010, sur l'économie sociale et solidaire.

Objectif opérationnel 2.4 : Favoriser l'ouverture des quartiers vers l'extérieur.

Le Département du Var s'engage à offrir aux habitants des quartiers la possibilité de participer à des actions organisées en dehors de leurs quartiers, notamment en développant l'accès à la culture. En 2009, 460 habitants de quartiers ont bénéficié de places de spectacles.

En 2010, le Département maintiendra donc son engagement dans l'information des habitants des quartiers sur la programmation de Châteauvallon avec l'opération « culture pour tous », et du pôle jeune public du cirque moderne (Palais Nibo). Cette action permet d'attribuer des places de spectacles aux habitants des quartiers en participant à lever les freins géographiques et financiers d'accès à la culture.

LES CHOIX POLITIQUES

Chef de file de la protection de l'enfance depuis la loi de 2007, le Président du Conseil général est le garant de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le Département s'engage, à travers le Schéma de l'Enfance et de la Petite Enfance :

- A mettre en œuvre une politique de prévention renforcée
- A repérer encore plus rapidement les situations d'enfants en danger
- A s'assurer de la continuité et de la cohérence des interventions à domicile
- A demeurer vigilant au respect des droits de l'enfant ainsi qu'à ceux de sa famille.

Le Département va au-delà de ses compétences obligatoires en menant une politique volontariste en faveur de la petite enfance. Il veille, en effet, à diversifier les modes d'accueil de la petite enfance afin de répondre aux besoins des parents dans tous les territoires.

Le département du Var mène cette politique autour de **6 axes** :

➤ La prévention des dysfonctionnements de la relation parents / enfants,

➤ Le repérage des situations d'enfants à risque,

➤ L'amélioration des possibilités d'accueil diversifié des enfants de moins de 6 ans,

➤ L'amélioration du dispositif d'accueil de l'enfant et de l'adolescent protégé,

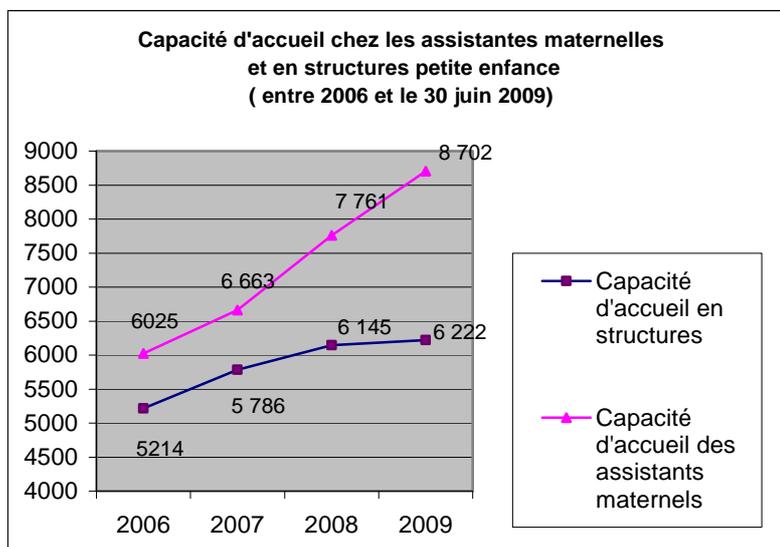
➤ La protection des adultes vulnérables et des femmes victimes de violence,

➤ L'accompagnement des personnes en difficulté.

Repères au 31/12/2009

- ✓ **10 112 naissances**
- ✓ **Capacité d'accueil petite enfance : 14 924**
 - **6 222 en structures collectives**
 - **8 702 chez les assistants maternels**
- ✓ **7 128 jeunes mères ont bénéficié d'une visite à la maternité**
- ✓ **402 assistants maternels formés**
- ✓ **278 assistants familiaux employés par le Département du Var**
- ✓ **360 agréments en vue d'adoption en cours de validité**
- ✓ **85 agréments délivrés**
- ✓ **41 adoptions dont 11 nationales et 30 internationales**
- ✓ **1 080 personnes aidées dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement**

La capacité d'accueil en établissement reste stable. En revanche, l'offre chez les assistants maternels progresse de près de 11%.



LE CONTEXTE

Le contexte actuel de crise économique a pour effet une sollicitation accrue des services sociaux du Département. A travers sa politique en faveur de l'enfance et des familles, le Département du Var entend assumer pleinement son rôle d'amortisseur de crise, en tant qu'échelon de solidarité afin de prévenir les exclusions.

L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : PREVENIR LES DYSFONCTIONNEMENTS DE LA RELATION PARENTS-ENFANTS

Etre parent n'est pas inné. Certains parents, confrontés à des difficultés sociales ou personnelles, ont du mal à assurer leur fonction parentale, à se positionner comme des adultes responsables, capables de fixer un cadre structurant pour l'enfant.

Objectif opérationnel 1.1 : Préparer et accompagner l'exercice de la compétence parentale

Le Département du Var maintiendra, en 2010, son engagement dans la prévention précoce des troubles de la relation parents/enfants par des actions de soutien pendant la grossesse et autour de la naissance.

➤ *L'entretien prénatal du quatrième mois de grossesse*

Toute femme enceinte, confrontée à un besoin d'accompagnement individuel en raison de difficultés médicales, psychologiques ou sociales, peut rencontrer une sage-femme du service de Protection Maternelle et Infantile. Ces interventions se font en complément du suivi et en liaison avec les professionnels compétents vers lesquels la sage femme oriente la patiente.

Ces visites sont gratuites et se déroulent au domicile de la femme enceinte ou dans un centre de solidarité. En 2009, 720 femmes ont bénéficié de cet entretien.

➤ *L'accompagnement des jeunes mères dès la maternité*

Le Département s'engage à proposer pendant leur séjour à la maternité, à toutes jeunes mères qui le souhaitent un accompagnement individualisé dans le milieu de vie de l'enfant, réalisé par les puéricultrices de PMI. Lors de ces visites à domicile, sont apportés les conseils nécessaires à la santé de l'enfant et à son développement (allaitement, soins d'hygiène, alimentation...) ainsi que des informations sur les différents modes d'accueil et sur la prévention des accidents domestiques.

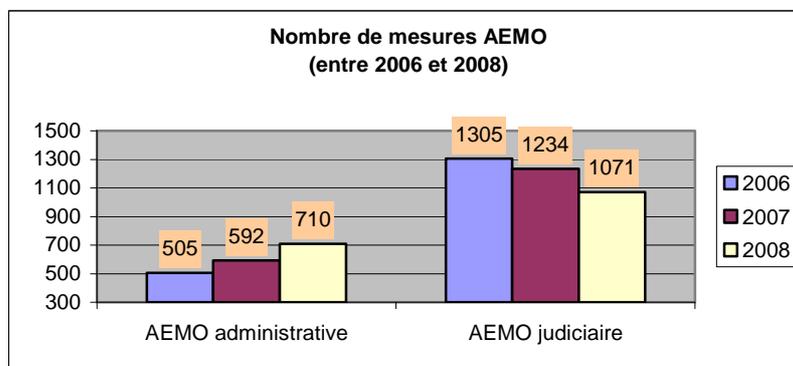
Objectif opérationnel 1.2 : Développer des actions de soutien à la parentalité

Le Département veille à permettre aux parents à construire ou à reconstruire une compétence éducative.

➤ **Un soutien éducatif pluridisciplinaire et partenarial**

Lorsque les parents se trouvent confrontés à d'importantes difficultés sur le plan éducatif, une action éducative à domicile est mise en place, soit par décision du Président du Conseil général, soit par décision du juge des enfants.

L'augmentation du nombre de mesures administratives est liée à l'obligation, désormais faite aux départements, de proposer une aide éducative à domicile même dans des situations de danger.



Le Var s'engage à mettre en place un projet d'intervention individualisé pour la famille et les enfants

Le Département s'engage à mettre en place un projet d'intervention individualisé pour la famille et les enfants, pour :

- ✓ *70 % des enfants bénéficiant d'une mesure administrative d'accompagnement éducatif à domicile (AED) ;*
- ✓ *50 % des enfants bénéficiant d'une mesure judiciaire d'action éducative en milieu ouvert (AEMO).*

Ce document, institué par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, co-signé par le Président du Conseil Général et les titulaires de l'autorité parentale, précise les actions qui seront menées auprès de l'enfant, des parents et de son environnement, le rôle des parents, les objectifs visés et les délais de mise en œuvre.

Le Département du Var a été un des premiers départements à mettre en place ce nouveau dispositif pour les enfants accueillis. Il s'agit aujourd'hui de l'étendre aux enfants bénéficiant d'un accompagnement en milieu familial.

➤ **Un accompagnement à domicile renforcé pour les enfants de moins de 6 ans**

Le Conseil général s'est engagé dans une démarche qualité qui a eu pour conséquence de réduire de façon importante le taux d'occupation de la pouponnière et du jardin d'enfants du Centre Départemental de l'Enfance.

Une réflexion est actuellement menée pour donner une nouvelle mission à ses équipes : un soutien parental renforcé à domicile pourrait permettre d'éviter de recourir à l'accueil, toujours extrêmement dommageable aux plus jeunes enfants.

➤ **L'accueil en internat**

Les difficultés rencontrées par certaines familles ne permettent pas à leurs enfants, jeunes collégiens, de poursuivre leur scolarité dans des conditions optimales. Le département du Var mène actuellement une réflexion avec l'Éducation Nationale afin de favoriser leur accueil en internat.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : REPERER LES SITUATIONS D'ENFANTS A RISQUES

Le Département s'engage à améliorer encore le repérage et le traitement des situations d'enfants à risques.

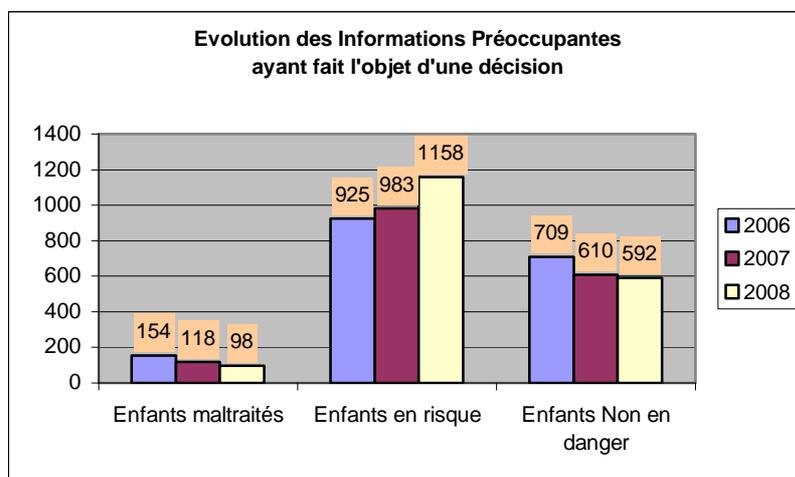
Objectif opérationnel 2.1 : Améliorer la qualité du traitement des informations préoccupantes

Le Var s'engage à élaborer un guide départemental sur le traitement des informations préoccupantes destiné aux agents du Conseil général impliqués dans le domaine de la protection de l'enfance.

L'information préoccupante constitue souvent la première alerte d'une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

Afin d'harmoniser les pratiques et de permettre aux professionnels de s'approprier les modifications imposées par la loi de 2007, le Département s'engage à accompagner, en 2010, les professionnels de l'enfance dans le traitement des informations préoccupantes en élaborant et en diffusant un guide départemental.

Soucieux de l'égalité de traitement des enfants sur l'ensemble du territoire varois, le département du var entend améliorer la qualité de l'appréciation du risque.



Objectif opérationnel 2.2 : Améliorer la coordination entre les différents partenaires concourant à la protection de l'enfance.

Le Conseil général impulsera une dynamique de travail au réseau des différents acteurs de la protection de l'enfance, notamment au sein de l'observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance mis en place en 2008.

Celui ci orientera ses travaux vers une mise en commun des données quantitatives et qualitatives de chaque institution afin d'avoir une vision départementale et par territoire du phénomène de l'enfance en danger. Cette meilleure connaissance facilitera le travail en réseau pour le traitement des situations d'enfants en danger et les suites à leur donner.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : AMELIORER LES POSSIBILITES D'ACCUEIL DIVERSIFIE DES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS

Nombre de places d'accueil de la petite enfance créées en 2009

- ✓ 941 chez les assistants maternels
- ✓ 77 en structures collectives

Objectif opérationnel 3.1 : Dispenser une information en temps réel sur les disponibilités d'accueil de la petite enfance

Le Var s'engage à faciliter aux parents la recherche d'un mode de garde pour les enfants de moins de 6 ans.

Soucieux d'aider les parents qui travaillent à trouver un mode de garde pour leur enfant, le Département du Var s'engage, au coté de la Caisse d'Allocations Familiales, à la mise en place du site Internet « monenfant.fr » qui assurera une meilleure information aux familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant.

Le Conseil général entend faciliter la recherche d'un mode de garde pour les enfants dont les parents travaillent afin de leur permettre de concilier vie professionnelle et vie sociale.

Objectif opérationnel 3.2 : Proposer aux parents des possibilités d'accueil diversifié et de qualité pour les enfants de moins de six ans sur tous les territoires

Le département s'engage à soutenir le fonctionnement des micro-crèches et des structures d'accueil associatives dans les communes de moins de 10 000 habitants et les quartiers solidaires.

➤ *La création de micro-crèches*

Il s'agit d'un type d'établissement expérimental accueillant simultanément 9 enfants au maximum. Les micro-crèches visent à apporter une réponse adaptée à des besoins spécifiques (petites communes rurales, zone urbaine sensible, zone d'activité économique..) et une souplesse d'organisation, tout en garantissant la qualité de l'accueil. Il existe déjà 7 micro-crèches à Collobrières, Camps la Source, Draguignan, 2 à la Seyne et 2 à Saint-Raphaël, et 5 autres sont en projet à Méounes, Sainte-Anastasie, Hyères, Toulon et Le Thoronet.

➤ *Les structures d'accueil associatives de 25 places maximum*

Le Conseil général maintiendra son soutien aux 19 structures de ce type réparties sur l'ensemble des territoires.

➤ *Les relais d'assistants maternels (RAM)*

Afin d'améliorer l'information des parents et l'accompagnement des assistants maternels, le Département soutient financièrement le fonctionnement des relais d'assistants maternels.

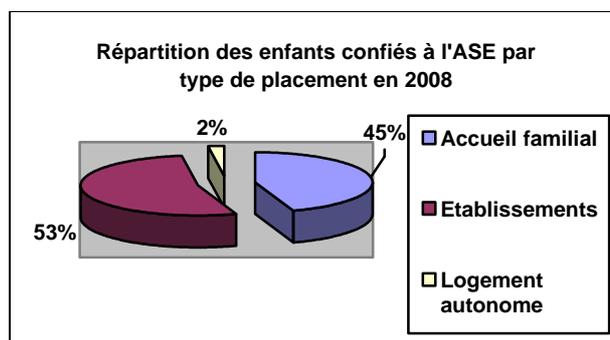
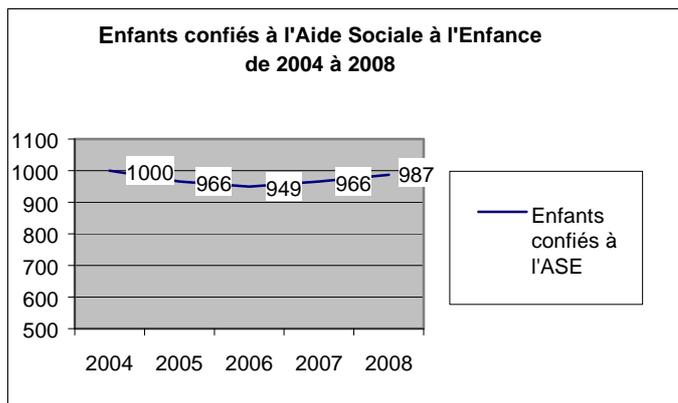
➤ *La formation individualisée, de qualité et professionnalisante des assistants maternels*

Le Département s'engage à former la totalité des assistants maternels agréés en 2010.

Le Conseil général assure auprès des assistants maternels 120 heures de formation : 60 heures avant tout accueil d'enfant et 60 heures dans les deux ans suivant le premier accueil. Cette formation valide l'unité 1 du Certificat d'Aptitude Professionnelle de la petite enfance permettant aux assistants maternels qui le souhaitent de poursuivre un cursus qualifiant.

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : AMELIORER LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT PROTEGES

Le Département du Var veille à offrir aux enfants protégés, un mode d'accueil adapté à leur besoin.



Objectif opérationnel 4.1 : Développer une palette diversifiée de réponses en matière d'accueil

Le Département du Var propose des modalités de prise en charge intermédiaire entre l'hébergement et le suivi à domicile :

- ***L'accueil de jour pour les enfants confiés à l'ASE et accueillis en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)***

Le Département du Var s'engage dans le développement de l'accueil de jour, nouvelle modalité de protection rendue possible par la loi de 2007.

Un appel à projet a été lancé en 2009 afin que les Maisons d'Enfants à Caractère Social développent cette prestation : des projets ont déjà été transmis au Conseil général pour 5 structures, 3 ont pu être validés.

- ***L'alternative à l'accueil***

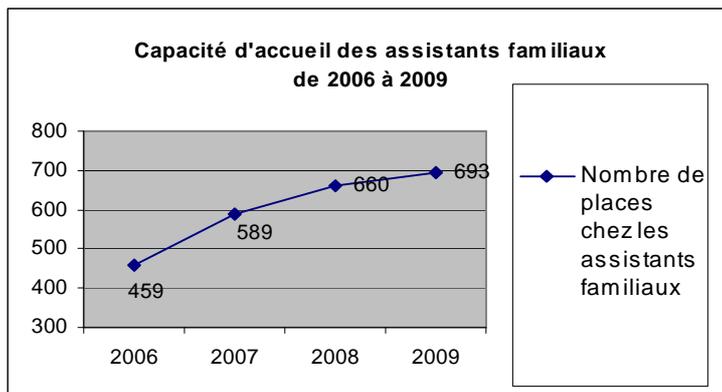
A titre expérimental, le Conseil général offre dans des situations graves, une alternative au placement par des interventions dans la famille plusieurs fois par semaine et avec la possibilité, en cas de nécessité, d'un accueil au Centre Départementale de l'Enfance : 15 mineurs peuvent actuellement en bénéficier.

Objectif opérationnel 4.2 : Optimiser et développer l'accueil familial du Conseil général

Le Département du Var s'engage à poursuivre, en 2010, le développement de l'accueil familial, pour répondre aux besoins de prise en charge des enfants

➤ **Le développement et l'optimisation de la capacité d'accueil familial**

Il s'agit de développer la capacité d'accueil en conduisant une réflexion territoire par territoire sur les possibilités d'extension d'agrément.



Le Var s'engage à réduire les délais d'orientation chez les assistants familiaux des enfants de moins de 6 ans accueillis au Centre départemental de l'Enfance

L'accueil collectif, s'il permet une protection immédiate et une observation du jeune enfant par une équipe pluridisciplinaire, est dommageable, dans la durée, à son développement psychique. Il doit intégrer au plus tôt une famille d'accueil. Tous les professionnels concernés se mobilisent pour que le délai d'orientation soit le plus court possible.

En 2010, 80 % des enfants accueillis devront être orientés en famille d'accueil dans un délai maximum de 4 mois.

➤ **La professionnalisation des assistants familiaux par la formation obligatoire et continue**

En 2009, 17 assistants familiaux ont bénéficié chacun de 60 heures de formation.

En 2009, 16 assistants familiaux ont obtenu le Diplôme d'État.

La formation obligatoire correspond à la professionnalisation des assistants familiaux et débouche sur le Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (D.E.A.F).

Elle se décompose en 2 parties :

- ✓ *Chaque assistant familial doit d'abord effectuer 60 heures de stage préalable à l'accueil du premier enfant. L'objectif du stage, organisé par le Service Départemental du Placement Familial, est de faire découvrir les institutions médico-sociales liées à l'environnement professionnel.*
- ✓ *Dans les 3 ans suivant la signature du contrat de travail, l'assistant familial bénéficie ensuite d'une formation obligatoire de 240 heures, dispensée en alternance et aboutissant au D.E.A.F.*

Objectif opérationnel 4.3 : Soutenir la parentalité adoptive

Le Conseil général s'engage à offrir aux familles adoptantes varoises des moyens complémentaires pour les accompagner avant l'adoption et après l'accueil de l'enfant, de façon à assurer une meilleure réussite des adoptions

➤ *Avant l'adoption : mise en œuvre de modules de formation*

L'évolution de l'adoption internationale (4/5 des adoptions) entraîne une modification du profil des enfants : enfants plus grands, fratries, enfants à besoins spécifiques.

En lien avec l'Agence Française de l'Adoption, il a été mis en place en 2009 des modules de sensibilisation et de préparation des futurs adoptants d'enfants provenant de pays réalisant avec la France un grand nombre d'adoptions, notamment la Colombie.

➤ *A l'arrivée de l'enfant dans sa famille : L'accompagnement des parents adoptifs*

Dans la période très délicate du début de leur parentalité, les adoptants doivent bénéficier d'un accompagnement leur permettant d'être soutenus pour apporter les meilleures réponses aux besoins de l'enfant.

➤ *Un lieu de parole pour les parents adoptifs*

Le Conseil général participe à la mise en place d'un groupe de parole en direction de tous les adoptants, quel que soit l'âge de leurs enfants.
Ce lieu d'échange et de partage d'expériences permet d'évoquer les problématiques rencontrées par les participants afin de trouver des pistes et d'éviter que les situations se dégradent.

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : PROTEGER LES ADULTES VULNERABLES ET LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Objectif opérationnel 5.1 : Recueillir et traiter les signalements concernant les personnes adultes vulnérables

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Conseil général s'engage à recueillir et traiter les informations relatives aux adultes vulnérables.

Créée en 2003, la cellule Ecoute et Vigilance s'adresse aussi bien aux professionnels qu'à l'ensemble de la population qui peuvent faire part d'éléments préoccupants concernant une personne adulte, par téléphone ou par courrier.

Le rôle de la Cellule Ecoute et Vigilance est d'évaluer le danger encouru par les personnes signalées.

Elle veille également à ce qu'une réponse soit apportée à la personne signalée en terme de protection sociale, familiale, médicale ou juridique. En 2009, 405 signalements ont été traités.

Objectif opérationnel 5.2 : Protéger les femmes victimes de violence

Le Conseil général s'engage à participer à la lutte contre les violences conjugales devenue grande cause nationale.

La protection des femmes victimes de violence est un engagement volontaire du Département qui poursuit des actions de prévention des violences faites aux femmes en partenariat avec les acteurs associatifs et institutionnels.

➤ *La participation du Département à la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes*

La commission est organisée mensuellement dans l'objectif :

- ✓ d'observer l'évolution du phénomène de violences conjugales et familiales dans le Var : recueil des données statistiques sur l'ensemble des territoires, plan de communication départemental.
- ✓ d'étudier de nouvelles réponses en terme de moyens : accompagnement à la création de lieux d'accueil et d'informations des femmes, point rencontre et de médiation, lieux d'hébergement.
- ✓ d'effectuer un suivi des interventions judiciaires, sociales et thérapeutiques des auteurs de violences conjugales pris en flagrant délit.
- ✓ d'étendre le protocole de partenariat au Parquet de Draguignan, dans un objectif d'équité de traitement à l'égard des victimes des auteurs de violences conjugales sur l'ensemble du territoire départemental.

➤ *Le renforcement de l'accueil des femmes victimes de violences conjugales*

Le Conseil général participe au développement des solutions d'accueil adaptées pour les femmes victimes de violence avec leurs enfants en :

- ✓ adaptant les différents dispositifs d'accueil d'urgence (ex : nuits d'hôtels, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) par une meilleure connaissance des situations de mise à l'abri au motif de violences conjugales.
- ✓ développant la coordination avec les différents services et partenaires (avec l'ASE pour l'hôtel parental, avec les services de la Préfecture pour une priorité d'attribution de logement social sur le contingent réservataire).

OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN DIFFICULTE

Dans le contexte de crise économique actuelle, le Département du Var s'engage à apporter des réponses aux personnes en situation de précarité.

Objectif opérationnel 6.1 : Favoriser l'accompagnement vers l'accès et le maintien dans un logement autonome des personnes en difficulté financière dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement

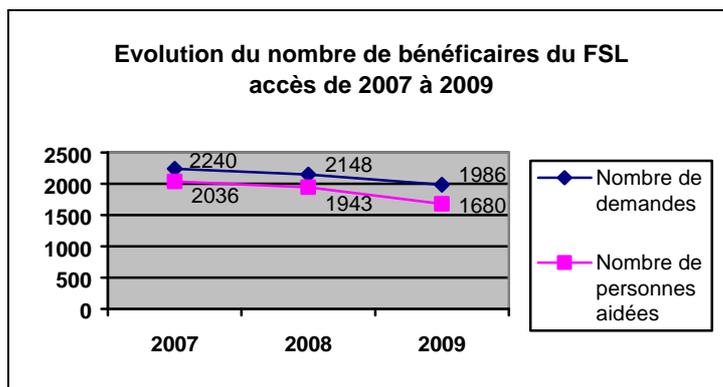
Le nouveau règlement intérieur du dispositif FSL, adopté durant l'été 2009, devrait permettre d'améliorer l'accès et le maintien dans un logement adapté pour toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence.

Le Var s'engage à améliorer les délais d'instruction

Le contexte socio-économique, l'apparition de nouvelles formes de précarité et les tensions sur le marché du logement sur l'ensemble des territoires, placent la problématique du logement au cœur des préoccupations de la population varoise.

Depuis le 1er janvier 2009, le Conseil général gère l'instruction complète des demandes d'aides au titre du Fonds de Solidarité Logement.

Le Conseil général s'engage à instruire dans un délai de 15 jours 80 % des dossiers de demande d'aide complets.



Par ailleurs, en 2010, le Département s'engage aux côtés de l'État, à mettre en place et animer la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives.

Outil de coordination des acteurs et des dispositifs de prévention, elle permettra d'assurer un traitement des situations complexes et des impayés locatifs.

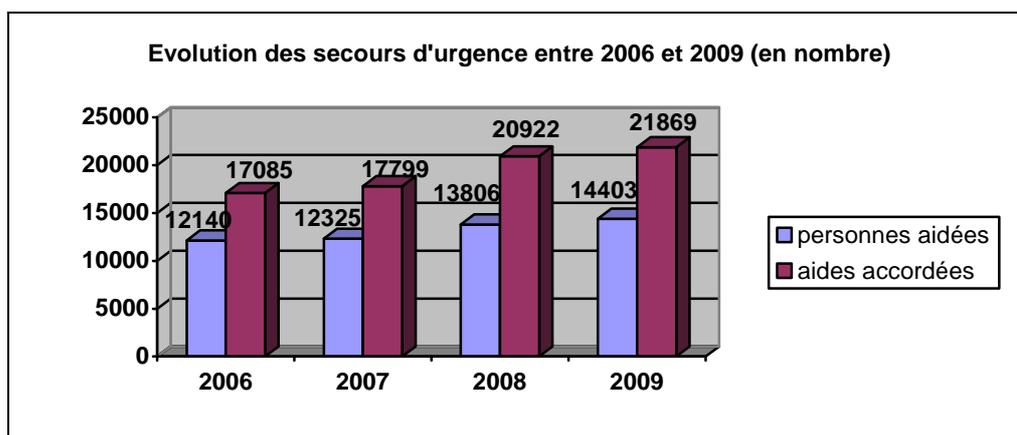
Objectif opérationnel 6.2 : Apporter une aide financière aux personnes en difficulté

➤ Les situations d'urgence

Des secours d'urgence sont attribués à la demande de la personne ou de la famille dans les situations à caractère d'urgence.

- absence totale de ressources dans l'attente d'ouverture de droits,
- ressources insuffisantes pour faire face aux besoins vitaux,
- évènements exceptionnels générant un déséquilibre budgétaire grave (décès, perte d'emploi, risque de perte de logement...)

*Montant moyen
d'un secours
d'urgence en
2009 : 74,03 €*



Objectif opérationnel 6.3 : Répondre aux besoins d'hébergement d'urgence des familles avec enfants.

Le Département apporte, par la prise en charge des frais d'hôtel, une réponse sociale à l'urgence d'hébergement, à la suite d'un conflit familial ou conjugal, de violences ou en raison de conditions économiques ayant entraîné la perte de logement. Il participe également au financement de 30 lits en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Objectif opérationnel 6.4 : Prévenir les situations de précarité et d'exclusions sociales

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs a confié aux Départements une nouvelle mission : mettre en œuvre les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisées (MASP).

Le Département assure la mise en oeuvre de ces mesures qui visent à maintenir un logement aux personnes rencontrant des difficultés de gestion budgétaire.

LES CHOIX POLITIQUES

Le Département s'engage à assurer pleinement son rôle d'acteur de prévention en matière de santé publique : vaccinations, tuberculose, infections sexuellement transmissibles et dépistage des cancers, notamment auprès des populations les plus en situation de précarité.

Le Conseil général veille à l'adaptation et à l'accessibilité des structures, assure la gratuité complète de l'offre de prestations offertes.

Par ailleurs, le Conseil général mène une politique volontariste en s'investissant activement dans l'aide au sevrage tabagique et la prévention des conduites addictives.

La politique santé publique est menée autour de **deux axes** :

- la prévention, l'information et l'éducation à la santé,
- le dépistage des maladies sexuellement transmissibles et du VIH, des cancers du sein et colo-rectal, et de la tuberculose.

Repères au 31/12/2009

- ✓ **12 257** vaccinations réalisées
- ✓ **47** cas de tuberculoses
- ✓ **84 545** femmes invitées au dépistage du cancer du sein
- ✓ **174 524** personnes invitées au dépistage du cancer colo-rectal
- ✓ **11 599** examens médicaux réalisés dans le cadre des consultations infantiles des enfants de 0 à 6 ans
- ✓ **10 350** enfants ayant bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle

Les vaccinations suivantes sont assurées : Rougeole, Oreillons, Rubéole, Diphtérie, Tétanos, Polio, Pneumo-coque, Hépatite B, Typhoïde.

L'ACTION DEPARTEMENTALE

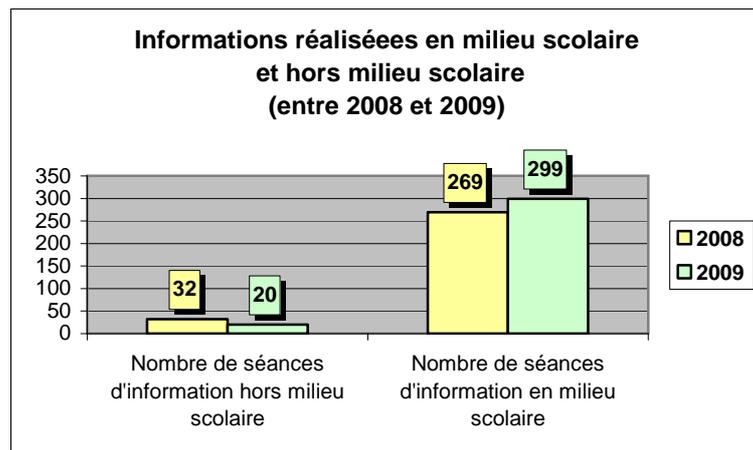
OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : PREVENIR, INFORMER, EDUQUER LES VARIOIS A LA SANTE

Le Département s'engage à aller à la rencontre des jeunes varois sur leurs lieux de vie afin de développer la prévention en matière de santé.

Objectif opérationnel 1.1 : Améliorer la prévention sur le VIH, les Infections Sexuellement Transmissibles, les hépatites, et les addictions

➤ Les séances d'information auprès des jeunes et des personnes vulnérables

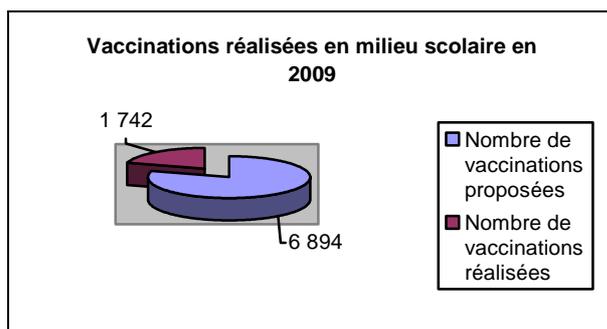
Ces séances organisées de façon interactive et ludique, sensibilisent ces publics sur leurs lieux de vie (établissement et internats scolaires, instituts médico-éducatifs, Maisons d'Enfants à caractère social, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale).



Objectif opérationnel 1.2 : Prévenir les maladies infectieuses évitables par la vaccination

Il s'agit d'améliorer la couverture vaccinale à tous les âges de la vie et d'offrir aux varois la possibilité d'accéder en proximité à une protection vaccinale satisfaisante.

➤ La vaccination en milieu scolaire

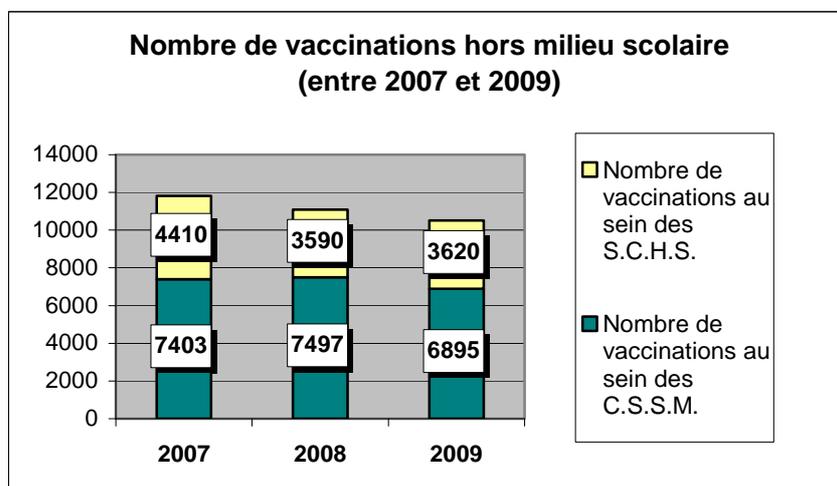


Le Département propose à tous les élèves varois de moyenne section de maternelle, CE1 et 5^{ème}, des activités de contrôle et de rattrapage des vaccinations.

De plus, il répond aux demandes formulées par les lycées professionnels, les lycées et les établissements spécialisés.

➤ **La vaccination hors milieu scolaire**

Le Conseil général assure la facilité d'accès au rattrapage vaccinal et sa gratuité à tous les publics qui le souhaitent dans les Services communaux d'hygiène et de santé, dans certaines communes, et lors des consultations de nourrissons de PMI.



Objectif opérationnel 1.3 : Favoriser le développement harmonieux de l'enfant.

Le développement harmonieux des enfants demeure un axe prioritaire des actions médico-sociales en faveur des jeunes enfants.

➤ **Les consultations infantiles**

Les consultations infantiles destinées aux enfants de 0 à 6 ans ont pour objectif d'assurer la surveillance de la croissance staturo-pondérale et du développement physique, psychomoteur et affectif de l'enfant ainsi que le dépistage précoce des anomalies, déficiences, et la pratique des vaccinations.

Ces examens peuvent être pratiqués par un médecin du service de protection maternelle et infantile ou par un autre médecin, selon le choix des parents.

Ces consultations comportent un examen clinique de l'enfant, une observation de son comportement et un entretien avec le ou les parents.

La loi stipule qu'entre 0 et 6 ans, chaque enfant doit bénéficier de 20 examens médicaux.

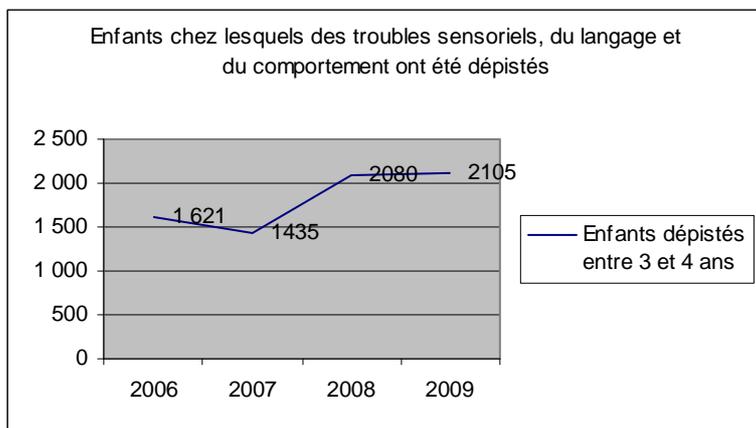
La fréquence des examens médicaux entre 0 et 6 ans est définie comme suit :

- ✓ *Un examen tous les mois jusqu'à 6 mois*
- ✓ *Un examen tous les 3 mois jusqu'à 1 an*
- ✓ *Un examen tous les 4 mois jusqu'à 2 ans*

Un examen tous les 6 mois jusqu'à 6 ans

➤ **Le dépistage des handicaps, des troubles sensoriels, du langage et du comportement, notamment entre 3 et 4 ans à l'école maternelle.**

Le Département effectue, dans le cadre de l'école maternelle, un examen à caractère préventif afin d'assurer la surveillance du développement de l'enfant et de dépister précocement les déficiences en particulier sensorielles, du langage et du comportement.



Ce bilan fait partie des actions médico sociales préventives en faveur des enfants de moins de 6 ans. Il est effectué avec l'accord des parents et est systématiquement proposé dans les écoles maternelles. Les bilans de santé en école maternelle ont lieu dans les locaux scolaires.

Le bilan de santé en école maternelle a permis de dépister, chez 20 % des enfants, des troubles sensoriels, du langage ou du comportement.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : GARANTIR AUX VARIOIS L'ACCES AU DEPISTAGE DES MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET DU VIH, DES CANCERS DU SEIN ET COLORECTAL, ET DE LA TUBERCULOSE

Le département donne la possibilité à l'ensemble de la population varoise de bénéficier en proximité et de manière gratuite, d'activités de dépistage et de suivi dans les domaines des infections sexuellement transmissibles, du cancer, et de la tuberculose.

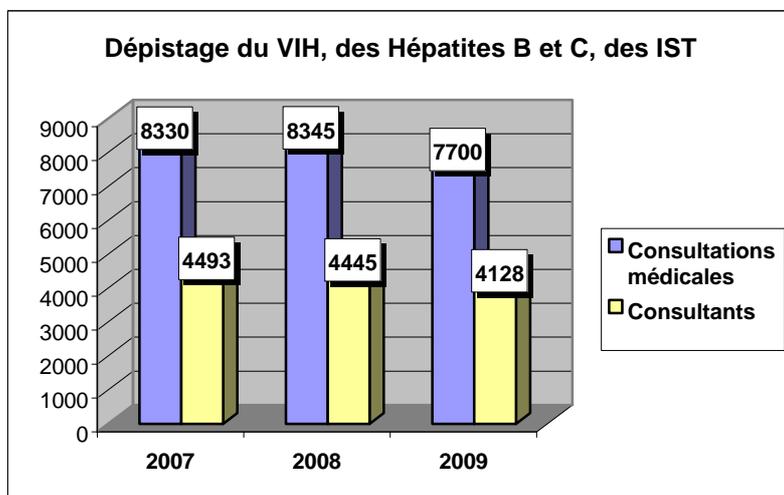
Objectif opérationnel 2.1 : Dépister le VIH, les hépatites B et C et les Infections sexuellement transmissibles

Le Var s'engage à assurer une couverture prévention santé sur l'ensemble du département

Suite aux appels directs d'usagers au Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit de Toulon, aux appels transférés par SIDA INFO SERVICES, et aux demandes des établissements scolaires (collèges et lycées), le Conseil général a pris en compte les besoins exprimés sur le territoire de Provence Verte.

Ainsi, le Conseil général s'engage à ouvrir une antenne du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit sur le Territoire de Provence Verte, à Brignoles, assurant ainsi une couverture de l'ensemble du Département.

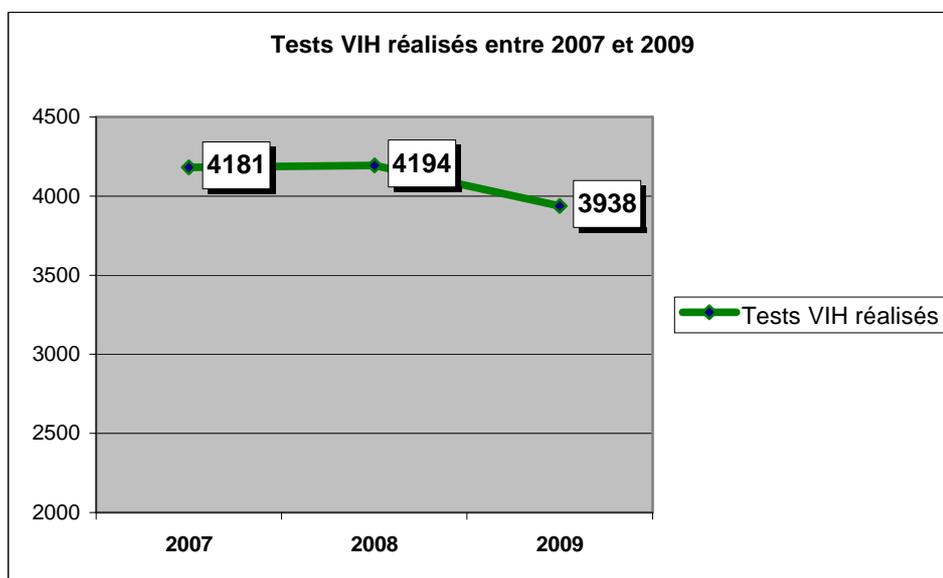
La prévention, l'information et le dépistage du VIH, des hépatites et des IST, sont assurés dans le cadre des consultations du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit et des consultations du Centre d'Information de dépistage et Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles .



Chaque consultant rencontre à deux reprises le médecin : la première fois pour la visite de dépistage, la seconde fois pour la remise du résultat et éventuellement une troisième fois si un test de contrôle a été demandé

➤ **La promotion du dépistage de l'hépatite B et C chez les personnes les plus exposées (multi partenaires, homosexuels, usagers de drogues)**

Un dépistage de l'hépatite B et C, ainsi qu'une vaccination contre l'Hépatite B si nécessaire, sont proposés aux consultants présentant des risques.



Objectif opérationnel 2.2 : Dépister les cancers

Le Conseil général maintient son engagement dans une démarche partenariale portant sur le dépistage organisé du cancer du sein et sur celui du cancer colo-rectal.

➤ **Le dépistage du cancer du sein**

Dans le cadre d'une campagne de dépistage, il s'agit de dépister le plus précocement possible, chez les varoises de 50 à 74 ans, les cancers du sein et de contribuer à la diminution de plus de 30% de la mortalité liée à cette affection.

	Résultat 2008 consolidés	Objectif 2009
Femmes invitées au dépistage	94 700	84 545
Femmes ayant bénéficié d'une mammographie	37 929	41 381
Cancers dépistés	177	128

➤ **Le dépistage du cancer colo-rectal**

Depuis le deuxième semestre 2008, le dépistage organisé du cancer colo-rectal concerne tous les deux ans, tous les varois, hommes et femmes, de 50 à 74 ans.

	Résultat 2008	Objectif 2009
Nombre de médecins formés au dépistage	925	> 1000
Nombre d'invitations adressées au public cible	113 108	174.524
Nombre de tests réalisés	9 642	52.225
Cancers et polypes à risque dépistés, coloscopies réalisées	4 cancers 27 polypes à risque pour 63 coloscopies	39 cancers 119 polypes à risque pour 548 coloscopies

Objectif opérationnel 2.3 : Favoriser le dépistage actif de la tuberculose et des infections tuberculeuses

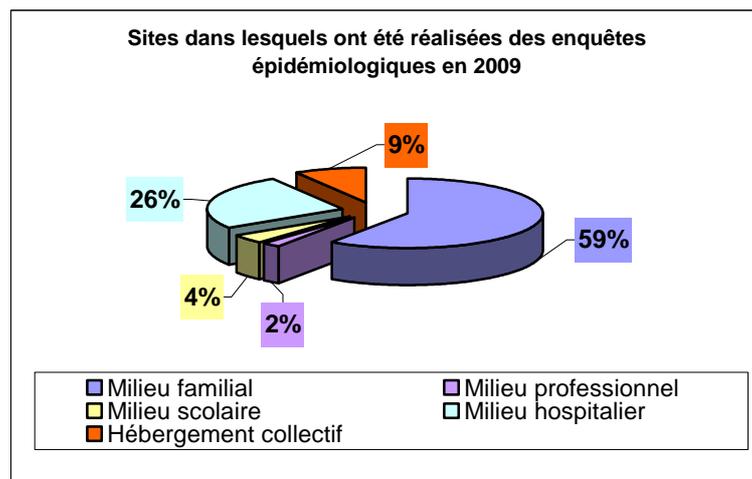
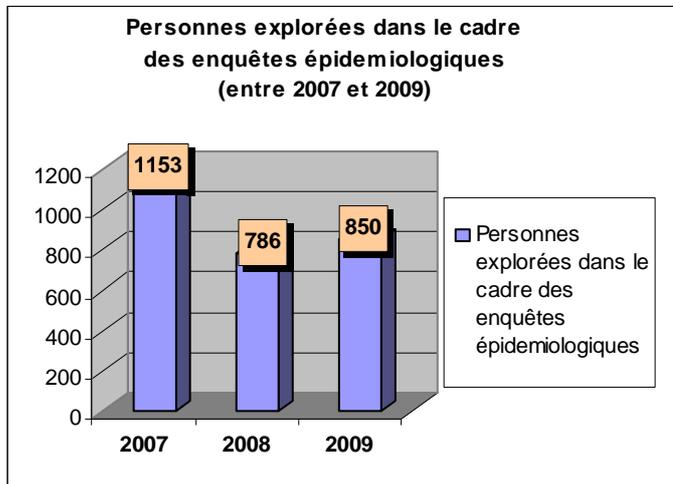
➤ **Le dépistage, la prise en charge et le suivi des pathologies de nature tuberculeuse**

Des consultations gratuites sont assurées à Toulon où sont effectuées des radiographies, des tests tuberculiques, et la délivrance de traitements anti-tuberculeux.

Une antenne mobile de radiographie répond aux besoins sur l'ensemble du territoire départemental.

➤ **Les enquêtes épidémiologiques systématiques**

Des enquêtes épidémiologiques sont effectuées systématiquement dans l'environnement plus ou moins élargi d'un cas de tuberculose déclaré, d'une éventuelle source de contamination et/ou d'éventuels sujets contacts contaminés.



➤ **Une action de diffusion des bonnes pratiques en matière de dépistage et de prise en charge des pathologies tuberculeuses est développée auprès des professionnels de santé hospitaliers et libéraux**

LES CHOIX POLITIQUES

La qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées, et particulièrement des plus fragiles, constitue un axe fort des politiques de solidarités du Conseil général du Var.

Dans le cadre de la politique d'Autonomie, le Département accompagne et prend en charge la dépendance dans **le respect du projet de vie des personnes** et de leur familles

Il s'agit ici **d'accompagner les personnes et de leurs familles** dans le choix de leur mode de vie, et de créer les conditions permettant d'offrir des réponses adaptées et diversifiées, au domicile comme en établissement.

Dans un contexte de vieillissement de la population et d'allongement de l'espérance de vie, au moment où, à l'échelle nationale, 90 % des personnes de plus de 80 ans vivent chez elles, le département mettra particulièrement l'accent sur des réponses de qualité favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées, Parallèlement le Conseil général veille, en outre, à la qualité de prise en charge des personnes devenues dépendantes en établissements.

Aussi, la politique départementale en matière d'autonomie s'articule autour de **quatre orientations stratégiques** :

- L'accès à l'information des personnes âgées et de leurs familles,
- Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées,
- L'accueil en établissements adaptés des personnes dépendantes,
- L'amélioration de la qualité du service rendu aux personnes handicapées en matière d'accueil, d'information et d'accès aux droits .

LE CONTEXTE

En avril 2008, le Conseil général a fait le choix d'adopter un schéma départemental commun pour les personnes âgées et les personnes handicapées. En 2009, afin d'anticiper la convergence des dispositifs en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, le Conseil général a créé une Direction de l'Autonomie, chargée de mettre en œuvre les politiques envers les publics dépendants menées par le Département

La parution de la Loi dite « Bachelot », dont les décrets sont encore attendus, va conduire le Département à définir ses attentes en matière de création d'établissements et services pour les personnes âgées et personnes handicapées par le moyen d'appels à projet.

Il est donc essentiel dans cette optique de proposer la révision des orientations du schéma 2008-2012 afin de **mieux traduire les besoins de la population sur chaque territoire.**

L'adoption en novembre 2009 du Règlement Départemental d'Aide Sociale modifie partiellement les conditions d'attribution des prestations et aides du Conseil général en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Sa mise en œuvre dès janvier 2010 nécessite **une adaptation des politiques et une information large du public et des professionnels.**

En outre, l'année 2010 sera marquée par la **révision du statut des Maisons Départementales des Personnes Handicapées** et par la révision du schéma départemental des personnes âgées et des personnes handicapées afin de tenir compte des éléments communiqués par l'INSEE dans le cadre du dernier recensement.

Au dernier recensement de l'INSEE (2006), les plus de 60 ans représentent 27,4 % de la population totale varoise. Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a donc augmenté de 1,6 % par rapport au recensement de 1999.

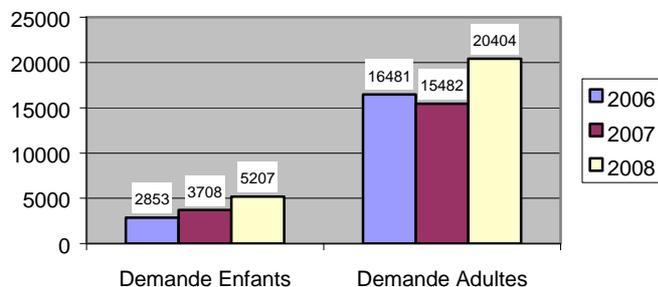
Repères Personnes Agées

- ✓ **274 750** personnes âgées de plus de 60 ans, soit 27,4 % de la population varoise
- ✓ **28 408** bénéficiaires de l'APA en 2009, dont **20 244** à domicile et **8 164** en établissement
- ✓ **406** bénéficiaires de l'aide sociale à domicile en 2008
- ✓ **2 560** bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement
- ✓ **6504** lits habilités à l'aide sociale

Repères Personnes Handicapées (en 2008)

- ✓ **96** personnes handicapées bénéficiaires de l'aide sociale à domicile
- ✓ **1997** demandes de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) adultes traitées à la Maison Départementale des Personnes Handicapées et **1406** décisions favorables
- ✓ **45** demandes de PCH enfants traitées et **25** décisions favorables

Nombre de personnes ayant déposé au moins une demande d'aide à la MDPH (sources MDPH 2008)



L'ACTION DEPARTEMENTALE

« CREER LES CONDITIONS PERMETTANT AUX PERSONNES AGEES ET AUX PERSONNES HANDICAPEES DE CHOISIR LIBREMENT LEUR PROJET DE VIE »

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : DONNER ACCES AUX PERSONNES AGEES ET A LEUR FAMILLE A UNE INFORMATION CENTRALISEE

Conscient des difficultés des personnes âgées en perte d'autonomie et de leur famille à trouver une offre de service adaptée à leurs besoins, le Conseil général s'engage à **donner une lisibilité aux personnes sur les services et prestations dont elles peuvent disposer** près de leur domicile.

Le Var s'engage à informer les personnes âgées sur les possibilités d'hébergement et d'aide au maintien à domicile, sur chaque territoire, afin de les aider à faire leur choix

Le nombre important d'entreprises d'aide à domicile, les différents statuts des établissements et l'urgence qui préside souvent à rechercher une solution face à la dépendance rendent complexes les choix que doivent faire les familles. Le Conseil général s'engage donc à les aider à y voir plus clair.

Un guide, élaboré par territoire, reprendra tous les éléments susceptibles d'aider les personnes âgées et leurs familles à réaliser leur choix, et à mettre œuvre leur projet de vie.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Tenant compte d'une **très forte demande de maintien à domicile**, notamment dans le cadre de l'APA où 71 % des demandeurs font ce choix, et de la moyenne d'âge, autour de 85 ans, présidant à l'entrée en établissement, le Département du Var met l'accent sur le maintien à domicile de ces personnes.

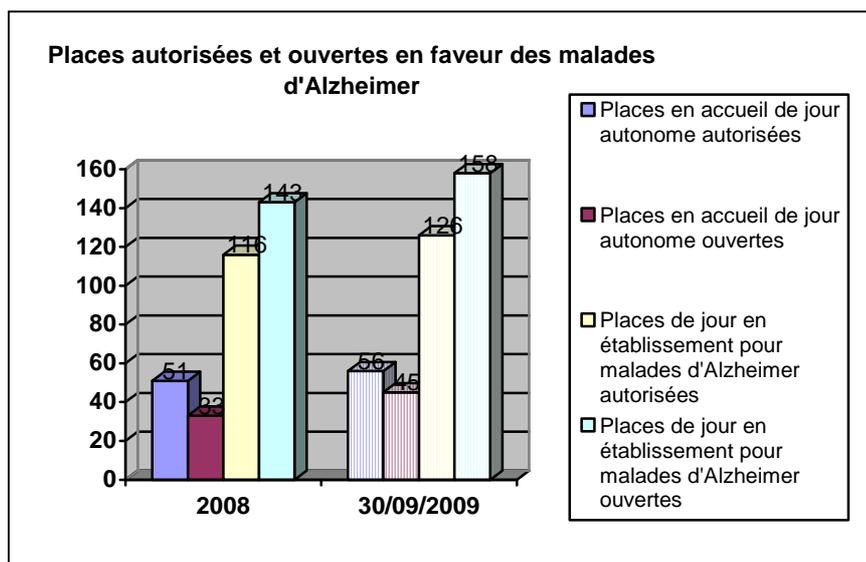
Objectif opérationnel 2.1 : Maintenir la qualité de service rendu aux personnes âgées

Le Département du Var maintient, en 2010, la qualité du service rendu aux personnes âgées **en veillant à assurer une réactivité face aux demandes d'aides**. Soucieux de la fragilité de ce public, il veille à répondre aux personnes présentant des situations d'urgence.

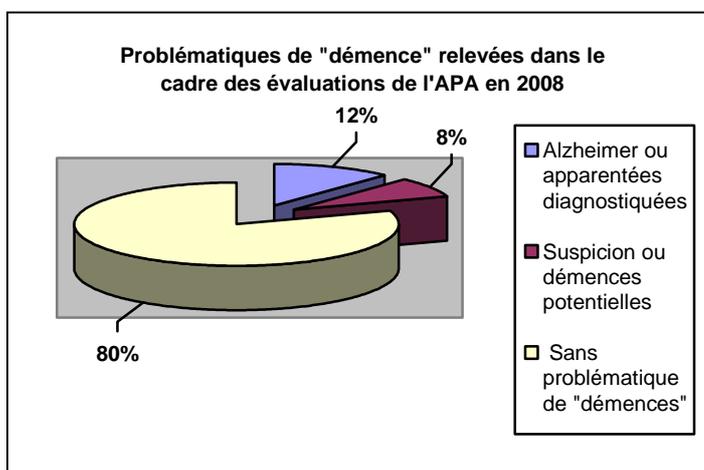
Ainsi, le Conseil général s'engage à ouvrir les droits à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en urgence à toute personne en situation d'urgence repérée. En 2008, ce sont 301 attributions d'Allocation Personnalisée d'Autonomie en urgence qui ont été accordées.

Objectif opérationnel 2.2 : Améliorer la prise en compte des besoins des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés

En 2010, le Département du Var continuera à apporter une **réponse spécifique aux difficultés rencontrées en matière d'accueil** par ces malades et leurs familles. Il accompagnera notamment les établissements souhaitant affecter une partie de leurs places dans des secteurs protégés spécifiquement organisés pour les malades d'Alzheimer ou troubles apparentés.



En outre, **afin de participer activement au plan national de lutte contre la maladie d'Alzheimer**, le Département du Var, acteur engagé, a mis en place les conditions afin permettant d'identifier les pathologies des personnes âgées qu'il accompagne par le recueil des données utilisables en Santé Publique. Il s'agit de données sur la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, les démences, et l'évolution de la dépendance.



Objectif opérationnel 2.3 : Rénover les modes d'accompagnement à domicile des personnes handicapées

Le Département du var veille à adapter les prises en charge des services d'accompagnement à la vie sociale aux besoins des personnes handicapées et l'extension de la couverture territoriale de l'offre de service.

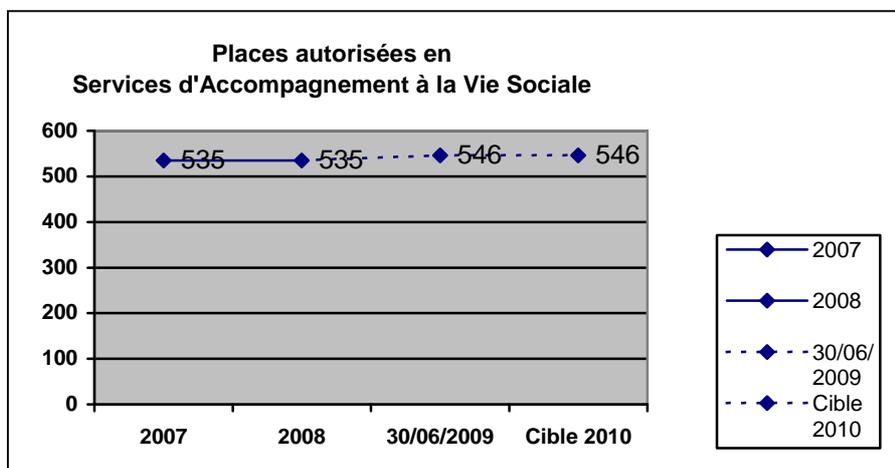
Ces Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne adulte handicapée par un **accompagnement social adapté**. La prise en charge ou l'accompagnement peuvent ainsi s'effectuer de façon permanente, temporaire ou selon un mode séquentiel, sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie.

Le Var s'engage à offrir à toute personne handicapée qui le souhaite, et quel que soit son territoire de résidence, la possibilité d'être soutenue dans sa vie à domicile par un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), offrant ainsi une alternative à l'hébergement en établissement médico-social

Aujourd'hui, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale sont inégalement répartis sur le territoire départemental et n'offrent pas tous le même type de prestation, certains étant spécialisés sur des types de handicap (moteurs, psychiques ou sensoriels), alors que d'autres ne se consacrent qu'au suivi des travailleurs en ESAT, souvent déficients intellectuels. Ce manque d'homogénéité est préjudiciable pour les personnes handicapées qui ne trouvent pas toujours à proximité de réponses adaptées à leurs besoins.

En 2010, le Département harmonisera les modalités d'intervention auprès des personnes handicapées, élargira les services à tous les types de handicap et de prise en charge, négociera la révision des autorisations de ces établissements afin d'augmenter le nombre de personnes pouvant être accompagnées tout en maintenant le coût pour le Conseil général.

Pour cela le Département définira, avec les partenaires, le contenu de la prise en charge des personnes handicapées, réfléchira à la notion de SAVS « spécialisés », à couverture départementale et/ou « tout public », à couverture locale, et favorisera leur adossement ou les passerelles avec une structure pour personnes handicapées.

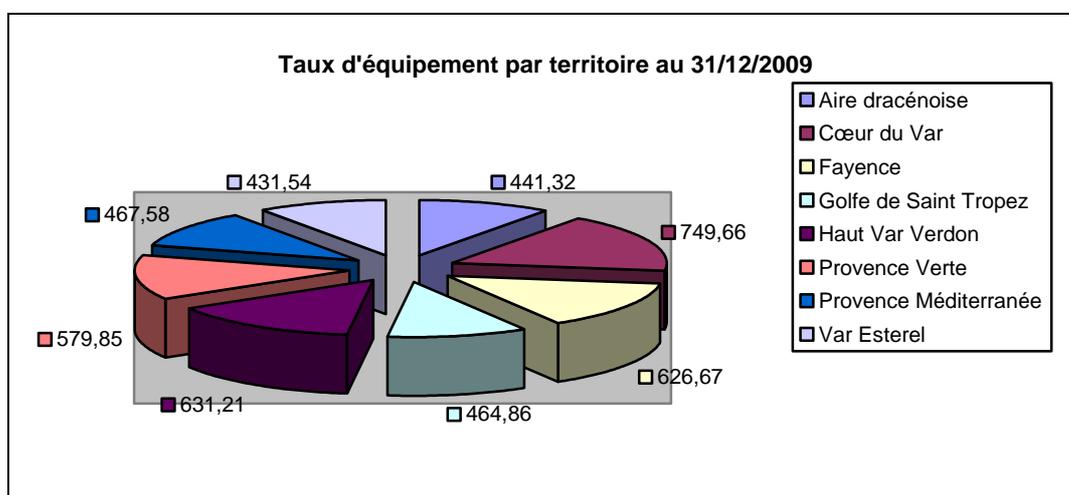


OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : PERMETTRE L'ACCUEIL EN ETABLISSEMENTS ADAPTES DES PERSONNES DEPENDANTES

Le maintien à domicile des personnes dépendantes, par des offres de services adaptées à ce choix, permet de constater une entrée en établissement plus tardive.

Afin de répondre aux besoins des varois, l'objectif retenu en matière d'hébergement est d'autoriser 400 lits pour 1000 personnes âgées de plus de 85 ans, par territoire de développement.

Le Département prend en charge toute personne âgée ayant son domicile de secours dans le Var, placée en établissement, et qui se trouve dans l'incapacité d'assurer la prise en charge de ses frais de placement. C'est dans ce cadre que 198 places habilitées à l'aide sociale ont été ouvertes en 2008. A l'issue du premier semestre 2009, 249 places supplémentaires habilitées à l'aide sociale ont été déjà ouvertes.

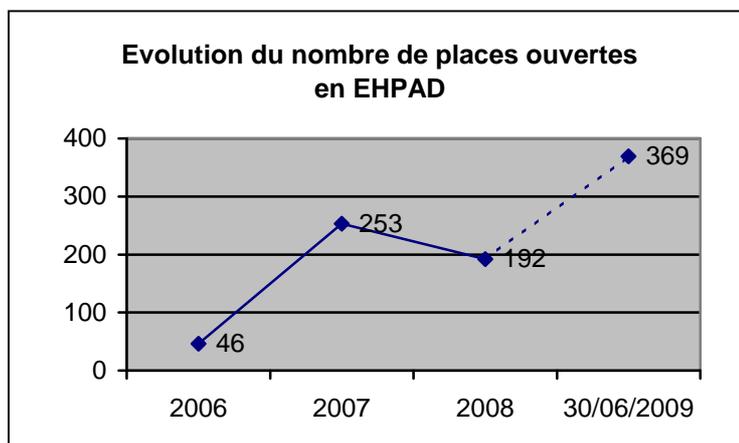


*Taux d'équipement pour personnes âgées pour l'ensemble du Département (ratio du nombre de lits autorisés pour 1000 personnes âgées) : **484,15***

Les données de l'INSEE sur la population varoise en 2006, ramenées à la somme des lits ouverts ou autorisés montrent que les besoins en matière d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sont couverts sur chacun des huit territoires ;

Objectif opérationnel 3.1 : Améliorer et contrôler la qualité de l'offre d'hébergement des personnes âgées

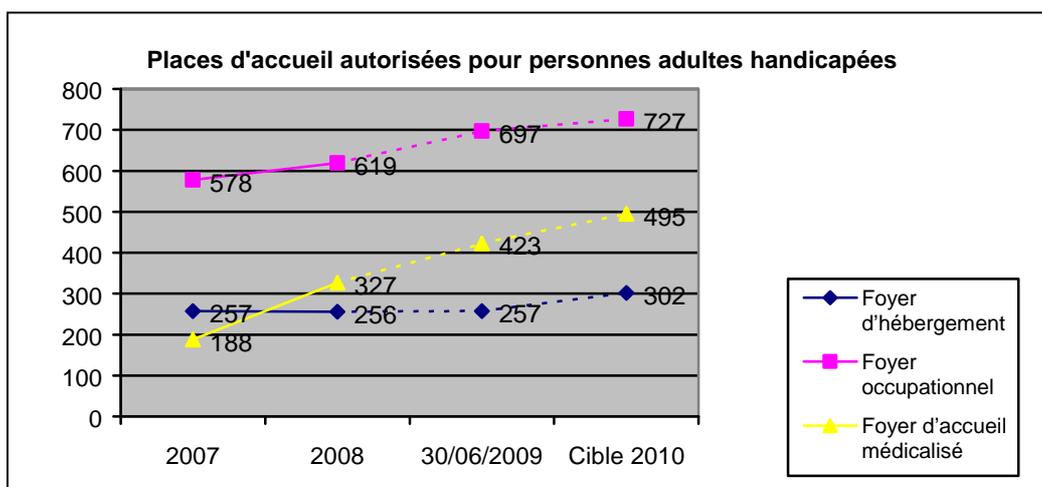
Au premier janvier 2010, le Département dispose de 12 388 lits autorisés dont 11 831 sont ouverts et 6 504 habilités à l'aide sociale. Le Département du Var **adaptera cette offre aux besoins spécifiques repérés** (accueils de jour, temporaire, pour personnes handicapées vieillissantes...).



Le Département s'engage à **inciter la mise en conformité des structures** pour personnes âgées et **renforcer les contrôles dans les établissements**. Par ailleurs, il encouragera ces établissements à mettre en place des démarches qualité, tant sur la prise en charge des personnes, que sur le plan administratif et financier.

Objectif opérationnel 3.2 : Favoriser le développement et les capacités d'accueil en établissements pour les adultes handicapés

Le Département s'engage à recenser les besoins constatés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, et à favoriser l'émergence des réponses adaptées.



Concernant les foyers occupationnels et les foyers d'accueil médicalisés, les places d'accueil sont réparties entre des places internat et externat.

		Résultat 2008	Résultat 2009	Objectif 2010
Nombre de places autorisées de Foyers occupationnels	Places en internat	+ 38	+ 17	+ 30
	Places en externat	+ 3	+ 7	0
Nombre de places autorisées de Foyers d'accueil médicalisés	Places en internat	+ 127	+ 16	+ 69
	Places en externat	+ 12	0	+ 3

Le Var s'engage à favoriser l'accueil des personnes handicapées vieillissantes

En 2010, le Département s'engage, parmi les places autorisées pour personnes adultes handicapées, à réserver 77 places en Foyer d'Accueil Médicalisé et 29 places en Foyer Occupationnel pour les personnes handicapées vieillissantes. Il proposera des réponses adaptées au placement des personnes handicapées vieillissantes en établissement en fonction de leur projet de vie à travers soit des établissements spécialisés, soit des petites unités de vie à l'intérieur des foyers.

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : AMELIORER LA QUALITE DE SERVICE RENDU AUX PERSONNES HANDICAPEES

Il s'agit de favoriser l'accueil, l'information et l'accès aux droits des personnes handicapées.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Var est classée la 8^{ème} de France en volume de dossiers, bien que le Département du Var soit le 22^{ème} Département en terme de population.

✓ **17 699** personnes ont été accueillies en 2008 (1475 en moyenne par mois), soit une progression de plus de 15 % par rapport à 2007.

✓ **28 219** appels téléphoniques ont été reçus (moyenne mensuelle de 2350 appels), soit une progression de 21 % par rapport à 2007.

✓ le nombre de dossiers reçus, enfants et adultes confondus, est passé de **20 942 à 24 124** soit **une progression supérieur à 15%**. Cette progression est particulièrement sensible chez les enfants

Objectif opérationnel 4.1 : Mener des actions de sensibilisation et d'information en direction des agents du Conseil général, des différents acteurs et des professionnels au contact du public dans le département

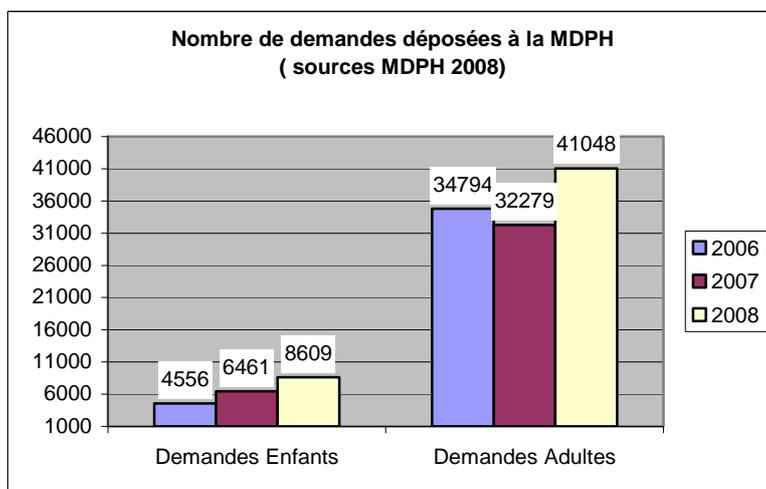
Le Var s'engage à développer un réseau de compétences au service des personnes handicapées sur chaque territoire

Le Département s'engage à offrir un accompagnement global des personnes handicapées en mutualisant les compétences des UTS et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

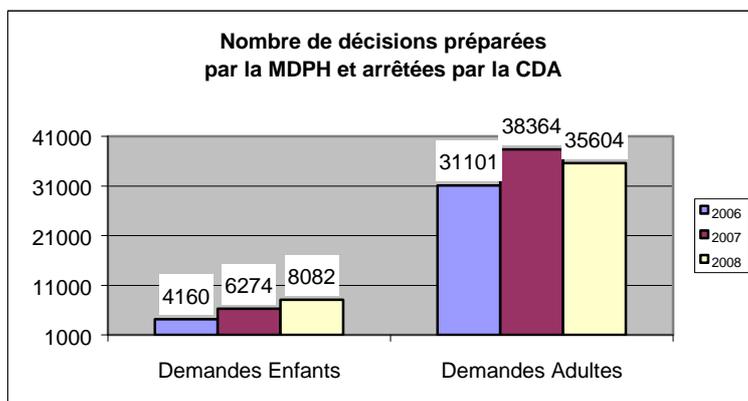
La Maison Départementale des Personnes Handicapées s'engage à proposer des accueils sur rendez-vous par des travailleurs sociaux de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, aux personnes qui souhaitent être informées ou accéder à leurs droits sur l'ensemble du territoire varois.

Par ailleurs, les équipes pluridisciplinaires seront délocalisées afin d'élargir la participation des professionnels des différents territoires à l'évaluation des demandes des personnes handicapées, et de permettre aux usagers, qui le souhaitent, d'être reçus par ces équipes de proximité.

Objectif opérationnel 4.2 : Améliorer la qualité et le délai de traitement des dossiers



La MDPH maintient son engagement dans l'amélioration de la qualité du service rendu et des délais de traitement des dossiers de demandes d'aides en mettant en place une nouvelle organisation et en numérisant les dossiers de demandes. Les dossiers seront ainsi dématérialisés afin d'en faciliter la recherche et la manipulation compte tenu des volumes à traiter.



Délai de traitement des dossiers au 31 décembre 2008 : 4,5 mois

PLAN D'ENGAGEMENT

**Améliorer
la vie quotidienne
des Varois**

Habitat

LES CHOIX POLITIQUES

Le département du Var a connu ces dernières années une progression démographique importante. A ce jour, le million d'habitants Varois doit être atteint et dépassé et les projections à l'horizon 2030 ne prévoient pas d'inversement de tendance.

Cet accroissement de population nécessite **une production nouvelle en matière d'habitat qui réponde aux attentes de la population et qui se conforme aux enjeux en matière environnementale** et notamment aux objectifs du Grenelle de l'environnement (urbanisation maîtrisée, économie d'énergie, limitation des émissions de CO2, qualité architecturale et confort de vie).

Conçue de manière évolutive, le Conseil général fait de sa politique de l'Habitat, un enjeu majeur pour le Département.

Au cœur de la vie des Varois et en lien direct avec le développement économique, les transports, l'environnement, les équipements publics de proximité l'habitat est un accompagnement indispensable au développement harmonieux et maîtrisé des territoires.

Repères

- ✓ **995 934** habitants
- ✓ **68%** de résidences principales
- ✓ **26,9%** de résidence secondaires
- ✓ **5,1%** de logements vacants
- ✓ **8,4%** de logements sociaux

Le Département du Var a développé son action en vue de **promouvoir un développement équilibré et qualitatif de l'habitat** par la mise en œuvre de 5 axes stratégiques :

- la promotion d'une politique de l'habitat coordonnée,
- le développement d'une offre locative nouvelle,
- l'amélioration de l'habitat,
- la lutte contre l'exclusion par le logement,
- le renouvellement urbain des quartiers en difficulté.

LE CONTEXTE

Depuis 2005, la production de logements sur l'ensemble du territoire est en nette augmentation. Cependant, elle demeure très insuffisante pour répondre aux différents besoins qui s'expriment et qui sont en constante progression.

Repères

Production de logements à loyer modéré dans le Var

- ✓ 824 logements financés en 2006
- ✓ 1 020 logements financés en 2007
- ✓ 1 198 logements financés en 2008
- ✓ 1 144 logements financés en 2009

Les enjeux sont fondamentaux :

- La nécessité de répondre à **une demande de logement de plus en plus importante** par une augmentation du nombre des constructions neuves,
- L'obligation de **maîtriser l'urbanisation** de notre territoire qui risque à terme, si elle n'est pas correctement encadrée, d'être préjudiciable à la qualité de vie des varois et à l'image du Département,
- Les obligations **nouvelles et à venir en matière de qualité des constructions** nécessitent un effort de la part des constructeurs.

L'ACTION DEPARTEMENTALE

« ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET QUALITATIF DE L'HABITAT DANS LES TERRITOIRES »

OBJECTIF STRATEGIQUE 1: PROMOUVOIR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT COORDONNEE

Le Département parce qu'il est :

- Garant des solidarités avec les plus fragiles, dans le cadre de ses compétences,
- Capable d'animer la dynamique locale et de mettre ses capacités de coordination, de conseils et d'aides au service des territoires,

a une réelle légitimité pour intervenir et générer une dynamique par des actions de communication, de coordination ou la production de documents stratégiques (Charte de l'Habitat, Plan Départemental de l'Habitat).

Seule une **mobilisation générale** de l'ensemble des acteurs oeuvrant dans le domaine de l'Habitat permettra d'**impulser une offre nouvelle** de logements dans le cadre d'une urbanisation maîtrisée et réfléchie.

Cet objectif repose sur la volonté de promouvoir une politique de l'habitat coordonnée entre les différents acteurs et qui réponde aux besoins de la population.

Le Var s'engage à assurer une mobilisation collective autour

- *de la création d'un observatoire départemental de l'habitat, en tant qu'outil d'aide à la décision, à l'évaluation, et au passage à l'action en matière d'habitat. Dans un souci de cohérence territoriale et de mutualisation, il sera partenarial et partagé avec l'ensemble des acteurs déjà engagés ou ayant pour projet de mener une mission d'observation sur la thématique du logement.*
- *de réunions d'animation associant l'ensemble des acteurs de l'habitat afin de créer un réseau d'informations et d'actions collectives en faveur d'une politique anticipatrice en matière d'habitat.*

Le Var s'engage également à réaliser un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs de l'habitat concernant les besoins en matière de logements, qui servira de socle à l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat.

Cette étude constituera un outil de pilotage partenarial, pour définir les objectifs et les orientations de la politique départementale de l'habitat portée par les élus, en cohérence avec les besoins et les projets de développement locaux.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPER UNE OFFRE LOCATIVE NOUVELLE

Afin de développer une offre locative nouvelle, le Conseil général intervient à la fois :

- Sur les acquisitions foncières génératrices d'opérations d'habitat,
- Sur les programmes d'habitat mixte nouveaux,
- Sur l'optimisation du parc de logements existants (logements vacants).

L'ensemble de ces actions doit apporter à la population varoise (actifs, personnes en difficultés, retraités, personnes en situation de handicap...) une offre nouvelle de logement adaptée à leurs besoins, notamment en terme de loyer.

Objectif opérationnel 2.1 : Aider à la maîtrise foncière

Le Département a mis en place un dispositif d'aide aux acquisitions foncières en faveur des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en vue de la réalisation d'opérations d'habitat.

Ce dispositif, qui entre dans le cadre des grandes orientations fixées par la Charte de l'Habitat, vise à produire, à moyen ou court terme, une offre nouvelle de logements mixtes proches des commerces et des équipements publics de proximité.

En 2009, le Conseil général a financé 4 opérations pour une production de 68 logements dont 53 à loyer modéré.

L'appui aux communes sera prolongé pour l'exercice 2010 au travers d'études préalables à l'acquisition de foncier en vue du montage d'opérations de logements, pour vérifier leur faisabilité, leur pertinence eu égard aux besoins identifiés, et favoriser la prise de décision communale.

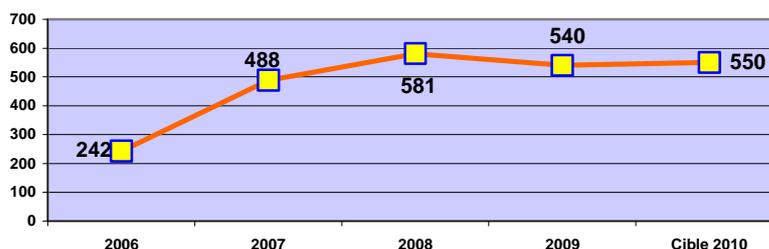
Les projets d'acquisition suivants sont en cours d'étude : le Val, Pourrières, le Cagnet des Maures, Néoules, Moissac Bellevue soit 117 logements supplémentaires potentiels (dont 87 logements locatifs sociaux).

Objectif opérationnel 2.2 : Favoriser des programmes d'habitat mixte nouveaux

Le Département apporte son soutien à la production d'habitat locatif neuf dans le cadre d'opérations mixtes par territoire afin de faire face au déficit de logements à loyers modérés.

Cette aide s'adresse aux Offices Publics de l'Habitat, aux Entreprises Sociales de l'Habitat et aux Sociétés d'Economie Mixte dans le cadre de la politique territorialisée.

**Nombre de
logements locatifs
neufs financés**



Le nombre de logements locatifs neufs financés par le Conseil général a fortement augmenté ces dernières années.

Cette augmentation de la production par les bailleurs sociaux dans le Var est due à une mobilisation de l'ensemble des acteurs sur le problème du logement. Des opérations comme celles des Programmes de Rénovation Urbaine, de nombreuses résidences acquises en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) induites par le Plan de relance du gouvernement ont favorisé cette production.

Le Var s'engage à promouvoir la réalisation d'actions exemplaires en matière de construction de logements locatifs sociaux afin de réduire l'impact des constructions sur l'environnement tout en contribuant à limiter les charges des locataires.

Pour ce faire, seront favorisées les opérations engagées dans une démarche de développement durable multi-critères, permettant de veiller à la performance énergétique des bâtiments, à la qualité des matériaux utilisés, à la gestion du chantier, mais également au confort et à la santé des occupants

Pour 2010, l'objectif de financement se situe à 550 logements.

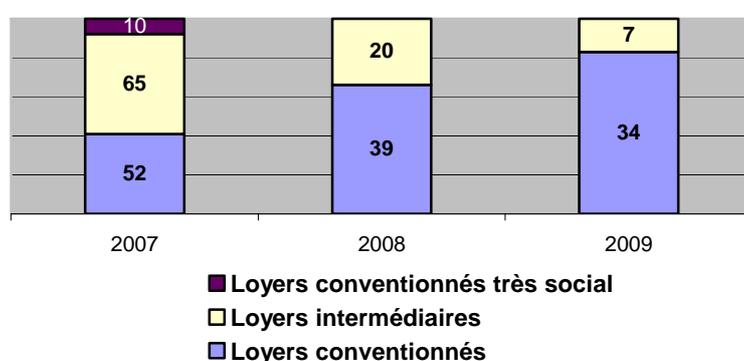
Parallèlement, le Conseil général travaille à l'évolution des critères d'attribution d'aide à la construction neuve afin d'orienter les bailleurs sociaux vers des logements garants de performances exemplaires en matière environnementale conformément à la Charte de l'Habitat votée en janvier 2009.

Objectif opérationnel 2.3 : Contribuer à la résorption de logements et locaux vacants

L'action du Conseil général vise à inciter les bailleurs privés et les communes à remettre sur le marché de la location des logements vacants ou locaux transformés en logements et offrir à la population un habitat rénové, le plus souvent en zone urbaine.

Ce type d'action offre également l'opportunité d'optimiser les opérations de rénovation urbaine et d'amélioration des centres villes.

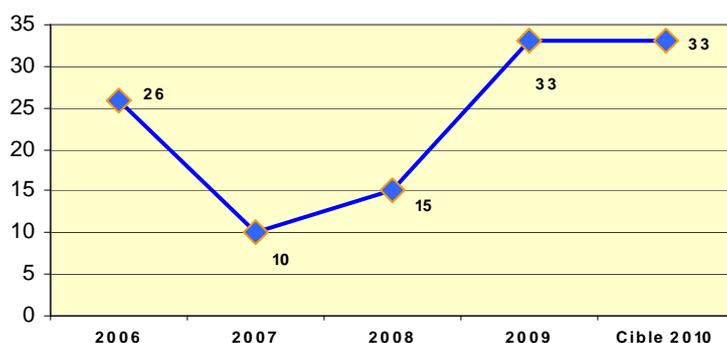
Niveau des loyers des logements remis sur le marché



Le nombre de logements remis sur le marché en 2009 est de 41, pour l'année 2010 les efforts en la matière seront maintenus et l'objectif à atteindre est de 45 logements remis sur le marché.

Le parc privé est devenu un élément important en matière d'habitat. En effet, chaque année de nombreux ménages trouvent à se loger dans des appartements rénovés et mis aux normes avec des loyers modérés grâce aux actions de mobilisation du parc vacant. Qu'il soit conventionné ou intermédiaire, le niveau des loyers est toujours en deçà de ceux du marché.

Nombre de logements sociaux communaux financés



Les communes ont également la possibilité de remettre sur le marché des logements et locaux vacants. En 2009, ont été financés 33 logements sociaux communaux et cette tendance devrait se maintenir pour 2010.

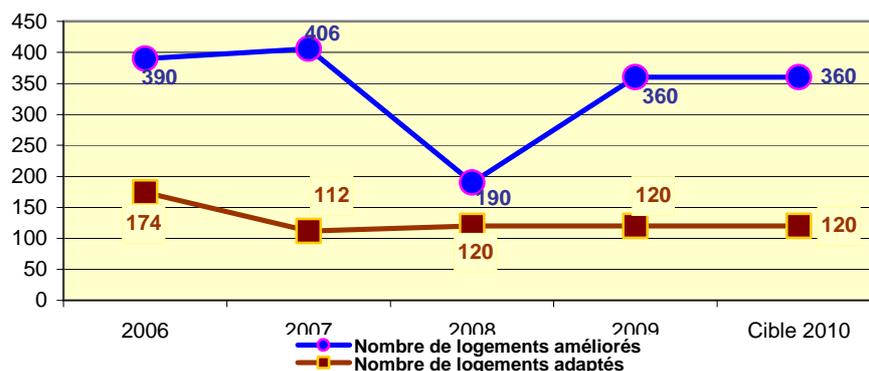
OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : AMELIORER LA QUALITE DES LOGEMENTS

Le Conseil général a décidé d'aider la partie de la population la plus fragile à « mieux vivre son habitat ». Il s'agit d'éviter que les propriétaires les plus démunis ne soient obligés de quitter leur domicile car ils n'ont pas les moyens de réaliser des travaux indispensables et en favorisant le maintien au domicile des personnes âgées ou handicapées.

Objectif opérationnel 3.1 : Aider les propriétaires occupants ou les locataires à améliorer ou à adapter leur logement

Le département intervient en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en octroyant des subventions à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources et en finançant des **travaux d'adaptation du logement des personnes âgées ou handicapées pour leur maintien au domicile**

Nombre de logements améliorés ou adaptés



Objectif opérationnel 3.2 : Réhabiliter les logements sociaux dans le cadre de démarches contractualisées

Durant l'année 2010, le financement de la réhabilitation des 1757 logements de la Beaucaire pour un montant de subvention de 1 352 000 € sera engagé.

Dans le cadre du PRU BERTHE : 2030 logements doivent être réhabilités et le département en 2010 engagera les financements pour 4 opérations de réhabilitation représentant 1 527 logements (cette action fait également partie de l'objectif stratégique « participer au renouvellement urbain des quartiers en difficulté »).

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : LUTTER CONTRE L'EXCLUSION PAR LE LOGEMENT

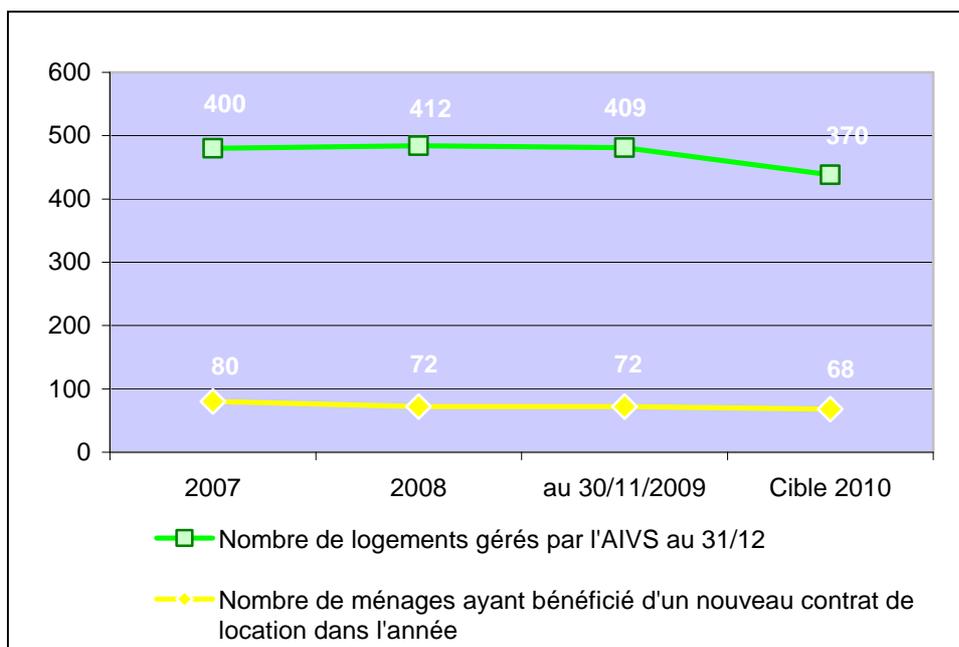
Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), le Conseil Général en partenariat avec l'Etat, agit en faveur des personnes ou ménages en situation fragile connaissant des difficultés dans la recherche et le maintien dans le logement.

Durant l'année 2010, le Conseil général et l'Etat élaboreront un nouveau Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Par ailleurs, le schéma d'accueil des gens du voyage sera également mis en révision en partenariat avec l'Etat.

Une étude sera entreprise sur **les problématiques de précarité énergétique** dans le Var et des propositions d'actions devront être présentées afin de contribuer à la réflexion sur la prise en compte du développement durable et plus spécifiquement de la précarité énergétique dans le cadre de la Politique de l'Habitat des personnes les plus démunies.

Objectif opérationnel 4.1 : Maintien des capacités de relogement des personnes en difficultés dans le parc privé

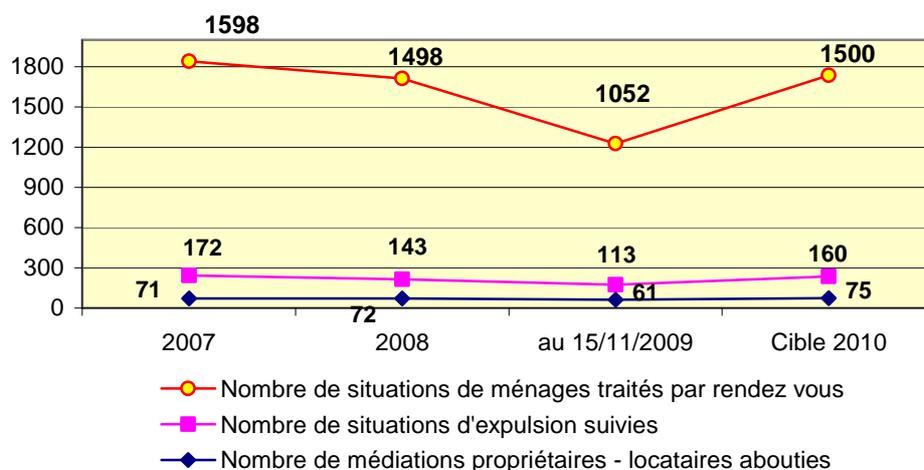
Dans le cadre du PDALPD, l'Etat et le Conseil Général se sont fixés un objectif de maintien des capacités de relogement des personnes en difficultés dans le parc privé. L'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) « Le Toit » est missionnée en vue de mobiliser dans le parc privé des logements pour les publics défavorisés et d'en assurer la gestion locative adaptée.



Objectif Opérationnel 4.2 : Appui juridique aux publics du plan pour permettre l'accès et le maintien dans le logement et limiter les expulsions

Les publics en difficultés sont souvent confrontés à des problèmes juridiques lorsqu'ils doivent faire face aux problématiques du maintien dans le logement. L'objectif commun du Conseil général et de l'Etat est d'apporter un soutien juridique à ces personnes dans le cadre des actions du PDALPD. C'est l'ADIL qui assure la mission de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) « Lutte contre les Exclusions », avec plusieurs types d'intervention pour les ménages en difficultés : consultations juridiques, médiations, préparation aux audiences d'expulsion, plate forme d'information à l'intention des propriétaires privés,...

Actions de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement



OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS EN DIFFICULTE

Le Conseil général intervient dans le cadre des programmes de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) ou dans les opérations inscrites aux contrats de territoires pour appuyer le renouvellement urbain des quartiers en difficultés.

Ces programmes permettent de diversifier l'offre de logements et d'améliorer le cadre de vie des habitants par la réalisation d'aménagements urbains et d'équipements publics de proximité.

Objectif opérationnel 5.1 : Participer à la mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du centre ancien de Toulon

Ce projet de Rénovation Urbaine a pour enjeu de permettre au Centre Ancien de retrouver son attractivité et de redevenir le véritable cœur de ville de Toulon.

A cet effet, les opérations prévues doivent permettre de :

- Diversifier l'offre de logements pour retrouver la diversité sociale,
- Réaliser des aménagements urbains avec deux niveaux d'intervention, celui de la vie quotidienne dans le quartier et celui de l'intégration au fonctionnement urbain du grand centre ville,
- Mettre à disposition des habitants du quartier les équipements nécessaires et développer et rechercher une offre de services,
- Favoriser la dynamisation commerciale.

Pour 2010 le Conseil général participera au financement d'environ 9 opérations représentant plus de 100 logements sociaux et financera deux opérations : la requalification du Cours Lafayette et celle de la rue Emile Zola, traverse Cathédrale et Place Cathédrale.

Objectif opérationnel 5.2 : Participer au renouvellement urbain des quartiers en difficulté

Comme prévu dans le contrat de territoire Provence Méditerranée, le Conseil général prolonge ses participations prises dans le cadre du Grand Projet de Ville pour la réalisation d'aménagements et d'équipements prévus dans le PRU « Berthe », et contribue aussi sur son programme de droit commun à des opérations de construction et de réhabilitation de logements sociaux portés par l'Office Public de l'Habitat de la Seyne sur Mer dans ce quartier.

En 2010, le financement de la réhabilitation de 1527 logements sera engagé ainsi que la contribution à la réalisation de 5 opérations permettant la création au total de 121 logements sociaux.

Le Département intervient également pour appuyer des aménagements et des équipements publics dans le cadre du projet urbain du centre ancien de la Seyne sur Mer et du PRU La Gabelle à Fréjus et d'autres quartiers en difficulté.

En 2009, le Conseil général a contribué au financement en vue de la requalification de l'îlot Béal- Limans – Portelet situé dans le Centre Ancien d'Hyères et de trois opérations concernant le projet urbain du centre ancien de la Seyne sur Mer.

En 2010, le Conseil général continuera à soutenir les actions de rénovation urbaine du centre ancien de la Seyne sur Mer : restructuration de l'îlot Martini (espace public), réalisation d'une seconde tranche de logements communaux d'urgence (6 logements), du passage traversant, rue Evenos, ...

PLAN D'ENGAGEMENT

**Améliorer
la vie quotidienne
des Varois**

Culture

LES CHOIX POLITIQUES

Le Conseil général, soucieux de mettre en œuvre une politique globale visant à plus de proximité avec ses habitants, à un accès le plus large possible aux services et à favoriser le développement économique du département dans le respect de son identité, de son mode de vie et de son patrimoine naturel, a fait de la politique culturelle un de ses moyens d'action. La collectivité considère que la culture est un **facteur du développement personnel et collectif** favorisant la constitution d'un citoyen responsable et la cohésion de sa population.

Favoriser l'accès de tous à la culture et à la création, faire de la culture un outil de développement économique, urbain et social, préserver notre mémoire **sont les trois volets équilibrés d'une politique à la hauteur d'un département qui a atteint un million d'habitants, qui accueille une métropole de 450 000 habitants et qui souhaite se placer au premier plan de grandes agglomérations françaises**

Repères

- ✓ 60 000 emplois directs en PACA dont 10 000 emplois publics.
- ✓ le Conseil général pèse près de 30 % des dépenses culturelles totales dans le Var.
- ✓ 8 100 élèves fréquentent en 2009 8 établissements d'enseignements artistiques.
- ✓ 41% des dépenses culturelles dans le Var sont consacrées au spectacle vivant.

La politique culturelle du département vise donc clairement trois objectifs principaux :

➤ **Mettre la culture à la portée du plus grand nombre.** Cette ambition vise d'une part à réduire les obstacles économiques, géographiques, culturels ou psychologiques, d'autre part à favoriser la diffusion la plus large possible des productions artistiques, culturelles ou littéraires. Pour ce faire, le Département met en œuvre des dispositifs favorisant le rapprochement des œuvres avec la population grâce à des transports, des achats de places, des actions de médiation, l'organisation de tournées départementales, des expositions à l'Hôtel des Arts, des prêts d'ouvrages par la Médiathèque départementale ou en ouvrant l'accès des archives aux usagers.

➤ **Faire de la culture un outil privilégié de développement économique**, urbain et de rayonnement de notre département. Il n'y a en effet pas de territoire économique dynamique qui ne s'appuie sur une politique culturelle ambitieuse.

Le rayonnement culturel d'un territoire constitue un des principaux critères d'implantation des entreprises et des populations diplômées. C'est pourquoi le Département favorisera la présence d'artistes et de structures culturelles et cherchera à placer le Var comme un des lieux d'échanges culturels en Méditerranée.

➤ **Préserver le patrimoine et la mémoire du département** tant en conservant aux archives les documents qui ont fait son histoire qu'en réhabilitant ses principaux bâtiments patrimoniaux. Cela concerne le cœur de l'activité des Archives départementales, la politique d'aide à l'investissement des communes ainsi que la réhabilitation par le Conseil général de son propre patrimoine.

LE CONTEXTE

L'activité culturelle produit une économie dynamique qui sera un des facteurs de la croissance future dans notre pays. Les industries créatives (Internet, cinéma, design, architecture, graphisme, mode, librairies...) sont en effet un des leviers de la croissance des pays développés.

La fête du livre du Var en est un exemple frappant puisqu'elle assure en 3 jours 20% du chiffre d'affaires des librairies varoises.

L'économie culturelle crée de l'emploi directement (artistes, techniciens, administrateurs) et indirectement (hébergements, repas, décors, électriciens, transports, communication, etc...).

La culture est aussi un élément de structuration urbaine particulièrement performant, ainsi les constructions du « Théâtre Liberté » ou des futures « Halles de Toulon » ont un impact décisif sur l'avenir humain et urbain de la capitale varoise. Il en va de même du pôle culturel de Chabran à Draguignan qui permettra un développement de la ville ou du pôle culturel de Provence Verte Sainte Baume construit par le Conseil général dans le centre ville de Saint Maximin.

Elle est enfin un outil de premier plan de valorisation du territoire et d'accompagnement des politiques de développement économique.

C'est notamment le cas des efforts faits en matière de valorisation de notre patrimoine mais aussi des manifestations culturelles qui se déroulent dans le Var tout au long de l'année. Il est d'ailleurs à noter que les grands festivals de création que notre département propose attirent dans notre département par leur originalité et inventivité un public spécifique, la plupart du temps en dehors de la période estivale, contribuant ainsi à l'équilibre de notre activité touristique.

L'ACTION DEPARTEMENTALE

« METTRE LA CULTURE A LA PORTEE DU PLUS GRAND NOMBRE »

OBJECTIF STRATEGIQUE 1: AMELIORER L'ACCES A L'OFFRE CUTURELLE ET AUX PRATIQUES ARTISTIQUES

Le Conseil général du Var souhaite encourager une ouverture large et démocratique à l'offre culturelle et aux pratiques artistiques.

Les efforts faits en la matière doivent avoir pour effet de permettre à davantage de public de venir assister aux spectacles, visiter les expositions, découvrir le patrimoine varois et s'exprimer dans des pratiques artistiques amateurs.

A ce titre, le Département développera en 2010 des actions visant à :

- Mieux informer les publics
- Participer à la réduction de certains obstacles freinant l'accès à la culture
- Développer les actions de sensibilisation et de médiation
- Contribuer à développer et à diversifier l'offre culturelle
- Soutenir et accompagner les enseignements artistiques et les pratiques amateurs

Objectif opérationnel 1.1 : Informer les publics

Le site Internet mis en place par le Conseil général a connu un certain succès (44 000 connexions pour les pages culture). Il apparaît nécessaire de développer les informations mises en ligne. Mais l'analyse de son utilisation montre que le support papier, qui rassemble également toutes les manifestations varoises en terme de musique, danse, théâtre, arts plastiques...organisées chaque mois reste un outil indispensable. La co-existence des deux supports permettra d'accroître la diffusion pour le plus grand nombre.

En 2010, le Var s'engage à éditer à 48 000 exemplaires une revue qui présente, par date et par territoire, les programmations des lieux culturels du Var.

Objectif Opérationnel 1.2 : Développer les actions de sensibilisation et de médiation

Les actions de sensibilisation à l'art et de médiation culturelle permettent de rendre les différentes expressions artistiques plus accessibles. Elles sont essentiellement dirigées vers les scolaires et notamment les collégiens. A ce titre, une convention de partenariat avec l'Education nationale sera formalisée en 2010. L'objectif est de développer l'éducation artistique et culturelle des jeunes Varois.

Dans le cadre de l'**opération « Artistes au collège »** mise en place par la Direction des Affaires culturelles, les élèves recevront des artistes en résidence dans leur établissement.

A titre d'exemple, les élèves du collège Matisse à Saint Maximin recevront à plusieurs reprises les architectes qui ont conçu le futur pôle de Saint Maximin.

En 2010, un encouragement à l'organisation dans deux collèges de classes à horaires aménagés en musique et danse sera mis en place avec l'Education nationale. Cette organisation de l'enseignement scolaire permettra aux élèves de pratiquer la discipline artistique de manière intense grâce à un aménagement des horaires. L'enseignement artistique sera assuré par le Conservatoire à Rayonnement Régional avec l'aide du Conseil général.

Les animations culturelles proposées aux bibliothèques par la Médiathèque départementale offrent la possibilité de favoriser la diffusion et l'appropriation des contenus des documents à un large public.

L'objectif est l'articulation de l'évènementiel avec un travail de fond dans chaque structure.

En 2010, de nouvelles expositions et outils d'animation seront mis à la disposition des bibliothèques :

- ✓ un domino géant créé par une artiste sur le thème d'Alice au Pays des Merveilles
- ✓ un nouveau tapis-lecture intitulé « Méditerranée » pour les tout-petits
- ✓ 4 expositions : la science-fiction, les monstres, le livre à l'écran, Escales méditerranéennes

Sensibiliser, susciter l'intérêt des publics pour l'art moderne et contemporain et répondre aux attentes en matière de découverte de nouveaux horizons artistiques est l'un des objectifs poursuivis par l'Hôtel des Arts, centre d'Art du Conseil général.

En 2010, le Var s'engage à recevoir dans le cadre de ces actions de médiation 1 200 personnes

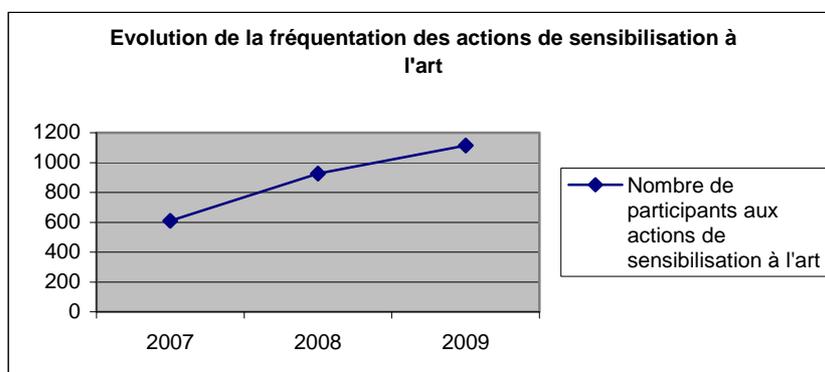
- ✓ des publics scolaires et des enseignants,
- ✓ des publics en situation d'handicap ceci en lien avec les associations spécialisées.

Repères

Hôtel des Arts 2009

- ✓ *Programmation annuelle in situ : 4 expositions*
- ✓ *Des actions de sensibilisation à l'art : 4462 visiteurs dont 1724 élèves et étudiants*
- ✓ *21738 visiteurs en 2009*
- ✓ *Deux expositions Hors les murs sur les territoires Aire Dracénoise et Provence Méditerranée*

Depuis 2007, le département s'efforce de rendre accessible l'art contemporain à tous les publics notamment par la création d'un service des publics, la réalisation du site Internet www.hdatoulon.fr,



Afin d'améliorer l'accès à la connaissance de l'histoire de notre département et de son patrimoine au travers de multiples actions et animations actuelles et à venir, le nouveau module « Expositions virtuelles » mis en ligne en 2009 sur le site par les Archives départementales sera enrichi.

Par ailleurs, les archives départementales poursuivront leurs actions en direction des établissements scolaires, des écoles primaires aux lycées varois, dans le cadre des dispositifs mis en place avec le soutien de l'Education nationale et du chargé de mission de l'Inspection académique du Var. Il est prévu en particulier de développer l'espace de ressources pédagogiques numériques, accessible sous la forme d'un module spécifique là-aussi sur le site Internet..

Par la réalisation de diverses animations pédagogiques sur site et dans les écoles, collèges et lycées, d'expositions temporaires, de visites des archives pour le grand public, les Archives départementales assureront un rayonnement culturel important sur tout le département et répondront aux attentes du public en général, et du monde de l'enseignement en particulier.

	Résultat 2008	Cible 2009	Cible 2010
Nombre d'enseignants et d'élèves touchés	1725	1000	1750

Le Var s'engage à proposer à 2000 enseignants et élèves des actions culturelles et pédagogiques

A leur intention sera enrichi l'espace de ressources pédagogiques numériques. Une nouvelle exposition virtuelle ayant pour thème l'histoire des coopératives agricoles sera proposée. A la médiathèque de Figanières sera présentée, à l'automne, une exposition sur l'histoire de cette commune à travers ses archives. Enfin, la journée du patrimoine sera consacrée à l'histoire de l'immigration.

Objectif Opérationnel 1.3 : Participer à la réduction de certains obstacles freinant l'accès à la culture

Pour l'année 2010, il s'agit de poursuivre les efforts engagés pour favoriser l'accès à la culture à tous, que ce soit en mettant à disposition des scolaires et des publics fragiles les billets gratuits, en développant des tournées départementales dans plusieurs domaines ou en aidant au déplacement des jeunes Varois et publics en difficulté vers les structures culturelles (opération Bus Culture).

Le Var s'engage à réduire les obstacles financiers et géographiques d'accès à la culture en transportant gratuitement 7500 personnes et en mettant à disposition de 6000 varois des places pour les spectacles

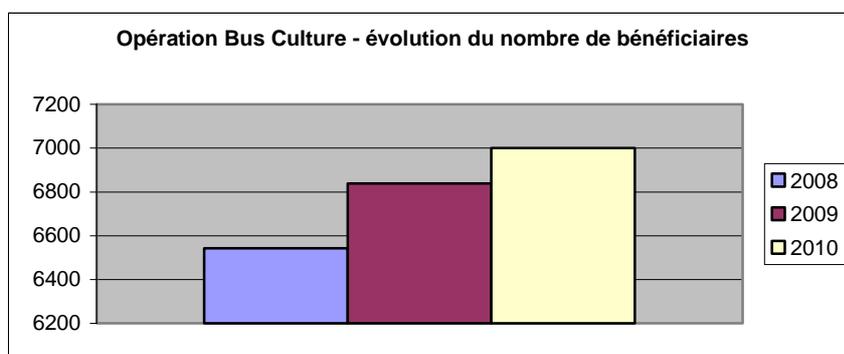
Le Bus Culture contribue à réduire les freins géographiques et financiers d'accès à la culture. Le dispositif s'est élargi en 2009 en cohérence avec le dispositif « achat de places » aux publics en difficultés (personnes âgées, personnes handicapées, chômeurs...), ce qui a permis d'augmenter de 42% le nombre de bénéficiaires. La pertinence de cette action incite le Conseil général à accroître son effort dans ce domaine.

Le dispositif d'achats de places doit permettre de lever l'obstacle que peut constituer le prix des billets de spectacles pour certains spectateurs potentiels ou ciblés (jeunes et publics fragiles). En 2009, l'objectif de 3 000 places a été dépassé avec 5 000 places achetées.

Repères

✓ **5131** places de spectacles dans des structures varoises mises à disposition des collégiens et publics fragiles

✓ **6840** personnes transportées en direction d'un spectacle



Objectif Opérationnel 1.4 : Mettre en œuvre des actions culturelles sur les territoires

Afin de contribuer à la mise en place d'une équité territoriale dans l'accès à l'art et à la culture, les principales interventions menées ces dernières années ont consisté à soutenir les efforts des structures culturelles dans les territoires grâce à une politique ciblée de subventions, à proposer des spectacles de qualité, à mettre en place des expositions.

Le Conseil général du Var, à travers sa Médiathèque départementale, entend **favoriser l'accès des publics varois aux différents outils d'information, de recherche, d'éducation et de loisirs**. Véritable centre de ressources pour les bibliothèques du département, elle contribue aux côtés des communes à développer une offre territoriale équilibrée de services et d'activités de lecture publique sur l'ensemble du territoire .

Afin d'assurer un **développement équilibré du réseau des bibliothèques varoises**, la médiathèque joue un rôle de soutien, conseil et expertise pour la création, l'aménagement, l'informatisation des bibliothèques.

Parallèlement aux actions de conseils, le Conseil général apporte une **aide au développement de la lecture publique** dans les communes de moins de 10 000 habitants.

A ce titre, la médiathèque intervient dans 88 bibliothèques, 24 communes en prêt direct et 70 écoles.

Le Var s'engage à amener la culture au plus près des Varois en organisant 42 spectacles à destination de 12000 spectateurs et deux expositions d'arts plastiques répartis sur l'ensemble des territoires

Le Conseil général souhaite développer les tournées départementales pour proposer aux Varois des spectacles gratuits de qualité sur leur territoire. Après la Tournée Jazz lancée en 2006, 2010 verra l'organisation des Tournées Musiques actuelles, Théâtre, Cinéma, Arts de la Rue. L'objectif est de porter de 18 à 41 le nombre de spectacles répartis de façon équilibrée sur les territoires.

Deux expositions de la collection départementale, accompagnées d'actions de sensibilisation seront également mises en œuvre sur les territoires.

Repères

en 2009

- ✓ **6 200 spectateurs** lors des 18 spectacles gratuits organisés dans le cadre des **Tournées départementales**.
- ✓ **Une collection départementale à l'Hôtel des Arts** : 195 œuvres, 43 artistes représentés, 120 œuvres prêtées
- ✓ **La Médiathèque départementale** à la disposition des communes :
 - 350.000 documents (300 300 livres, 34 500 phonogrammes, 9 700 DVD)
 - 2 bibliobus, soit 220 tournées, 120 000 prêts de documents

En 2010, après la constitution de groupes de travail, un état des lieux et une mise en valeur des difficultés rencontrées sur chaque territoire, les nouvelles étapes seront pour les plus significatives :

- Territoire de Fayence : mise en réseau informatique des fonds des bibliothèques
- Provence verte : mise en œuvre d'une collaboration et d'une mutualisation des ressources : prêts entre bibliothèques, règlement intérieur, échanges... pour les bibliothèques participantes au groupe de travail ; extension de ce groupe
- Haut Var Verdon : mise en place d'animations communes, charte des bénévoles.

Le Var s'engage en 2010 à proposer 20 journées de formation sur l'ensemble du territoire afin de favoriser le développement d'un réseau de bibliothécaires qualifiés sur l'ensemble des 8 territoires

La finalité des formations est d'améliorer les services proposés par les bibliothèques et de permettre leur adaptation aux évolutions d'un univers culturel en constante mutation. Elles contribueront à mieux :

- ✓ *gérer et valoriser leur bibliothèque,*
- ✓ *promouvoir et d'organiser des animations,*
- ✓ *réfléchir à la mise en réseau de leurs équipements,*
- ✓ *mieux connaître la culture « manga »,*
- ✓ *développer des animations spécifiques en direction des tout-petits avec des tapis lecture,*
- ✓ *comprendre les usages d'internet et de maîtriser les méthodes de recherche documentaire numérique.*

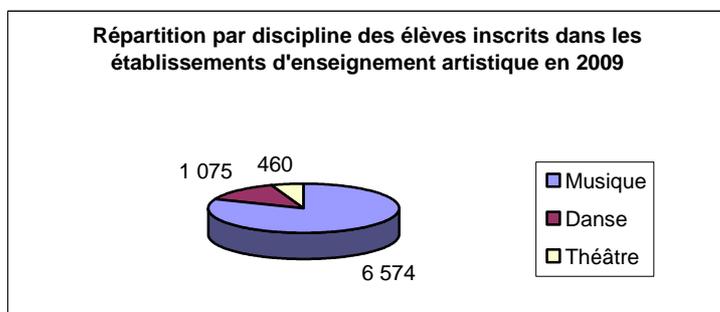
Objectif Opérationnel 1.5 : Soutenir et accompagner les enseignements artistiques et les pratiques amateurs

L'enseignement artistique est un vecteur fort d'accès à la culture pour tous. Formation des futurs professionnels ou des amateurs de haut niveau, lieu de diffusion et de rayonnement, les écoles d'enseignement artistique implantées sur l'ensemble du territoire doivent permettre un développement équilibré et équitable aux pratiques artistiques. La pratique amateur est un facteur particulièrement fort de cohésion sociale, d'apprentissage de la solidarité et d'épanouissement personnel. Le Département souhaite donc développer son effort dans ces directions.

Actions mises en œuvre :

- Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (Accompagnement/conseil et subventions aux établissements)
- Pratiques Amateurs (Aide aux fédérations, Centre archéologique du Var)
- Ateliers arts de la rue/cirque
- Espaces de répétitions Musiques actuelles (Tandem)

Véritable outil de promotion des pratiques artistiques amateurs, les établissements d'enseignement artistique assurent une formation de haut niveau sur l'ensemble du territoire. Ils sont encouragés à diversifier les disciplines enseignées (musique, danse et art dramatique) et à veiller à la qualité de l'enseignement dispensé (qualification et formation continue des enseignants, élaboration de projets pédagogiques conformes aux orientations nationales).



Le schéma départemental, approuvé par le Conseil général en 2006, en privilégiant le fonctionnement intercommunal des écoles associatives ou publiques, garantit une meilleure répartition territoriale de l'offre d'enseignement et une gestion optimisée.

5 écoles répondent aux conditions du schéma :

- Le Conservatoire à rayonnement régional de TPM qui couvre les communes de TPM,
- Le Conservatoire de Saint-Raphaël rayonne sur 23 communes de Var Estérel, territoire de Fayence et Aire Dracénoise,
- L'École de musique du Haut Var – Rians rayonne sur 24 communes du Haut Var Verdon et Provence verte,
- Le Conservatoire Rostropovitch – Cogolin rayonne sur 8 communes du Golfe de Saint-Tropez,
- L'École de la corniche des Maures – le Lavandou rayonne sur 5 communes du Golfe de Saint-Tropez et de Provence Méditerranée.

Ainsi, 73 communes sont couvertes par les établissements du schéma.

Il sera essentiel en 2010 de relancer la réflexion sur le schéma et ses conditions d'accès afin de permettre une couverture la plus large possible du territoire.

Il sera également nécessaire de relancer les missions de conseil et d'accompagnement des écoles par les chargés de mission musique, danse et théâtre du Conseil général.

Par ailleurs, l'école d'art de Toulon dont le développement et la notoriété sont en très forte progression, deviendra un partenaire privilégié du Conseil général dans le domaine des arts plastiques.

Le Var s'engage à proposer en 2010 à 8500 élèves dans 70% du territoire l'accès à une école d'enseignement artistique de haut niveau

Un nouveau dispositif, plus incitatif et mieux accompagné, sera proposé aux communes et intercommunalités. En 2011 un nouveau schéma sera voté.

La mise à disposition de lieux de répétition pour les groupes musicaux amateurs sera également soutenue.

**« FAIRE DE LA CULTURE UN OUTIL PRIVILEGIE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE »**

La culture est un vecteur d'image fort. Elle participe à l'implantation des actifs, et constitue le troisième critère retenu par les entreprises en recherche de site. De plus, l'économie culturelle crée de l'emploi directement (artistes, techniciens, administrateurs) et indirectement (hébergements, repas, décors, électriciens, transports, communication, etc...). Elle favorise la qualité architecturale et urbaine.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : PROGRAMMER DIRECTEMENT DES SPECTACLES A FORT RAYONNEMENT

La Collectivité s'est dotée depuis 2007 d'une licence d'entrepreneur de spectacles qui lui permet de devenir programmateur et donc d'être maître du choix des artistes ou œuvres représentées. Le Conseil général a développé une importante programmation culturelle mise en œuvre par ses propres soins.

Le Var s'engage à faire du Département un lieu d'échanges et de coopération méditerranéen dans le domaine culturel en accueillant, dès 2010, en résidence 20 artistes méditerranéens

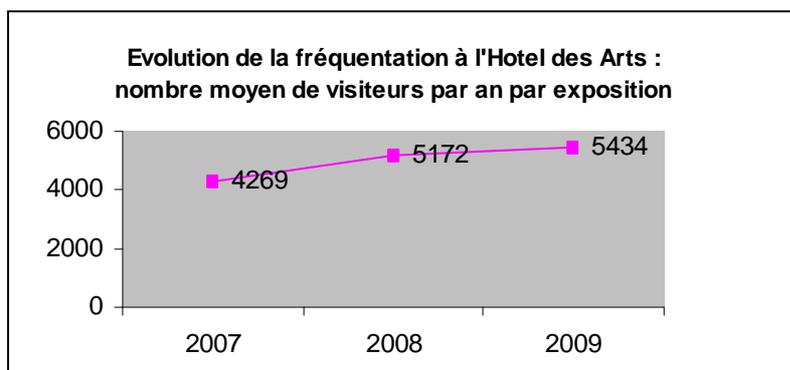
En 2010, la coopération méditerranéenne, appuyée sur le Conseil culturel de l'Union pour la Méditerranée, vise à faire du Var un lieu d'échanges et de collaboration privilégié. Cette ambition s'articule notamment autour :

- ✓ *des rencontres artistiques méditerranéennes du Var qui accueilleront des artistes de la Méditerranée associés aux créateurs varois pendant une semaine (15 artistes méditerranéens prévus en 2010) ;*
- ✓ *des dialogues musicaux méditerranéens qui permettront à des musiciens originaires de la Méditerranée d'être accueillis en résidence dans le Var et de montrer leur création pendant deux jours (3 résidences prévues en 2010) ;*
- ✓ *des bourses pour des plasticiens du bassin méditerranéen reçus en collaboration avec l'école d'art de Toulon ;*
- ✓ *d'un festival des arts urbains de la Méditerranée.*

La programmation de l'Hôtel des arts reflète une ligne artistique qui s'inscrit dans la continuité de l'art moderne et permet d'une part, de présenter au grand public des artistes qui ont joué ou jouent un rôle significatif dans l'art de notre époque, d'autre part, de donner la possibilité à des artistes d'exposer dans un lieu reconnu et de bénéficier ainsi de la renommée du centre d'art pour accéder à d'autres lieux d'expositions publics ou privés.

De 2007 à 2009, le Département a programmé au sein de l'Hôtel des Arts 15 expositions :

Le nombre moyen de visiteurs par exposition a progressé en moyenne de 21% en 3 ans.



Afin de promouvoir l'Hôtel des Arts sur le plan national et international en tant qu'équipement culturel s'inscrivant dans une démarche de diffusion et de sensibilisation à l'art et d'attirer de nouveaux visiteurs, le Conseil général édite des catalogues pour chacune des expositions. Ces catalogues sont vendus à l'Hôtel des Arts, dans les librairies et galeries françaises et étrangères. Leur diffusion permet d'être présent dans différents lieux de création et d'exposition d'art contemporain au niveau national et international .

Pour 2010, le Conseil général s'engage à programmer au sein de l'Hôtel des Arts

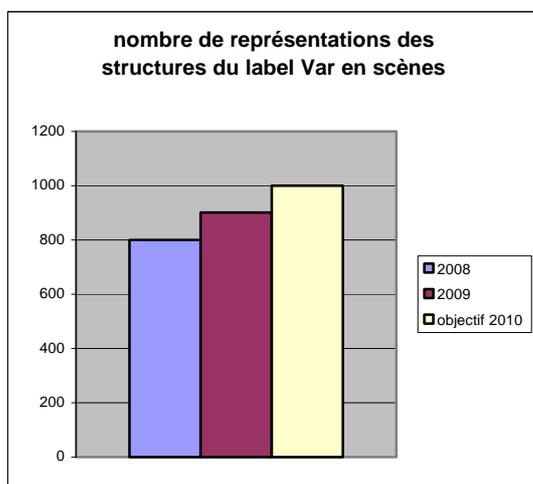
*4 expositions in situ avec les peintres **Jan Voss, Jérôme Dupin, Giorgio Morandi**, un des plus grands peintres du XXème siècle et **Florence Henri**, grande photographe et peintre de talent qui a participé à l'école du Bauhaus et dont cette exposition sera une première en France, dans un lieu de cette importance.*

Dans le cadre de cette programmation, le Département a élaboré un questionnaire à l'attention des visiteurs qui sera mis en ligne sur le site Internet de l'Hôtel des Arts : il permettra notamment de connaître le lieu d'origine des visiteurs et leurs impressions après visite.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : ENCOURAGER UNE DIFFUSION DE QUALITE ET TERRITORIALEMENT EQUILIBREE

Par la politique des labels, le Conseil général s'engage à offrir aux Varois une haute qualité artistique dans des équipements identifiés. Le but d'un label est de mettre en réseau des structures de diffusion du spectacle vivant (théâtre, danse, musique – label « Var en Scènes »), des salles d'exposition (arts plastiques, label « Arts Plastiques »), ou des salles de cinéma (label « Cinéma Art et Essai ») afin d'harmoniser les programmations, de mettre en place des partenariats, d'offrir une plus grande visibilité.

En 2010 le Conseil général s'attachera à consolider l'aide aux structures labellisées Var en Scènes, Var Création, Arts Plastiques et Cinéma Art et Essai, ainsi qu'à des actions ou structures de diffusion non labellisées mais prometteuses ou jouant un rôle important d'aménagement culturel du territoire.



Repères Var en Scènes

- ✓ 901 représentations en 2009
- ✓ 17 structures labellisées sur 5 territoires : Provence verte, Aire Dracénoise, Var Esterel, Golfe de St Tropez, Provence Méditerranée.

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : ENCOURAGER LA CONSTRUCTION DE GRANDS EQUIPEMENTS CULTURELS

Le Conseil général participe au financement et à l'amélioration de l'offre des équipements culturels.

Dans le cadre des contrats de territoire, le Département soutiendra les projets de construction d'équipements culturels structurants portés par les communes et intercommunalités. Tout en répondant aux besoins des usagers en matière d'offre culturelle, ces différents projets de construction d'équipements culturels s'inscrivent dans une logique d'aménagement urbain et de développement économique et touristique.

En 2010, le Département participera notamment au financement des projets phares suivants :

- ✓ l'achèvement du théâtre Liberté de Toulon
- ✓ le projet de la Communauté d'Agglomération Dracénoise de pôle culturel sur le site Chabran (conservatoire, médiathèque, auditorium)
- ✓ la création d'une médiathèque au Beausset
- ✓ la création d'un centre culturel à Grimaud

Il participera également à l'amélioration des équipements culturels existants, quelle qu'en soit la destination (spectacle vivant, musée, salle d'exposition, archives, médiathèques, école d'enseignement artistique), qui concourent également au développement et à la diversification de l'offre culturelle.

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : PROMOUVOIR LES PROJETS CULTURELS A IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DIRECT ET PREPONDERANT

La filière culturelle est en elle-même un facteur d'emploi. En effet, de nombreux emplois dépendent étroitement de l'activité culturelle (compagnies, lieux, librairies, éditeurs). Elle génère également une économie induite et de nombreux emplois indirects.

Plusieurs événements organisés par la Collectivité (fête du livre, rencontres artistiques) produisent de l'activité économique et de l'emploi.

Les festivals s'intègrent pour certains dans une dynamique socio-économique sur leur territoire avec un impact fort sur la fréquentation des visiteurs dans le Var. D'autres concourent à l'échelle du canton ou de la commune à la politique d'animation touristique mise en place.

Objectif Opérationnel 5.1 : Concevoir des manifestations culturelles à impact touristique et socio-économique

Fête du Livre :

Cette manifestation organisée par le Département représente 20% du chiffre d'affaire des libraires participants. Sa fréquentation, son volume de ventes ainsi que son rayonnement sont en hausse. Outre le développement du partenariat avec le Magazine littéraire, il est prévu de renforcer l'ouverture Méditerranéenne de la Fête du Livre notamment en recherchant un ambassadeur, écrivain représentatif de la littérature méditerranéenne et de mettre en place des lectures avec mises en scène d'auteurs méditerranéens au théâtre Comedia.

La très forte fréquentation de la manifestation, 50 000 visiteurs, permet pour les années à venir, de concentrer nos efforts sur la notoriété régionale et nationale de l'événement ainsi que sur un équilibre de la fréquentation pendant les trois jours. Par ailleurs, un impact complémentaire sur d'autres lieux de la ville est à l'étude.

Objectif Opérationnel 5.2 : Soutenir des manifestations culturelles à impact touristique et socio-économique

Festivals :

En matière de festivals, le Conseil général maintiendra son soutien aux festivals labellisés tout en privilégiant les manifestations se déroulant en dehors de la période estivale et sur le Moyen et Haut Var moins dotés en événements de ce type. Il s'agit de permettre au département de rayonner culturellement tout au long de l'année et de susciter la venue de visiteurs à des périodes moins fréquentées tout en répondant aux attentes des Varois.

Pour l'année 2010, le Département favorisera 5 types de festivals :

✓ des festivals de création et/ou de rencontres professionnelles susceptibles d'attirer un public spécifique tels que le festival international de cirque « Janvier dans les Etoiles » à La Seyne sur Mer, le « Festival international de Mode » à Hyères, le festival de musiques traditionnelles « Les Joutes musicales de Printemps » à Correns ou encore le festival de théâtre « In Situ » à Carqueiranne ou le festival de Bande dessinée de Solliés Pont.

✓ des festivals à rayonnement régional avec une ligne artistique précise et attirant également un public spécifique. C'est le cas notamment du festival « Jazz à Porquerolles », du « festival de musique médiévale du Thoronet », du « Festival de quatuor à cordes de Fayence », du « Festival de musique d'Entrecasteaux » et du « Festival de Musique ancienne de Callas ».

✓ des festivals touristiques et d'image avec une programmation artistique installée axée sur la notoriété des artistes, à fortes retombées économiques immédiates.

✓ des festivals combinant animations locales et finalités touristiques.

✓ des festivals valorisant les productions locales (Théâtre dans les Vignes autour d'une programmation théâtrale proposée sur plusieurs domaines viticoles valorisant leurs productions, Festival de l'Anche à Hyères sur les métiers de la canne de Provence...).

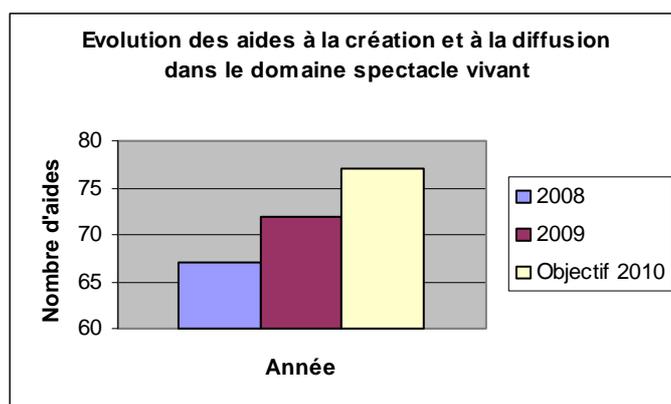
Pour 2010, le nombre de festivals sera stable mais une hausse de fréquentation est attendue, notamment dans les festivals de création qui se déroulent pour la plupart en dehors du pic de l'été et qui pourtant attirent un très nombreux public dans notre département.

OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : SOUTENIR LES ARTISTES ET LA CREATION ARTISTIQUE DANS LE VAR

Afin d'accompagner les artistes varois dans leur travail, le Département s'engage d'une part à soutenir leur création, d'autre part à favoriser la diffusion de leurs œuvres.

La présence d'artistes actifs dans le département constitue un élément déterminant du dynamisme et de l'animation de nos territoires. Il est donc essentiel de soutenir la diversité des créateurs et favoriser leur implantation dans le Var.

Pour l'année 2010, le Conseil général s'attachera à encourager les projets de création dans le domaine du spectacle vivant (danse, théâtre, musique, arts de la rue et cirque) s'appuyant sur des choix artistiques pertinents et un projet de diffusion offensif .



En matière de diffusion, le Département soutiendra les compagnies qui, par le biais de représentations, se font connaître auprès du public varois mais aussi hors Var. En effet, la diffusion en dehors du département leur permet d'exploiter de nouveaux réseaux de diffusion (notamment en participant à des programmations ou des festivals de renommée nationale ou régionale) et garantit un retour d'image pour le Var. Elle permet également un accroissement du potentiel financier de la compagnie.

« PRESERVER LE PATRIMOINE ET LA MEMOIRE DU DEPARTEMENT »

La mémoire d'un territoire constitue un élément primordial de la qualité de vie de ses habitants et favorise, par la bonne compréhension de son histoire, l'ouverture aux autres.

Le patrimoine est également un outil d'attractivité et de développement économique dont le rôle dépasse la simple fréquentation des sites eux-mêmes.

OBJECTIF STRATEGIQUE 7 : PRESERVER ET METTRE A DISPOSITION LA MEMOIRE DU DEPARTEMENT

Le soutien du Département intervient notamment, dans le cadre des contrats de territoire, par le soutien des communes dans leurs efforts de restauration des bâtiments historiques ainsi que par les conseils et accompagnement de l'ensemble des personnels du Conseil général spécialisés dans ces domaines.

Par ailleurs, l'intervention du Service départemental d'Archéologie, dans le cadre des diagnostics ou de fouilles, permet de préserver notre histoire tout en garantissant aux aménageurs publics des délais de fouilles raisonnables et ainsi ne pas retarder les travaux prévus.

Les Archives départementales conservent et mettent à disposition du public les documents qui font l'histoire du Var. Elles accompagnent également les services et entités productrices d'archives qui constitueront la mémoire de notre temps.

Le site Internet www.archives.var.fr a été ouvert aux internautes en janvier 2007. Il offre au public la possibilité de consulter en ligne, pour toutes les communes du Var, les plans du cadastre napoléonien et les matrices correspondantes, les tables décennales et les registres de l'état civil, les listes de recensement jusqu'en 1906 ainsi qu'une centaine de registres notariaux médiévaux.

Pour l'année 2010, il s'agit de poursuivre l'effort engagé en matière de numérisation en faisant numériser, après microfilmage préalable, de nouveaux documents qui seront ensuite mis en ligne : registres paroissiaux et d'état civil des collections communales, registres notariaux médiévaux, registres de délibérations communales médiévales, registres matricules militaires, partitions du compositeur Henri Jarrié et fonds des archives de l'abbaye de La Celle.

Le Var s'engage à proposer sur le site Internet des archives départementales plus de 2 millions d'images en ligne

En 2010, deux nouvelles mises à jour du site Internet seront réalisées correspondant à un ajout de 400 Go supplémentaires avec l'ajout, entre autres, de registres paroissiaux et d'état civil des collections communales, de registres notariaux et de délibérations médiévales, de registres matricules. A partir de la mise aux normes des inventaires anciens et de la réalisation de nouveaux, sera poursuivie la mise en ligne d'outils performants pour la recherche.

	Résultat 2008	Résultat 2009	Objectif 2010
Nbre d'images et fichiers son numérisés	400 000	373 000	380 000
Nbre d'octets mis en ligne	1,9 To	3,39 To	3,80 To
Nbre d'images mises en ligne	1 600 000	1 860 000	2 300 000
Nombre d'inventaires mis en ligne	15	41	30

Par diverses actions de sensibilisation et de formation, ainsi que par l'élaboration de tableaux de gestion et la délivrance de visas d'élimination, les Archives départementales aideront les services producteurs, les communes et les établissements hospitaliers à mieux maîtriser leur production documentaire. Ainsi le Conseil général soutiendra les services producteurs dans la gestion de leurs archives.

	Unité de mesure	Résultat 2008	Résultat 2009	Objectif 2010
Sensibilisation	Visites	82	122	110
Formation	Journées	40	40	40
Contractualisation	Tableaux de gestion	11	28	30
Visas d'élimination	Mètres lin.	5 312	6 590	5 300

Le Var s'engage à soutenir les services du Département et de l'Etat, les communes et les hôpitaux dans la gestion de leurs archives

En 2010, les Archives départementales continueront à apporter leur soutien aux services producteurs par diverses actions de sensibilisation et de formation, ainsi que par l'élaboration de tableaux de gestion et la délivrance de visas d'élimination afin de les aider à maîtriser leur production documentaire. De plus, l'aménagement d'un dépôt d'archivage dans l'aire toulonnaise permettra de faire face aux besoins de versements des services du Département et de l'Etat.

OBJECTIF STRATEGIQUE 8 : VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL VAROIS, OUTIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le Var abrite 84 musées.

Le Conseil général souhaite, à l'échelle de ses 8 territoires, valoriser les musées présentant des collections de qualité, authentiques et non répétitives, ayant un sens fort au sein de leur territoire respectif en vue d'une dynamique culturelle départementale. Il conviendra pour cela d'identifier des musées de référence et d'organiser leur rayonnement grâce à un travail de réseau des musées implantés dans chaque territoire.

Le projet de musée départemental d'archéologie sera poursuivi, l'année 2010 étant consacrée à la finalisation du programme et du plan de financement global.

Afin de valoriser auprès du public notre patrimoine historique bâti, le Département du Var, qui continuera en 2010 à préserver les éléments patrimoniaux, veillera également à ce que ces restaurations s'accompagnent d'une mise en valeur auprès du public.

Cela se concrétisera par la publication en 2010, d'un ouvrage sur les bâtiments labellisés « patrimoine du XXe siècle » consacré à l'architecture varoise remarquable, par les actions mises en œuvre lors des journées du patrimoine mais surtout, en 2010 et 2011 par l'organisation d'une programmation d'événements culturels sur un bâtiment patrimonial majeur par territoire qui permettra d'accroître la notoriété de ce monument.

Le Var s'engage à mettre en valeur, par des spectacles, conférences et expositions d'envergure des bâtiments patrimoniaux dans chaque territoire

En 2010, 12 événements sont prévus qui devraient concerner 2 500 spectateurs sur 4 territoires.

Le patrimoine constitue en même temps un élément d'identité du territoire et de développement économique. Pourtant certains bâtiments de grande valeur n'ont pas la fréquentation qu'ils mériteraient. Des actions de valorisation d'un bâtiment par territoire seront donc mises en œuvre.

Par l'ensemble de ces engagements le Conseil général du Var souhaite offrir à ses habitants une culture qui leur permette d'améliorer leur qualité de vie, de s'épanouir intellectuellement et socialement et de contribuer au développement économique et urbain de leur département.

PLAN D'ENGAGEMENT

**Améliorer
la vie quotidienne
des Varois**

Éducation

LES CHOIX POLITIQUES

Permettre aux **collégiens varois** d'être accueillis, sur chaque territoire, en limitant les déplacements, en offrant des services de qualité et les moyens de fonctionner dans les meilleures conditions, reste une priorité du Département dans le domaine de l'éducation.

Le Conseil général du Var poursuit les efforts menés depuis plus de 25 ans sur l'entretien, la création ou la reconstruction du patrimoine immobilier des collèges ainsi que sur l'amélioration de la vie dans les collèges.

En livrant à la rentrée scolaire 2010 un nouveau collège 700 HQE (Haute Qualité Environnementale) à VIDAUBAN, le Département continue d'améliorer et de permettre aux jeunes varois de meilleures conditions d'études dans des établissements au plus proche de leur domicile. Il s'attache ainsi à renforcer la place des collèges en tant qu'acteurs au sein de leur territoire d'implantation par un développement interactif des liens avec celui-ci. L'ouverture des équipements hors temps scolaire, gymnases, salle audiovisuelle, et la création d'un portail informatique en sont des exemples majeurs.

La politique départementale en faveur des collèges et de la vie scolaire s'appuie principalement sur **4 axes stratégiques** :

- La construction et la réhabilitation des collèges en intégrant une démarche de qualité de développement et d'aménagement durable
- L'amélioration de la sécurité, de la pérennité et de la qualité des collèges
- L'organisation de la vie dans les collèges
- Favoriser la réussite scolaire

Repères

- ✓ 70 collèges publics
- ✓ 43 183 collégiens dans le public
- ✓ 838 personnels techniques permanents en Collèges (TOS)
- ✓ 14 collèges privés
- ✓ 6 050 collégiens dans le privés

LE CONTEXTE

Aujourd'hui, le plan de construction de collèges neufs mené depuis plus de 15 ans couvre la quasi totalité des besoins sur l'ensemble des huit territoires. L'étude d'effectifs en cours de réalisation aidera à la décision de continuer l'équilibrage de l'accueil et la construction de nouveaux établissements en fonction des résultats actualisés.

Dans son plan de construction de gymnases et salles de sports, 20 équipements ont été livrés depuis l'an 2000 dans sept des huit territoires du Var. Quatre installations supplémentaires seront livrées en 2010, deux nouveaux gymnases seront en travaux et deux en études, témoignant de l'effort soutenu de la collectivité envers tous les sportifs varois.

L'intégration des énergies renouvelables et des exigences environnementales supérieures aux exigences légales, en feront des projets exemplaires de la démarche de Développement Durable dans laquelle s'est lancé le Département du Var depuis 2004.

L'ACTION DEPARTEMENTALE

« ACCUEILLIR LES JEUNES VAROIS SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT »

La compétence du Département en matière de collèges doit permettre d'accueillir l'ensemble des jeunes varois dans des établissements fonctionnels, de qualité et adaptés aux besoins sur l'ensemble des huit territoires. Pour y répondre, quatre objectifs stratégiques guident le Département dans cette démarche.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DES COLLEGES EN INTEGRANT UNE DEMARCHE DE QUALITE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DURABLE

A travers la construction, reconstruction ou réhabilitation des collèges et des gymnases, il s'agit pour le département de :

- Répondre aux besoins de l'évolution démographique dans les huit territoires du département du Var,
- **Améliorer les conditions d'accueil dans des collèges** anciens en les remettant entièrement aux normes techniques et pédagogiques,
- Compléter les équipements sportifs couverts en poursuivant la réalisation de gymnases et salles de sports afin d'offrir des conditions optimales pour la pratique de l'éducation physique et sportive.

Le Var s'engage à développer une conception et une gestion durable des collèges

Le Département s'engage à poursuivre et développer en 2010 :

➤ *L'intégration de clauses sociales qui impose un engagement des entreprises dans le cadre de leur marché, favorisant le retour à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail. 100% des marchés de travaux neufs ou en réhabilitation lourde sur le lot Gros œuvre quand le marché dépasse 1,000M€ l'intégreront, soit 4 opérations.*

➤ *L'intégration de clauses environnementales : Suite aux résultats encourageants constatés sur les deux opérations « collèges HQE pilotes », symboles de l'action volontaire et novatrice engagée par le Var dans sa démarche HQE, 100% des chantiers neufs et en réhabilitation lourde dans tous les corps d'état seront traités « chantiers verts » à faible nuisance, soit 28 chantiers.*

➤ *L'anticipation et la prise en compte des exigences Bâtiment Basse Consommation (BBC) applicables au 01/01/2011 (loi du 3 Août 2009 du Grenelle 1 de l'environnement), et construire des équipements recevant du public dont la consommation énergétique sera inférieure à 50KWH équivalent pétrole / m² / an. 100% des dossiers en études intégreront l'exigence BBC par anticipation, soit 12 Opérations.*

Collège 600 HQE Saint Zacharie

- ✓ Retour sur investissement surcoût HQE : **17,5 ans**
- ✓ Ratio Coût fonctionnement annuel : **3,85€ / m² / an soit – 54% par rapport à un collège classique**
- ✓ **Equivalent CO² évité : 170 Tonnes /an** dont 101 Tonnes /an pour la filière bois

Collège 700 HQE Vidauban

- ✓ Retour sur investissement surcoût HQE : **15,5 ans**
- ✓ Ratio Coût fonctionnement annuel : **4,53€ / m² / an soit – 44% par rapport à un collège classique**
- ✓ **Equivalent CO² évité : 110 Tonnes /an** dont 71,4 Tonnes /an pour la filière bois

La démarche volontaire en certification HQE sur les **collèges de ST ZACHARIE** et **VIDAUBAN** qui seront livrés en 2010 s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement en réduisant les consommations énergétiques et l'émission de gaz à effet de serre, par le recours à des énergies renouvelables. De meilleures performances permettant d'optimiser les coûts de fonctionnement peuvent être atteintes en utilisant ces sources énergétiques (solaire thermique et photovoltaïque, bois, éolien, géothermie).

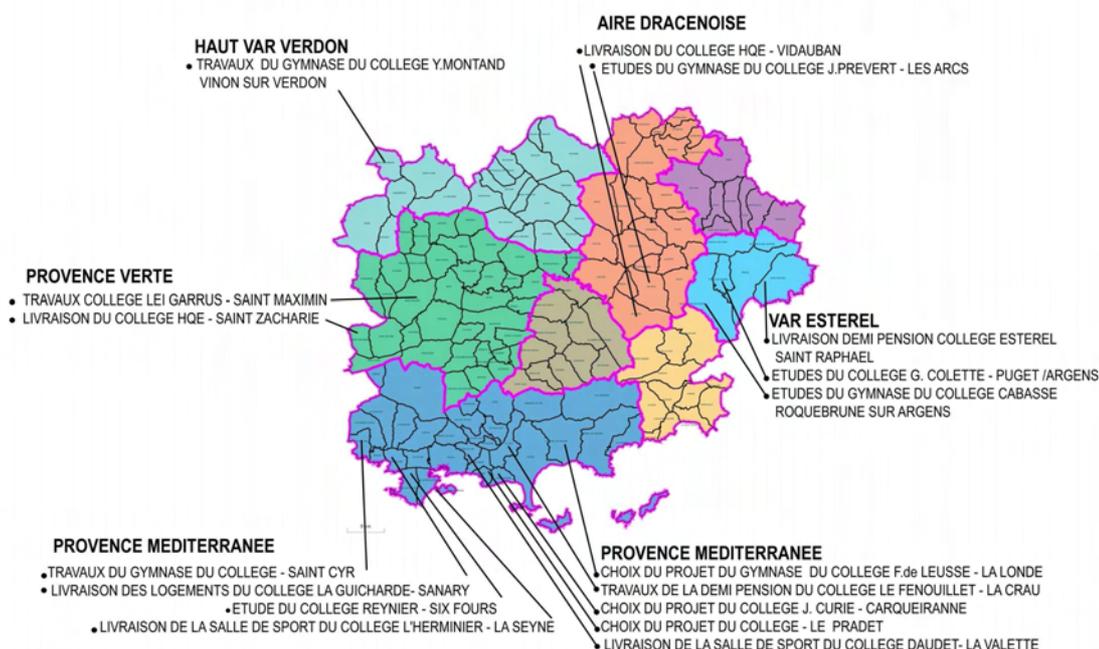
Bien que la démarche HQE se soit développée sur l'ensemble du territoire national, **en région Provence Alpes Côte d'Azur, les deux opérations de construction du collège 600 HQE de ST ZACHARIE sur le territoire « Provence verte » et 700 HQE de VIDAUBAN sur le territoire de « l'aire Dracénoise » du Département du Var sont les deux seules à ce jour officiellement en démarche de certification volontaire HQE**, témoignant de l'engagement du département du Var dans une démarche de Développement Durable efficace depuis 2004, confirmée par ses adhésions du 17 MAI 2004 à l'association HQE, et depuis le 17 Décembre 2004 à l'AGENDA 21.

Objectif opérationnel 1.1 : Répartition équilibrée des effectifs dans les collèges

Le Conseil général a décidé de procéder à une nouvelle étude sur l'évolution des effectifs en prospective sur 10 ans au sein des huit territoires du Département en fonction des développements de population, préalable indispensable à la définition et/ou consolidation de la détermination pour chaque établissement de son secteur de recrutement et sa capacité d'accueil, et contribuant à la limitation des déplacements des élèves. En concertation avec l'Inspection d'Académie et les maires des communes concernées, les résultats de cette étude seront connus au cours de l'année 2010.

Objectif opérationnel 1.2 : Construire et réhabiliter les Collèges

Le Département va réaliser en 2010, 17 opérations majeures en qualité environnementale concernant 9 collèges et 6 gymnases neufs. Ces opérations, ventilées sur cinq des huit territoires, reflètent la volonté d'équilibrer les aménagements sur la totalité du Département du Var et d'en faire profiter un maximum de bénéficiaires.



Sur ces 17 opérations, 2 sont en certification « Haute Qualité Environnementale », les quinze intègrent des clauses d'insertion sociale, et s'inscrivent dans une démarche environnementale de qualité.

6 opérations seront livrées et mises à disposition des varoises et varois en 2010.

Objectif Opérationnel 1.3 : Aider à la réhabilitation des collèges privés

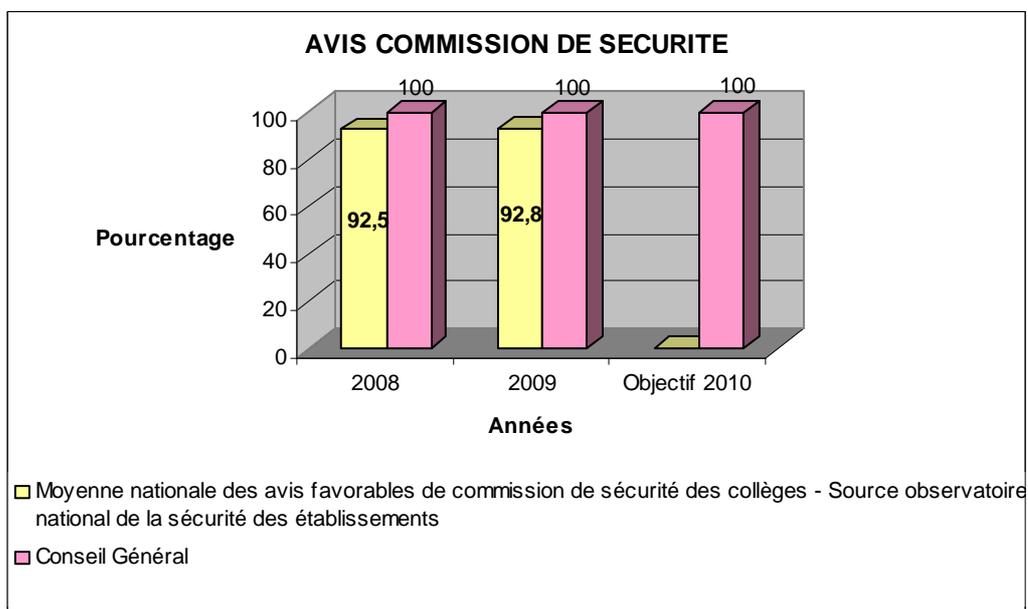
Les collèges privés constituent 16 % du total des établissements varois. Afin de garantir des conditions de fonctionnement optimales, le Département subventionne les travaux des établissements privés d'enseignement général et d'enseignement technique. Il s'agit de travaux de sécurité, de mise en conformité, de réhabilitation et d'extension.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : L'AMELIORATION DE LA PERENNITE, LA SECURITE ET LA QUALITE DES COLLEGES

Objectif opérationnel 2.1 : Assurer la mise en sécurité et en conformité des bâtiments

Le Département accueille chaque jour plus de 43 000 élèves dans ses 70 collèges répartis sur les huit territoires représentant 580 000M² de planchers à entretenir.

➤ La priorité du département est d'accueillir élèves, enseignants et personnels dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.



Objectif opérationnel 2.2 : Répondre aux besoins d'amélioration et assurer l'entretien technique et la pérennité du patrimoine

➤ Le deuxième axe concerne l'entretien technique et la pérennisation du patrimoine. Parmi les actions proposées, notons en particulier la programmation pour l'**accessibilité** aux personnes handicapées et la poursuite de la mise à jour de la base informatique des collèges.

➤ La mise en place d'un numéro d'appel unique et d'une gestion informatique du traitement des demandes d'interventions depuis 2009 ont contribué à l'amélioration continue du service aux bénéficiaires.

➤ La loi sur le handicap du 11 février 2005 impose aux administrations de rendre accessible l'ensemble des bâtiments recevant du public dans les 10 ans. Le Département a réalisé en 2009 le diagnostic des collèges permettant de proposer un schéma départemental d'accessibilité au cadre bâti et commencera en 2010 la programmation des travaux qui s'échelonneront jusqu'en 2020. La finalité est de rendre accessibles les bâtiments départementaux pour tous.

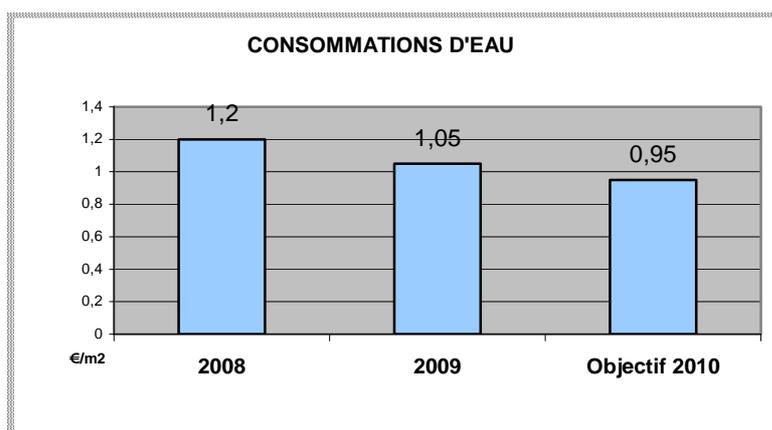
La mise en accessibilité va concerner tous type de handicap : déficience physique, mobilité réduite, motricité réduite, et par conséquent concerner différents types d'aménagements à adapter (ascenseurs, signalétique, circulations, éclairages,...). Ces travaux vont permettre également d'avoir des équipements beaucoup mieux adaptés à des usagers différents notamment dans le cadre de l'ouverture des collèges hors temps scolaire.

Mise en accessibilité des Collèges	Objectif 2010
Mise en accessibilité des cheminements extérieurs et des espaces d'accueil.	20 % des collèges

Objectif opérationnel 2.3 : Optimiser les coûts de fonctionnement

Depuis plusieurs années le Département s'est engagé dans l'optimisation des coûts de fonctionnement liés à l'exploitation des collèges. Trois domaines particuliers ont permis des résultats significatifs depuis 2008 et 2009, poursuivis en 2010 et concernant :

➤ **La diminution des consommations d'eau**



➤ **La rationalisation des consommations d'énergie**

Depuis 2004, la volonté du Département de développer la filière « **bois énergie** » a fait partie des choix prioritaires dans la recherche des économies d'énergie pour les projets de constructions neuves et/ou restructurations et extensions des collèges et gymnases dans les huit territoires du Var.

Onze opérations (5 collèges et 6 gymnases) à divers stades d'avancement des projets utiliseront cette source d'énergie pour le chauffage.

Pour les collèges, le collège HQE 600 de St Zacharie fonctionne déjà avec ce type d'énergie.

Repères

- ✓ 110 tonnes de bois consommés par an et par collège
- ✓ -60 à 70% d'économie sur le poste chauffage gaz
- ✓ 12 ans de retour en investissement
- ✓ gaz effet de serre piégé : 100 tonnes CO₂ par an et par collègue

En 2010, le collège HQE 700 de Vidauban sera livré, et trois autres collèges en seront dotés entre 2011 et 2014 (Leï Garrus à St Maximin, Joliot Curie à Carqueiranne, et le futur collège du Pradet).

Pour les gymnases, le Département étudie avec les Communes partenaires la piste de chaufferie centralisée développant les réseaux de chauffage communs, apportant un meilleur rendement et un retour sur investissement optimisé.

Quatre opérations sont à l'étude sur ce principe : gymnases des collèges de Vinon/Verdon, St Cyr, les Arcs et Roquebrune/Argens.

Le Var s'engage dans la rationalisation des consommations et pour la production d'électricité « verte »

- *Le Département s'engage à réduire sa consommation d'eau dans les collèges de 9,5% , soit – 21% par rapport à 2008*
- *Le Conseil général procédera en 2010 au lancement d'appels à projet sur le développement de l'énergie solaire photovoltaïque pour la production d'électricité « verte » sur les toitures des collèges selon un plan pluriannuel, avec l'installation, dès cette année, de 15 000 m² de surface de structures photovoltaïques, soit 14 collèges équipés produisant 430 000 KW h/an d'électricité verte, soit l'équivalent de la consommation annuelle de deux collèges.*

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : L'ORGANISATION DE LA VIE DANS LES COLLEGES

Le Département assure le fonctionnement des **70 collèges publics** du Var. A ce titre, il dote les établissements de crédits qui leurs permettent de fonctionner et il met à disposition des collèges près de 900 agents qui assurent l'accueil, la restauration scolaire, et l'entretien général des locaux.

De plus, le Département participe au bon fonctionnement des **14 collèges privés** en allouant une dotation pour ces établissements.

Il doit favoriser et mobiliser les ressources dédiées et affectées aux collèges afin de maintenir un niveau d'entretien optimal et développer une restauration de qualité en respectant l'équilibre nutritionnel.

Objectif opérationnel 3.1 : L'attribution des moyens financiers

Le Département du Var dote les collèges publics d'une subvention de fonctionnement et, soucieux de respecter le principe de parité qui consiste à verser aux collèges privés des dotations basées sur le coût d'un collégien scolarisé dans un établissement public, il verse également une dotation aux collèges privés : le forfait d'externat.

Objectif opérationnel 3.2 : L'amélioration de l'accueil, de l'hébergement et de l'entretien

L'accueil dans les établissements est une vitrine pour les parents d'élèves et usagers. **Le plan de formation** à destination des agents des collèges, élaboré à l'issue de l'inventaire des besoins en formation, permet d'atteindre cet objectif et sera étalé sur au moins 3 exercices. Commencé en 2009, il permettra à chaque agent de bénéficier d'une formation adaptée à l'exercice des missions transférées, notamment sur les règles d'accueil, d'hygiène et de sécurité dans les collèges.

Par ailleurs, le développement au tri sélectif, au recyclage, et au compostage va être mis en œuvre en test dans 14 collèges volontaires répartis dans les huit territoires du département avec des partenaires extérieurs pour mieux expliquer aux agents, et aux élèves comment y parvenir.

Les formations en matière d'accueil débuteront en 2010 et 82 agents et 80 ACO (Agents Chargés de la Mise en Œuvre) en bénéficieront.

146 agents ont bénéficié d'une formation en restauration en 2009. Cette formation se continuera sur 2010 et plus de 300 agents devraient en bénéficier.

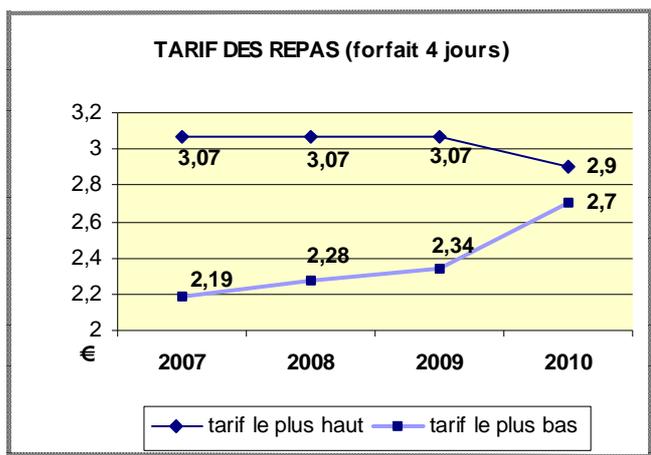
Objectif opérationnel 3.3 : Une restauration de qualité

Le Département a engagé une démarche associant les différents partenaires (parents d'élèves, enseignants, principaux, gestionnaires, élèves et personnels des cuisines), visant à améliorer la qualité des prestations dans les restaurants scolaires des collèges.

- ✓ 30 000 ½ pensionnaires
- ✓ 2,70 € le prix moyen d'un repas
- ✓ 4 200 000 repas annuel servis
- ✓ 75% de taux de satisfaction

Le Var s'engage à proposer aux collégiens varois une restauration collective de qualité

- *En renforçant l'équilibre nutritionnel des collégiens, en contrôlant la qualité des menus avec l'expertise des techniciens restauration et des coordonnateurs (objectif du comité départemental de Restauration) portant la satisfaction des consommateurs.*
- *En harmonisant les moyens et limitant les tarifs de restauration entre 2,70€ et 2,90€ sur l'ensemble des collèges en 2010.*
- *En assurant des repas bio par an pour 50% des collèges, et en encourageant la consommation d'un produit frais par repas, issu des produits du terroir dans 100% des collèges, afin de favoriser la production locale spécifique à chacun des huit territoires, et de participer aux actions en faveur de l'environnement et à l'amélioration du bilan carbone, en limitant l'impact du transport.*



74% des collèges sont au tarif de 2,90 € par repas et 26% au tarif de 2,70 € par repas

Objectif opérationnel 3.4 : Ouverture des collèges

Cet engagement majeur et désormais pérenne pour la collectivité, connaît un réel essor sur les huit territoires, car la prise de conscience de pouvoir utiliser des équipements spécialisés dans les domaines artistiques, sportifs, culturels ou de l'insertion est en constante progression.

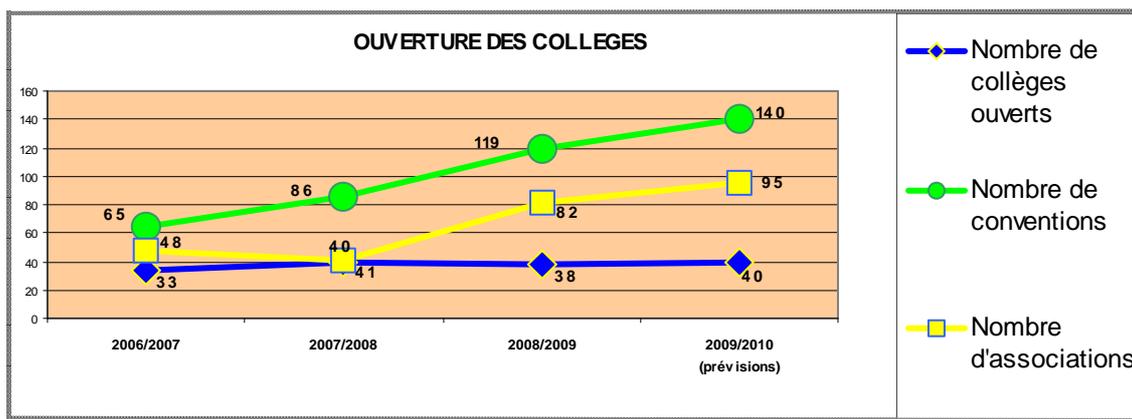
Cet objectif a permis d'impulser une dynamique sur les territoires.

Depuis 2008, les conférences territoriales ont permis de faire acter les demandes et de recenser les besoins pour des associations en manque de structures dans les domaines artistiques et sportifs.

Le Var s'engage en 2010 pour que 60% des collèges conventionnent sur l'ensemble des huit Territoires, soit dans 42 Collèges

Depuis sa mise en œuvre en 2006/2007, cet engagement a connu une progression fulgurante, témoignant de l'engouement des bénéficiaires varois pour ce dispositif avec :

- ✓ **198%** d'augmentation du nombre d'associations sollicitant les locaux mis à disposition, passant de 48 à 95,
- ✓ **215%** d'augmentation du nombre de conventions signées, passant de 65 à 140.

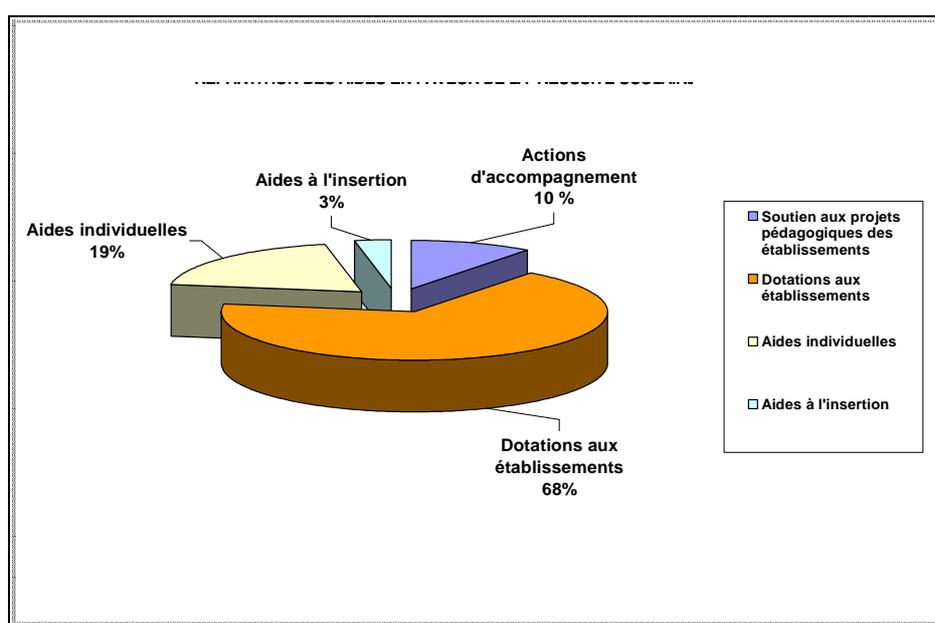


OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : LA REUSSITE SCOLAIRE

En matière d'éducation, le Département va au-delà de ses compétences obligatoires et contribue à des titres variés, aux activités scolaires et à l'action éducative sur tous ses territoires. Ces actions concourent à faire progresser l'enjeu de la réussite scolaire, à favoriser les projets artistiques, culturels, scientifiques et sportifs et à renforcer les aides à l'orientation et à l'insertion professionnelle.

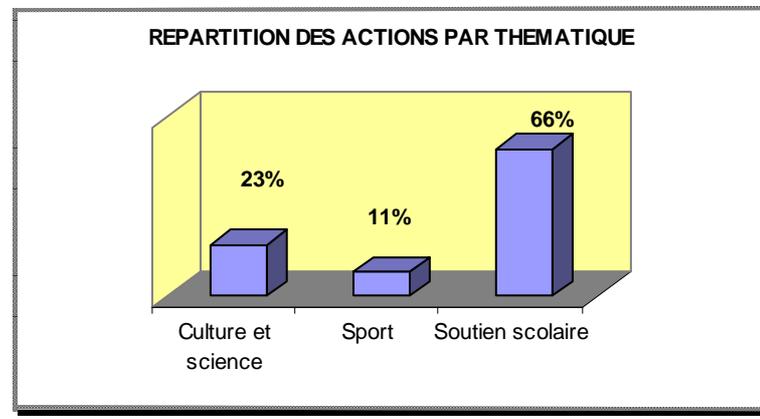
Afin d'offrir aux jeunes varois les meilleures conditions d'enseignement possibles, le Département du Var intervient principalement dans 4 domaines :

- Les actions d'accompagnement
- L'accompagnement des établissements dans les programmes pédagogiques
- Le soutien financier direct aux jeunes ou à leur famille
- Les aides à l'orientation et à l'insertion professionnelle



Objectif opérationnel 4.1 : Soutenir les actions d'accompagnement

En 2010, en matière d'éducation, le Département participe à l'amélioration de la vie scolaire dans les établissements d'enseignement en finançant différents projets.



➤ **Actions pédagogiques à dimension culturelle et scientifique**

Le Département intervient dans la réalisation de projets artistiques, culturels ou scientifiques dans les collèges du Var. Chaque année ce sont plus de 60 projets artistiques et culturels qui sont financés par le Département.

Le Département participe également au dispositif « collège au cinéma », destiné à éveiller la curiosité et susciter du savoir et de la réflexion chez un public de collégiens âgés de 11 à 14 ans. Des films sélectionnés, adaptés à l'âge des enfants et compatibles aux projets des établissements, leur sont proposés tout au long de l'année. Plus de 140 classes participent chaque année à cette opération.

Dans le but de participer à l'éducation pour la connaissance de l'environnement local et de responsabiliser les jeunes aux problèmes liés à sa sauvegarde, un soutien est apporté aux collèges varois pour leurs classes de 6^{ème}. En 2010, près de 160 classes participeront à cette action.

➤ **Actions pédagogiques à dimension sportive**

Lien entre vie scolaire et compétition, les sections sportives font l'objet d'un soutien fort de la part du Département. Le nombre de sections sportives recevant le concours financier du Département a plus que doublé de 2002 à 2009. Aujourd'hui, ce sont 31 sections sportives qui bénéficient d'un financement du Département.

➤ **Actions de soutien scolaire**

Afin d'aider les élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire, des classes relais sont mises en place conjointement par le Département et l'Inspection Académique. Il existe à l'heure actuelle 5 classes, 1 atelier et un internat relais dans lesquels sont accueillis plus de 200 jeunes avant leur réinsertion dans leur collège d'origine.

La mesure « un relais pour réussir », initiée par le Conseil général et mise en œuvre par la Chambre des Métiers du Var et l'Association pour la Formation Professionnelle du Bâtiment et des Travaux Publics du Var, concerne tous les apprentis. Il s'agit d'apporter un appui pédagogique aux jeunes ayant des difficultés scolaires. Ce soutien scolaire personnalisé est proposé à la demande des professeurs, chaque fois qu'ils constatent une faiblesse chez leurs élèves et concerne près de 1 500 jeunes.

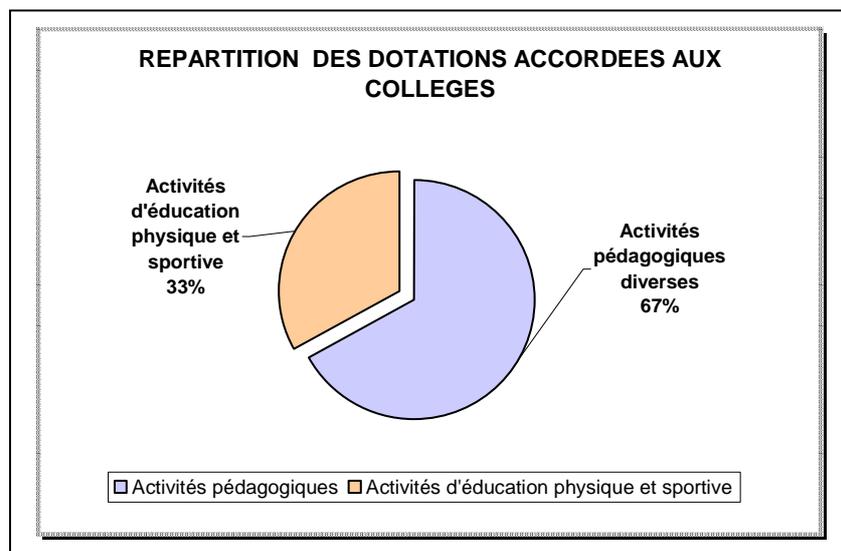
Objectif opérationnel 4.2 : Accompagner les établissements dans les programmes pédagogiques

- ✓ ***Participation aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs communaux mis à disposition des collèges***

Afin d'assurer des conditions optimales dans la réalisation du programme national d'Education Physique et Sportive, le Département rémunère les communes pour l'utilisation des équipements qu'il n'aura pas contribué à réaliser ou à réhabiliter.

Dotations aux établissements

Outre les financements spécifiques sur projet, le Département octroie des dotations à chaque établissement. Ces dotations sont soit forfaitaires, soit alignées sur le coût réel supporté par les établissements.



- ✓ ***Informatisation***

Un travail sera mené avec l'Inspection Académique afin de déterminer l'évolution des besoins en la matière, compte tenu des récentes migrations technologiques. Pour 2010, l'effort du département portera sur le remplacement à hauteur de 10% du matériel informatique existant tombant en obsolescence.

✓ **Dotations pédagogiques**

Le Département octroie une dotation pédagogique forfaitaire à chaque établissement varois, qu'il notifie avant le 1^{er} novembre de l'année civile. Cette dotation est calculée en fonction du nombre d'élèves et s'élève à plus d'1,2 million d'euros par an.

✓ **Dotations pour activités pédagogiques complémentaires et activités physiques de pleine nature (APPN)**

Ces financements permettent aux établissements de favoriser le développement culturel des jeunes varois ainsi que la pratique d'éducation physique en milieu naturel, désormais enseignement obligatoire d'Education physique et Sportive.

En outre, le Département finance également des activités sportives nautiques qui permettent aux collégiens la découverte de l'environnement marin et contribuent à l'émergence d'une culture nautique départementale.

Toutes ces dotations ont fait l'objet de concertation et d'accord entre l'Inspection Académique et le Département.

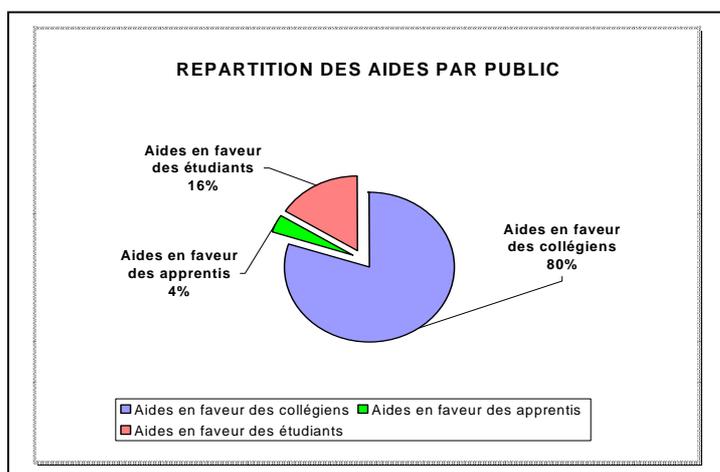
✓ **Transport vers les installations sportives**

Conscient de l'importance du sport non seulement d'un point de vue pédagogique mais également pour le bien-être des jeunes, le Département apporte une aide aux transports aux collèves ne bénéficiant pas de structure adaptée à l'enseignement de l'Education Physique et Sportive.

✓ **Accompagner les collèves privés**

En vertu du principe de parité, le Département octroie des aides complémentaires aux établissements privés en fonction des différents financements accordés dans les collèges publics. Les principales subventions sont la dotation pédagogique et la participation aux actions pédagogiques des établissements privés dans les domaines culturels et sportifs.

Objectif opérationnel 4.3 : Apporter des aides individuelles



En matière d'action sociale, dans le but d'alléger la charge des familles pour la scolarisation de leurs enfants, le Département attribue différentes aides.

✓ **La bourse départementale des collèves**

Cette bourse est octroyée aux collégiens varois bénéficiant déjà d'une bourse de l'Education nationale de Taux 2 ou 3. Le montant annuel de la bourse s'élève à 130 € et concerne près de 6 000 jeunes.

✓ **Une tenue de travail pour les apprentis**

Le secteur de l'artisanat étant fortement représenté dans le Var, le Département a décidé de mettre en place une aide dont la mise en œuvre est assurée par l'Association pour la Formation Professionnelle du Bâtiment et des Travaux Publics du Var et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var. Elle concerne tous les apprentis et se concrétise par la fourniture d'une tenue de travail appropriée à leur futur métier pour les jeunes concluant leur premier contrat d'apprentissage. Plus de 1 800 apprentis sont bénéficiaires d'une tenue de travail chaque année.

✓ **Le prêt d'honneur**

Les étudiants peuvent bénéficier dès la seconde année d'études supérieures et jusqu'à la cinquième année d'un prêt sans intérêt de 1 525 € ou de 2 288 € en cas de stage ou d'études supérieures à l'étranger. Ce prêt est remboursable deux ans après la fin des études.

Objectif opérationnel 4.4 : Aider à l'insertion professionnelle et à l'orientation

L'un des engagements majeurs du Département en 2009 a été le développement des aides individuelles dans le domaine de l'orientation.

En 2010, ces aides sont essentiellement axées sur trois actions :

- pour les collégiens de 4° et 3° il s'agit de la déc ouverte des métiers de l'artisanat (600 élèves concernés) et du monde de l'entreprise, dont pourront bénéficier plus de 11000 élèves en 2010.
- pour les étudiants en « master » 1 ou 2, la bourse d'études d'enseignement supérieur devrait leur permettre d'avoir une vision sur les possibilités d'insertion dans le Var, mais également d'acquérir une expérience professionnelle enrichissante.

PLAN D'ENGAGEMENT

**Améliorer
la vie quotidienne
des Varois**

**Sports
et
Jeunesse**

LES CHOIX POLITIQUES

Le Conseil général a choisi de mener une politique sportive volontariste et dynamique permettant l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive. Il souhaite également optimiser les conditions de pratiques sportives en vue de proposer des animations sportives de qualité aux varois.

Politique d'aide aux projets qui structure la vie associative et contribue à l'animation de nos territoires, le sport participe largement à l'amélioration de la vie quotidienne des varois.

La politique menée par le Département est orientée autour de deux axes :

- la dynamisation et la promotion de la vie sportive départementale,
- l'amélioration et la structuration de l'offre sportive départementale.

Repères en 2008

- ✓ 350 000 pratiquants dont 229 316 licenciés dans le Var
- ✓ 2176 clubs sportifs comportant 93 245 jeunes pratiquants
- ✓ 700 associations partenaires du Département en matière de sport et jeunesse
- ✓ 714 animations cantonales soutenues par le Département en 2009

Un Département au potentiel naturel

- ✓ 432 km de littoral sécurisé pour les activités nautiques et plus de 700 embarcations financées au profit de l'équipement nautique.
- ✓ 65% du territoire en forêt et espaces naturels permettent le développement des activités menées par les 34 comités départementaux affiliés à la charte des sports de pleine nature.
- ✓ 3272 équipements sportifs inscrits au Recensement ministériel des Equipements Sportifs.

L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : DYNAMISER ET PROMOUVOIR LA VIE SPORTIVE DEPARTEMENTALE

Plus d'un tiers des varois pratiquent une activité physique, se consacrant à diverses disciplines de manière libre ou encadrée.

Faire du sport un vecteur de citoyenneté et d'éducation pour lutter contre les discriminations, promouvoir la santé publique et porter hautes les valeurs de l'excellence, voici quelques-uns des principes qui guident la volonté départementale.

Objectif opérationnel 1.1 : Favoriser le développement des pratiques sportives et socio-éducatives sur chaque territoire

Par le soutien aux initiatives locales, le Département souhaite ancrer sa politique sport et jeunesse au cœur des territoires. Les actions sportives de proximité devront permettre d'améliorer le quotidien des pratiquants sportifs (proximité, accès et qualité des installations...) et plus généralement des jeunes varois.

En 2010, le Conseil général veillera à favoriser l'équité territoriale par la mise en place d'actions de loisirs sportifs de proximité sur chaque territoire.

➤ Les Projets Sportifs Territoriaux

Il s'agit des écoles de sports, des tournois et autres manifestations sportives, développées par des associations.

Le Département favorise l'accessibilité et la promotion du sport (sport de compétition, sport pour tous, sport en milieu rural...), véhicule des valeurs socio-éducatives, met en avant le sport santé et aide au développement de la pratique sportive.

➤ Les projets d'animation et de loisirs territoriaux

Le Conseil général soutient les projets d'animation et de loisirs territoriaux pour les jeunes varois de 6 à 20 ans dans divers domaines :

- ✓ activités de pleine nature,
- ✓ découverte et initiation à des pratiques sportives,
- ✓ actions de préventions diverses ou animations éducatives,
- ✓ sensibilisation à des activités culturelles,
- ✓ apprentissage de la solidarité, de la citoyenneté, de la vie collective au travers de projets
- ✓ organisation de tournois pour les jeunes, de rencontres sportives dans les quartiers,
- ✓ camps d'été et d'hiver pour les adolescents à dominante sportive ou découverte,
- ✓ projets socio-éducatifs autour d'une activité sportive,

- ✓ organisation de manifestations pour les enfants,
- ✓ séjours, voyages, échanges européens de jeunes.

Objectif opérationnel 1.2 : Promouvoir le sport de haut niveau

Les clubs de haut niveau renforcent l'image positive et l'attractivité du Département et jouent un rôle moteur en terme de promotion des disciplines sportives sur le monde amateur. Il s'agira de développer des temps de rencontre entre la population varoise les clubs.

➤ ***Le soutien aux Clubs d'élite et de haut niveau***

Le soutien départemental permet aux clubs varois de réaliser leur projet sportif notamment en les aidant au titre de la communication, de l'achat de places et du fonctionnement des structures associatives.

En outre, le Département veille à encourager les missions d'intérêt général conduites volontairement par ces clubs en favorisant la réalisation d'actions éducatives et sociales au bénéfice de la jeunesse varoise. Dans ce cadre, le Département s'engage à encourager la proximité des clubs de haut niveau avec la population varoise notamment en délocalisant leurs entraînements.

Pour la saison 2009/2010, 5 clubs évoluent au plus haut niveau national :

- ✓ Toulon Saint- Cyr Var Handball – D1 - Féminin
- ✓ Saint Raphaël Var Volley Ball – Pro A - Féminin
- ✓ Saint Raphaël Var Handball – D1 - Masculin
- ✓ Rugby Club Toulonnais - Top 14 - Masculin
- ✓ Hyères Toulon Var Basket – Pro A - Masculin

Par ailleurs, pour la saison 2009-2010, le Hyères Football Club et l'Étoile Fréjus-Saint Raphaël Football Club participent au championnat de France National.

➤ ***Les manifestations de prestige***

Le Conseil général participe à l'accueil de manifestations de prestige pérennes telles que le Rallye Automobile du Var, le Tour Cycliste du Haut-Var, le Tour Méditerranéen Cycliste, le Roc d'Azur (VTT), le Festival International Espoirs de Football.

L'année 2010 est marquée, notamment par l'accueil au Palais des sports de Toulon de deux événements majeurs:

- ✓ la réception de l'équipe masculine de France de Hand Ball pour une rencontre amicale contre la Serbie ;
- ✓ la tenue d'une manche de la Coupe Davis de tennis.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : AMELIORER ET STRUCTURER L'OFFRE SPORTIVE DEPARTEMENTALE

Il s'agit de conforter la politique sportive départementale, notamment en terme d'information, de formation, de recherche de qualité, de développement de la pratique, afin de définir des projets structurants pour les territoires.

Objectif opérationnel 2.1 : Développer et structurer les pratiques sportives

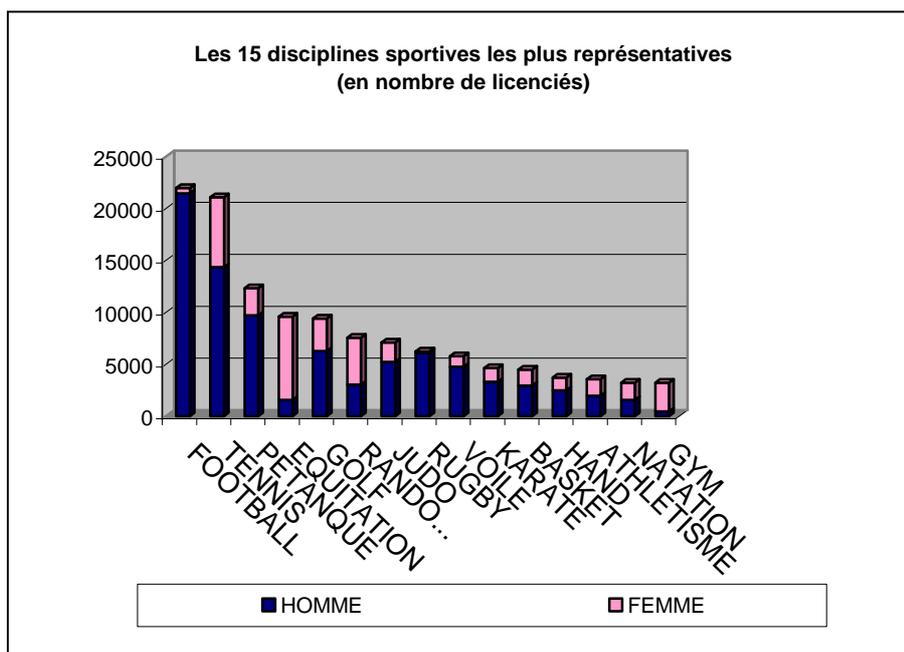
Le Département entend améliorer le quotidien sportif des licenciés et des pratiquants libres par de nouveaux moyens adaptés aux attentes des publics en partenariat avec les Comités Départementaux sportifs.

Les animations départementales sont coordonnées et organisées avec la participation active du Comité Départemental Olympique et sportif (CDOS) et des Comités départementaux sportifs, partenaires incontournables du Conseil général. Les comités contribuent à conforter la politique sportive départementale, notamment en terme d'information, de formation, de recherche de qualité, de développement de la pratique, afin de définir au mieux des projets structurants pour les territoires.

**Le Département compte
229 316 licenciés sportifs
en 2008-2009**

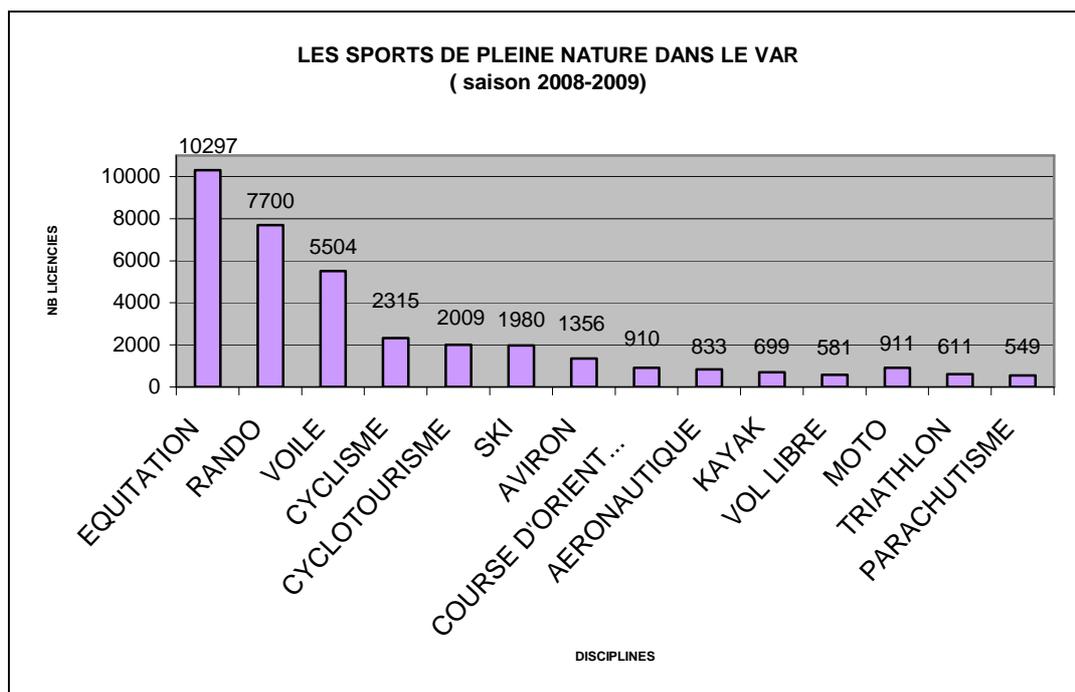
Le Département entend conforter et augmenter le nombre de participants licenciés dans le Var.

235 000 licenciés varois sont prévus pour 2010.



➤ **Le sport de pleine nature**

Sous la responsabilité du Département, le développement des pratiques sportives en milieu naturel est favorisé par la Commission des sports de pleine nature du CDOS. Composée de 34 comités, elle contribue à l'élaboration du volet sportif de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI). Menés en collaboration avec la Direction de l'environnement et de l'équipement rural (DEER) au sein de notre collectivité, les travaux de la CDESI valorisent les sports de pleine nature dans le respect de l'environnement.



➤ **Le sport à tout âge**

Grâce aux Comités multi sports, des sites gratuits de pratique sportive et des journées de découverte sont proposés sur l'ensemble du département. Ces actions reposent sur un volet spécifique « seniors » et la volonté de générer du lien social au travers de pratiques intergénérationnelles. Un programme d'animations sera mené sur l'année (ateliers équilibre, cours de gym, randonnées, ...).

➤ **La pratique des disciplines nautiques**

La situation géographique privilégiée du Département permet la mise en place d'une politique nautique ambitieuse. A ce titre, de Conseil général :

- ⇒ encouragera le respect et la connaissance de l'environnement,
- ⇒ favorisera à la fois la pratique sportive notamment chez les jeunes et la préparation sportive de haut niveau,
- ⇒ soutiendra le secours maritime avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer pour ses actions en faveur de tous les plaisanciers,
- ⇒ soutiendra l'organisation d'événementiels nautiques en concertation avec les clubs.

L'objectif est d'accroître le nombre de licenciés nautisme sur le département, de 25000 actuellement, grâce à une meilleure qualité d'accueil et le développement des activités de découverte.

Le Var s'engage à offrir des conditions optimales d'entraînement pour le Team Voile Var 2010

Le Comité départemental de voile développera pour la saison sportive 2009-2010 l'activité du Centre d'Entraînement Départemental (CED) de voile dont le but est de permettre aux jeunes sportifs varois de niveau régional et ayant une motivation forte pour la compétition de disposer d'un environnement optimal pour accéder au niveau national.

Ce centre, auquel actuellement une cinquantaine de compétiteurs sont intégrés en 2010, s'adresse aux sportifs naviguant sur les supports retenus par la Fédération française de voile pour les championnats de France Espoirs et par la Fédération internationale de voile pour les Championnats du monde Jeunes soit cinq catégories : Laser, Double, Windsurf, Catamaran, Habitable.

Le fonctionnement du centre s'appuie sur les compétences et moyens existants dans les clubs varois de Bandol, Toulon, Hyères, Saint Tropez et sur le support des cadres techniques de la Ligue de Côte d'azur.

Objectif opérationnel 2.2 : Participer à la création et à la rénovation des équipements sportifs et de jeunesse

Le Conseil général s'engage en partenariat avec les communes à participer à la réalisation de nouvelles infrastructures sportives ou de jeunesse, à la rénovation et à la mise aux normes en vigueur des installations existantes.

Le Var s'engage pour une répartition équilibrée des équipements entre les territoires

Dans le cadre de sa politique d'animation territoriale, le Conseil général souhaite favoriser des conditions de pratique sportive optimales sur l'ensemble des territoires varois notamment en terme d'accessibilité. A ce titre le Conseil Général encouragera les collectivités territoriales à s'engager dans une démarche de mutualisation de leurs équipements.

Un parc d'équipements ainsi adapté sur chaque territoire permettra de réduire les frais de transports et de rapprocher les conditions de pratiques des foyers de vie, et donc de leurs publics. Il permettra aussi de renforcer l'animation sur chaque territoire à travers la mise en œuvre de stages, tournois et manifestations de proximité.

Aussi, en partenariat avec les communes et intercommunalités, notre collectivité s'engage à participer à la rénovation et à la mise aux normes des installations sportives existantes, ainsi qu'à la création de nouveaux équipements si nécessaire dans le cadre des contrats de territoire.

➤ ***La réalisation d'équipements sportifs de proximité***

Le Département conduit une politique socio-sportive et de prévention, en répondant aux besoins des communes qui en font la demande, par la construction d'espaces ludiques, sportifs et de loisirs de proximité.

Ces pôles d'attraction et d'animation constituent des lieux de rencontres et d'échanges entre les divers publics, favorisant la pratique du sport en toute liberté, sans esprit de compétition ou d'élitisme.

Dans un souci d'optimisation de l'utilisation des équipements sportifs de proximité, des « pôles d'animation » peuvent être réalisés près de collèges ou d'établissements scolaires.

➤ ***L'acquisition de matériel sportif et d'animation***

Le Département participe à l'acquisition de matériel sportif afin de permettre aux associations de se développer, d'améliorer leur qualité de pratique et d'assurer la mise aux normes de leur matériel.

LES CHOIX POLITIQUES

Le Conseil général met en œuvre des dispositifs spécifiques en faveur de la jeunesse fondés sur l'accompagnement des jeunes varois vers leur vie d'adulte. Cette politique concerne les jeunes de 6 à 25 ans.

Par une politique volontariste et dynamique, le Conseil général encourage les actions fondées sur l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté.

Par une politique proche des réalités sociales et territoriales, le Conseil général s'attache à améliorer et élargir l'accès à l'offre d'animation existante en faveur des jeunes varois. Il encourage leurs capacités, le sens des responsabilités et l'ouverture sur le monde.

Le Département accompagne les jeunes varois en difficulté familiale, sociale et d'insertion scolaire ou professionnelle.

La politique jeunesse est menée autour de quatre axes :

- l'accompagnement des jeunes varois vers l'autonomie,
- la prévention et le repérage des problèmes de santé,
- l'accompagnement de l'apprentissage de la citoyenneté,
- l'amélioration de la qualité d'accueil en structure d'animation.

Repères

Au 31 décembre 2009

- ✓ **25 %** de la population varoise a moins de 20 ans
- ✓ **2 256** jeunes ayant bénéficié du Fonds d'Aide aux Jeunes
- ✓ **1 333** jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du RSA:
- ✓ **690** jeunes de 16 à 21 ans confiés à l'ASE
- ✓ **10 407** jeunes suivis par les équipes de prévention
- ✓ **20 277** jeunes suivis par les Missions locales

LE CONTEXTE

Le Département met en oeuvre plusieurs actions en faveur de la jeunesse au sein de ses différentes politiques sectorielles. En 2010, il souhaite mener une réflexion sur la mise en cohérence des actions menées pour les jeunes. Cette réflexion doit permettre de faire émerger une véritable politique jeunesse, notamment à travers :

- ✓ l'identification et la promotion d'une dimension jeunesse au sein des politiques départementales,
- ✓ la construction d'une politique globale dépassant les approches sectorielles,
- ✓ la mise en place d'une démarche de suivi et d'évaluation de cette politique et des actions qui y sont rattachées.

Ce travail devra permettre une plus grande efficacité des différentes actions développées par le Département en faveur des jeunes.

L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : ACCOMPAGNER LES JEUNES VAROIS VERS L'AUTONOMIE ET PREVENIR LEUR MARGINALISATION

Le Département du Var accompagne les jeunes en favorisant à la fois leur insertion sociale et professionnelle par des actions collectives ou individuelles.

Objectif opérationnel 1.1 : Favoriser l'insertion et la promotion sociale

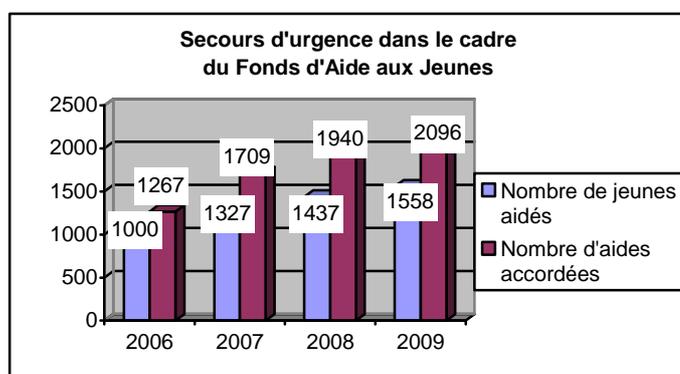
➤ *La prévention spécialisée*

En 2010, le Département continuera à adapter les actions socio éducatives en fonction des besoins identifiés sur le territoire. Il organisera en partenariat avec les communes et les intercommunalités, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions individuelles ou collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

Les différents domaines d'intervention de la prévention spécialisée nécessitent, en effet, la mobilisation de tous les acteurs présents sur le territoire concerné et principalement les communes.

➤ *L'accompagnement des jeunes vers une démarche d'insertion sociale et professionnelle*

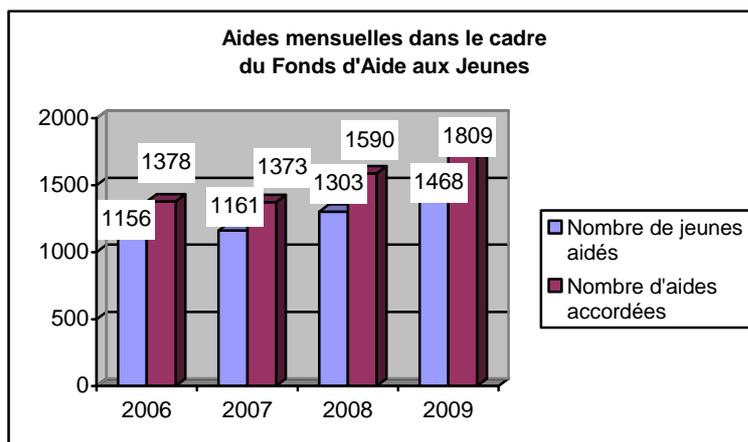
Les aides proposées dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes peuvent prendre la forme d'un accompagnement social afin de favoriser les démarches d'insertion et/ou d'aides financières à la fois ponctuelles pour faire face à des besoins urgents et mensuels pour la réalisation d'un projet d'insertion.



Montants moyens des aides financières accordées dans le cadre du FAJ en 2009

✓ Montant moyen des secours d'urgence : 72,83 €

✓ Montant moyen des aides mensuelles : 237,04 €



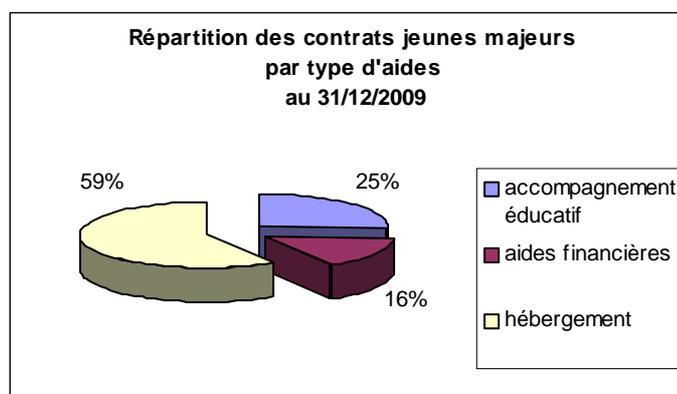
➤ **Les aides financières en faveur des mineurs émancipés et des majeurs de moins de 21 ans**

Il s'agit d'offrir une aide financière et un accompagnement visant à apporter un soutien matériel et socio-éducatif aux mineurs émancipés et aux jeunes majeurs de 18 à 21 ans qui étaient confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à leur majorité et souhaitent achever leur cursus d'autonomisation.

Repères

Au 31 décembre 2009

- ✓ 267 bénéficiaires d'un placement jeune majeur
- ✓ 105 bénéficiaires d'une allocation mensuelle jeune majeur
- ✓ 301 bénéficiaires d'au moins une des deux mesures



➤ **Les aides financières en faveur des majeurs de 21 à 25 ans poursuivant des études**

Il s'agit d'une aide facultative volontairement mise en place par le Département au profit des jeunes majeurs ayant été suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance. Cette aide financière a pour objectif d'apporter un soutien matériel aux majeurs de 21 à 25 ans qui ne relèvent plus de l'Aide Sociale à l'Enfance et qui souhaitent achever leur cursus de formation.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : PARTICIPER A LA PREVENTION ET REPERER LEURS PROBLEMES DE SANTE

Le Département du Var s'engage à favoriser l'information des jeunes varois afin de prévenir les conduites à risque.

Objectif opérationnel 2.1 : Développer des activités d'information, de prévention, de réduction des risques sur les lieux de vies des jeunes.

En 2010, le Département du Var maintiendra son engagement dans la prévention des grossesses et des Interruptions volontaires de grossesses auprès des adolescents, par des actions collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale dans les collèges et les lycées.

Les séances collectives d'éducation familiale peuvent être organisées

✓ Dans les établissements scolaires sur demande du service médical de l'Education Nationale : les séances sont préparées avec le(s) responsable(s) éducatif(s) des élèves lors d'une rencontre préalable et évaluées à l'aide d'un formulaire d'enquête auprès des élèves ;

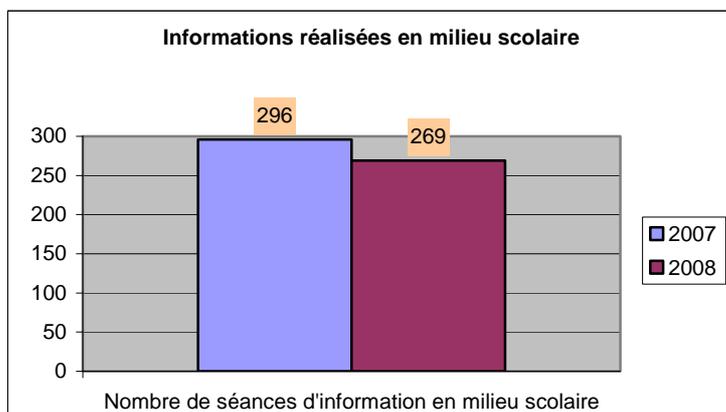
✓ Dans les maisons d'enfants et foyers d'adolescents à la demande des directeurs d'établissement ;

✓ Dans les établissements d'accueil d'adultes handicapés, migrants, en situation de précarité..., à la demande et en partenariat avec le personnel de ces établissements

Quel que soit le lieu de consultation, le Conseil général finance en outre,

- ✓ Les produits contraceptifs
- ✓ Les contraceptifs d'urgence
- ✓ Les bilans sanguins de suivi de la contraception
- ✓ Les frottis cervico-vaginaux de dépistage du cancer du col de l'utérus

Les consultations sont accessibles sur rendez-vous, sauf urgence.



Près de 10 000 élèves ont bénéficié des séances d'information en milieu scolaire en 2008.

Objectif opérationnel 2.2 : Améliorer la prévention de la toxicomanie et l'accompagnement des toxicomanes

Le Département du Var mène une action volontariste auprès des jeunes qui répond, en outre, aux objectifs du schéma régional d'addictologie 2009-2013.

➤ ***Les séances d'information sur les conduites addictives***

Le Conseil général veille à offrir des séances personnalisées, en petits groupes, contribuant à prévenir toutes formes de conduites addictives et à en faire diminuer les risques.

En partenariat avec les associations, le Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit /Point Ecoute Toxicomanie organise dans les lycées professionnels, les Points écoute jeunes, les missions locales, les associations...des actions de sensibilisation et de prévention.

➤ ***Les entretiens de suivi des toxicomanes et de leurs familles***

Le Département accompagne les toxicomanes en collaboration avec les associations et les partenaires institutionnels, notamment la Protection Judiciaire de la Jeunesse, dans le cadre du Point écoute toxicomanie qui reçoit également les familles.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : ACCOMPAGNER L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE POUR LES JEUNES VAROIS

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Conseil général développe une meilleure accessibilité des jeunes aux activités de loisirs afin de favoriser leur épanouissement.

Objectif opérationnel 3.1 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'exercice de la citoyenneté des jeunes

Le Conseil général s'engage à développer sur chaque territoire des actions visant à informer, sensibiliser et aider les adolescents.

➤ ***Les programmes territoriaux jeunesse***

Opération ados :

Organisée par le Conseil général du Var, cette opération s'adresse aux jeunes, de 12 à 17 ans inscrits dans des associations ou des structures jeunesse communales. L'objectif est de prévenir chez les adolescents les dangers liés aux conduites à risques en s'appuyant sur des activités sportives diversifiées pour des messages de prévention en matière de sécurité routière, hygiène alimentaire...

Initier les jeunes au respect de l'environnement :

De mai à septembre, le Conseil général offre aux adolescents de 12 à 17 ans, inscrits dans des associations ou des structures jeunesse communales, un week-end de sensibilisation à la protection du patrimoine naturel varois.

L'objectif est de sensibiliser les jeunes à la nécessité d'une prise en compte responsable de l'environnement au sens large, afin qu'ils deviennent de véritables acteurs dans ce domaine.

Opération conduite des deux roues :

L'objectif est de sensibiliser les jeunes de 12 à 17 ans aux règles de conduite des deux-roues au moyen d'une action pédagogique s'articule autour de trois étapes :

- ✓ une formation pédagogique sur piste éducative,
- ✓ le passage du Brevet de sécurité routière,
- ✓ la participation, pour une partie des jeunes sélectionnés, à l'étape toulonnaise du Moto Tour 2010.

Opération gestes qui sauvent :

Le Conseil général s'engage à offrir 600 stages de Formation aux Premiers Secours, aux adolescents varois, âgés de 12 à 20 ans inscrits auprès de structures d'animations associatives ou communales.

Opération découverte du patrimoine varois et opération événementiel :

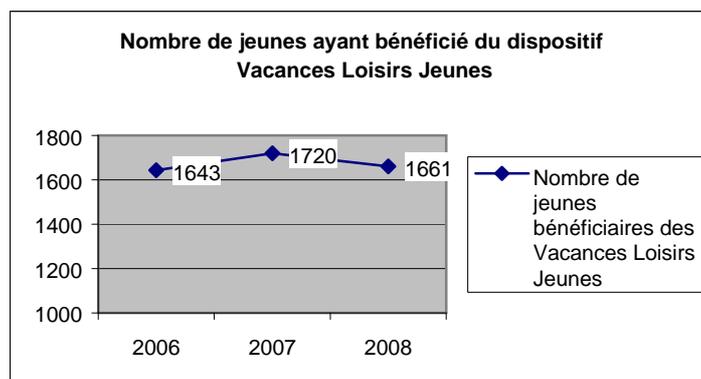
Le conseil général s'engage à faire découvrir

- ✓ l'environnement et le patrimoine varois
- ✓ des événements sportifs ou culturels.

Objectif opérationnel 3.2 : Favoriser l'accès à des séjours de vacances ou loisirs

Soucieux de répondre aux besoins des familles en difficulté, le Conseil général a mis en place un dispositif d'accès aux loisirs et aux séjours. En 2010, il aidera 1 700 jeunes issus de familles en difficulté à participer à des :

- ✓ activités de proximité en période scolaire dans le cadre d'activités culturelles, sportives (foot, arts martiaux, danse ...)
- ✓ séjours ou des chantiers organisés pendant les vacances scolaires par des associations, des collectivités ou des organismes divers choisis par les familles.



OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : AMELIORER LA QUALITE D'ACCUEIL DES JEUNES VAROIS EN STRUCTURE D'ANIMATION

Objectif opérationnel 4.1 : Favoriser les projets innovants dans les centres de loisirs

En 2010, le Conseil général s'efforcera de favoriser des projets d'animation dans le domaine :

- ✓ du développement durable afin de sensibiliser au plus tôt les enfants
- ✓ d'animation sportive par l'initiation à différentes disciplines.

Le Var s'engage à favoriser l'éveil aux disciplines sportives et la sensibilisation au développement durable dans les accueils de loisirs

Dans le cadre de sa politique en matière d'aide aux accueils de loisirs, le Département souhaite, pendant les vacances scolaires, sensibiliser les jeunes varois de 6 à 12 ans non seulement à la pratique des disciplines sportives, mais également au développement durable, à la découverte de la faune et de la flore ou à la prévention des risques domestiques.

Notre collectivité souhaite également développer à destination des 12-17 ans des projets pédagogiques autour du développement durable et de l'aide à l'autonomie des jeunes.

Objectif opérationnel 4.2 : Favoriser les séjours vacances, classe verte et classe de neige

Le Var s'engage à favoriser le départ en vacances d'enfants issus de familles à revenus modestes

Compte tenu de la jeunesse de la population varoise dont 25 % a moins de vingt ans, le Conseil général souhaite développer en la matière des politiques spécifiques et innovantes. Ces politiques permettant à la jeunesse de franchir différentes étapes vers l'autonomie, de l'enfance vers l'âge adulte. Dans cette perspective, certains partenaires de notre collectivité proposent un large éventail de séjours de vacances favorisant l'épanouissement des jeunes. Mais, ces séjours ne sont pas toujours financièrement accessibles pour tous les foyers.

Les familles disposant de revenus modestes ayant de plus en plus de difficultés à envoyer leurs enfants en centres de vacances, le Conseil général s'engage à proposer à ces familles des séjours à moindre prix dans le cadre d'un dispositif concerté mis en place avec ses partenaires.

Améliorer
la vie quotidienne
des Varois

Déplacements : transports et infrastructures routières

LES CHOIX POLITIQUES

Répondre aux besoins quotidiens des varois en matière de mobilité et contribuer au développement harmonieux de nos huit territoires, constituent des objectifs majeurs de la politique départementale dans le domaine des transports.

Toutes les actions menées dans ce domaine de compétence pour le Conseil général sont des enjeux majeurs en matière de développement durable. L'objectif essentiel pour notre collectivité est d'offrir une véritable alternative à la mobilité des personnes pour les déplacements quotidiens, notamment domicile travail ou occasionnels vers les pôles d'activités commerciales, de santé ou touristiques afin d'amener progressivement un nombre croissant de varois à délaisser leur automobile pour utiliser les modes de transports collectifs.

L'échéance de la totalité des conventions d'exploitation des lignes régulières du réseau départemental, initialement fixée au 31 août 2008 et reportée d'une année soit au 31 août 2009, était l'opportunité d'engager une nouvelle dynamique en matière de transport public.

LE CONTEXTE

Dans un contexte économique difficile et avec une incertitude sur la stabilité des prix des produits pétroliers, l'assemblée départementale avait adopté en décembre 2007, le schéma départemental des déplacements qui définit les orientations de sa politique sur deux volets essentiels, à savoir, le réseau routier départemental et les transports publics de personnes.

Afin de répondre à l'attente des usagers du réseau départemental, le Conseil général a décidé de développer son réseau de transport public VarLib avec une gamme tarifaire moins onéreuse et une augmentation de l'offre de transport à destination des agglomérations et en zone rurale.

2010 sera l'année de la mise en œuvre de cette nouvelle politique tarifaire. L'utilisateur pourra bénéficier d'abonnements hebdomadaires ou mensuels personnalisés pour les destinations qu'il aura défini.

Repères

VarLib pour 2010

- ✓ 114 lignes régulières réalisées avec 316 cars,
- ✓ 8 250 000 kilomètres de lignes régulières à l'année,
- ✓ 155 lignes scolaires réalisées avec 374 cars,
- ✓ 2 200 000 kilomètres de lignes scolaires à l'année,

- ✓ 29 186 élèves sont subventionnés par le Conseil général pour leurs déplacements domicile/établissement, (y compris les élèves handicapés), parmi lesquels 26 445 utilisent le réseau VarLib.

- ✓ 2 700 000 voyages sur les lignes régulières.

LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS PUBLICS PASSE PAR L'INTERMODALITE

Favoriser l'usage de transports publics implique le développement de la concertation et des actions communes entre les autorités organisatrices de transport pour améliorer la complémentarité et la proximité des réseaux. Ces mesures concernent l'ensemble des modes de transports publics à savoir le ferroviaire, l'aérien, l'urbain et l'interurbain.

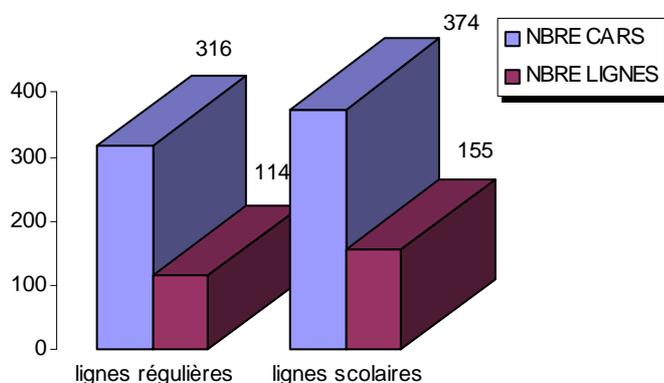
Le développement de l'intermodalité sera effectif avec le titre de transport unique permettant ainsi à l'utilisateur d'utiliser successivement le train, le bus urbain et le car interurbain.

Cet objectif implique d'une part des accords entre les autorités organisatrices de transport que sont la Région, les Communautés d'Agglomération et le Département, et des systèmes de billettique pour permettre la validation des titres de transport.

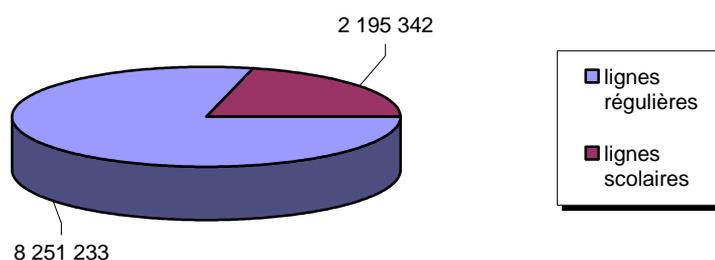
Sur les territoires de zone rurale à densité plus faible de population, le transport public doit s'adapter à une demande dispersée sur un réseau routier moins dense et souvent imposant des gabarits de véhicules de plus faible capacité. Le transport à la demande peut répondre en partie à ces contraintes techniques.

Le plan d'engagement proposé pour 2010, a pour objectif de mener ces actions pour répondre à la mobilité des varois. Les résultats se mesureront à moyen terme en maintenant un effort financier sur plusieurs exercices budgétaires pour les infrastructures et les prestations de services.

Répartition par typologie des lignes du nombre de cars et de lignes :



Répartition par typologie des lignes du kilométrage annuel :



L'ACTION DEPARTEMENTALE

« PROMOUVOIR LES MODES DE DEPLACEMENT ALTERNATIF SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE »

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Cet objectif stratégique se concrétise par la mise en œuvre du nouveau réseau départemental de transport VarLib depuis le 1^{er} septembre 2009.

➤ **Offrir des services de qualité aux usagers**

La première action pour le réseau a été de créer la nouvelle identité VarLib. Dorénavant le Département veut lui donner un **niveau de qualité** appréciable par les usagers.

En terme d'équipement des véhicules afin d'assurer l'information et le confort de la clientèle, le Conseil général a défini, dans le cadre des cahiers des charges imposés aux entreprises de transport, un niveau minimal d'équipement exigeant à réaliser d'ici 2012 pour 50% du parc de véhicules affectés au réseau VarLib, notamment :

- les équipements spécifiques avec tout le dispositif d'annonces sonores et lumineuses dans le véhicule, pour les usagers à mobilité réduite,
- un dispositif de vidéo-surveillance dans le véhicule pour la sécurité,
- la climatisation pour le confort,
- les girouettes lumineuses frontale et latérale sur les cars pour l'information des usagers à l'arrivée des véhicules ou en attente au point d'arrêt.

Ces contrôles seront assurés sur l'ensemble des lignes régulières et scolaires selon deux moyens :

- des contrôles par une entreprise mandatée par le Département,
- des contrôles effectués par l'entreprise exploitante de la ligne avec du personnel assermenté.

➤ **Améliorer l'accessibilité des transports publics aux personnes à mobilité réduite**

Dans le cadre des marchés d'exploitation des lignes, les entreprises se sont engagées dans le renouvellement de leur parc de véhicules avec la mise en place de véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ces engagements pluriannuels seront vérifiés au terme de la première année d'exploitation.

➤ **Améliorer l'information et l'accueil des voyageurs et touristes**

Concernant l'information des voyageurs, le Département développera la communication sur son site Internet avec la diffusion des fiches horaires des lignes avec un moteur de recherche par origine destination. Ainsi, la recherche de la ligne correspondant au déplacement demandé par l'utilisateur sera plus simple et plus rapide. En 2010, ce nouveau site sera opérationnel.

Afin de connaître le niveau de service attendu par l'utilisateur, des enquêtes de satisfaction seront menées régulièrement dans les véhicules et les gares routières ainsi qu'auprès des acteurs publics, communes et points d'informations touristes.

➤ **Améliorer le traitement des demandes des titres de transport**

En 2009, le Département a engagé une étude relative à la création d'un site pour la télévente de titres de transport. Cette étude permettra la mise en œuvre du processus fin 2010 pour les usagers.

A terme, les voyageurs et élèves pourront d'un poste informatique privé renouveler directement leur titre de transport, après une première inscription ayant permis l'enregistrement des données personnalisées.

➤ **Améliorer l'information des usagers aux points d'arrêt et dans les gares routières**

Les gares routières de Toulon, St Raphaël, Draguignan, et St Tropez feront l'objet d'engagements avec les gestionnaires de ces établissements pour assurer l'information des voyageurs et la vente de titres dans les meilleures conditions.

Pour la gare routière de Toulon un nouveau marché d'exploitation sera passé avant la fin de l'année 2010. Concernant la gare routière de St Raphaël, sa mise en exploitation prévue à la mi-janvier sera confiée à une régie locale. Quant à celle de St Tropez, des négociations sont en cours avec la ville propriétaire des lieux, afin de disposer de ce local pour que le nouveau titulaire des lignes départementales qui dessert cette commune puisse assurer la vente des titres de transport.

Le Var s'engage à développer des actions pour offrir une alternative au « tout voiture »

Développer la communication sur le réseau VarLib,

Donner l'information sur les lignes et horaires des services aux usagers par télétransmission,

Communiquer avec les acteurs publics que sont les communes, les offices du tourisme, les maisons des territoires,

Développer l'information et la concertation avec les usagers dans les gares routières et dans les cars pour mieux connaître la demande de transport avec les enquêtes de satisfaction

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : PROPOSER UNE OFFRE DE TRANSPORTS ADAPTEE AUX BESOINS DES USAGERS ET AUX SPECIFICITES DES TERRITOIRES

Cet objectif stratégique doit se concrétiser selon le bassin de vie de chaque territoire pour les dessertes de proximité et doit intégrer également les besoins de déplacements inter-territoires.

➤ **Renforcer le maillage des territoires**

Le schéma de déplacement adopté par l'assemblée départementale a défini 4 typologies de lignes régulières afin de répondre au mieux à la demande des varois :

- les lignes inter territoriales reliant les grandes villes du département et des départements limitrophes,
- les lignes périurbaines, desservant les pôles d'emplois, les gares SNCF et routières et l'aéroport de Toulon Hyères,
- les lignes de proximité à l'échelle de chaque territoire, pour favoriser la vie économique locale et le désenclavement des villages,
- les lignes touristiques plus particulièrement à destination du littoral mais également à destination du Haut Var en période estivale.

Cette nouvelle gestion et organisation du réseau départemental impliquent une attention particulière au cours de cette première année d'exploitation sur le suivi de la fréquentation afin d'ajuster l'offre de service.

➤ **Développer l'intermodalité des réseaux**

Cet objectif doit se décliner conjointement sur la complémentarité des offres de services entre les différents réseaux de transports urbains, ferroviaires et interurbains.

Le Var s'engage à adapter le réseau de transport VarLib

Il s'agit de faire évoluer le réseau précisément sur les axes les plus fréquentés afin de répondre à la demande de transport, et conjointement, d'apporter dans les territoires à plus faible densité de population des services à la demande.

Le réseau doit présenter une offre de transport entre les heures de pointe et pour les samedis et dimanches suffisante pour répondre aux besoins de déplacements des seniors.

L'objectif est de fidéliser l'utilisateur du transport public par une offre de transport fiable et équilibrée sur tous les territoires.

Le transport à la demande sera mis en œuvre sur le territoire Haut Var Verdon et l'étude portera sur les territoires ruraux de Fayence et Provence Verte.

Cette complémentarité doit se réaliser par l'ajustement des horaires des services pour favoriser les correspondances sur des sites aménagés et par la création d'un titre de transport unique avec une tarification attractive réduisant ainsi les coûts des abonnements.

Une démarche à ce titre est engagée avec la communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée (TPM) pour la mise en œuvre d'un titre unique.

Le développement du système billettique sur la totalité des lignes régulières puis scolaires afin de contrôler les ventes des titres et leur validation est indispensable. Ce système billettique permettra également d'accepter les titres urbains, ces dispositifs étant interopérables. La billettique équipera en 2010 la totalité des cars interurbains (316) et en partie les cars scolaires.

Concernant les titres de transport, les abonnements hebdomadaires et mensuels seront mis en vente par l'intermédiaire des régies de recettes début 2010. Ces abonnements seront complétés par la vente de tickets sans contact rechargeables pour les titres 10 voyages.

Le Var s'engage pour l'intermodalité et la mise en œuvre d'une tarification attractive avec des abonnements personnalisés

La mise en œuvre de la billettique départementale inter opérable avec les systèmes des autres réseaux (ferroviaire, urbains) permettra à l'utilisateur avec la délivrance d'une seule carte de transport d'accéder à ces différents modes de transport public.

La création du billet unitaire à 2 € et du titre 10 voyages à 17,50 € sur l'ensemble des lignes dans la limite du Département seront complétés par les abonnements personnalisés pour favoriser l'usage des transports publics.

➤ **Développer les infrastructures de transport collectif**

Améliorer la proximité des transports collectifs avec l'utilisateur et favoriser les échanges voiture transport en commun impliquent notamment la **création de parcs relais** sur des sites stratégiques, à proximité des grands axes routiers.

En cohérence avec le plan d'engagement en matière d'infrastructures routières, des nouvelles orientations sont prises dans ce domaine. Ces mesures consistent à lancer une large concertation avec les communes, pour définir des projets à l'instar des aménagements réalisés sur la commune de Cuers et prochainement de Flassans. Ces opérations nécessitent des engagements pluriannuels.

Le Var s'engage à améliorer les équipements aux points d'arrêt

L'implantation des balises pour l'information des usagers sur les horaires est l'objectif retenu avec l'équipement de 100 points d'arrêt.

Conjointement, un plan de sécurisation des points d'arrêts sera réalisé afin de cibler ceux pouvant notamment être aménagés en urgence et ceux permettant l'implantation d'abribus dans le cadre d'un nouveau marché. Par ailleurs, les études seront engagées pour la recherche d'espaces et la création de parcs relais à proximité des principaux axes routiers desservis par le réseau VarLib.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

LES CHOIX POLITIQUES

Offrir aux usagers des routes du Var **les meilleures conditions de sécurité et de fluidité**, mettre en valeur la découverte des paysages de nos territoires, permettre **l'accès aux bassins de vie et aux zones d'activité**, et favoriser les modes de déplacements durables, constituent les axes principaux de la politique départementale dans le domaine des infrastructures de mobilité.

LE CONTEXTE

La route, vecteur de mobilité, est indispensable à la vie, au développement et à la cohésion des territoires qu'elle irrigue.

Envisager la route dans un souci de développement durable vise un équilibre optimum entre :

- le développement économique des territoires, l'accessibilité aux emplois et plus largement aux pôles socio-économiques,
- l'organisation spatiale et la répartition équilibrée des populations et des différentes fonctions,
- l'équité d'accès de chaque usager à l'offre de déplacements et le développement du lien social,
- la préservation de l'environnement et la qualité du cadre de vie.

Le concept de route durable est une réalité quotidienne pour le Département du Var dont les personnels travaillent pour et sur cet espace public au service de tous les usagers : automobilistes, conducteurs de 2 roues motorisés, usagers des transports publics, cyclistes, piétons, riverains.....

Repères

- ✓ 2929 km de routes départementales :
 - Réseau structurant : 1080 km dont 340 de routes nationales d'intérêt local transférées,
 - Réseau inter-cantonal et d'intérêt local : 1805 km
- ✓ 461 giratoires représentant 44 kilomètres de chaussée
- ✓ 88,5 km de pistes cyclables en sites propre ou partagé,
- ✓ 10 subdivisions départementales et 22 centres territoriaux,
- ✓ 3 000 points d'arrêt de transports collectifs scolaires et de voyageurs
- ✓ 4 048 ouvrages d'art dont 1 436 ponts et 2 612 murs,
- ✓ 68 engins de viabilité hivernale pour 116 circuits

Leur action tend à la meilleure intégration possible de cet espace dans le territoire traversé, par l'entretien et l'aménagement du réseau et de ses dépendances vertes, l'aménagement de gares routières et des points d'arrêt de transports, les travaux de prévention contre les feux de forêt, la lutte contre la publicité en bord de route, la protection contre les pollutions accidentelles...

Le contexte économique et social général encourage le Département à optimiser et mutualiser ses moyens pour satisfaire la demande de mobilité.

Les investissements doivent être ciblés pour permettre :

- un développement des infrastructures en faveur des usagers des transports en commun, notamment ceux du réseau départemental VarLib,
- le maintien et l'amélioration de la fluidité de la circulation pour assurer aux usagers la régularité de leurs trajets sur le réseau routier départemental, tout en leur offrant les meilleures conditions possibles de sécurité,
- la réalisation d'aménagements sécurisés en sites propres en faveur des cyclistes,

par la signature d'une convention d'engagement en faveur du développement durable avec la Fédération Régionale des Travaux Publics,

par la poursuite de ses engagements financiers en faveur de la décongestion de la circulation et donc de la qualité de vie des populations vivant en agglomérations (ex : 2^{ème} tube du tunnel de Toulon),

et par son engagement aux côtés des acteurs de la sécurité routière pour la prévention et la sensibilisation des varois et notamment des jeunes à une conduite responsable sur la route.

Le Département agit avec ses partenaires pour un réseau routier au service de la mobilité de tous les varois.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

L'ACTION DEPARTEMENTALE

« FACILITER LES DEPLACEMENTS DE LA VIE QUOTIDIENNE ENTRE ET DANS LES TERRITOIRES »

Le réseau routier de notre département fait partie intégrante de la vie de ses habitants dont il facilite les déplacements pour l'ensemble de leurs activités.

A travers sa politique routière, le Conseil général vise à offrir un réseau routier structurant, moderne et adapté aux conditions de circulations actuelles et à venir.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : RENFORCER LA SECURITE ET LE CONFORT DES USAGERS DU RESEAU ROUTIER

Le Département a la responsabilité d'assurer sur le réseau routier les meilleures conditions possibles de circulation au regard de la sécurité des usagers et de la régularité de leurs temps de parcours.

La poursuite de cet objectif nécessite d'abord des actions de veille, de mesure et d'observation continues ou régulières :

- ✓ veille sur les conditions météorologiques pouvant dégrader les conditions de circulation,
- ✓ observations des accidents de la circulation et identification des zones accidentogènes,
- ✓ mesure des trafics et des vitesses pratiquées sur les routes,
- ✓ repérage des points noirs trafics.

Grâce à cette veille permanente et à travers une organisation opérationnelle s'appuyant sur les 8 territoires du Département et répondant aux exigences d'efficacité et de proximité, les services routiers du Département peuvent ainsi :

- ✓ intervenir pour assurer la viabilité du réseau à travers des opérations curatives et préventives d'exploitation (viabilité hivernale, interventions d'urgences, actions renforcées de remise en exploitation normale après des événements exceptionnels, ..),
- ✓ être réactifs pour équiper ou aménager le réseau afin d'améliorer les conditions de sécurité ou agir sur le comportement des usagers par des actions de prévention,
- ✓ aménager ou équiper des carrefours pour supprimer des points noirs localisés de circulation.

Dans le Var, le nombre de victimes a diminué de 7% en 2009 sur les routes départementales.

La priorité sera une nouvelle fois donnée en 2010 à **la lutte contre l'insécurité routière des 2 roues motorisés** qui, avec 27 victimes ont représenté 40% des accidents mortels et sont en nette augmentation.

C'est dans ce contexte que le Département va continuer à accompagner l'Etat dans ses actions de prévention et d'éducation à la sécurité routière.

Objectif opérationnel 1.1 : Renforcer les actions d'information et de prévention auprès des usagers

Les actions consistent à travers le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière à mettre en œuvre les mesures arrêtées dans le domaine de la prévention routière.

Dans ce domaine, le Conseil général mène une politique de soutien d'une compétence qui relève des services de l'Etat, dans le cadre d'un partenariat avec la Préfecture, les forces de l'ordre et l'Education Nationale.

L'objectif 2010 est la poursuite des actions **de sensibilisation et d'éducation auprès des jeunes** (100 interventions par an en moyenne) et un développement significatif de la lutte contre l'insécurité des 2 roues motorisés.

Le Département dispose pour cela de chargés de missions « prévention routière » qui participent à la gestion et l'animation de la Maison de la sécurité routière, élaborent des outils de prévention et de communication, conduisent des actions dans les établissements scolaires (notamment dans le cadre du challenge inter-collèges et des olympiades dans les centres de formation des apprentis).

Le Var s'engage à plus de sécurité pour les usagers sur la route

Le Département s'engage à aménager au moins 10 % par an des sites ainsi répertoriés de manière à limiter les risques d'accidents et leurs conséquences.

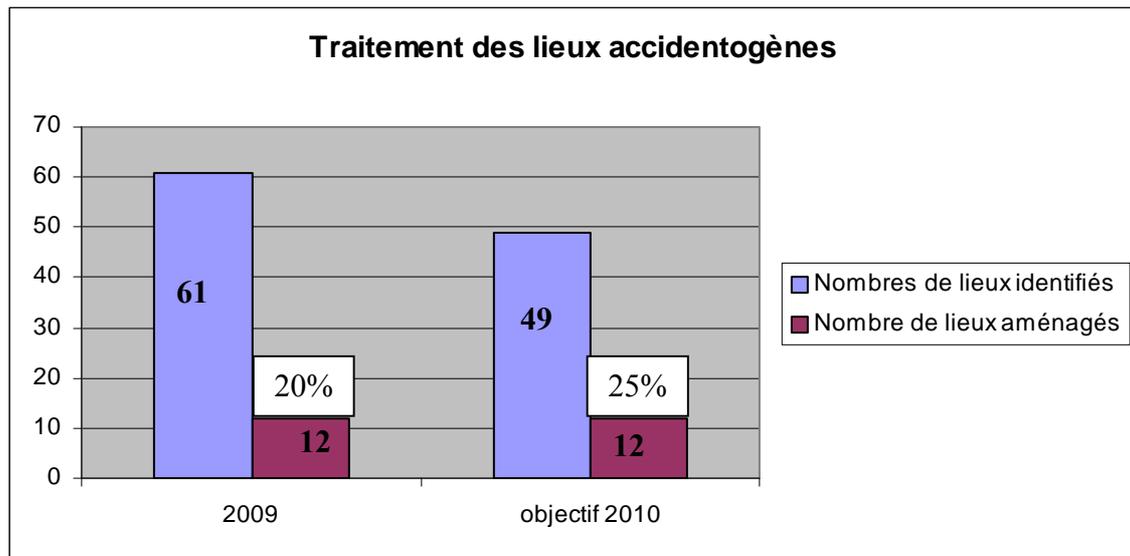
Le Département s'engage à poursuivre ses actions de sensibilisation et prévention aux risques routiers notamment à l'attention des 2 roues motorisés et à sensibiliser chaque année au moins 20% de la population des collégiens varois.

En 2010, l'objectif est de sensibiliser 20% de la population des collégiens varois soit environ 8000 élèves.

Objectif opérationnel 1.2 : Résorber les lieux accidentogènes

A partir des données d'accidentologie, le Département tient à jour une cartographie des carrefours et sections du réseau routier où se concentrent les accidents.

Le Département s'est fixé comme objectif d'aménager au moins 10 % par an des sites ainsi répertoriés de manière à limiter les risques d'accidents et leurs conséquences.



Pour atteindre cet objectif, un plan triennal d'actions de sécurité routière est mis à jour annuellement. Il comporte d'une part, des diagnostics et des études de sécurité et, d'autre part, des opérations d'aménagement et d'équipement des infrastructures.

Objectif opérationnel 1.3 : Résorber les points noirs du trafic

Au delà de l'action quotidienne des services visant à résorber les points noirs ponctuels générés par des accidents ou des événements naturels touchant le réseau routier, la résorption des problèmes de fluidité du trafic s'articule autour de trois familles d'actions :

- ✓ les aménagements (déviations, voies réservées pour les transports en commun, plate-formes multi-modales...),
- ✓ l'équipement et la modification des carrefours permettant de mieux réguler les flux de circulation comme le carrefour de la Foux dans le Golfe de St Tropez qui sera achevé en 2010 avec la création de bretelles directes et la mise en fonction d'un système automatique de régulation des feux,
- ✓ la mise en œuvre de plans de gestion de trafic qui doivent permettre de réguler la circulation et de diriger les usagers pour faciliter leurs déplacements. L'année 2010 sera l'année de lancement des études des plans de gestion pour l'accès au Golfe de St Tropez et de la RD N7 en liaison avec l'autoroute A8, en concertation avec les acteurs concernés.

Objectif opérationnel 1.4 : Informer les usagers sur les conditions de circulation et leur permettre d'organiser au mieux leurs déplacements

Il s'agit d'offrir aux usagers en partance ou en déplacement l'information indispensable au meilleur choix de l'itinéraire et du mode de déplacement.

Le Var s'engage à améliorer l'information des usagers et l'organisation de leurs déplacements

Concernant le guidage des usagers sur les routes départementales, le Département achèvera en 2010 son schéma directeur de signalisation directionnelle et touristique. L'objectif est d'améliorer et développer la signalisation pour permettre :

- de diriger les usagers sur les itinéraires les mieux adaptés en fonction de leur destination,*
- de faciliter la desserte et la découverte des pôles d'intérêt départemental dans les domaines économique, touristique ou culturel,*
- de mettre en valeur les productions locales à travers une signalisation d'intérêt local.*

Le schéma s'intègre totalement dans les enjeux de développement durable à travers :

- la mise en valeur des richesses économiques et patrimoniales locales et des produits du terroir (route des vins),*
- la préservation ou l'amélioration de l'environnement visuel des routes départementales par la lutte contre la publicité illégale.*

Concernant l'information des usagers le Département a engagé en 2009 une étude préalable pour la conception d'un système d'information multimodal permettant la diffusion en temps réel des informations événementielles sur la sécurité et les conditions générales de déplacement tous modes confondus.

L'aboutissement de l'étude prospective permettra en 2010 le choix d'un système d'information dont une expérimentation sera engagée.

Dans le cadre de l'exploitation routière, l'information des usagers est essentielle et le Département continuera en 2010 à développer la communication et l'accès à l'information.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : FACILITER L'USAGE DE MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS AUX VEHICULES PARTICULIERS

Dans une préoccupation de développement durable, la politique du Département vise à encourager la pratique de modes de déplacements alternatifs à l'usage des véhicules particuliers. Il comprend notamment la poursuite de la réalisation du Parcours Cyclable du Littoral, la desserte des établissements scolaires et l'aménagement du réseau départemental en faveur des transports collectifs.

Objectif opérationnel 2.1 : Accroître l'offre de réseau cyclable

Le Département développe le réseau des pistes cyclables et aménage des accotements revêtus ou « multifonctionnels » sous maîtrise d'ouvrage départementale. Il subventionne également des opérations communales pour l'aménagement du réseau de rabattement sur le réseau cyclable départemental.

Objectif opérationnel 2.2 : Sensibiliser les jeunes à la pratique du vélo

Il s'agit d'inciter les collégiens à l'usage du vélo pour les trajets domicile-collège, par une offre d'itinéraires de desserte 2 roues adaptés et sécurisés et l'équipement des établissements scolaires en garage à vélos. Une étude de sécurisation d'itinéraire a débuté en 2008 dans six collèges pilotes.

Ces opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale ou communale.

Objectif opérationnel 2.3 : Aménager le réseau en faveur des transports collectifs

Le Var s'engage

au développement de l'usage des Transports Collectifs, axe majeur du Grenelle de l'Environnement, qui exige un aménagement des infrastructures en leur faveur. En cohérence avec la mise en œuvre du Plan transport et le lancement du projet VarLib, le Département :

- ✓ *Elaborera et mettra en œuvre en 2010 un plan de sécurisation des points d'arrêt. Une vingtaine de points d'arrêt seront aménagés dans l'année afin d'améliorer leur accessibilité et la sécurité des usagers,*
- ✓ *Lancera :*
 - *les études d'aménagement d'aires de covoiturage et de parcs-relais au droit des principaux échangeurs autoroutiers et réalisera diverses opérations,,*
 - *des travaux d'aménagement des haltes routières de Rougiers (RD1) et Flassans (RD N7)*
 - *une étude de faisabilité d'une voie réservée pour le transport collectif entre Sainte-Maxime et Saint-Tropez.*

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : OFFRIR UN RESEAU ROUTIER DE QUALITE ET ADAPTE A LA REALITE DE NOS TERRITOIRES

Le Département mène une politique de mise en réseau des territoires du Var par des opérations d'aménagement du réseau structurant et d'échange. Dans ce cadre seront achevées courant 2010 la déviation de Vidauban (aménagements paysagers), l'aménagement sur place des RD 125 et 25 entre le Muy et Sainte Maxime, et la déviation de Brignoles. Il poursuivra également les études en cours des projets de déviation du Beausset, de Pierrefeu, de Roquebrune sur Argens et Carnoules, en vue du lancement des enquêtes d'Utilité Publique, ainsi que les études d'amélioration de la desserte du Golfe de Saint-Tropez et du Territoire de Fayence.

Par ailleurs, le Département du Var assure dans chaque territoire un maillage équilibré du réseau routier départemental par la réalisation de travaux neufs principalement sur le réseau non structurant avec, le cas échéant, des participations éventuelles des communes ou d'aménageurs privés.

Le Var s'engage à une conception de la route dans une logique de développement durable

L'objectif est de mettre en œuvre une politique routière, qui intègre la logique de développement durable de la conception à la réalisation des projets routiers ainsi qu'à l'exploitation du réseau.

Il convient de repérer les incidences et les risques sur l'environnement et les hommes et de les traiter depuis les études amont jusqu'à la réalisation des travaux et à l'exploitation.

Il s'agit notamment de :

- *Préserver les ressources non renouvelables,*
- *Préserver la biodiversité et les milieux naturels,*
- *Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie,*
- *Réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement,*
- *Accroître la performance environnementale des entreprises et de la route,*
- *Améliorer la sécurité routière, la sécurité des personnels, des usagers et des riverains lors des opérations de travaux.*

L'environnement doit être appréhendé dans toutes ses composantes : eau, air, bruit, biodiversité, activités humaines, cadre de vie et bien être des habitants, consommation énergétique, patrimoine...

Au delà des aspects environnementaux, il s'agit de participer au développement économique et à l'emploi sur l'ensemble de nos 8 territoires. La mise en œuvre de la politique routière mobilise des moyens importants. De par les marchés publics de travaux, le département soutient l'activité économique et l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi à travers les clauses sociales intégrées dans chaque commande publique départementale.

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : CONSERVER UN PATRIMOINE ROUTIER AU SERVICE DES USAGERS

Garantir un niveau optimal du service rendu exige une action quotidienne d'entretien et de maintenance des routes départementales et des ouvrages.

Dans un contexte économique et budgétaire contraint, il convient de rationaliser les dépenses et de veiller à la meilleure adéquation possible entre les moyens et les niveaux de services offerts aux usagers.

Cela passe avant tout par une connaissance approfondie des 3 000 km de routes départementales. A cet effet, le Département développe son système d'information routier qui sera totalement opérationnel en 2010, et finalise le développement de ses outils de gestion des activités de maintenance et d'entretien.

La rationalisation des moyens, comme la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, nécessite une adaptation des politiques dans le domaine de l'entretien routier et le renforcement de la programmation dans l'ensemble des domaines d'intervention : chaussées, réparations des ouvrages d'art, prévention des risques naturels et maintenance de la signalisation verticale.

Objectif opérationnel 4.1 : Réaliser un entretien des routes départementales de qualité

Après avoir élaboré en 2009 un plan de gestion durable de ses arbres d'alignement et optimisé sa politique de renouvellement de la signalisation horizontale, le Département finalisera en 2010 :

- ✓ ses orientations stratégiques en matière d'entretien des chaussées, basées sur les enjeux de développement durable : sécurité des usagers, limitation de l'usage des matières premières et des déchets en favorisant le recyclage des matériaux, réduction des impacts sur l'environnement en développant les techniques à froid et les enrobés à basse température.
- ✓ son organisation de la gestion des déchets liés aux activités en régie d'entretien du réseau.

Enfin, dans ce domaine, l'année 2010 est également l'année de préparation du transfert au Département du Parc de l'Équipement et de ses personnels au 1^{er} janvier 2011. Ils gèrent l'ensemble des moyens matériels des services routiers pour la réalisation des travaux d'entretien et des interventions de viabilité hivernale.

Objectif opérationnel 4.2 : Pérenniser le patrimoine pour maintenir le niveau service à l'utilisateur

Si les actions d'entretien contribuent largement à pérenniser le patrimoine en permettant de limiter les opérations coûteuses de grosses réparations et de renforcements, le vieillissement des infrastructures et des ouvrages, la sollicitation grandissante du trafic poids lourds sur certains réseaux et l'exposition à des risques naturels plus violents nécessitent de développer la programmation sur la base de données d'évaluation et de recensement des besoins.

C'est sur cette base qu'en 2010, sera élaboré :

- ✓ un nouveau programme triennal de grosses réparations d'ouvrages d'art,
- ✓ un programme triennal d'interventions pour la sécurisation de secteurs soumis aux risques naturels de chutes de blocs,
- ✓ une programmation pour la réhabilitation et le renforcement de la signalisation directionnelle et touristique basée sur le schéma directeur en cours de finalisation.

ANNEXE : **LES OPERATIONS 2010 DE LA POLITIQUE ROUTIERE**

Mise en réseau des territoires : 27 opérations seront en travaux au cours de l'année 2010.

Les principales opérations nouvelles seront les suivantes :

***Aménagement sur place de la RD 14 entre Cuers et Pierrefeu du Var (2^{ème} tranche),
Aménagement d'un giratoire au lieu dit Piégros sur la RD 554 à Brignoles,
Aménagement d'un giratoire entre la RD 554 et la RD 28 au Val.***

Les principales opérations, démarrées en 2009, seront mises en service dans le courant de l'année :

***Achèvement de l'aménagement de la liaison entre la RD28 et la RDN7 à Saint Maximin la Sainte Baume,
Achèvement du mur sur la RD 559 entre La Seyne sur Mer et Six Fours,
Achèvement d'un giratoire entre la RD 558 et la RD 48 à Cogolin,
Achèvement du giratoire entre la RD 559B et la RD 66 au Castellet,
Achèvement de l'aménagement de la RD 205 entre Tourves et La Roquebrussanne.***

Dont au titre du contrat de plan Etat – Région :

***Achèvement de l'aménagement sur place des Routes Départementales n° 125 et N°25 entre Le Muy et Sainte Maxime avec 5 créneaux de dépassement,
Achèvement de la déviation de Brignoles (RD N7),***

Enfin, les principales opérations suivantes seront lancées dans le courant de l'année :

***Aménagement du carrefour giratoire de Michelage sur la RD 557 à Flayosc,
Aménagement du carrefour entre la RD 558 et la RD 14 à Grimaud « La Colle du Turc »,
Aménagement du carrefour entre la RD 14 et la RD 412 à Pierrefeu du Var,
Réalisation d'un ouvrage sur l'Argens à Montfort sur la RD 562,***

Le coût total de ces travaux s'élèvera en 2010 à environ 19,5 M€ pour un linéaire mis en service de près de 20 km (dont 15 km sur la liaison Le Muy – Ste Maxime).

Maillage des territoires: 23 opérations seront en travaux au cours de l'année 2010.

Les principales opérations nouvelles seront les suivantes :

***Reconstruction d'un mur de soutènement sur la RD2557 à Flayosc,
Aménagement de l'avenue du 11 novembre à La Valette du Var,
Aménagement d'un piétonnier entre Le Batailler et La Favière sur la RD 198,
Création d'une voie nouvelle entre la RD 44 et la RD 74 à Plan de la Tour,
Aménagement de sécurité sur la RD 11 entre La Cagnarde et La Beaucaire à Ollioules.***

Les principales opérations, démarrées en 2009, seront mises en service dans le courant de l'année :

***Élargissement du pont sur la Camiole sur la RD 56 à Callian,
Aménagement de la déviation des Daix à La Farlède (RD 258),
Aménagement de la RD 23 à Pourrières,
Aménagement de la RD 86 entre La Garde et Le Pradet,
Achèvement d'un giratoire sur la RD 2 à l'entrée Est de Signes.***

Le coût total de ces travaux s'élève à 8,5 M€ pour un linéaire mis en service de près de 7 km.

Conception durable de la route:

Généralisation à l'ensemble des marchés du cahier des clauses environnementales générales élaboré en 2009,

Signature avec la Fédération régionale des Travaux publics de la convention d'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières.

Accroître le réseau cyclable :

Les principales opérations sont les suivantes :

***Aménagement de la section entre le village et Rebois à La Croix Valmer (3km) lancé en 2009,
Lancement en 2010 des travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre la Seyne et Toulon (1^{ère} tranche entre la Pyrotechnie et l'Arsenal).***

Le coût total de ces travaux s'élèvera en 2010 à 1 M €.

Aménager le réseau en faveur des transports collectifs :

Les actions programmées en 2010 :

***Elaborer et mettre en œuvre en 2010 un plan de sécurisation des points d'arrêt,
Aménager une vingtaine de points d'arrêt afin d'améliorer leur accessibilité et la sécurité des usagers,
Lancer les études d'aménagement d'aires de covoiturage et de parcs-relais au droit des principaux échangeurs,
Aménager un parc relais et aire de co-voiturage à Solliès-Pont (près de l'échangeur Ste Christine RD97/A57) et réaliser un aménagement de sécurité près de l'aire de co-voiturage de l'échangeur de la Cadière d'azur (RD82/A50),
Lancer les travaux d'aménagement des haltes routières de Rougiers (RD1) et Flassans (RD N7),
Lancer une étude de faisabilité d'une voie réservée pour transport collectif entre Sainte-Maxime et Saint-Tropez.***

Guidage des usagers sur le réseau routier :

Les outils de mise en œuvre du schéma départemental de signalisation directionnelle et touristique seront déployés :

- ✓ ***montage et passation des marchés pour :***
 - ***La signalisation directionnelle et d'information locale***
 - ***La signalisation d'information touristique***
- ✓ ***élaboration en partenariat avec la préfecture d'un règlement départemental de publicité ayant pour but l'amélioration de l'environnement visuel des routes***
- ✓ ***formation des services territoriaux à la réglementation de la publicité et aux moyens d'enlèvement des panneaux publicitaires illégaux sur le domaine routier.***

Information des usagers sur les conditions de circulation :

Dans le cadre de l'exploitation des infrastructures de mobilité et de l'information des usagers, les actions suivantes seront menées en 2010 :

- ✓ ***achèvement de l'étude de faisabilité d'un système d'information multimodal,***
- ✓ ***informations sur les contraintes de circulation liées aux travaux exécutés sur le réseau : évolution qualitative des informations produites via le site internet du Conseil Général,***
- ✓ ***élaboration de plans de gestion de trafic pour la RD N7 et la desserte du Golfe de St Tropez.***

“Le Var s’engage”

Préserver et développer les territoires de notre département

**Développement
économique**

Tourisme

Environnement

Agriculture et Forêt

**Les politiques
transversales :**

- La territorialisation de l’action départementale
- L’Europe, partenaire des territoires varois
- Développement durable

PLAN D'ENGAGEMENT

Préserver et développer
les territoires de notre département

**Développement
économique**

LES CHOIX POLITIQUES

Le dynamisme économique de notre département repose sur l'attractivité de ses territoires. Cette attractivité est fondée sur la qualité des patrimoines naturels et paysagers, du cadre de vie, de l'accessibilité, de la relative disponibilité foncière et de la densité d'offre de services.

Cette attractivité naturelle a permis le développement d'une économie dite « résidentielle » basée sur les revenus des retraites, des flux touristiques et des revenus des actifs habitant dans le Var et travaillant dans des territoires limitrophes.

Avec une population active représentant près de 30% de la population varoise, et plus du quart du parc de logements composé de résidences secondaires, notre développement économique repose fortement sur la consommation de biens et services liés à l'immobilier, au Bâtiment travaux publics, aux commerces et aux services à la personne.

L'importance dans l'économie varoise de l'artisanat d'une part, et des très petites entreprises d'autre part, conduisent le conseil général à leur apporter une attention toute particulière, notamment en période de crise.

La politique départementale vise à renforcer le tissu économique varois en participant à la structuration de chaque territoire et en accompagnant les porteurs de projets et les chefs d'entreprises.

LE CONTEXTE

L'année 2009 a été marquée par l'accentuation des effets de la crise économique débutée au dernier trimestre 2008, impactant plus particulièrement les secteurs du BTP et de l'immobilier dans le Var.

Afin de limiter les conséquences négatives de la crise, le conseil général, en fédérant les chambres consulaires et les acteurs socio-économiques, a su, **par une politique économique adaptée, jouer un rôle d'amortisseur de crise.**

Repères

- ✓ Population totale : 985 098
- ✓ Nombre de ménages : 429 905
- ✓ Nombre total de logements : 632 542
- ✓ Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) : 26,9 %
- ✓ Revenu net imposable moyen par foyer fiscal : 22 017 €
- ✓ Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail : 337 982
- ✓ Nombre de demandeurs d'emploi (cat 1,2,3) : 42 653
- ✓ Taux de chômage : 10 %
- ✓ Nombre d'entreprises : 80 383
- ✓ Part des entreprises de 1 à 9 salariés : 32,6 %

Source Insee décembre 2009

Dans ce contexte, le Conseil général souhaite poursuivre une politique volontariste basée sur deux axes :

- **Dynamiser le tissu économique des petites et moyennes entreprises et le secteur des services liés à l'économie résidentielle pour préserver les grands équilibres territoriaux,**
- **Préparer l'avenir, en soutenant les acteurs de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur pour que le Var dispose d'une économie productive compétitive.**

La politique départementale repose ainsi sur les trois objectifs stratégiques suivants :

- **Créer les conditions favorables à l'accueil et au maintien des entreprises** sur les territoires varois,
- **Etre aux côtés des entreprises** pour les accompagner dans leurs projets de développement,
- **Investir sur l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur** pour accroître la compétitivité des entreprises.

Ces trois orientations politiques font du Département **un acteur présent tout au long de la vie de l'entreprise** depuis sa création jusqu'à son implication dans des projets de recherche et développement de portée internationale.

De plus, la force de la politique économique départementale réside dans son adaptation à chaque territoire. En effet, à travers sa politique de territorialisation, le Conseil général a le souci de moduler les grandes priorités départementales au regard du contexte économique et des attentes des acteurs locaux.

Enfin, l'efficacité de cette politique réside dans la volonté départementale d'accompagner les différents acteurs et publics de cette politique, à savoir : les étudiants, les demandeurs d'emplois, les créateurs d'entreprises, les entreprises existantes, les réseaux d'entreprises, les centres de formations, les écoles d'Ingénieurs, les laboratoires de recherche, les collectivités locales et les associations de commerçants.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'ACTION DEPARTEMENTALE

« FAVORISER L'EXPANSION ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI »

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : CREER LES CONDITIONS FAVORABLES A L'ACCUEIL ET AU MAINTIEN DES ENTREPRISES SUR LES TERRITOIRES VAROIS

L'attractivité naturelle du Var ne doit pas masquer les besoins des entreprises installées dans le département ou candidates à l'installation.

Parmi les attentes des entreprises, on peut citer la disponibilité foncière et/ou immobilière, des espaces d'activités organisés proposant des services mutualisés, la proximité d'une main d'œuvre qualifiée, les infrastructures routières, l'offre de transport, la proximité d'autres acteurs économiques.

Par ailleurs, ces besoins spécifiques à l'accueil d'entreprises doivent être complétés par des attentes plus globales liées à l'accueil de nouvelles populations (logement, service à la personne, offre culturelle et de loisirs...).

Ainsi, le Département souhaite mettre en œuvre une politique permettant aux entreprises de disposer des conditions économiques favorables à leur implantation, leur maintien et leur développement. Ainsi, le Conseil général souhaite :

- ✓ **Encourager le développement d'une offre de Zones d'Activités Economiques de qualité,**
- ✓ **Prospecter et attirer les entreprises s'inscrivant dans les filières prioritaires,**
- ✓ **Accompagner les créateurs d'entreprises innovantes,**
- ✓ **Favoriser l'accès à l'emploi des varois par la formation,**
- ✓ **Créer un outil d'observation socio-économique des territoires pour orienter les politiques des territoires.**

Cet objectif stratégique s'adresse plus particulièrement aux publics suivants : les étudiants, les demandeurs d'emplois, les créateurs d'entreprises, les entreprises existantes, les collectivités locales, les associations de Zones d'Activités Economiques.

Objectif opérationnel 1.1 : Encourager le développement d'une offre de zones d'activités de qualité adaptées aux besoins des entreprises, des salariés et des territoires

Le Var s'engage pour l'amélioration de ses sites d'accueil d'entreprises

Le Département s'est engagé, dans une nouvelle politique de labellisation des Zones d'Activités Economiques (ZAE). Cette démarche doit permettre d'améliorer la qualité environnementale, paysagère, et l'offre de services des ZAE varoises.

Ceci doit permettre aux entreprises de tirer un bénéfice positif de leur implantation sur ces zones et dans le Var (amélioration de leur image, de leur efficacité et du bien être de leurs salariés).

La labellisation se veut être une « démarche de progrès » basée sur quatre familles de critères :

- « équipements et services »,
- « intégration environnementale »,
- « intégration territoriale »,
- « animation ».

En 2010, cinq zones d'activités économiques situées sur les territoires de Provence Méditerranée, de Provence Verte, de Var Estérel et de l'Aire Dracénoise devraient pouvoir bénéficier de cette politique

Dans un premier temps, une campagne d'information sera lancée afin d'inciter et d'accompagner les collectivités locales et les associations gérant des ZAE candidates. Dans un deuxième temps, un comité de labellisation se mettra en place pour analyser les dossiers de candidatures.

Objectif opérationnel 1.2 : Prospector et attirer les entreprises s'inscrivant dans les filières prioritaires

Le soutien à l'agence Var Accueil Investisseurs sera renouvelé en 2010 autour de nouvelles missions s'articulant autour de :

- ✓ la promotion du département comme « terre d'accueil pour les investisseurs »,
- ✓ la détection de projets d'implantations,
- ✓ l'accompagnement individuel d'entreprise souhaitant s'implanter,
- ✓ le soutien aux entreprises du territoire,
- ✓ l'observation et la veille du tissu économique varois.

Pour 2010, les actions menées viseront à attirer de nouveaux investisseurs sur les filières dotées d'un potentiel international suivi dans le cadre des pôles de compétitivité présents sur les territoires varois : Défense & Sécurité, Energies Renouvelables, Economie Maritime et Santé.

Il est prévu d'accompagner 45 nouvelles implantations d'entreprises en 2010.

Objectif opérationnel 1.3 : Accompagner les créateurs d'entreprises innovantes

Le soutien apporté à la **pépinière Cré@tvf** permettra d'intégrer des « jeunes pousses » ayant un projet de création d'entreprise innovante. Outre l'hébergement qui peut durer 23 mois, l'entreprise bénéficiera d'un accompagnement personnalisé et d'une offre de formation ainsi que des services bureautiques mutualisés.

En 2010, cette action sera prolongée en sélectionnant les créateurs sur des critères de validité technologique (innovation) et économique (potentialité en termes de création d'emplois).

Cette action se déroulera sur trois sites : la zone de Brégaillon ; le second à Ollioules, en lien avec le Pôle Mer ; au sein de la Maison des Technologies, en lien avec les activités informatiques

Par ailleurs, afin de favoriser la création d'entreprises innovantes, le Département s'engage dans un partenariat avec l'**Incubateur technologique PACA-EST**, qui a pour vocation, en lien avec l'Université du Sud Toulon-Var et les écoles d'ingénieurs :

- de faire émerger dans notre département des projets valorisant la recherche,
- d'accompagner les porteurs de projets technologiques innovants (TIC, Sciences de l'Ingénieur, Sciences du Vivant...) dans toutes les étapes de développement de leur projet, jusqu'au stade de la création d'entreprise (recherche d'un laboratoire d'adossement, dépôt de brevet, étude de marché, recherche de partenaires industriels...).

En 2010, 4 nouvelles entreprises intégreront des incubateurs, ce qui portera à 8, le nombre de projets varois accompagnés.

Objectif opérationnel 1.4 : Favoriser l'accès à l'emploi des varois par la formation

Afin de développer les emplois en lien avec les besoins **des entreprises et des territoires**, le Département a initié avec les membres du Conseil Economique Varois, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique volontariste de formation, le **Schéma Départemental de la Formation**.

Pour répondre aux besoins des acteurs économiques et en lien avec les caractéristiques des territoires varois, les actions prioritaires de l'année 2010 sont :

- Elaborer un plan de communication pour la valorisation des métiers agricoles,
- Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs,
- Créer un pôle d'assistance pour favoriser la reprise des entreprises artisanales,
- Sensibiliser les acteurs du tourisme sur des problématiques essentielles au développement de la filière,
- Proposer des formations professionnalisantes dans le domaine des « éco-constructions » et des « énergies renouvelables ».

Par ailleurs, le Département soutiendra l'organisation de 6 forums « métiers emplois formations » qui permettront de sensibiliser 4000 jeunes Varois sur les métiers proposés par les entreprises du département.

Objectif opérationnel 1.5 : Créer un outil d'observation socio-économique des territoires pour orienter les politiques territoriales

Création d'un outil statistique socio-économique des territoires

Afin de s'adapter aux évolutions économiques, le Département souhaite se doter d'un outil d'observation socio-économique. La connaissance du contexte dans lequel se situe les entreprises d'un territoire constitue le préalable à la mise en œuvre d'une politique économique adaptée et efficace.

Concrètement, le Département envisage de développer des partenariats avec des fournisseurs publics de données socio-économiques afin de disposer d'informations officielles et mises à jour de façon régulière.

Il s'agit de pouvoir disposer dès 2010 d'une photographie descriptive de l'état de santé de l'économie des territoires varois (évolution du nombre d'entreprises, nombre d'emplois créés...).

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : : ÊTRE AUX COTES DES ENTREPRISES POUR LES ACCOMPAGNER DANS LEURS PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Les entreprises doivent s'adapter en continu à la demande, à la concurrence et plus largement aux jeux des marchés. Ceci a conduit le Département à mettre en place des mesures d'accompagnements techniques et financières adaptées aux différentes situations auxquelles pourraient être confrontées les entreprises varoises. Cette réalité est accentuée dans le Var par l'importance du nombre de petites et moyennes entreprises.

Ainsi, le Conseil général entend poursuivre les objectifs suivants :

- **Pérenniser le tissu économique en accompagnant la création-reprise d'entreprises,**
- **Soutenir les entrepreneurs dans la mise en œuvre d'un projet de développement,**
- **Dynamiser le commerce de proximité et valoriser les produits varois.**

Cet objectif stratégique s'adresse plus particulièrement aux publics suivants : les repreneurs d'entreprises, les entreprises existantes, les collectivités locales, les associations de commerçants.

Objectif opérationnel 2.1 : Pérenniser le tissu économique en accompagnant la création-reprise d'entreprises

Dans un contexte de sortie de crise, le maintien du tissu économique composé à 15% d'entreprises artisanales, majoritairement liées au BTP est une priorité départementale pour l'année 2010.

Dans ce cadre, le Département s'investira sur les actions suivantes :

- L'accompagnement des transmissions et reprises des entreprises artisanales (sensibilisation des porteurs de projets et des futurs cédants par territoire) et suivi personnalisé jusqu'à la cession, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- L'accompagnement et le financement des créations et reprises de TPE et PME des huit territoires varois grâce à des prêts à taux 0% sans garantie, une aide au montage de financements spécifiques, une prise en charge d'une partie des commissions dues pour les garanties d'emprunts bancaires.
255 entreprises créées et 120 entreprises reprises seront accompagnées en 2010, ce qui permettra la création de 390 nouveaux emplois, et la sauvegarde de 170 emplois suite aux cessions. Ces entreprises, grâce au suivi dont elles bénéficient, pourront afficher un taux de survie à 3 ans de 76 % pour les créations pures et de 85 % pour les reprises.
- Le test d'entreprises à l'essai en couveuse dans les filières économiques prioritaires du Département, à savoir : maritime, défense et sûreté, environnement, santé et bien être, filière bois.
Un total de 30 entreprises à l'essai seront hébergées en 2010, dont 15 « nouveaux couvés », et 10 sorties de couveuse avec création d'entreprises.
- Le développement de formations spécifiques pour les chefs d'entreprises artisanales.

Enfin des actions de sensibilisation et l'information des entreprises seront soutenues par le Département. Il s'agit de :

- le Salon Var.Up,
- la Journée de la création et de la reprise,
- le Challenge de la réussite.

Objectif opérationnel 2.2: Soutenir les entrepreneurs dans la mise en oeuvre d'un projet de développement

➤ Soutenir les entreprises dans leurs projets immobiliers

Dans un département où le foncier est un facteur déterminant de développement, le Conseil général a souhaité mettre en place une aide aux entreprises ayant un projet immobilier visant augmenter leur capacité de production. Ainsi, le Conseil général pourra financer les investissements immobiliers (achat ou location) des TPE / PME du Var.

La priorité du Département sera mise sur les projets porteurs et structurants, permettant la création d'emplois et le développement de filières stratégiques (entreprises «vertes»).

Le Var s'engage pour développer des services économiques de proximité pour les entreprises et porteurs de projets.

La territorialisation de la politique économique départementale doit être accompagnée par la mise en place d'outil adapté à chaque territoire. C'est sur la base de cette volonté que le Département a souhaité créer la Maison de l'Economie du Haut Var Verdon

Mise en place pour offrir des services économiques de proximité aux entreprises du territoire Haut Var Verdon, la Maison de l'Economie poursuivra en 2010 ses actions d'information des porteurs de projets et chefs d'entreprises en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique départemental.

Seront initiées, sur la base des besoins exprimés, des actions collectives pour favoriser la mise en réseau des entreprises du territoire connaissant des problématiques communes (besoin en locaux, formations, partenariats techniques...).

Cette action pilote conduite de façon expérimentale sur le territoire du Haut Var Verdon sera développée sur deux autres territoires en 2010.

➤ **Soutenir les entreprises dans leurs investissements matériels**

Conscient de la nécessité d'investir régulièrement dans l'outil de production pour rester compétitif, le Département poursuivra son aide aux entreprises artisanales et commerciales dans le cadre de l'Aide à la Modernisation par l'Investissement (AMI). Compte tenu de la caractéristique des territoires, les secteurs suivants seront soutenus : bois, nautisme, métiers de bouche, énergies renouvelables (secteur du bâtiment et entreprises grandes consommatrices d'énergie), traitement des déchets, produits varois.

En 2010, 10 entreprises seront bénéficiaires du dispositif d'Aide à la Modernisation par l'Investissement.

➤ **Soutenir les entreprises dans leurs besoins de main d'œuvre**

Les TPE et PME varoises sont confrontées à la difficulté de procéder à des embauches (coût, complexité administrative, déficit de main d'œuvre...).

Afin de proposer des modes d'embauches alternatives, le Département poursuivra son soutien à l'association ProGet 83 (PROMotion des Groupements d'Employeurs sur le Territoire du Var), qui œuvre en matière de création d'emplois et de résorption de l'emploi précaire par la constitution de groupements d'employeurs.

Il est important de rappeler que le Groupement d'Employeurs (GE) est une association à but économique qui emploie des salariés travaillant à temps partagé auprès des employeurs adhérents du groupement, qui mutualisent ainsi une partie de leur personnel.

En 2010, une attention particulière sera portée aux besoins de certaines filières économiques, soit en émergence, soit en tension comme l'agriculture (horticulture), le tourisme (hôtellerie-restauration), les transports et l'artisanat.

Le Var compte 31 Groupements d'Employeurs dont 14 initiés par l'association Proget83. **En 2010, le département comptera plus 35 groupements d'employeurs.**

Objectif opérationnel 2.3 : Dynamiser le commerce de proximité et valoriser les produits varois

➤ *Dynamiser les centres villes par une activité commerciale*

Il est important que chaque territoire puisse conserver une offre commerciale suffisante pour satisfaire les besoins de la population résidente et des touristes. Le maintien de ces commerces passe par leur capacité à se fédérer et à porter des actions d'animations collectives.

Ainsi, pour 2010, **le Département continuera à apporter son soutien au commerce de proximité varois**, à travers une aide financière aux animations locales, des actions de centres-villes portées par les associations de commerçants, d'artisans varois et par les communes.

Pour l'année 2010, le Département soutiendra 60 manifestations sur l'ensemble des territoires.

➤ *Favoriser l'achat de produits varois*

Les produits agricoles et artisanaux varois constituent de véritables vecteurs d'image auprès des habitants, mais aussi des visiteurs. Dans un département touristique comme le Var, la valorisation des produits locaux constitue une réelle opportunité pour les producteurs et les artisans de mieux vendre.

Ce constat a conduit le Conseil général, dans le cadre du Conseil Economique Varois, à arrêter une **stratégie d'ensemble sur la valorisation des produits varois**. Il s'agit de développer une signature départementale « Terres du Var », la mise en place de maisons de produits de terroirs et le soutien aux manifestations regroupant des producteurs locaux.

En 2010, le Conseil général poursuivra son soutien à ces trois volets. En matière de développement économique, l'accent sera mis sur les manifestations de qualité valorisant les savoir-faire des artisans locaux et mettant à l'honneur les producteurs varois dans les salons, foires et marchés.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : STIMULER, INVESTIR SUR L'INNOVATION, LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR ACCROITRE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

Le Département accompagnera les projets qui contribuent au développement des entreprises et des territoires pour les rendre plus compétitifs. Pour ce faire, il sera aux côtés des acteurs économiques en matière de soutien à l'innovation, à la recherche et développement, à l'enseignement supérieur, à l'export, à l'investissement productif et à la mise en réseau.

Dans ce cadre, le Département poursuivra une politique ambitieuse visant à :

- **Soutenir les projets innovants, créateurs d'images, de richesses et d'emplois,**
- **Fédérer les entreprises pour affronter les marchés,**
- **Soutenir l'enseignement supérieur et valoriser la recherche pour préparer l'avenir.**

Cet objectif stratégique s'adresse plus particulièrement aux publics suivants : les étudiants, les créateurs d'entreprises, les entreprises existantes, les réseaux d'entreprises, les centres de formations, les Ecoles d'Ingénieurs et les laboratoires de recherche.

Objectif opérationnel 3.1 : Soutenir les projets innovants, créateurs d'images, de richesses et d'emplois

Pour l'année 2010, les grandes priorités départementales en matière de soutien à l'innovation s'articulent autour de deux approches complémentaires : le soutien à la compétitivité des entreprises et des laboratoires et l'accompagnement des acteurs des territoires pour les aider à révéler leur potentialité d'innovation.

Concernant la compétitivité des entreprises et des laboratoires, il s'agit de :

- initier et accompagner des projets innovants et venir en appui des entreprises par la **constitution d'un réseau d'experts** chargés d'accompagner les porteurs de projets et les entreprises,
- valorisation la recherche via l'accompagnement de projets des incubateurs.

En matière de compétitivité des territoires, il s'agit de la conduite de la démarche « **Innovation sur les territoires** » qui vise à :

- connaître le potentiel de l'innovation par territoire,
- détecter les enjeux fédérateurs par territoire au titre de l'innovation,
- identifier les acteurs et favoriser leur mise en réseau,
- définir les outils/actions pertinents adaptés à chaque territoire.

Pour mettre en œuvre ces priorités, le Conseil général poursuivra son soutien aux différents partenaires :

- le Service Valorisation de l'université, des équipes de recherche des écoles d'ingénieurs,
- l'Incubateur Paca-Est et l'association Valorpaca,
- les pôles de compétitivité, les centres technologiques et autres structures de transfert de technologie,
- l'association Toulon var Technologie (TVT).

Ceci permettra l'accompagnement de 30 projets d'innovation pour l'année 2010.

**Le Var s'engage à promouvoir les projets innovants des territoires
varois
avec l'opération « VAR, TERRE D'INNOVATION »**

Cette opération, centrée sur le potentiel d'innovation des territoires vise à :

- *valoriser l'image et l'attractivité économique du Var,*
- *identifier le Département en qualité d'acteur dans le domaine de l'Innovation,*
- *faire connaître les métiers, savoir-faire, les secteurs d'activités innovants,*
- *favoriser les nouveaux partenariats publics et privés,*
- *Accompagner les entreprises dans leurs projets de développement.*

Le lancement d'une troisième édition de cet appel à proposition est prévu au second semestre 2010 et mettra l'accent sur le volet partenarial :

- *le renforcement du volet « Accompagnement » des projets lauréats via des partenariats avec les acteurs économiques du territoire afin de proposer des outils complémentaires,*
- *la prise en compte des actions collaboratives associant des partenaires d'horizons différents (collectivités territoriales, entreprises, établissements d'enseignement, laboratoires de recherche, associations),*
- *le développement de partenariat financier avec trois organismes bancaires.*

Objectif opérationnel 3.2: Fédérer les entreprises pour affronter les marchés

La compétitivité des entreprises passe par leur capacité à se fédérer par filière et souvent par territoire. Ceci doit permettre aux entreprises varoises d'atteindre la masse critique pour affronter de nouveaux marchés nationaux et internationaux.

Le Département accompagnera les réseaux d'entreprises varoises dans leurs projets collectifs qu'il s'agisse de manifestations, de projets de recherche et développement ou de conquête de marchés internationaux.

➤ ***Accompagner la structuration des réseaux d'entreprises***

Le Département poursuivra son soutien à des filières économiques ayant du sens dans différents territoires. Il s'agit :

- des matériaux via l'action de promotion du **CARMA** (Centre Appliqué de Recherche sur les Matériaux Avancés) en faveur de l'innovation dans les domaines des matériaux. Le département soutiendra notamment l'organisation du Salon du MIEC qui regroupe des Petites et Moyennes Industries utilisant ou concevant des matériaux dans leurs activités industrielles (médical, emballage..).
- de la microélectronique, avec l'association **A.R.C.S.I.S.** (Association pour la Recherche sur les Composants et les Systèmes Intégrés Sécurisés), pour la mise en réseau des industriels et scientifiques de ce secteur, en complémentarité du pôle de compétitivité mondial « Solutions Communicantes Sécurisées ».

- de la Grande Plaisance, avec l'association **Riviera Yachting Network**, qui rassemble des entreprises de la maintenance/réparation et de l'avitaillement des yachts dont le poids économique est considérable dans le Var.
- de la céramique, avec l'association **Terres de Salernes**, qui a pour but d'assurer la promotion de la céramique de Salernes. Cette filière compte 14 entreprises, générant un chiffre d'affaires de 5 Millions d'euros et employant une centaine de salariés.

Le Département du Var renouvellera en 2010 le soutien à cette association pour permettre aux céramistes d'engager une stratégie commerciale collective pour améliorer leur compétitivité sur les marchés étrangers, et d'adapter l'offre de produits aux tendances actuelles.

➤ **Soutenir les Pôles de Compétitivité**

Afin de conforter le développement des filières d'excellences implantées sur le département, le Conseil général du Var soutiendra les **Pôles de Compétitivité** suivants :

- pôle MER, innovation technologique d'application maritime,
- pôle PEGASE, développement de la filière aéronautique et spatiale,
- pôle SCS, solutions communicantes sécurisées,
- pôle Capénergies, promotion des énergies renouvelables,
- pôle EUROBIOMED, santé : sciences et technologies du vivant,
- pôle OPTITEC, développement de la filière optique et photonique.

Les Pôles de Compétitivité fonctionnent comme des « Usines à projets de Recherche et Développement » destinées à aider à l'émergence de projets, à leur montage et à la recherche de leur financement.

Les objectifs communs à l'ensemble de ces Pôles de Compétitivité :

- 1) Une meilleure collaboration entre entreprises, laboratoires et Universités : l'innovation étant le facteur clé de la compétitivité,
- 2) Une stratégie Recherche et Développement orientée vers les marchés internationaux,
- 3) Un développement économique ancré sur le territoire.

Le programme d'activités de chaque pôle pour 2010 découle du plan stratégique 2009-2011 issu des contrats de performance signés entre chacun des Pôles, l'Etat et le Département du Var.

L'objectif de ce soutien est de développer l'ancrage territorial dans le Var des filières suivantes :

- Santé, sciences et technologies du vivant pour le pôle EUROBIOMED,
- Aéronautique pour le pôle PEGASE,
- Optique et photonique, pour le pôle OPTITEC,
- Micro-nanotechnologies pour le pôle Solutions Communicantes Sécurisées (SCS).

En lien avec le Pôle Mer, le Département renouvellera en 2010 son soutien à la **Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégique** (FMES) qui contribue au développement du pôle de compétence méditerranéen du Var en sécurité et stabilité géostratégique, dans la perspective de l'Union pour la Méditerranée.

Dans ce cadre, l'objectif de la FMES est de collecter, de traiter puis de valoriser toutes les données relatives aux grandes évolutions géostratégiques et aux mutations économiques de la Méditerranée, en particulier dans les pays de sa rive sud. Cette information stratégique sera mise à la disposition de la collectivité et des opérateurs économiques varois notamment ceux associés au Pôle de Compétitivité Mer.

En 2010, le Département s'engage à participer à 5 projets de recherche et développement impliquant des PME/TPE varoises susceptibles de générer à court terme une trentaine d'emplois hautement qualifiés.

Le Pôle de Compétitivité « Mer PACA »

Compte tenu de l'ancrage territorial fort des acteurs présents au sein de ce Pôle, le Département du Var accordera, en 2010, un soutien important au Pôle de Compétitivité Mer PACA et accompagnera la stratégie du pôle.

Les actions du Pôle Mer se répartissent selon trois grandes sections :

- *le processus d'innovation pour détecter et monter les projets,*
- *le pôle et son écosystème pour affirmer sa compétence sur les domaines du développement durable et la sécurité maritime,*
- *le rayonnement du pôle pour promouvoir l'action de ses membres notamment à l'international.*

Pour 2010, les domaines et thématiques prioritaires du pôle s'inscrivent autour de 10 programmes fédérateurs qui sont :

- *Protection maritime*
- *Prévention des risques environnementaux*
- *Navire du Futur*
- *Offshore Profond*
- *Energies maritimes renouvelables*
- *Aquaculture durable*
- *Biotechnologie bleue*
- *Gestion de l'Eau en zone côtière*
- *Ports du futur*
- *Services pour la stratégie sur le milieu marin*

Les actions prioritaires prévues à ce titre viseront à :

- *consolider la position de leadership du Pôle Mer au niveau du bassin méditerranéen,*
- *ancrer des outils structurants sur le territoire varois, comme le Technopole de la Mer et les différents projets de plate-formes territoriales, comme le Centre d'Essais et d'Expertise en Mer Profonde,*
- *renforcer et développer les relations avec les acteurs du territoire et notamment le Réseau Régional de l'Innovation : TVT, incubateurs, CCI, VAI, Provence Promotion...*

En 2010, une attention particulière sera apportée à la valorisation des actions du Pôle Mer.

➤ ***Inciter les entreprises à se développer à l'international***

Sous l'impulsion du Conseil Economique Varois (CEV), le Conseil général du Var a mis en place avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV), une politique d'accompagnement à l'international : **Var Cap International**. Son but est de renforcer la compétitivité des entreprises varoises en leur permettant d'être présentes sur les marchés internationaux.

Dans ce cadre, la CCIV et le Département poursuivront les objectifs suivants :

- Détecter et accompagner de nouvelles entreprises à l'export,
- Développer et conforter la position internationale des entreprises varoises.

Les actions 2010 seront centrées sur l'accompagnement individuel des primo-exportateurs, l'accompagnement collectif des entreprises structurées en filières et la mise en place d'outils de communication, ce qui représente 50 entreprises aidées.

Objectif opérationnel 3.3 : Soutenir l'enseignement supérieur et valoriser la recherche pour préparer l'avenir

Dans le cadre du renforcement des formations et la promotion des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Département s'est engagé à soutenir le projet de **Nouveau Schéma Universitaire de l'Aire toulonnaise (NSU)**. Cette initiative, pilotée par la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, a pour ambition de dynamiser sur l'aire toulonnaise l'enseignement supérieur et la recherche, au service de la compétitivité du territoire et de son rayonnement, tout en développant les moyens et services nécessaires à de bonnes conditions de vie étudiante (logement, santé...).

En 2010, différentes opérations se poursuivront :

- la construction du bâtiment destiné à l'école d'ingénieurs **SUPMECA**, lancée en 2008 et qui constitue la première étape du regroupement des écoles d'ingénieurs,
- la construction en centre ville de Toulon, d'un bâtiment destiné à la **Maison de la Recherche Euroméditerranéenne** (pôle des sciences humaines et économiques) et à l'**Unité Fondamentale de Recherche Ingémédia** (sciences et technologiques de la communication).

➤ ***Soutenir la promotion et le développement de l'enseignement supérieur***

Le Conseil général poursuivra son engagement dans la mise en place de formations adaptées aux filières économiques départementales et consolider le développement des formations initiales, continues ou par voie d'apprentissage, afin de permettre aux étudiants de bénéficier d'une offre de formation diversifiée et de qualité.

A ce titre, en 2010, le Département accompagnera les **établissements d'enseignement supérieur** (USTV, ISITV, SUPMECA, ISEN) **qui représentent un effectif global de 11 300 étudiants** pour soutenir des actions favorisant :

- le développement de formations nouvelles en phase avec l'évolution des métiers : intégrant des problématiques liées à l'éco-conception et au développement durable, nouvelles options ou cursus en partenariat avec les industriels (cycles ingénieur), formations double-diplômantes, formations en anglais, projets pédagogiques dans le cadre de l'espace euroméditerranéen,

- l'adaptation des outils pédagogiques et de recherche favorisant l'intégration des évolutions technologiques, et en particulier dans le domaine des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), pour permettre aux étudiants d'avoir accès à des espaces numériques de travail ainsi qu'à l'enseignement à distance ;
- les actions de promotion des filières de l'enseignement supérieur : forums des métiers...

➤ **Soutenir les projets de recherche structurants**

Le Département accompagnera en 2010 le développement de projets de recherche structurants, facteur de développement pour les entreprises varoises. Dans ce cadre quatre actions sont programmées :

- ↳ Lancement de la construction du siège définitif d'**ITER** sur la période 2010-2012 et de la construction du bâtiment pour la fabrication de bobines spécifiques entrant dans la composition du réacteur, sur lequel le Département s'est engagé dans un financement pluriannuel.
- ↳ Concrétisation du projet de « **Centre Européen de Technologies Sous-Marines** » (CETSM) destiné à la recherche océanologique.
Deux opérations seront lancées parallèlement : l'acquisition d'équipements scientifiques destinés au CETSM et la réalisation de la base d'activité marine devant accueillir de nouvelles entreprises sur le Technopole de la mer.
- ↳ Soutien au **GIS-HYDRO** dans le domaine de l'hydrodynamique offshore.
Dans le cadre de ce Groupement d'Intérêt Scientifique sont associés différents laboratoires de recherche académique qui réalisent chaque année des campagnes d'essais dans le Bassin de Génie Océanique First situé à La Seyne/mer.
- ↳ Accompagnement à la réalisation de projets menés en lien avec les pôles de compétitivité ou issus d'appels à projets régionaux ou nationaux dans le cadre du **programme de recherche conduit par l'Université du Sud Toulon-Var** pour 2010.

➤ **Accompagner les actions et dispositifs de valorisation de la recherche**

Le Département poursuivra en 2010 son soutien aux initiatives menées dans le domaine de la valorisation de la recherche, celle-ci contribuant à rapprocher laboratoires et entreprises et, ainsi, à participer au développement et à la création d'activités sur ses territoires (prestations, contrats de recherche et développement, transferts de technologies).

Les soutiens porteront sur les projets relatifs à la sensibilisation, à la valorisation de la recherche ainsi que sur les acquisitions d'équipements de recherche qui, tout en servant l'objectif pédagogique, permettent également le développement de collaborations partenariales avec le monde industriel.

PLAN D'ENGAGEMENT

**Préserver et développer
les territoires de notre département**

Tourisme

LES CHOIX POLITIQUES

Le Var figure parmi les premières destinations touristiques françaises avec plus de 10 millions de touristes représentant environ 67,3 millions de nuitées par an et une consommation touristique estimée à 2,2 Milliards d'Euros.

Cette position de leader s'explique par la forte attractivité qu'exercent la notoriété de certains sites, ses paysages, ses espaces naturels, la diversité de ses modes d'hébergements, la qualité de ses produits agricoles, de sa gastronomie et la diversité des activités de loisirs qu'elle propose.

Dans ce contexte, l'ambition du Département est de mener une **politique touristique volontaire** permettant au Var de conserver sa place de leader en fidélisant ses clientèles par **l'amélioration qualitative de son offre touristique** (hébergement, restauration, offre culturelle et de loisirs, manifestations, information touristique).

Ceci doit lui permettre de proposer une offre touristique à l'année, tournée vers le client, créatrice de richesses et d'emplois pour les varois et valorisant les patrimoines.

Ainsi, le Conseil général poursuit les trois objectifs stratégiques suivants :

- ✓ **Développer et structurer une offre de qualité**
- ✓ **Valoriser l'image touristique du Var**
- ✓ **Coordonner la politique de développement touristique**

Repères

- ✓ *Plus d'1 million de lits touristiques dont 230 000 lits marchands (hôtel, camping, résidence de tourisme, village vacance, gîtes et chambres d'hôtes).*
- ✓ *83% de l'offre localisée sur la frange littorale.*
- ✓ *Plus de 10 millions de touristes représentant environ 67,3 millions de nuitées en 2008.*
- ✓ *Une consommation touristique estimée à 2,2 milliards d'euros.*
- ✓ *Près de 3 600 entreprises touristiques, soit 16% des entreprises varoises.*

LE CONTEXTE

Dans un contexte économique difficile et suite à la légère baisse de la fréquentation touristique enregistrée en 2008 après 4 années de progression régulière, l'année 2009 s'annonçait d'autant plus incertaine pour le secteur du tourisme.

Cependant, malgré la crise, la clientèle française n'a pas renoncé à ses vacances dans le Var. En effet, les professionnels ont estimé la fréquentation touristique 2009 comme stable, voire en hausse surtout sur la période estivale. En revanche, l'ensemble des professionnels a constaté un recul de certaines clientèles étrangères, comme les Britanniques et la diminution du budget consacré aux vacances.

Ces résultats satisfaisants mais contrastés, qui permettent au Var de mieux résister à la crise, résultent de la mobilisation des acteurs du tourisme varois pour élever la qualité de l'accueil et du service, pour offrir le meilleur rapport qualité/prix, pour accroître la notoriété et l'attractivité de la destination par une offre touristique plus riche et plus structurée.

Dans la conjoncture actuelle, il semble donc opportun de favoriser la fidélisation des clientèles mais également la « reconquête » de clients ayant délaissé les destinations lointaines au profit de destinations de proximité.

Par ailleurs, le nouveau cadre réglementaire, adopté en juillet 2009, relatif à la modernisation et au développement des services touristiques conforte la politique départementale visant à garantir tant la compétitivité économique des acteurs touristiques que la qualité des prestations proposées aux touristes.

C'est dans ce cadre et avec la volonté de conserver cette position de leader que s'inscrivent les engagements 2010 du Département au titre du développement touristique.

L'ACTION DEPARTEMENTALE

« FAIRE DU VAR UNE DESTINATION D'EXCEPTION TOURNEE VERS LE CLIENT ET LA QUALITE ET PORTEE PAR LES TERRITOIRES »

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPER ET STRUCTURER UNE OFFRE DE QUALITE

La qualification et le développement de l'offre est en économie touristique un thème récurrent parce que fondamental. En effet, l'attractivité et donc l'importance de la fréquentation d'une destination dépend de la capacité à proposer aux touristes une offre de transport, d'hébergement, de restauration, de prestations de services, mais aussi de patrimoines de qualité.

L'offre varoise se caractérise par une grande disparité de situations de ses territoires et globalement par :

- un hébergement marqué par une stagnation de la capacité d'accueil et un déséquilibre entre secteurs marchands et non marchands (65% des lits sont des résidences secondaires),
- une transformation progressive des résidences secondaires en résidence principale,
- une faiblesse relative de l'offre hôtelière.

L'objectif est **d'améliorer et de conforter l'offre** afin :

- d'optimiser l'attractivité touristique,
- de garantir les niveaux de prestations,
- de contribuer à la compétitivité des professionnels et des territoires,
- et d'accroître la part du tourisme marchand.

Dans cette optique, le département intervient en maîtrise d'ouvrage mais apporte également son soutien à des opérations menées par des acteurs et partenaires touristiques

Objectif opérationnel 1.1 : Mettre en valeur les équipements et les aménagements comme des composantes de l'offre touristique

Deux grandes actions sont prévues en 2010 au titre de cet objectif opérationnel.

La première concerne la mise en œuvre du **Schéma Directeur de Signalisation Routière et Touristique** qui sera approuvé par l'Assemblée Plénière en 2010.

Le schéma de signalisation directionnel et touristique portera sur les points suivants :

- 1) La signalisation d'animation culturelle et touristique
- 2) La signalisation directionnelle
- 3) La signalisation sur les productions des terroirs
- 4) La charte sur la Publicité, les Enseignes et Pré-enseignes sur les Routes Départementales
- 5) Les Relais information service

Pour la partie touristique, la collectivité s'emploiera à signaler des éléments emblématiques et des composantes majeures des territoires et intégrera dans ces dispositifs d'aides le respect des obligations et préconisations contenus dans ce schéma.

Enfin la deuxième action concernera les équipements aéroportuaires qui constituent des outils de développement territorial, vecteurs d'images, d'accessibilités et moteurs de l'économie en terme de création de richesses et d'emplois.

Il faut rappeler que la libéralisation du transport aérien et la crise du début des années 90 ont contraint de nombreuses compagnies à se restructurer.

Aussi, le Conseil général et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var ont proposé de définir une **véritable stratégie aéroportuaire pour le Var**, car l'aéroport constitue un élément de compétitivité indispensable pour soutenir l'économie existante et envisager l'implantation de nouvelles entreprises.

Sur le plan touristique, il apparaît important de développer des lignes pour fidéliser les clientèles étrangères propriétaires de résidences secondaires dans le Var et qui utilisent les aéroports de Nice et Marseille.

Une part importante de clientèle étrangère dispose d'une résidence secondaire dans le Var et transite par les aéroports de Nice et Marseille.

La part des nuitées étrangères représente ainsi 15% du marché.

Le Secrétariat d'Etat au Tourisme estime que le potentiel de passagers est de 1 Million (60% transitant par Nice et 40% transitant par Marseille).

Un schéma directeur sera élaboré en 2010 portant sur l'offre aéroportuaire et logistique varoise, avec pour objectif à terme, d'atteindre entre 800 000 et 1 000 000 de passagers.

Ce schéma directeur comportera :

➤ Un état des lieux de l'implantation des aéroports (La Mole, Cuers, le Castellet, Toulon / Hyères) sur le département, avec un zoom sur le Territoire de Provence Méditerranée,

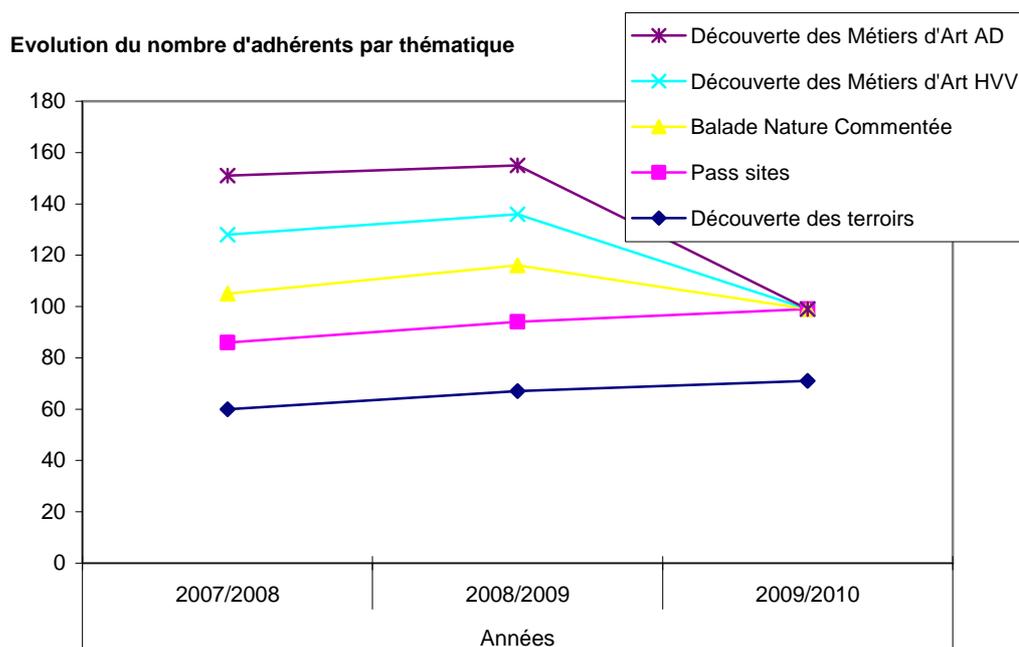
➤ Un projet de schéma directeur aéroportuaire et logistique (sur la base du Schéma de Cohérence Territoriale) de Provence Méditerranée, transposition des projets routiers, d'offre de transports, de Zones d'Activités Commerciales..., et identification des zones dédiées à l'offre aéroportuaire et logistique, des inter-connexions, des flux de déplacements.

Objectif opérationnel 1.2 : Développer un tourisme actif et de découverte

En 2010, le Département entend poursuivre le **développement d'une offre touristique plus riche en créant des activités thématiques** favorisant l'itinérance, développant une offre événementielle cohérente, développant le tourisme d'affaires et favorisant les pratiques touristiques de pleine nature.

S'agissant de l'itinérance, il est envisagé d'optimiser notamment les routes existantes :

- le Pass sites,
- la démarche Découverte des terroirs,
- Les Balades natures commentées,
- La démarche découverte des métiers d'art.



D'autres routes ou produits thématiques ont été créés ou sont en cours de création, toujours dans une optique de diversification de l'offre et de mise en valeur du patrimoine varois : la Route des vins de Provence et des terroirs, les Visites commentées en cœur de villes et villages, la Route du mohair, des villages perchés...

Ainsi, le partenariat développé avec certains acteurs tels que la Chambre de métiers pour l'artisanat d'art, la Chambre d'agriculture sera poursuivi.

Par ailleurs, les acteurs économiques varois se sont engagés dans un programme de « **Valorisation des produits varois** » qui se décline en plusieurs actions, notamment la mise en place de Maison de Terroir et la labellisation des manifestations liées au terroir.

En ce qui concerne l'événementiel, face à la multitude et à la diversité des animations et manifestations proposées sur l'ensemble du Var, le Département entend poursuivre les actions visant au **développement d'une offre événementielle** pour chaque territoire, en privilégiant les manifestations touristiques innovantes et de qualité :

- garante de l'image des territoires et génératrice de séjours touristiques,
- assurant une couverture homogène et cohérente de l'ensemble des territoires.

En 2010, 14 manifestations seront soutenues par le Département.

Dans le domaine du tourisme d'affaire, il s'agira de **développer une image de destination d'affaires**, mais également de faire connaître aux différents publics la diversité de l'offre touristique varoise et proposer une offre d'activités alternative aux congressistes en s'appuyant sur les nombreux atouts du Var et plus particulièrement en présentant son terroir et son art de vivre.

Fort de son succès, ce dispositif d'aide, qui s'adresse aux structures désireuses de faire un séminaire ou un congrès dans le Var, sera poursuivi en 2010. **10 organisateurs de congrès seront soutenus (3000 congressistes accueillis dans le Var).**

Enfin, s'agissant du **développement des pratiques touristiques de pleine nature**, il est prévu sur 2010 de poursuivre deux projets lancés depuis plusieurs années et d'en initier un nouveau.

Au titre du **réseau équi-découverte** qui doit de relier le littoral au Verdon à partir d'itinéraires de randonnées ouverts à toutes les pratiques (randonnée pédestres, à vélo et à cheval), en 2010, la collectivité validera et consolidera les itinéraires proposés pour assurer la première partie de la liaison qui ira du littoral au lac de Carcès. Au même titre que les parcours déjà proposés, chaque itinéraire sera balisé et équipé, offrira aux randonneurs des hébergements adaptés pour une étape d'une ou plusieurs nuits et leur permettra de découvrir des sites patrimoniaux ou naturels.

Sur 2010, le Département réalisera **50 Km supplémentaires d'itinéraires permettant la découverte de 5 sites patrimoniaux.**

Parallèlement, le projet relatif à la **valorisation des maisons forestières** sera poursuivi. **Deux maisons forestières ont été retenues pour développer un concept de gîte forestier**, la maison forestière de Morières le Cap sur la commune de Sollies-Toucas et celle de La Capelude sur la commune de Collobrières.

Pour ces deux sites, des études seront engagées en 2010 afin de préciser les projets dont la maîtrise d'ouvrage sera portée par l'ONF.

Enfin, le Département poursuivra la structuration d'un pôle de développement territorial centré sur le potentiel équidé - **« le pôle équidé »**.

Le territoire de Cœur du Var dispose d'une position centrale stratégique, accueillant un nombre conséquent d'acteurs du monde équestre et disposant de réelles potentialités de développement touristique.

Cette démarche d'animation poursuivra les objectifs suivants :

- Fédérer les acteurs du monde équestre avec une exigence de qualité (cahier des charges pour les prestations, les équipements publics),
- Renforcer les manifestations locales existantes et emblématiques des équidés,
- Impulser un outil d'information et de communication sur le tourisme équestre du territoire,

- Utiliser les infrastructures publiques existantes : le château des Mayons (hébergement de groupes), la base de loisirs du Luc et la ferme des Aurèdes.

En 2010, le Département finalisera **des outils de communication et de promotion touristique**, la réflexion sur l'achat groupé de matériels et de fournitures et la formalisation de cartographie sur **l'offre de sentiers équestres**.

Le Var s'engage à créer une maison de la nature sur le territoire de Coeur du Var

Le Conseil général du Var souhaite créer une Maison de la Nature au cœur du massif des Maures.

L'objectif consiste à faire vivre ce site en l'ouvrant au public dès 2010 et en proposant un outil pédagogique et de découverte du patrimoine naturel au cœur du massif des Maures.

En effet, située sur le territoire Coeur du Var, au sein du village des Mayons, cette propriété Départementale du château des Mayons offre un fort potentiel pour la création d'un outil pédagogique de qualité fondé sur la découverte et la sensibilisation à l'environnement.

Sa situation géographique privilégiée en fait un lieu de découverte particulièrement attractif et un point de départ idéal pour des randonnées en utilisant les pistes équestres aménagées par le Département.

La maison de la nature, en se positionnant comme un pôle de ressources pour fédérer l'ensemble des animations de loisirs nature, créera un lien entre les partenaires locaux du cœur du var.

Les pistes de valorisation proposées s'articulent autour d'activités de présentation d'une petite animation fondée sur la présence d'animaux de la ferme. En complément des jardins pédagogiques, des expositions et des conférences sur des thématiques liées à la découverte du patrimoine naturel local pourront être proposées. Par ailleurs, un hébergement de groupes pourra être envisagé en partenariat avec les acteurs locaux.

Objectif opérationnel 1.3 : Améliorer les conditions d'accueil et d'information des différents publics

Dans un contexte concurrentiel accru où les comportements des touristes évoluent rapidement, il est nécessaire d'une part d'adapter en permanence l'offre pour la mettre en phase avec la demande, et d'autre part d'organiser et structurer une offre départementale sur des thèmes et produits différenciateurs présentant les atouts de la destination, avec pour fil conducteur la qualité.

➤ **Le soutien aux entreprises du tourisme**

Au titre de l'adaptation de l'offre, l'Assemblée Départementale a adopté en 2007, les grands principes du **dispositif d'aides en direction des entreprises du secteur touristiques marchands** et plus particulièrement en direction des Hôtels, de l'hôtellerie de plein air, des restaurants, des gîtes et chambres d'hôtes, et des gîtes et chambres d'hôtes à la ferme ou proposant un accueil équestre.

Ils ont pour objectif principal **d'aider les entreprises touristiques varoises** engagées dans des démarches qualité à maintenir leur activité et à se développer, sous réserve de respecter certains critères dont le socle commun comprend un programme global de rénovation :

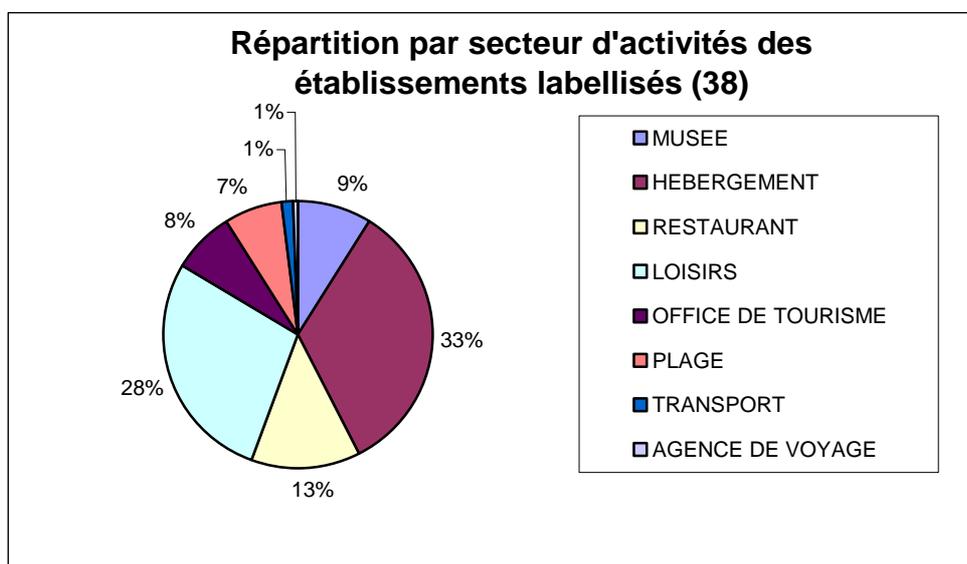
- contribuer à l'amélioration de la qualité, du confort et de la sécurité,
- favoriser la préservation de l'environnement,
- favoriser l'accessibilité en vue de l'obtention du label « Tourisme et Handicaps ».

➤ **Le développement du label tourisme et handicap**

Sur cet aspect, le conseil général poursuivra les différentes actions menées en direction des différents acteurs du tourisme varois pour **permettre l'accès aux vacances pour tous** dans le département du Var.

Ainsi seront poursuivies en 2010 les actions de **sensibilisation et d'accompagnement** à l'obtention du label tourisme et handicap pour les équipements publics et privés mais également pour les prestations de loisirs proposées. **L'objectif est que 20 nouveaux établissements obtiennent à la fin de l'année le label national, portant ainsi à 60, le nombre d'entreprises varoises labellisées.**

Par ailleurs, le département participe à l'élaboration d'un référentiel des pratiques non couvertes actuellement par ce label, notamment pour l'activité équestre. Les actions de promotion et de communication sur les sites labellisés seront maintenues à travers notamment la participation au salon Autonomic Paris et la réédition du guide Tourisme et Handicap Var.



➤ **Le soutien aux démarches qualité**

Pour marquer sa différence face aux destinations (nationale et étrangère) hautement concurrentielles, le Département a souhaité **positionner son offre sur la qualité** de l'ensemble des composantes d'un produit touristique. Ce choix stratégique permet de mettre en cohérence la promesse de la destination avec l'expérience vécue par les visiteurs, d'améliorer la rapport qualité/prix et d'assurer une meilleure visibilité de l'offre touristique varoise.

Depuis 9 ans, le Conseil général, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, s'est investi dans la mise en place et le développement de démarches qualité afin d'accompagner les professionnels vers l'excellence. Ce dispositif concerne cinq secteurs d'activités touristiques : la restauration, l'hôtellerie de plein air, les résidences de tourisme, les agences immobilières spécialisées dans la location de meublés touristiques et les hôtels.

En 2009, avec 336 entreprises inscrites dans une démarche qualité, le Var s'affiche comme le premier département en terme de nombre d'entreprises de tourisme engagées dans une démarche qualité collective.

Au regard de l'impulsion voulue en 2009 par l'affectation de moyens humains et financiers supplémentaires, qui a permis d'étendre la démarche aux établissements de plages et d'élaborer le référentiel relatif aux agences immobilières hors FNAIM, le Département et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var visent en 2010 à :

- ✓ porter à 10 le nombre de secteurs d'activités délégataires de la marque qualité tourisme, (référentiels Bars-Brasseries et Activités de loisirs en cours de conception),
- ✓ accroître de 10 % le nombre d'adhérents au club QUALIVAR, **soit 360 entreprises engagées fin 2010**,
- ✓ enrichir le dispositif en y ajoutant progressivement tous les axes de progrès qui conduisent à une démarche d'excellence (gestion des ressources humaines, gestion environnementale),
- ✓ compter, en fin d'année, plus de **150 entreprises disposant de la marque qualité tourisme du Ministère de L'Economie et des Finances**.

➤ ***Le maillage du département en termes d'accueils et d'informations touristiques***

Le schéma départemental de développement touristique a fait apparaître en 2007 la nécessité de mettre en place une véritable **politique départementale d'accueil et d'information** touristique afin de véhiculer une image forte du Var et de fidéliser les clientèles.

Au regard des nouveaux projets émergents (requalification de l'aire de Cambarette sur l'autoroute A8, gare routière de Saint- Raphaël...), une réflexion est menée pour la mise en place d'une stratégie globale de soutien **à l'installation de points d'accueil et d'informations départementaux**. En 2010, le Département devra, en partenariat avec l'agence de développement touristique :

- ✓ identifier les sites potentiels (gares routières, gares SNCF, ports, aires autoroutières, emplacements stratégiques...),
- ✓ hiérarchiser les sites prioritaires au vu des nombreuses opportunités émergentes sur différents territoires, (gare SNCF de Saint Raphaël, aire d'autoroute de Cambarette Sud, du Muy,),
- ✓ concevoir, sur la base de l'expérimentation menée sur l'aéroport d'Hyères, les modalités d'interventions des différents partenaires en termes de diffusion de l'information, de gestion de la documentation, de visuels et de soutiens financiers aux structures porteuses.

Pour l'année 2010, deux points d'informations touristiques seront mis en place.

➤ **L'accompagnement du Var Provence Cruise Club**

Le Var s'engage à développer l'activité croisière

Le Var dispose de plusieurs ports de mouillage qui s'étendent de Saint-Cyr-sur-mer à Saint-Raphaël mais surtout d'un port international à Toulon et la Seyne, deux ports situés en cœur de ville, dans la plus belle rade d'Europe.

Ce positionnement géographique exceptionnel fait du Var une formidable destination propice à l'accueil des croisières. Toulon et l'ensemble des communes du littoral varois réunissent donc toutes les qualités pour être véritablement identifiées comme des villes de croisières, de par leur position géographique et leurs nombreux atouts patrimoniaux, culturels, de loisirs, naturels que n'ont pas les principaux ports concurrents de la Méditerranée.

En 2010, il sera mis en place auprès des acteurs concernés une démarche dynamique visant à promouvoir le Var comme une destination d'escales de croisière, accompagner les armateurs dans la programmation d'escales dans le Var, développer la qualité de l'accueil des passagers, des navires et de leur équipage, sensibiliser la population et les acteurs locaux sur les perspectives de ce marché.

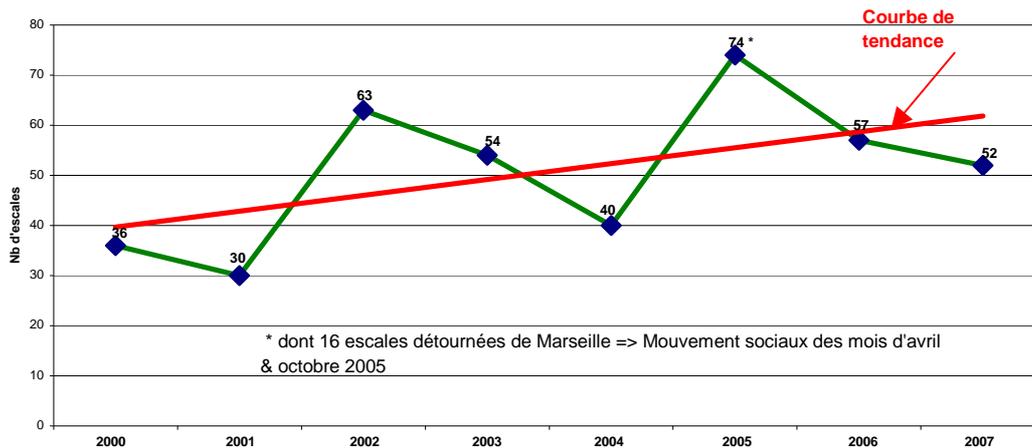
Les perspectives de développement se traduisent également par l'augmentation du nombre de passagers en Europe, qui devrait passer de 1 million en 1995 à 4,1 millions en 2010. Compte tenu de ces prévisions optimistes d'évolution du marché, la croisière devrait générer pour le Var de 10 à 15 millions d'euros de retombées économiques par an.

Pour 2010, ce sont plus de 230 000 passagers qui seront accueillis dans le Var à l'occasion des 230 escales prévues dans les ports varois, soit une augmentation annuelle de plus de 40 % du nombre d'escales.

Dans ce contexte, il est apparu pertinent à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var et au Conseil général du Var de s'associer en fondant le 24 avril 2008, le club croisière « Var Provence Cruise Club ». Cette coopération a pour but d'afficher et mettre en place auprès des acteurs concernés une démarche dynamique visant à promouvoir le Var comme une destination d'escales de croisière.

Afin d'atteindre tous ses objectifs, le club croisière prendra en compte toutes les dimensions pour offrir un accueil de qualité : les services aux navires, les équipements portuaires et urbains avec le confort d'embarquement et de débarquement, des offres de transports diversifiées, la sécurité et la sûreté des passagers, l'attractivité des villes.

Evolution activité croisière au Port de Toulon - ESCALES de 2000 à 2007



Le programme d'actions pour l'année 2010 au titre du tourisme se décline en plusieurs axes tels que la mise en place d'une campagne de promotion du Var Provence Cruise Club, la participation à des salons spécialisés, la prospection des compagnies maritimes, le développement d'un accueil performant répondant aux besoins des croisiéristes et des équipages, la mise en place d'une démarche qualité accueil auprès des professionnels concernés, l'amélioration des déplacements des croisiéristes sur les destinations,...

➤ **La professionnalisation des acteurs au plus près des territoires**

Activité économique transversale faisant intervenir des acteurs publics (collectivités locales, offices de tourisme, Chambres consulaires...) et des acteurs privés (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités...), le tourisme s'appuie aussi sur les **richesses patrimoniales** quelles soient culturelles, naturelles, humaines ou paysagères.

Face à ce constat, les objectifs que se fixe le Département en matière d'accompagnement des acteurs économiques sont :

- ✓ professionnaliser les acteurs économiques d'un territoire, pour améliorer la qualité des prestations proposées,
- ✓ accompagner les porteurs de projets dans la définition d'un projet de tourisme rural afin de compléter l'offre d'activités et de produits du territoire ou du bassin considéré,
- ✓ faciliter la mise en réseau des acteurs touristiques locaux,
- ✓ améliorer la connaissance du territoire pour les prestataires locaux vecteurs de son image,
- ✓ pérenniser la formation comme outil de professionnalisation.

A l'instar des expériences déjà menées sur les territoires de la Provence Verte et en Cœur du Var, et au regard des besoins recensés sur les territoires de la Dracénie, du Haut Var Verdon et de Fayence, **deux formations ont été validées et se poursuivront en 2010.**

La réflexion concernant la situation particulière des travailleurs saisonniers continue, notamment au niveau du logement. Le Département accompagnera dans leur concrétisation des projets situés notamment sur le territoire Haut Var Verdon, sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : VALORISER L'IMAGE TOURISTIQUE VAROISE

Pour **conforter les parts de marchés** et développer sa fréquentation touristique, il est nécessaire d'assurer la visibilité de la destination Var en mettant en avant ses atouts et ses éléments identitaires.

Le réalisation de cet engagement passe par la mise en place d'une politique de communication et de promotion adaptée mais également par l'accompagnement à la mise en marché de l'offre varoise.

Pour ce faire, le Département s'appuiera essentiellement sur l'Agence de Développement Touristique, nouvellement créée en lieu et place du Comité Départemental du Tourisme.

L'Agence de développement touristique

En 2009, l'Assemblée Plénière du Conseil général du Var a décidé de transformer son outil opérationnel en Agence de Développement Touristique en modifiant ses missions et en conservant dans un premier temps la forme associative.

Cette évolution souhaitée par la collectivité s'inscrit dans les orientations définies par le Schéma Départemental de Développement Touristique qui visent à :

- ✓ réaffirmer le rôle de la collectivité en matière de définition et de gestion des grandes orientations de la politique de développement touristique,*
- ✓ redéfinir les missions de l'agence de développement touristique.*

Ainsi et conformément aux dispositions du code du tourisme et à l'article 4 de ses statuts, les missions de l'Agence Départementale de Développement Touristique sont les suivantes :

- ✓ l'observation de l'activité touristique,*
- ✓ la prospective et la veille sur le territoire du Var et ses filières,*
- ✓ l'animation des acteurs touristiques afin de qualifier l'offre dans toutes ses composantes, ainsi que l'accompagnement et le conseil au classement,*
- ✓ l'information , la communication, la promotion et l'accompagnement à la mise en marché des produits touristiques.*

Objectif opérationnel 2.1 : Mettre en place une politique de communication et de promotion adaptée

La création de l'Agence de Développement Touristique s'accompagne de la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance s'appuyant sur les acteurs publics et privés du tourisme et se traduira en 2010 par la définition d'une nouvelle politique en matière de promotion et de communication.

Cette nouvelle politique devra prendre en considération l'évolution du mode d'information des clientèles touristiques qui privilégient l'outil Internet.

Dans ces conditions, les différentes actions menées en matière de communication et de promotion (éditions, salons, éductours,...) devraient évoluer en cherchant à optimiser le partenariat public/privé.

S'agissant de participation à des salons, une priorité sera donnée en 2010 aux salons et opérations en direction des clientèles de proximité ainsi qu'à certains salons à l'étranger dont les retombées touristiques sont avérées. Il s'agit de salons organisés en Allemagne, en Hollande, en Italie...qui constituent les principaux bassins émetteurs de la clientèle étrangère fréquentant le Var.

Enfin, l'évolution des modes de consommation est liée d'une part à des phénomènes sociétaux mais également l'émergence de **nouvelles technologies** dans les activités touristiques et de loisirs. Dans ce contexte, les schémas de promotion et de communication d'une destination évolue au profit de ces nouveaux outils.

Par ailleurs, la diffusion d'éditions touristiques sur support papier sera limitée pour privilégier Internet et la téléphonie mobile .

Outre les actions de dématérialisation via notamment le téléchargement des brochures en ligne sur le site **VisitVar**, l'Agence de Développement Touristique a été lauréate de l'appel à projet Proxima Mobile lancé en juillet dernier par le Secrétariat d'Etat chargé de la prospective et du Développement de l'économie numérique. **Visitvar Mobile permettra de communiquer et promouvoir différemment le Var et ses richesses en utilisant la téléphonie mobile comme outil de communication. Sa mise en service sera faite au deuxième semestre 2010.**

A travers cette stratégie, l'objectif est de rationaliser les dépenses liées aux supports papier au profit d'une véritable acquisition d'audience Web.

Objectif opérationnel 2.2 : Accompagner la mise en marché de l'offre varoise

Le site Internet de l'ADT assurera dès 2010 la promotion des hébergements engagés dans la démarche qualité et des prestataires d'activités et de loisirs engagés dans des labels ou marques reconnus.

Le site portail Internet, qui s'appuie sur le système d'information ACVS (Accueil Conseil en Visite et Séjour) dont l'objectif est d'harmoniser les procédures des Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative, est actuellement déployé sur la quasi-totalité du Var.

Ce système permet de renseigner les touristes quel que soit leur lieu de résidence, sur l'ensemble de l'offre varoise.

Dans un contexte d'ouverture de ce système à d'autres utilisateurs, les chambres consulaires ont été approchées pour définir les modalités d'utilisation du système et plus largement les termes d'un partenariat qui se traduira par une visibilité plus affirmée sur le site portail Internet et un référencement dans l'outil d'information ACVS, de l'ensemble des entreprises en démarche qualité et des viticulteurs engagés sur la route des vins.

Par ailleurs, le développement du nouveau site portail Internet nécessitera la mise en place de nouvelles méthodes de travail avec l'ensemble des acteurs de la filière touristique pour élaborer et promouvoir des produits correspondant aux attentes des différentes clientèles (pleine nature, art de vivre, terroir...).

A compter de 2010, les produits seront constitués essentiellement à partir de l'offre varoise qualifiée (hébergements, restauration, bistrots, manifestations, domaines viticoles, produits du terroir, sites culturels).

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : COORDONNER LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le Département s'appuie sur de nombreux partenaires de terrain pour mettre en œuvre sa politique touristique. Les partenaires (d'associations à vocation touristique départementale, d'établissements publics, structures publiques ou privées à vocation intercommunale) participent à la structuration touristique des territoires et assurent la cohérence des actions menées en matière de tourisme.

Objectif opérationnel 3.1 : Adapter et soutenir l'organisation des acteurs

Après une année de transition qui a été essentiellement consacrée à la création officielle de **l'Agence de Développement Touristique** (ADT), ce nouvel outil prendra sa pleine mesure dès le début 2010 en investissant une grande partie des missions qui lui ont été attribuées, à savoir :

- ✓ l'animation des professionnels l'observation de l'activité touristique,
- ✓ la prospective et la veille sur le territoire du Var et ses filières,
- ✓ l'animation des acteurs touristiques afin de qualifier l'offre dans toutes ses composantes,
- ✓ l'information, la communication, la promotion et l'accompagnement à la mise en marché des produits touristiques.

Compte tenu des modifications annoncées en matière de classement et dont la loi du 22 juillet constitue la première étape, il est opportun d'attendre la parution des textes réglementaires annoncés pour assurer cette nouvelle mission.

Par ailleurs, l'Agence s'investira dans le domaine de l'animation et de l'assistance aux offices de tourisme et syndicat d'initiative, secteur délaissé suite à l'arrêt des activités de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives. L'année 2010 sera une année de transition consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance.

Enfin, le schéma de développement touristique 2006-2011 a fait de l'organisation des acteurs et des structures, une des conditions du succès de la politique touristique ambitieuse adoptée par la collectivité.

Plusieurs objectifs sont visés à travers cette action :

- ✓ optimiser les moyens et les ressources affectées
- ✓ clarifier les missions et les rôles de chaque acteur
- ✓ rationaliser les actions
- ✓ formaliser des schémas locaux permettant d'afficher les engagements politiques
- ✓ avoir une meilleure lisibilité des actions territoriales et mieux évaluer ces actions financées par le Département
- ✓ mieux encadrer nos aides sur les compétences intéressant la collectivité

Une des actions majeures identifiées au titre de ce dernier enjeu est de **soutenir le fonctionnement des structures de développement touristique territoriales**, qui nous conduit à fixer des critères clairs d'interventions et à imposer des éléments d'évaluation plus fins ; en tenant compte des missions respectives de chaque échelon de compétence touristique.

Dès 2010, un nouveau dispositif d'aide est mis en place et s'adresse aux Maisons du Tourisme, dont le territoire et les compétences sont reconnues par les acteurs publics, en vue de :

- ✓ produire un Schéma Territorial de Développement et d'Organisation Touristique, **4 schémas seront réalisés en 2010**,
- ✓ réaliser des actions spécifiques : animation du territoire, actions de promotion et politique éditoriale (édition de brochures à l'échelle du territoire de compétence, communication, salons), extranet et site Internet en cohérence avec le système départemental, l'observation, des actions de coopération...
- ✓ acquérir des logiciels de suivi afin de mieux gérer les financements départementaux octroyés et en évaluer leurs pertinences.

Il convient de préciser que ce sont ces structures qui fédèrent au plus près du terrain, les acteurs et professionnels du tourisme.

Les recettes provenant de la taxe de séjour additionnelle sont affectées en priorité à la structuration et à la promotion des territoires.

Objectif opérationnel 3.2 : Associer les acteurs à la gestion et à l'observation

➤ **Le développement de dispositifs d'observation**

L'observation de l'économie touristique est une mission essentielle pour asseoir le tourisme comme source de richesse et de développement d'un territoire. C'est un véritable outil **d'aide à la décision** aussi bien pour l'amélioration de l'offre touristique que pour la définition d'une stratégie de promotion ou pour positionner un territoire sur un marché.

Ainsi des dispositifs pérennes ont été mis en œuvre concernant notamment l'analyse de l'offre à travers la mise à jour des capacités d'accueil en hébergement, l'analyse de la demande (dispositifs INSEE de fréquentation hôtelières, et de l'hôtellerie de plein air, l'analyse des flux touristique, l'analyse marketing de la demande,...), et l'étude de l'économie touristique (emplois, consommations touristiques,...), le suivi des prix, et de la satisfaction du client.

Dans la continuité de ces différents dispositifs, et suite à la finalisation en 2009 du diagnostic stratégique de l'hôtellerie de plein air varoise, il est envisagé en 2010 d'initier, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Var, les différentes démarches préalables à la réactualisation du diagnostic de l'hôtellerie varoise dont le dernier a été effectué en 2002.

Par ailleurs, en 2010 il sera engagé la première phase (recueil de données à partir d'interviews des touristes au cours de différentes périodes) de l'enquête de clientèle touristique pilotée par le Comité Régional du Tourisme en partenariat avec les départements de la région.

Cette étude permettra de disposer d'une vision globale de l'activité touristique régionale, départementale et infra départementale (profil, comportement et pratiques des clientèles...).

Les différentes enquêtes menées par le Département ou l'ADT donneront lieu notamment à la production de rapport d'analyse annuelle sur la fluctuation des prix dans le Var par période, par territoire, et par secteur professionnel. Ces éléments seront également mis en regard de la perception du juste prix par les touristes, à la réactualisation de l'atlas du tourisme varois.

PLAN D'ENGAGEMENT

Préserver et développer
les territoires de notre département

Environnement

LES CHOIX POLITIQUES

Conscient de la qualité et de la richesse de son patrimoine naturel, le Conseil général s'est engagé de longue date dans **une politique active de protection et de valorisation de ses territoires**. En 2010, la politique Environnement se décline en trois enjeux politiques :

- La sensibilisation à l'environnement et au Développement Durable
- La mise en œuvre une politique active et durable des espaces naturels sensibles et des paysages
- La lutte contre les pollutions et la préservation les milieux

C'est dans un **esprit éco-responsable** que le Département a su se saisir des enjeux du développement durable et inscrire la préservation de l'environnement dans l'ensemble des politiques publiques menées.

Repères

- ✓ 13 000 élèves sensibilisés
- ✓ 12 020 hectares d'espaces naturels sensibles acquis
- ✓ 880 000 tonnes de déchets traités annuellement dont 51% sont valorisés, soit 450 600 tonnes
- ✓ 1 688 hectares d'aires marines protégées

Qu'il s'agisse de la sensibilisation des citoyens, de la protection des espaces naturels, de la réduction des déchets, du développement des énergies renouvelables, de la valorisation des ressources en eau...**le Conseil général du Var investit, chaque jour, pour la qualité de vie et l'avenir des générations futures.**

LE CONTEXTE

Le contexte national et international nous fait prendre conscience, au quotidien, que notre planète est fragile, soumise aux dérèglements climatiques, à la raréfaction des ressources et à de multiples désordres écologiques. Partout, pouvoirs publics et usagers unissent leurs efforts et se mobilisent.

Ainsi en 2010, les actions départementales concernent plusieurs priorités dont certaines initiatives émanent des mesures énoncées lors du Grenelle Environnement :

- **Les actions de sensibilisation en faveur des varois, en particulier les jeunes**, avec pour objectif prioritaire d'impulser des démarches de développement durable individuelles ou collectives,
- **La gestion des Espaces Naturels Sensibles dont la priorité reste la maîtrise foncière**, en cohérence avec les outils définissant les Espaces Naturels à Enjeux qui orientent la réflexion du Département dans la définition des trames vertes et bleues. 2010 est déclarée en France « Année de la biodiversité ». Le Conseil général du Var se saisit de cette opportunité pour accentuer ses actions en faveur de la sauvegarde des espèces animales et végétales ainsi que des milieux les plus fragilisés. Il portera une attention particulière à la construction des trames bleues et des trames vertes destinées à assurer la continuité des écosystèmes sur tout le territoire départemental, malgré les infrastructures installées par l'homme.
- **La qualité de nos paysages**, avec la définition d'un plan paysage, véritable outil d'aménagement à destination des élus, qui permettra notamment d'engager des actions pour améliorer la qualité des entrées de villes et réduire les pollutions visuelles.
- **La gestion et l'élimination des déchets, dispositions phares du Grenelle, avec une attention sur la réduction du volume d'ordures ménagères, au recyclage**, à la valorisation des déchets organiques. Le Conseil général, bien que cela ne relève pas d'une de ses compétences obligatoires, s'engage en fédérant ses partenaires dans un plan départemental d'élimination des déchets qui intègre les variations saisonnières de populations **et la répartition des installations de traitement sur les territoires.**
- **Une priorité en matière d'énergies nouvelles en incitant à la réduction de la consommation d'énergie et en encourageant la production d'énergies renouvelables.**
Depuis ces deux derniers hivers, confrontés à des aléas climatiques rigoureux, les varois subissent des coupures électriques préjudiciables à leur confort et à leur sécurité. Le Département a décidé de réagir sans plus attendre en élaborant **un plan climat énergie** qui définira des solutions innovantes pour diversifier les sources d'énergie et limiter les consommations.
- **La gestion de l'eau et des milieux aquatiques**, avec une attention particulière en terme d'amélioration de la gestion et du traitement de l'eau potable ainsi que de l'assainissement.

L'ACTION DEPARTEMENTALE

« MENER UNE POLITIQUE ACTIVE DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT »

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : SENSIBILISER A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Département privilégie les actions de sensibilisation en particulier en faveur des jeunes générations. Le partenariat avec les associations diversifie la palette des interventions. La collaboration avec l'Inspection Académique valide une stratégie pédagogique de qualité aussi bien pour les animations dispensées dans les établissements scolaires que pour celles organisées directement sur les propriétés départementales.

Le Var s'engage à multiplier les animations nature sur les Espaces Naturels Sensibles

Se promener et découvrir les particularités végétales, animales, minérales ou patrimoniales du lieu sous la houlette d'un guide naturaliste ou d'un professionnel averti, telle est la gageure de ces animations. Elles s'adressent à différents publics : scolaires, promeneurs varois, touristes, sportifs de pleine nature. Ils découvrent ainsi leur patrimoine naturel et les actions du Conseil général en matière de préservation de l'environnement. Le principal message délivré incite au respect des sites et informe des dispositions prises pour les protéger et les sécuriser.

Les lieux où se déroulent ces animations sont répartis sur tout le Var : Vallon Sourn, Sillans-la-Cascade, Rocher de Roquebrune, Saint Barthélemy, la Brasque, la Forêt de Siounnet, le Jardin du Las, le Plan de la Garde, Castillon, San Luen, Les Pradels, Siou Blanc

Objectifs 2010 : 53 demi-journées de ballades découvertes concerneront ces 13 Espaces naturels Sensibles du Département sur l'ensemble de l'année ; 100 demi-journées de sensibilisation au respect des sites se dérouleront de mai à août sur 5 lieux différents et 50 demi-journées seront consacrées aux sportifs de nature.

Objectif opérationnel 1.1 : Favoriser les actions d'éducation en milieu scolaire

➤ Les classes Argens

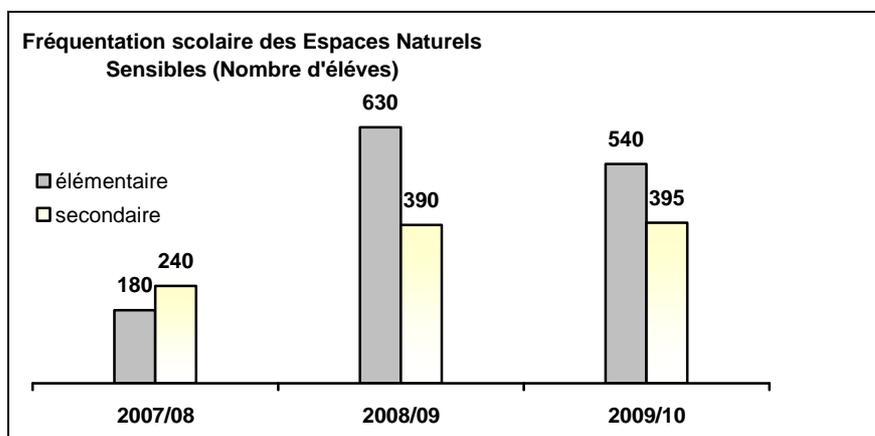
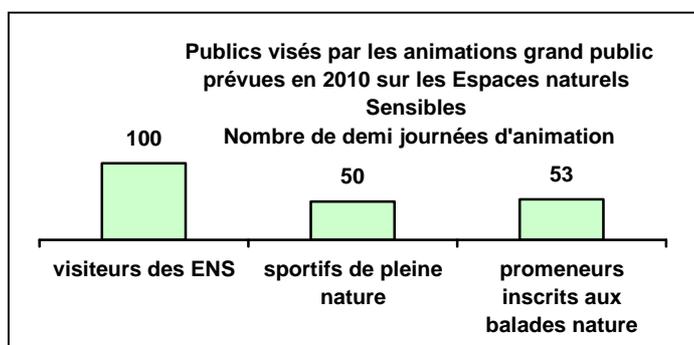
Les élèves des communes du bassin versant de l'Argens sont amenés à repérer les différents intérêts (écologiques, anthropiques, culturels et patrimoniaux) du cours d'eau puis à évaluer les vulnérabilités des écosystèmes. Encouragés à formuler leur opinion et développer leur esprit critique, il leur est ensuite plus facile de respecter l'environnement.

En 2010, dix écoles et deux collèges varois bénéficieront de ces animations, l'objectif est de sensibiliser environ 1740 élèves.

➤ **Les actions dans les collèges**

Dans le cadre de la convention « collèges environnement et territoire du Var », les classes de sixième volontaires abordent la complexité du développement durable par une démarche qui, basée sur l'observation de l'environnement proche, passe progressivement du local au mondial. En partant des ressources de proximité et des spécificités des différents territoires, les élèves s'intéressent aux grands thèmes écologiques de la forêt, des espaces naturels, du littoral, du cycle de l'eau ; ils abordent les aspects socio-économiques de la gestion de leur territoire comme l'urbanisme, le traitement des déchets, etc. Ils intègrent également la dimension culturelle par la connaissance et la préservation du patrimoine local.

Pour l'année scolaire 2009-2010, 46 collèges sont inscrits : cela représentera 174 classes et **5 220 collégiens**.



Objectif opérationnel 1.2 : Offrir des structures départementales, vecteur d'éducation à l'environnement

Recevoir les varois directement dans des structures départementales est un atout pour les sensibiliser au développement durable et promouvoir l'éducation à l'environnement. Nichées au cœur de véritables écrins de nature, ces bâtisses sont des lieux de découverte, d'échange et de construction de nouvelles pratiques éco responsables.

➤ **L'Ecoferme de la Barre**

Les citoyens y découvrent des animaux de la ferme et renouent avec le milieu naturel afin de mieux le connaître et apprendre à le respecter. Toutes les problématiques actuelles sont traitées : préservation de la biodiversité, gestion de la ressource en eau, maîtrise de l'énergie, tri des déchets... L'équipe pédagogique accueille les classes, mais aussi des associations et le grand public lors des journées portes ouvertes. Ces dernières sont programmées en mars, juin et novembre; **l'objectif 2010 est de rassembler à chaque occasion 500 personnes.**

➤ **La Maison de la Nature des Quatre Frères**

Située sur la commune du Beausset, sur une unité foncière de 380 hectares, elle propose une sensibilisation à la nature et au patrimoine culturel traditionnel de la Méditerranée grâce à de nombreuses activités : balades découverte, animations enfants, expositions animées, conférences...

Trois manifestations exceptionnelles seront organisées : en mars-avril, en mai-juin, en octobre-novembre. **L'objectif en 2010, est d'accueillir environ 1350 personnes sur chacun de ces événements.**

➤ **Le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulon et du Var**

L'inauguration du nouveau Muséum au Jardin du Las est prévue fin 2010. Année de transition donc pour cet établissement, intégré au Conseil Général en 2003, qui poursuivra au cours des prochains mois son travail d'inventaire, d'acquisition et de conservation des collections.

Objectif opérationnel 1.3 : Soutenir les associations actives en matière d'environnement

Parmi les quelques soixante-dix associations subventionnées chaque année dans le domaine de l'environnement, environ les $\frac{3}{4}$ le sont en matière d'éducation à l'environnement. Le Conseil général du Var soutient principalement des actions en faveur de la préservation des écosystèmes et la diminution des pollutions, comme par exemple la campagne « écogestes ». Véritables lieux d'éducation à la maîtrise de l'énergie et à la promotion des énergies renouvelables, les points info énergie, à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités locales, font, quant à eux, l'objet d'une attention toute particulière.

**« PRESERVER ET AMENAGER LES ESPACES NATURELS, LES SENTIERS ET
LES PAYSAGES VAROIS »**

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE ACTIVE ET DURABLE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES, DES SENTIERS ET DES PAYSAGES

Les Espaces Naturels Sensibles sont un élément majeur de la politique d'aménagement des territoires et de développement durable du Conseil général. Il exerce son droit de préemption pour acquérir les terrains qui seront ainsi soustraits à l'urbanisation et gérés dans un objectif de préservation de la biodiversité et des paysages, et sur lesquels seront effectués des aménagements selon des plans de gestion concertés. La révision et le suivi du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée s'inscrit également dans cette stratégie.

Objectif opérationnel 2.1 : Préserver les espaces sensibles et les sentiers par une maîtrise foncière des sites

L'un des objectifs prioritaires pour préserver des Espaces Naturels Sensibles et les sentiers reste la maîtrise foncière.

Le Var s'engage en matière d'acquisition foncière pour préserver les Espaces Naturels Sensibles en cohérence avec les outils définissant les Espaces Naturels à Enjeux qui orientent la réflexion du Département dans la définition des trames vertes et bleues

Ces acquisitions s'effectueront sur des terrains situés en :

- ✓ zones d'enjeu majeur et d'enjeu fort inscrites au Schéma Départemental des Espaces Naturels à Enjeux. Il s'agit de sites dotés de richesses biologiques, géologiques, paysagères avérées, qui jouent un rôle essentiel dans le maintien des écosystèmes ou qui offrent un potentiel intéressant au regard des pratiques s'y déroulant et de la pression s'y exerçant,*
- ✓ zones d'expansion des crues. Leur préservation participe notamment à la lutte contre les inondations,*
- ✓ zones humides, sur des espaces concernés par la continuité des trames vertes et bleues,*
- ✓ zones d'extension ou d'enclave au sein d'Espaces Naturels Sensibles ou propriétés publiques déjà existants.*

Parallèlement, des achats emblématiques de sites exceptionnels tels que le Lachens, le lac de Gavoty et les marais de l'Estagnol seront réalisés.

Sur l'année 2010, l'objectif est d'acquérir 110,4 hectares d'Espaces Naturels Sensibles supplémentaires.

Objectif opérationnel 2.2 : Aménager et mettre en valeur les Espaces Naturels Sensibles et les sentiers

L'aménagement et l'ouverture de ces espaces au public améliorent la qualité du cadre de vie dans le Département, pour le plus grand plaisir des varois et des touristes sensibles à l'environnement.

➤ *Le Plan, communes du Pradet et de La Garde, territoire Provence Méditerranée*

L'année 2010 sera consacrée à finaliser les procédures administratives et immobilières en vue de concrétiser le projet de préservation du Plan. Cette plaine inondable permet aux nappes souterraines superficielles de se recharger, aux espèces vivant dans les zones humides de prospérer et aux villes voisines d'être préservées d'inondations majeures. C'est pourquoi, soutenu par les Communes de la Garde et du Pradet, le Conseil général œuvre à la création d'un **Parc Nature de près de 130 hectares**.

Afin de révéler les richesses naturelles du site mais aussi du Var, une Maison de la Nature « écologique » sera édifiée et des sentiers de promenade pouvant être parcourus à pied, à vélo, à cheval, traverseront cours d'eau renaturés, prairies et zones arborées.

A côté des jardins familiaux, des jardins pédagogiques et un arboretum permettront de mieux appréhender le monde végétal et les différents composants du Plan : espèces animales, géologie, circulation de l'eau...

➤ *Le Vallon Sourn, communes de Châteauvert et Correns, territoire de la Provence Verte*

Le site sera aménagé pour établir le stationnement et la circulation, piétonne et cycliste, et ainsi maîtriser la fréquentation du site. L'Espace Naturel Sensible du Château, situé à Châteauvert, dont la partie basse a été aménagée en 2008, doit accueillir un aménagement sur sa partie haute avec vue sur le Vallon Sourn et table d'orientation. La faisabilité de ce projet sera préalablement vérifiée grâce à des études menées en 2010.

➤ *Les Carmes, commune de Barjols, territoire de la Provence Verte*

Cette propriété constituée d'un vallon traversé par la rivière Fauvéry, ses trois cascades successives, et d'un plateau, le Castellas, abritant une végétation typiquement méditerranéenne est de 31 hectares. Actuellement, pour des raisons de sécurité, le site est partiellement inaccessible.

Début 2010, le Département entreprendra d'importants travaux de sécurisation afin de l'ouvrir au public en 2011 dans sa quasi-totalité. Toutes les richesses paysagères, écologiques et historiques seront alors mises en valeur.

➤ *Le site de Sillans la Cascade, territoire du Haut Var Verdon*

Après d'importantes chutes de bloc sur le chemin actuel, l'accès à la vasque de la cascade a été fermé au public en 2009. Un bureau d'études indépendant a étudié les risques et a préconisé une fermeture définitive en raison de l'instabilité de la falaise. Des travaux de mise en sécurité des abords seront réalisés en début d'année. Parallèlement, un projet sera conçu sur l'ensemble des cheminements du site. Il prévoira notamment la possibilité d'un sentier en rive gauche.

L'intérêt est de proposer aux visiteurs pour l'été 2011 un nouvel accès offrant une perspective sur la cascade tout aussi impressionnante mais plus sûre.

Enfin, durant toute cette période, un dispositif d'accueil et d'animation est prévu pour informer les nombreux visiteurs de ces changements.

➤ **Les sentiers varois**

En 2010, le Département optimisera sa politique en matière de randonnée. L'objectif est de créer, sur chaque territoire varois, des boucles en vue de favoriser la pratique de la randonnée et de valoriser le patrimoine paysager et culturel. Le développement d'outils de communication appuiera la mise en valeur des sentiers dont la signalisation et le balisage seront harmonisés sur l'ensemble du territoire. Le maintien et le développement de la biodiversité tout au long des sentiers de randonnée seront privilégiés.

**Le Castillon,
un aménagement innovant sur le
territoire de Provence Méditerranée**

Cette opération s'inscrit dans la prise en compte de l'activité agricole comme mode de gestion de certains Espaces Naturels Sensibles. Par ailleurs, cette action permet de prévenir les risques d'incendie car encourager le retour à l'agriculture permet de limiter le développement anarchique de la végétation.

Le potentiel agricole de ces terrains incendiés du bassin du Beausset est d'environ 90 hectares répartis en trois zones au sein du site du Castillon. Trois types d'activités agricoles susceptibles d'être développés ont donc été identifiés en fonction de la topographie : le sylvopastoralisme, les cultures fourragères, l'arboriculture.

Des sentiers de randonnées thématiques accessibles à tous publics seront également créés dans le cadre de cet aménagement réalisé en 2010.

Objectif opérationnel 2.3 : Gérer durablement les Espaces Naturels Sensibles et les sentiers

Toute intervention sur un site à forte valeur écologique et patrimoniale nécessite une approche réfléchie, menée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

➤ **Les plans de gestion**

Le Département favorise une gestion adaptée et concertée des espaces naturels sensibles, garantissant leur pérennité en faveur de la biodiversité, des paysages et des milieux naturels. Intégrer le contexte socio-économique local permet d'accueillir le public de manière durable et raisonnée, dans une démarche de sensibilisation à l'environnement. Ces plans de gestion concernent des sites varois suffisamment étendus ou à forte valeur patrimoniale. Actuellement onze plans de gestion sont mis en œuvre et en 2010 deux nouveaux plans seront finalisés.

➤ **Les pratiques agricoles**

Le développement de l'agriculture grâce à des pâturages, des prairies temporaires et permanentes, des cultures annuelles et pérennes, se poursuit comme mode de gestion sur quelques-uns des Espaces Naturels Sensibles.

L'idée est de préserver les paysages varois et de lutter contre la fermeture des milieux. Ces actions ont pour objectif d'éviter la perte de biodiversité et de protéger les espaces naturels des risques, d'incendie notamment. Il s'agit d'une démarche de développement durable à laquelle collabore la profession agricole qui allie respect de l'environnement et participation des acteurs socio-économiques locaux.

Objectifs 2010 : les sites de La Fare, sur la commune de Carcès et Le Castillon, sur la commune du Castellet seront concernés par des aménagements agricoles et un appel à candidature sera lancé pour installer des agriculteurs varois ayant des pratiques agricoles biologiques sur cinq des Espaces Naturels Sensibles du Var.

➤ **La pratique des sports de nature en milieu protégé**

Conformément à la réglementation, le Département doit établir un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI). En 2010, la commission départementale en charge de ce dossier se réunira pour la première fois. Elle proposera des pistes de travail afin de gérer durablement les espaces naturels du Département et les pratiques sportives de nature. L'ensemble des acteurs des sports de nature et des lieux de pratiques sera recensé afin de dresser un tableau complet des différentes pratiques dans le département puis de les organiser sur les espaces naturels, dans un meilleur respect du cadre environnemental.

Objectif opérationnel 2.4 : Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et urbains du département

Face à une pression immobilière toujours croissante et à un développement technologique innovant mais parfois un peu désorganisé, le Département a la volonté de mener une politique raisonnée en terme d'aménagement de ses territoires.

Le Var s'engage à proposer un outil aux communes et aux acteurs de l'aménagement du territoire pour les aider à préserver et à améliorer la qualité des espaces et paysages

Ainsi, dès 2010, le Département va accompagner chacun de ses territoires dans la création d'un plan Paysage. Mettre en valeur les particularités des paysages varois, maîtriser leur évolution, procéder à un développement économique et technologique harmonieux et respectueux des richesses environnementales sont des enjeux pour garantir des projets d'avenir de qualité. Ces plans Paysage enrichiront l'élaboration des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) qui sont des documents administratifs de référence en terme d'aménagement du territoire.

Une première mise en œuvre se déroulera en 2010 sur le territoire de la Provence Verte. Elle sera suivie du plan paysage du territoire de Fayence.

« LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS ET PRESERVER LES MILIEUX »

L'évolution des modes de vie et la croissance démographique ont une incidence forte sur le niveau de pollution, le volume de déchets produits, le traitement des eaux. Le Conseil général se mobilise et s'implique plus que jamais dans la réduction des effets induits par l'activité humaine aussi bien sur terre qu'en mer. Il a l'ambition, pour assurer l'avenir des générations futures, de garantir et sécuriser la qualité des eaux, en quantité suffisante pour l'ensemble de la population.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : PREVENIR ET TRAITER LES PRINCIPALES SOURCES DE POLLUTION ET LUTTER CONTRE L'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

Objectif opérationnel 3.1 : Contribuer à améliorer la gestion des déchets

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 donne aux départements la compétence pour le suivi du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). Bien qu'il ne soit pas maître d'ouvrage de la gestion des déchets, le Département impulse une politique ayant pour objectifs :

- ✓ la réduction des tonnages,
- ✓ le recyclage,
- ✓ une répartition territoriale des installations de traitement.

La réflexion sera poursuivie en 2010 avec une étude d'évaluation du plan départemental des déchets afin de définir les solutions de traitement pour les déchets du département.

Le Conseil général maintiendra son engagement pour les études et les investissements, la communication, la résorption des décharges brutes et le traitement des boues d'épuration.

Le Var s'engage dans la prévention des déchets ménagers et assimilés

Parmi ces actions, la réalisation d'un portail Internet permettra d'indiquer les spécificités de chacune des déchetteries du département afin de faciliter leur accès et d'augmenter leur fréquentation sur les huit territoires du Var.

Cette démarche sera couplée de la diffusion d'un « guide de bonnes conduites sur la gestion des déchets » proposant des informations utiles et pertinentes sur la consommation (récapitulatif des labels, leur signification...), sur le tri (pourquoi trier, les gestes à éviter, explications sur les familles de déchets...) et enfin sur les bons réflexes pour augmenter la durée de vie de certains objets (réutilisation / réparation).

L'objectif 2010 est que 7 des 12 opérations financées en 2009 se concrétisent, notamment en terme de collecte sélective et par la création d'une plate-forme déchets verts-bois.

*Enfin, pour répondre à cette nécessité de réduction de tonnages et plus particulièrement à la valorisation des déchets organiques, le Département instituera le compostage de déchets de cantines scolaires dans le cadre d'une opération pilote menée sur certains collèges volontaires. **En 2010, l'objectif est l'équipement de 6 collèges qui seront ainsi pourvus en bacs de compostage, pour le compostage de bio déchets, soit 10% de l'ensemble du parc des collèges varois.***

Objectif opérationnel 3.2 : Participer à la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre

Le Département conduit une politique active visant à promouvoir les énergies renouvelables et mène une démarche de responsabilisation collective pour maîtriser les dépenses énergétiques.

Le Var s'engage à promouvoir la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, et le développement des énergies renouvelables

Le Département, déjà inscrit dans l'élaboration d'un Agenda 21, complétera sa démarche en travaillant sur la rédaction d'un Plan Climat Energie. Depuis plusieurs années une politique volontariste est menée en faveur de la maîtrise de l'énergie. Compte tenu de l'évolution du contexte national et local, le Conseil général réaffirme sa volonté et engage une véritable stratégie avec un Plan Climat Energie Départemental.

Celui-ci vise à encourager les collectivités locales et la population varoise à :

- ✓ réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle des territoires,*
- ✓ améliorer la qualité de l'air,*
- ✓ valoriser les ressources locales et renouvelables,*
- ✓ améliorer l'efficacité énergétique (maîtrise des coûts, technologies propres et performantes...),*
- ✓ s'adapter aux effets du changement climatique*

La mise en œuvre d'un plan d'action départemental doit également répondre au problème de la sécurisation de l'alimentation électrique de l'est PACA et à l'objectif des « 3 fois 20 » soit 20% d'énergie renouvelable, 20% de réduction des émissions et 20% d'économie d'énergie.

*Des pointes de consommation journalière moyenne ont été quantifiées : elles se situent actuellement à 3 000 mégawatts à 19 heures en hiver et à 1 700 mégawatts à 13 heures en été. **A l'échéance du 31 décembre 2013, l'objectif fixé est donc de réduire de 15% les consommations électriques. Un autre objectif est de tendre à produire, d'ici le 31 décembre 2012, 15% de la consommation d'énergie à l'aide d'énergies renouvelables, cette proportion devant être portée à 25% à l'horizon 2020.***

Objectif opérationnel 3.3 : Intervenir auprès des maîtres d'ouvrages communaux et intercommunaux pour une bonne gestion de l'assainissement collectif et non-collectif

Le département est aux côtés des communes en amont des projets, avec une possibilité d'assistance technique sur les communes rurales. Cela permet de fédérer des actions à l'échelle d'un territoire pour les opérations structurantes majeures que sont le renouvellement des stations d'épuration, les stations d'épuration intercommunales, la réflexion commune sur les filières de traitement et d'élimination des boues d'épuration...

➤ ***Le programme d'appui aux collectivités pour une bonne gestion de l'assainissement collectif***

Des schémas prospectifs permettent d'estimer les coûts des équipements nécessaires sur la prochaine décennie et de réorienter les politiques départementales d'assainissement vers les opérations prioritaires. En agissant majoritairement sur des investissements structurants, des économies substantielles peuvent être réalisées tout en étant efficace dans la lutte contre les pollutions et pour la préservation des milieux. Aujourd'hui, le parc vieillit au même rythme que la construction des nouvelles stations d'épuration. Il est incontestable que les efforts financiers consentis ces dernières années sont efficaces car de nombreux points noirs environnementaux ont été ou sont en passe d'être résolus. Néanmoins, il est nécessaire, pour éviter un vieillissement général du parc, d'instaurer sur le long terme un rythme plus soutenu du renouvellement des stations d'épuration.

➤ ***L'aide à la gestion de l'assainissement non collectif***

Le schéma finalisé l'an dernier se concrétisera en 2010 par la signature d'une charte départementale de l'assainissement non collectif. L'enjeu est de fédérer les différents acteurs autour d'une "démarche qualité" établie sur la base d'un socle réglementaire incontournable, tout en contribuant à la reconnaissance des entreprises qui s'y engagent.

➤ ***Le schéma départemental de gestion des boues des stations d'épuration***

La réglementation s'est renforcée au niveau de la gestion des déchets des stations d'épuration. La vision prospective de la gestion des boues est un volet du Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés. Il faut désormais définir une politique départementale cohérente des modalités de traitement des boues qui traduira, en actions, les objectifs du Grenelle 2.

La réflexion sur le schéma départemental fera l'objet d'une importante concertation courant 2010 pour aboutir à une validation en fin d'année.

Objectif fixé en 2010 : les 57 opérations financées en 2009 seront d'ores et déjà engagées parmi lesquelles 31 opérations concernant les stations d'épuration.

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES ET AMELIORER LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

L'eau est un enjeu majeur des années à venir. Le Conseil général défend depuis longtemps la qualité de ses cours d'eau, de son littoral méditerranéen et de ses eaux souterraines.

Objectif opérationnel 4.1 : Améliorer la connaissance et la qualité des cours d'eau et développer l'appropriation locale sur le bassin versant de l'Argens

➤ **La Déclaration d'Intérêt Général et l'enquête publique de l'entretien de l'Argens**

L'Argens, principal fleuve du Var, est le support de très nombreux usages : réception et dilution des rejets de stations d'épuration, irrigation des terres, canoë-kayak, balades... Avec un bassin versant qui couvre près de 50% de sa superficie, la gestion concertée de ce fleuve constitue un enjeu de préservation et de gestion des milieux naturels aquatiques. Bien que l'Argens soit un fleuve non domanial dont les berges appartiennent aux propriétaires riverains jusqu'au milieu du cours d'eau, le Département intervient, dans l'intérêt de tous, pour en assurer l'entretien et par-là même améliorer la qualité de l'eau.

Le prochain programme d'entretien nécessite une déclaration d'intérêt général, obligatoire pour investir de l'argent public sur des propriétés privées. Cela nécessite une enquête publique qui se déroulera lors du 1^{er} semestre 2010. L'occasion sera donnée à chacun d'exprimer, dans les permanences communales, ses remarques et ses attentes sur l'entretien effectué et à venir.

Ensuite les travaux d'entretien interviendront en plusieurs points du cours d'eau. Le but principal est de sélectionner et d'entretenir les espèces constituant la ripisylve, c'est-à-dire la forêt bordant le cours d'eau. Par exemple, le robinier et/ou l'ailante, plantes exotiques envahissantes, feront l'objet de coupes afin de restreindre leur étalement qui menace par endroit d'étouffer la végétation locale et de perturber la biodiversité.

En 2010, l'objectif en terme d'entretien portera sur une distance de 38,2 km.

➤ **Natura 2000 sur l'Argens**

Le Département du Var s'est proposé en tant qu'« opérateur » d'un espace naturel appartenant au Réseau Natura 2000 : le Val d'Argens. Le but est de rédiger un programme d'actions qui préserve la biodiversité du site tout en maintenant les activités humaines existantes et en encourageant celles respectueuses du milieu naturel.

La démarche Natura 2000 sur le Val d'Argens se veut, autant que possible, participative. A ce titre, des animations de sensibilisation à la biodiversité du site, ouvertes à tous publics, seront reconduites en 2010, année **de la biodiversité**.

Elles concerneront les tortues, les insectes, les chauves-souris, elles favoriseront la découverte de la biodiversité près de chez soi...

Natura 2000

La biodiversité est en danger :

✓ 43 % des oiseaux et 45 % des papillons sont menacés en Europe.

✓ 60% des zones humides et 40% des dunes littorales ont disparu depuis 50 ans.

Natura 2000 est une réponse à cette situation critique.

Il s'agit de protéger les espèces les plus rares ou en voie de disparition et leurs habitats dans leur site naturel. Dans une logique de développement durable, tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, le maintien de la biodiversité sera privilégié.

Objectif opérationnel 4.2 : Favoriser et pérenniser les démarches de gestion de cours d'eau à l'échelle des bassins versants

➤ Les zones naturelles d'expansion de crues

Le Département du Var, au travers de l'inventaire des zones naturelles d'expansion des crues (ZEC) sur le bassin-versant de l'Argens, identifie et cartographie des sites dont les fonctionnalités sont essentielles à conserver. En effet, ces espaces jouent un rôle majeur dans la régulation des crues du fait de leur capacité à ralentir les écoulements et à stocker les eaux. Ils participent au maintien de la biodiversité en offrant de nombreux habitats pour la faune.

En 2010, la cartographie d'inventaire des ZEC sera présentée aux acteurs de l'aménagement du territoire. D'autre part, le Conseil général a l'intention d'acquiescer, au titre de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, une zone d'expansion de crue représentative et particulièrement intéressante.

➤ La politique départementale Rivières

Elle repose sur un diagnostic qui révèle les principales problématiques des cours d'eau du Var. Cet état des lieux offrira aux élus du Département la vision actuelle et prospective des actions sur les cours d'eau, en vue de définir une politique départementale Rivières adaptée.

Objectif opérationnel 4.3 : Préserver le milieu marin et prévenir les pollutions en mer

Le Conseil général incite et promeut une gestion durable de la mer et du littoral varois riche de 432 km de linéaire côtier et d'une douzaine d'îles et îlots. Le Var, premier département touristique français, grâce à la qualité de son environnement, comporte une grande richesse paysagère, des milieux littoraux marins et sous-marins remarquables avec la présence d'habitats d'intérêt communautaire, d'espèces protégées ou patrimoniales ...Ceci engendre une forte attractivité avec une hausse de la démographie, un accroissement des activités industrielles, artisanales et touristiques liées à la mer et se déroulant sur la mer. La fréquentation estivale considérable, en particulier sur la frange littorale n'est pas sans conséquence.

➤ La participation à la démarche « Ports propres »

Cette action, menée en partenariat avec l'ADEME, l'Agence de l'Eau, la Région et l'Etat, vise à améliorer la qualité environnementale des ports du Département pour limiter leur impact sur la pollution marine.

Quatre des sept ports certifiés au niveau national selon le référentiel de Gestion Environnementale Portuaire (AFAQ-AFNOR) sont varois. L'année 2010, en terme d'objectif, devrait voir deux nouveaux ports certifiés dans le Var.

➤ Les Contrats de Baie : la Rade de Toulon ; les Iles d'Or

Conscient des enjeux, le Département, partenaire de Toulon Provence Méditerranée, prolongera dans les contrats de baie, les efforts de réduction des pollutions chimiques et de protection de la faune et de la flore, notamment sur les plages.

➤ **Le Parc national de Port-Cros**

En partenariat avec ce Parc, le Conseil général du Var participe financièrement au fonctionnement du sanctuaire des mammifères marins en Méditerranée (accord international PELAGOS) Cet espace maritime de 87500 km² héberge de nombreuses espèces de cétacés. L'objectif de PELAGOS est d'inciter à une baisse des perturbations dues aux activités humaines et sensibilise à l'enjeu que représentent ces grands mammifères en matière de biodiversité. Le Département soutient cette démarche.

L'élaboration d'un Schéma Départemental de la Mer et du Littoral

Ce schéma départemental de la mer et du littoral servira dans la réflexion des projets d'aménagement des collectivités sur les territoires littoraux, en cohérence avec les départements limitrophes. Il sera également intégré dans l'Agenda 21 du Département, partie maritime.

L'objectif du volet environnemental de ce Schéma Départemental de la Mer et du Littoral est d'établir un diagnostic de la richesse écologique de la frange marine littorale et des usages qui s'y déroulent, exerçant une pression défavorable sur les milieux. Ce volet proposera un plan d'actions général pour restaurer les zones dégradées, valoriser les zones pauvres et préserver les zones d'intérêt patrimonial majeur, tout en y maintenant les activités humaines, dans le cadre d'une démarche de développement durable à l'échéance de 10 à 15 ans.

Le volet socio-économique mettra en évidence les atouts et les faiblesses du littoral en terme d'économie (tourisme, plages et bains de mer, hébergements, plaisance, activités industrielles et commerciales liées à la mer, recherche...) mais aussi sur l'aspect social (hébergement social, transports et inter modalité, formation ...).

Cette initiative exemplaire au niveau national a attiré l'attention des experts internationaux du programme des Nations Unies pour l'environnement. A leurs côtés, les services départementaux réfléchissent aux thématiques qui seront choisies dans le cadre des Programmes français d'Aménagement Côtier.

Objectif opérationnel 4.4 : Améliorer la gestion des ressources en eau

Le département a su, dans les années passées, garantir les équipements nécessaires à une alimentation en eau de qualité. Si le Var est naturellement bien pourvu en ressources en eau locales, il n'en reste pas moins que ces réserves seront insuffisantes à moyen terme sur certains territoires, rendant nécessaire la **construction de grands ouvrages de transfert.**

➤ **L'appui aux collectivités**

Améliorer le rendement des réseaux, réduire les consommations : voici les objectifs pour parvenir à une bonne gestion et une optimisation des réseaux et des ressources souterraines locales. Ainsi, le Schéma Départemental des Ressources et de l'Alimentation en Eau prévoit les aménagements qui répondront aux besoins des communes en eau potable pour les dix années à venir. Un programme d'actions prioritaires a été intégré dans les contrats de territoire.

Une aide technique sera apportée aux collectivités dans la réflexion et l'accompagnement des schémas directeurs communaux ou syndicaux : recherches, protection des ressources, communication en matière d'économies.

En 2006, le coût global estimé des travaux nécessaires pour l'alimentation en eau potable était d'environ 493 millions d'euros dont plus du tiers lié au renouvellement des réseaux. Le retard observé dans les investissements est à mettre en parallèle avec le lancement des nombreux schémas directeurs communaux, dont les collectivités attendent les bilans pour planifier les travaux des années futures. On peut donc s'attendre prochainement à la réalisation de chantiers importants, conformément aux prévisions du schéma départemental.

L'objectif de l'année 2010 sera de poursuivre la concrétisation des 58 opérations financées en 2009.

➤ ***L'optimisation des ressources***

Le Département s'inscrit dans une démarche prospective de recherche et de protection des ressources en eau à fort enjeu à travers des opérations sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, le potentiel en eau du **Nord Sainte Baume**, qui est exceptionnel de part sa qualité et l'importance du volume mobilisable, est à protéger car vulnérable. En conséquence, des avis défavorables ont été émis sur des projets prévus sur la commune de Mazaugues (carrière et centre d'enfouissement de déchets ménagers). Le classement en ressource, dite «stratégique pour la satisfaction des besoins d'Alimentation en Eau Potable actuels et futurs» nécessite une concertation qui sera pilotée par le Département en 2010.

Pour remédier au déficit en ressources locales de l'est varois, l'Assemblée départementale a exprimé sa volonté d'une liaison de transfert d'eau depuis les ouvrages existants de la Société du Canal de Provence à Tourves et ce secteur. Le tracé de la conduite vise les communes de Roquebrune sur Argens puis de Sainte Maxime et permettra de soulager les prélèvements actuels et futurs faits sur les nappes alluviales et la retenue de Saint-Cassien, d'où son appellation « **liaison Verdon - St Cassien - Sainte Maxime** ». Cette opération sera réalisée par la Société du Canal de Provence. Les financements ayant pratiquement été rassemblés, les travaux seront lancés début 2010 dans le cadre d'un accord co-signé par les parties concernées.

D'autre part, la **société d'exploitation des eaux de la Siagnole**, qui alimente principalement le canton de Fayence, poursuit son objectif de sécurisation de ses équipements en protégeant les sources de la Siagnole et en optimisant son réseau de canalisations sur Fayence et Seillans.

Suite aux conclusions du Schéma Départemental des Ressources et de l'Alimentation en Eau (SDRAE), une autre piste est explorée pour définir les réserves en eau souterraine profondes potentiellement exploitables pour l'alimentation en eau potable de l'ouest toulonnais. Le secteur du Beausset fait actuellement l'objet d'une étude dans le cadre d'une thèse de doctorat réalisée par l'Université de Provence en partenariat avec le Département.

PLAN D'ENGAGEMENT

Préserver et développer
les territoires de notre département

Agriculture et Forêt

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

LES CHOIX POLITIQUES

La valeur économique, territoriale et patrimoniale de l'agriculture varoise est un élément majeur dans la renommée de notre département. En effet, n° 1 mondial pour la production de Vin rosé, premier département horticole français pour la production de fleurs coupées, le Var figure également dans les premières places pour les productions de qualité issues de l'apiculture, de l'arboriculture (figue et châtaigne), de l'oléiculture ou bien encore de la trufficulture.

Conscient du **rôle essentiel de l'agriculture pour les territoires du Var**, le Conseil général s'investit, aux côtés des exploitants agricoles et des acteurs locaux, dans des projets de développement permettant d'avoir une **occupation et un aménagement équilibré des espaces** ruraux et péri-urbains, une économie rurale diversifiée via la valorisation d'une production agricole de grande qualité et de répondre à l'enjeu de demain, **une agriculture pérenne sur l'ensemble des territoires**.

LE CONTEXTE

L'économie agricole du Var doit s'adapter en permanence aux évolutions qu'impose un monde en profonde mutation. La valorisation des produits agricoles, la diversification dans les exploitations vers des activités para-agricoles, le développement de l'agritourisme, et plus largement, la recherche du renforcement des liens entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie rurale constituent de véritables **opportunités pour le développement de notre département**.

Repères *Agriculture et pêche varoise*

Agriculture

- ✓ 620 M€ de chiffres d'affaires
- ✓ 8 300 emplois directs
- ✓ 5 200 exploitations agricoles
- ✓ 106 000 hectares de surface agricole utile
dont :
 - Viticulture : 22 600 ha
 - Horticulture : 770 ha

Pêche

- ✓ 280 emplois directs pour la pêche
- ✓ 220 bateaux de pêche
- ✓ 2 500 Tonnes de petite pêche

Source : Agreste 2007

Le Conseil général du Var a élaboré, pour 2010, une politique agricole ambitieuse mettant l'accent notamment sur:

- La valorisation des produits agricoles et de la pêche,
- La compétitivité de l'agriculture et de la pêche.

Repères **Les filières varoises**

- ✓ **Viticulture** : 4 Appellations d'Origine Contrôlée : AOC Bandol, AOC Coteaux Varois, AOC Côtes de Provence, AOC Coteaux d'Aix, 2 900 exploitations
- ✓ **Horticulture** : le Var est n° 1 de la Fleur coupée, Marque Hortisud, 490 exploitations et 140 espèces produites
- ✓ **Apiculture** : 1^{er} département pour la production de miel, 33 000 ruches exploitées, 185 apiculteurs professionnels, 1 IGP Miel de Provence
- ✓ **Oléiculture** : 1^{er} département pour la production d'huile d'olive – 1 AOC Huile d'olive de Provence
- ✓ **Elevage** : 19 éleveurs bovins, 450 éleveurs ovins, 120 éleveurs caprins
- ✓ **Arboriculture** : AOC Figues de Solliès, production castanéicole reconnue
- ✓ **Mytiliculture et aquaculture**
 - 56 concessions, mytilicoles et aquacoles
 - 3 entreprises de mytiliculture
 - 7 entreprises aquacoles
 - 250 tonnes de moules
 - 750 tonnes en aquaculture

Source : Agreste 2007

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

L'ACTION DEPARTEMENTALE

« VALORISER L'AGRICULTURE ET LA PECHE VAROISE »

L'agriculture varoise joue un rôle prépondérant dans la dynamique et le développement de nos territoires. De plus, les cultures façonnent, modèlent les espaces et participent à une gestion équilibrée de l'occupation des sols.

Compte-tenu de ce rôle socio-économique majeur, l'action départementale apporte à l'agriculture varoise une attention particulière qui prend en compte les **spécificités de chaque filière** mais aussi celles **de chaque territoire**.

En menant une **politique volontariste**, le Conseil général du Var a l'ambition d'aller au-delà du simple maintien d'une force économique en mettant en œuvre, dans le cadre du développement des territoires, **une politique agricole résolument engagée** et basée sur quatre objectifs stratégiques visant à :

- Promouvoir les produits agricoles varois
- Valoriser et pérenniser le foncier agricole et les paysages du Var
- Développer la formation, la recherche et l'innovation agricole et maritime varoise
- Structurer et développer un partenariat actif avec les filières agricole et maritime du Var

OBJECTIF STRATEGIQUE 1: PROMOUVOIR LES PRODUITS AGRICOLES VAROIS

Conscient que la recherche d'un équilibre entre un développement territorial pérenne et une gestion durable des espaces à vocation agricole passe par une **valorisation des ressources des territoires**, le Département mettra l'accent en 2010 sur des projets visant à promouvoir et diversifier les productions agricoles ou à valoriser les ressources naturelles et culturelles des territoires.

Objectif opérationnel 1.1 : Promouvoir des modes de commercialisation proches du consommateur varois

Depuis deux ans, le Département mène une politique ambitieuse en matière de promotion des produits agricoles et des savoir-faire varois.

Il s'agit, en premier lieu, de **promouvoir la vente en circuit court**. En effet, non seulement les circuits de vente directe recréent du **lien entre les consommateurs et les agriculteurs**, contribuent au développement d'une **agriculture durable et d'une consommation responsable**, mais, ils permettent aussi aux agriculteurs d'accroître leurs revenus car ils relèvent d'une véritable stratégie d'entreprise.

L'objectif est donc d'avoir une stratégie d'ensemble du circuit court et de mettre en place des actions complémentaires visant à balayer l'ensemble des possibilités de ce mode de commercialisation, de la vente à la ferme à la vente en ligne.



La signature départementale permet de mettre en avant les valeurs de qualité, d'origine varoise et de proximité entre le lieu de production et le lieu de commercialisation.

Le Var s'engage pour la promotion des produits agricoles varois...

Le Département renforce **ses actions en matière de communication et d'animation permettant d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des productions agricoles et artisanales varoises de qualité** :

- ✓ *Par la création d'une signature départementale pour une reconnaissance visuelle de l'origine et de la qualité des produits varois : la signature départementale « Terre du Var » est un outil d'identification des productions locales de qualité mais aussi des producteurs engagés,*
- ✓ *En contribuant au développement d'un réseau de maisons et boutiques du terroir, l'objectif est de concevoir une stratégie d'implantation et d'accompagnement des maisons de terroir et points de vente collectifs répondant aux enjeux économiques (rentabilité) et aux enjeux de politique publique (attractivité, développement du territoire). La Maison de terroir du Var sera donc le site majeur de promotion et de commercialisation de l'ensemble des produits agricoles du Var. Ce concept sera ensuite décliné à l'échelle d'un territoire en maisons de produits, boutiques de terroir.*
- ✓ *Par des aides à la modernisation des points de vente à la ferme, le Département soutiendra les projets des exploitants agricoles varois visant à rénover leur point de vente sur les exploitations et/ou de se diversifier vers des activités agritouristiques.*

... et renforce le lien entre le producteur et le consommateur varois

	Résultats 2009	Objectif 2010
Nombre de points de vente modernisé	6 points de vente à la ferme ont fait l'objet d'un soutien du Département en 2009	8 points de vente

Objectif opérationnel 1.2 : Promouvoir les territoires agricoles varois

Afin d'assurer une diversification des revenus des exploitants agricoles et de favoriser **l'attractivité et le développement durable des territoires du Var**, tous les atouts de ces derniers doivent valoriser.

Le Conseil général du Var encouragera donc les fêtes et foires agricoles à rayonnement départemental, les manifestations rurales comme celles de plus grande importance (départementale, nationale voire internationale) qui mettent à l'honneur les **productions agricoles varoises**. L'objectif de l'action est de valoriser ces événements en fonction de leur rayonnement commercial, touristique mais aussi patrimonial afin de soutenir des manifestations de qualité. De plus, celles-ci respectent des principes organisationnels qui offrent aux visiteurs l'assurance de participer à des manifestations de qualité.

En outre, la valorisation doit porter non seulement sur toutes les **potentialités économiques d'un territoire rural** mais aussi sur les **espaces ruraux remarquables** (espaces protégés, parcs, etc.) ainsi que sur les savoir-faire et les patrimoines locaux. **Le Département soutiendra donc les stratégies locales de développement rural**. D'ores et déjà, ce sont 29 communes regroupées au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) Confluence du Verdon, soit l'ensemble des communes des territoires du Haut-Var Verdon et le canton de Comps sur Artuby qui bénéficieront d'un cadre de mesures et de co-financements du Département et de l'Europe pour réaliser des opérations de développement économique et culturel dans le cadre du programme LEADER.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : VALORISER ET PERENNISER LE FONCIER AGRICOLE ET LES PAYSAGES DU VAR

En 2010, la perspective **d'une valorisation et d'une pérennisation du foncier agricole** et des paysages du Var se poursuivra donc sur deux modes: l'anticipation d'une part, l'aménagement et la gestion durable d'autre part.

Le Var s'engage à conforter l'agriculture au cœur des territoires varois

*Contribuer au développement de l'agriculture passe par la **préservation de l'outil de travail principal** des exploitants : la terre agricole. La mise en place d'une **véritable politique départementale volontariste**, instituant des outils et des dispositifs permettant de préserver et d'aménager nos espaces agricoles est un engagement majeur du Conseil général. L'action départementale sera donc marquée par la **volonté de préserver ces terres**, zones de dynamiques économiques contribuant à la renommée et à l'attractivité du Var.*

... et à valoriser les paysages du Var

Objectif opérationnel 2.1 : Anticiper l'évolution foncière

Le Département entreprendra une étude destinée à dégager sur chaque territoire des zones à enjeux et à déterminer les espaces ruraux et les espaces périurbains. Cette étude visera aussi à poser des principes d'actions, des outils, des moyens et des priorités d'intervention. En fonction des problématiques locales, certaines zones feront l'objet d'un focus (bassin hyérois, basse vallée de l'Argens...).

Ce document de référence permettra d'avoir une vue synoptique de toutes les zones soumises à risques et/ou à fort potentiel agronomique. Par ailleurs, il sera effectué une **veille foncière sur les espaces agricoles** afin de définir les meilleures conditions de préservation, de gestion et de création de terres cultivables, de ceintures vertes en périurbain par un partenariat renforcé entre le Département et la SAFER.

Objectif opérationnel 2.2 : Aménager et gérer les espaces et les paysages varois

Cet objectif répond à un double enjeu :

- la nécessité de **maintenir un équilibre des paysages et des activités agricoles**. Il s'agit donc ici de réfléchir à la mise en œuvre d'outils qui permettront de favoriser une meilleure gestion des espaces agricoles périurbains en préservant des espaces agricoles viables économiquement. Il faut en effet optimiser l'intégration de ces espaces dans les documents d'urbanisme et en faire des éléments attractifs du développement urbain.
- **maintenir voire développer en milieu rural les surfaces utiles cultivables** en soutenant l'accès au foncier agricole ainsi que l'aménagement des parcelles.

	Résultats 2009	Objectifs 2010
Surfaces Agricoles Utiles du département	103 000 ha	
Surfaces Agricoles Utiles des exploitations	93 300 ha	1- maintien a minima de ces surfaces par culture ou au moins en terres agricoles.
Principales cultures	Viticulture : 30 475 ha Cultures fruitières (y compris châtaigneraies): 1 025 ha Floriculture : 770 ha Oléiculture : 4 250 ha Maraîchage : 1 250 ha	2- Mise en œuvre de 2 projets de remises en cultures de terres en friches

**Gérer durablement l'espace agricole :
Les outils du Département pour une dynamique foncière en
agriculture**

Interventions sur les terres agricoles:

- ✓ la remise en culture des terres en friches :
- ✓ la réhabilitation des vergers de cultures spécialisées
- ✓ l'Accompagnement de projets collectifs en faveur du foncier agricole
- ✓ la prise en charge des frais d'échanges amiables

Interventions sur les grands espaces via un soutien Pastoralisme : Le Conseil général soutient les investissements nécessaires à la garantie de l'entretien et de la gestion des grands espaces naturels par le pastoralisme
Commission de Suivi de la Charte pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux, Commission Départementale d'Aménagement Foncier : des instances pour la mise en place de politiques foncières adaptées aux problématiques territoriales.

**OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : PRESERVER LA QUALITE AGRI-
ENVIRONNEMENTALE DES TERRITOIRES VAROIS**

Attentif aux enjeux sociétaux (**veille sanitaire, sécurité alimentaire, santé des populations**), le Conseil général du Var considère qu'il est essentiel de conforter un **véritable service public en faveur de l'environnement et du développement durable**.

En effet, les varois sont en droit d'attendre une eau et un air (intérieur et extérieur) de qualité, des territoires propres, des territoires au développement maîtrisé, réfléchi et bénéficiant tout à la fois d'une croissance économique. De plus, privilégiant l'intelligence collective et la mutualisation des moyens, le Département entend **favoriser la complémentarité du secteur agricole et de la recherche**.

Le Laboratoire départemental s'est d'ores et déjà engagé dans une démarche d'accréditation par l'INAO comme Organisme d'Inspection dans le cadre de la reconnaissance des signes officiels de qualité de la filière viticole.

En 2010, le Laboratoire poursuivra la diversification de ses compétences afin de répondre aux besoins des filières agricoles dans leur volonté d'améliorer la qualité de leurs productions. C'est une **spécificité remarquable de la politique agricole du Var**.

En disposant d'un Laboratoire Départemental d'Analyses, le Département est en pleine capacité :

- ✓ de répondre aux **missions de service public en matière de santé publique**, santé animale et sécurité alimentaire,
- ✓ d'appuyer le développement économique des filières agricoles,
- ✓ d'accompagner les collectivités territoriales dans l'exercice de leurs missions de **sécurité sanitaire et de protection environnementale**.

Actions du Département en faveur de la sécurité sanitaire et alimentaire

- ✓ *Désinfection des bâtiments d'élevage*
- ✓ *Participation aux opérations de prophylaxies sur les cheptels ovins, bovins, caprins*
- ✓ *Gestion des opérations de démoustication anti-vectorielle*
- ✓ *Analyses de productions laitières*

**Le Laboratoire Départemental d'Analyses :
Un outil au service de l'agriculture varoise et des territoires**

Le Laboratoire Départemental d'Analyses est agréé par les Ministères de la Santé, de l'Environnement et de l'Agriculture et de la Pêche. Il est accrédité par le COFRAC.

Prestations du Laboratoire Départemental d'Analyses

- ✓ Analyses des eaux de consommation et des eaux de loisirs,
- ✓ Contrôle des eaux de rejets des stations d'épurations collectives et/ou industrielles,
- ✓ Contrôle des eaux minérales (stations thermales et eaux embouteillées),
- ✓ Prestations et analyses en santé animale,
- ✓ Analyses de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments,
- ✓ Prestations HACCP dans les cantines scolaires,
- ✓ Réalisation de prestations d'analyses d'air,
- ✓ Création d'un observatoire de la qualité des sols varois,
- ✓ Organisme d'Inspection : prestations contrôle qualité.

2 sites : Draguignan et Toulon

« RENFORCER LA COMPETITIVITE ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE VAROISES »

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPER LA FORMATION, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AGRICOLE ET MARITIME VAROISE

Le **développement et la valorisation des ressources plurielles du Var** passent par le positionnement d'une véritable économie agricole et maritime. Le Département poursuivra en 2010 une **politique agricole** et de la pêche mettant en avant d'une part, la formation, la recherche, l'innovation et d'autre part, la construction de projets d'intérêt départemental (*objectif stratégique 4 et 5*).

La formation, l'innovation et la recherche constituent les bases d'une perspective d'avenir dans l'agriculture, tant celle-ci est soumise à la mondialisation des échanges. Recherche de valeur ajoutée, de nouveaux produits, productivité, efficacité, amélioration des produits et des modes de production au regard des objectifs fixés par la société, maîtrise des impacts environnementaux de l'agriculture, sont autant d'enjeux que le Département s'est fixé pour l'exercice 2010 en ciblant ses interventions sur trois objectifs opérationnels.

Objectif opérationnel 4.1 : Développer l'installation des jeunes varois et pérenniser les exploitations agricoles et maritimes

Le Département, conscient des difficultés économiques et sociales rencontrées par le monde agricole et maritime, fait de l'accompagnement à la **formation et à l'installation des jeunes agriculteurs et patrons-pêcheurs une de ses priorités**. Outre l'aide apportée aux établissements d'enseignement agricole et centres de formation, le Conseil général appuie le futur exploitant varois dans toutes les phases de l'installation, tant dans la phase d'élaboration du projet que dans celle de démarrage de l'activité.

Les métiers d'agriculteurs et de pêcheurs se complexifient, demandent de maîtriser la technique, la commercialisation, la comptabilité. Afin **d'assurer la pérennité des exploitations** et de soutenir les exploitants dans leurs démarches de développement, le Département incite à la mise en place d'actions menées en faveur d'un accompagnement à la formation continue, participe aux Services de remplacement agricole ainsi qu'aux groupements d'employeurs.

	Résultats mesurés pour 2009	Objectif 2010
Nombre d'installation de jeunes agriculteurs	16 installations de jeunes agriculteurs en 2009	Soutenir 18 installations de jeunes agriculteurs et 3 installations de patrons-pêcheurs

Objectif opérationnel 4.2 : Participer à l'innovation et la recherche pour le respect de la biodiversité et de la qualité des productions varoises

La politique départementale accompagnera la mise en œuvre de projets environnementaux. La Collectivité contribuera activement à la recherche de solution en matière de pollution (Plan végétal Environnemental) et de **maîtrise des coûts énergétiques en agriculture** via le soutien à l'investissement pour l'utilisation d'énergies renouvelables. De plus, compte-tenu du contexte très évolutif des techniques agricoles et de la concurrence qui se joue, **le Conseil général continuera, en 2010, à encourager les expériences et pratiques d'agriculture innovantes en organisant le Prix de l'Innovation 2010.**

	Résultats 2009	Objectif 2010
Nombre d'exploitations aidées dans la préservation de l'environnement (PVE)	50 exploitations	50 exploitations a minima
Nombre d'exploitations aidées dans leur recherche de réduction des coûts énergétiques	7 exploitations	7 exploitations a minima

Par ailleurs, le Département poursuivra son accompagnement des professionnels dans la conversion de leurs exploitations à l'**Agriculture Biologique** (AB). Dans ce même cadre, les actions en faveur de l'intégration de l'AB dans les restaurations scolaires seront poursuivies.

	Résultats 2009	Objectifs 2010
Ratio de la SAU en AB par rapport à la SAU totale	2,4 %	L'objectif est, a minima, un maintien de ces surfaces en AB (ou en cours de conversion)
Ratio de la SAU en AB en cours de conversion par rapport à la SAU totale	3,2 %	

De même, dans la logique de développement durable, une démarche sera engagée sur la **création d'un observatoire des sols**.

Objectif opérationnel 4.3 : Développer la performance des moyens de production des exploitations agricoles varoises

Afin de conforter la **compétitivité des entreprises et des filières**, le département agira en encourageant les investissements privilégiant la performance des appareils de production. Les mesures d'aides aux investissements matériels doivent permettre aux agriculteurs de positionner leurs productions et/ou leurs exploitations sur les **critères de certification et d'excellence**. Cet objectif stratégique s'applique à l'ensemble des filières agricoles varoises et dans toutes les phases du processus de production.

Le Département accompagnera le développement de projets en facilitant les investissements collectifs et/ou les ateliers de première transformation dans l'agroalimentaire, de favoriser la modernisation du parc des serres maraîchères, horticoles ainsi que les bâtiments d'élevage.

Le développement des performances de production passant aussi par la sécurisation des biens de production, le Département continuera, en 2010, à encourager la souscription à l'assurance contre la grêle.

Repères

Viticulture :

- ✓ 44 caves coopératives
- ✓ 450 caves particulières

Oléiculture:

- ✓ 4 moulins communaux
- ✓ 13 moulins particuliers
- ✓ 25 moulins coopératifs

Arboriculture

- ✓ 1 Syndicat des castanéiculteurs
- ✓ 1 coopérative fruitière

	Résultats 2009	Objectif 2010
Pourcentage d'exploitations agricoles varoises ayant au moins un signe de qualité	53 %	57 %

Le Var s'engage à développer les performances des moyens de productions des exploitations agricoles varoises

Les filières viticole, oléicole, horticole, apicole, arboricole, maraîchère bénéficieront d'un large soutien départemental allant des investissements de transformation à la ferme aux investissements des entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles et agro-alimentaires. Le Conseil général entend contribuer à la compétitivité des filières en favorisant les **investissements, collectifs ou individuels, nécessaires à la production et/ou renforçant l'efficacité des secteurs de la transformation** (à la ferme ou non) des produits agricoles en :

- ✓ accompagnant de l'investissement des coopératives agricoles pour le conditionnement, le stockage et la commercialisation des productions,
- ✓ favorisant la modernisation du parc des serres maraîchères, horticoles en vue d'améliorer les performances économiques et environnementales des exploitations,
- ✓ incitant à la modernisation des bâtiments d'élevage et à l'investissement dans des équipements visant à l'amélioration de manipulations des animaux et de la qualité des cheptels,
- ✓ accompagnant les investissements collectifs en Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

	Résultats 2009	Objectif 2010
Nombre de projets accompagnés pour la modernisation des bâtiments d'élevage	3 exploitations se sont inscrites dans ce dispositif	Soutenir 5 exploitations
Nombre de CUMA* soutenues dans leurs investissements	41 CUMA	41 CUMA a minima
Nombre de coopératives agricoles aidées	-	5 caves coopératives en viticulture, 2 en oléiculture

* Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : STRUCTURER ET DEVELOPPER UN PARTENARIAT ACTIF AVEC LES FILIERES AGRICOLES ET MARITIMES DU VAR

L'agriculture est un moteur essentiel dans le développement des territoires. Le travail des agriculteurs, le dynamisme économique qu'ils créent témoignent du rôle qu'ils occupent dans la préservation, la promotion et l'animation du territoire. Le Département poursuivra en 2010, en concertation avec l'ensemble de ses partenaires, une politique active dans la mise en œuvre de projets ainsi que dans la **structuration des partenariats avec les filières agricoles et maritimes**.

Objectif opérationnel 5.1 : Mettre en œuvre des projets territoriaux de développement de l'agriculture varoise

Sur la base d'une pratique des territoires devenue une réelle manière d'agir du Département, les projets agricoles seront menés en co-gouvernance avec les organismes professionnels à vocation généraliste afin d'être de véritables projets de développement. L'objectif est double : d'une part, il repose sur la volonté de mettre en place des actions répondant à un besoin clairement identifié. D'autre part, il permet au Département de suivre au plus près les différents partenaires qu'il finance.

En 2010, le Département soutiendra aussi la **structuration de chaque filière agricole** par une aide aux actions des organismes professionnels compétents. En fondant ce **partenariat** sur des conventions d'objectifs, il s'agit là encore de s'assurer que les actions soutenues permettent :

- ✓ De répondre rapidement et concrètement aux agriculteurs et aux pêcheurs,
- ✓ D'inscrire les actions en faveur de l'agriculture dans une logique de projet,
- ✓ De favoriser la réalisation de projets portés par les agriculteurs et les acteurs locaux et de renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales,
- ✓ Une amélioration continue des pratiques techniques et économiques.

En 2010, le Département poursuivra donc la mise en place de démarches permettant la co-construction d'une **politique de développement rural** tenant compte des **spécificités territoriales**. Celles-ci visent à aider la mise en œuvre de projets pour un développement durable de zones rurales, pouvant être définies dans le cadre de partenariats locaux associant les filières agricoles (démarche type Leader, Pôle d'Excellence Rural, Système Productif Localisé, FLORMED).

Le soutien du Département à des projets d'avenir

- ✓ **Horticulture** : dans le cadre du programme européen de coopération FLORMED. Ce projet, piloté par la profession horticole et coordonné par le département, favorise l'innovation dans la gamme méditerranéenne, la coopération commerciale et la promotion commune en collaboration avec des acteurs italiens, grecs et espagnols.
- ✓ **Viticulture** : il s'agit pour le département, en partenariat avec les 4 Syndicats représentant les AOC et IGP, **de défendre l'avenir viticole varois** : prise en compte des contraintes réglementaires (contrôle qualité), des actions de promotion (Mois des Vignerons coopérateurs, Art et vins, Les Vignades, lancement des millésimes,...)
- ✓ **Oléiculture** : accompagnement pour la promotion de la production et l'obtention du label AOC Huile de Provence
- ✓ **Pêche** : dans le cadre du Fonds Européen pour la Pêche, le Département co-financera les projets des pêcheurs varois pour la promotion de leurs productions, la diversification de leurs activités (Pescatourisme) ainsi que la préservation des ressources halieutiques.

L'agriculture est un acteur économique majeur pour le département du Var, c'est aussi aujourd'hui l'élément moteur d'une politique de développement rural.

PROTECTION DE LA FORET VAROISE

LES CHOIX POLITIQUES

Depuis de nombreuses années, le Conseil général s'est fortement impliqué dans la nécessaire protection de la forêt varoise contre les incendies. Le Conseil général appuie la gestion durable de cette richesse, la forêt varoise, qui peut être envisagée une fois la dynamique de protection consolidée.

Le Conseil général est conscient de la nécessité d'un effort soutenu et continu dans le temps, gage d'efficacité dans la protection des forêts contre les incendies.

En effet, au delà de l'émotion légitime soulevée par les incendies spectaculaires, destructeurs et meurtriers, la gestion de la crise se prépare chaque année par la mise aux normes et l'entretien des ouvrages. Une baisse de l'intensité des efforts conduirait non seulement à remettre en cause l'efficacité du dispositif, mais reviendrait à reconsidérer l'ensemble des investissements réalisés les années précédentes.

Le Conseil général poursuit donc son engagement au côté des partenaires et acteurs de la forêt. Les actions proposées en 2010 sont dans la continuité des décisions arrêtées lors de la séance thématique « incendies de forêt » qui s'était tenue en 2003.

LE CONTEXTE

La forêt varoise est un formidable écrin paysager qui contribue à une offre touristique et de loisir diverse et de qualité. Très variée, elle abrite des milieux naturels remarquables et représente un vecteur de biodiversité important. Jouant un rôle majeur dans la fixation du carbone, elle est un élément important dans la maîtrise de l'effet de serre. Son exploitation économique, si elle est menée de manière raisonnée, permet de garantir une neutralité vis à vis du cycle du carbone. Productrice de biomasse, elle peut donc apporter énergie et matériaux en contribuant au développement d'une économie durable au service des territoires.

Elle est aussi un support d'emplois dans l'espace rural pour :

- l'exploitation forestière,
- la transformation et la valorisation des produits forestiers,
- le tourisme, les loisirs et sports de pleine nature.

Repères

- ✓ 350 000 ha de forêt représentant plus de 60 % de la superficie du département
- ✓ 480 000 tonnes de biomasse forestière produite chaque année par le seul accroissement naturel
- ✓ 52 millions de tonne de CO₂ fixées dans le forêt varoise
- ✓ 3 676 ha de forêt brûlée par an en moyenne sur la période 1990-2009

PROTECTION DE LA FORET VAROISE

L'ACTION DEPARTEMENTALE

« PROTEGER ET VALORISER LA FORET VAROISE »

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : PARTICIPER A LA PROTECTION DES FORETS CONTRE LES INCENDIES

En 2010, comme les années précédentes, le Conseil général conduira ses actions en harmonisant les stratégies des intervenants dans le cadre territorial pertinent : niveau départemental, niveau des massifs forestiers et niveau des communes. La signature en 2010 des **7 contrats de protection et de développement durable des massifs forestiers** marquera une première concrétisation de cette politique.

Objectif opérationnel 1.1 : Harmoniser les stratégies des acteurs de la prévention et de la lutte

Le Conseil général continuera à s'appuyer sur les 3 outils d'harmonisation des stratégies territoriales gages d'une **action publique cohérente et efficace**.

- Au niveau départemental, le Comité Technique Départemental travaille sur des questions techniques concernant l'ensemble du département. En 2010, les travaux porteront sur les problématiques liées au débroussaillage le long de la voirie, la rationalisation du parc de poteaux incendie SCP entretenu par le Conseil général et les conséquences du déploiement du nouveau réseau de radio du SDIS.
- Au niveau des massifs forestiers, les 7 comités de massif seront le cadre de la signature des 7 contrats de protection et de développement durable des massifs forestiers pour la période 2009-2011 qui ont été préparés en 2009. En plus de la coordination et la mise en cohérence des travaux de DFCI, les réflexions sur les plans de massif commenceront.
- Au niveau des communes, les 55 comités de secteur les aident à mieux protéger les zones urbanisées du risque incendie, à préparer et gérer localement la crise liée à un incendie de forêt. L'objectif de l'année 2010 est leur consolidation.

Objectif opérationnel 1.2 : Préparer le terrain pour la lutte, aider à l'autoprotection des zones urbanisées

Le Conseil général réalise et finance les équipements destinés à traiter les incendies dans les massifs. En effet, la **lutte contre les incendies de forêt** nécessite de disposer d'ouvrages de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI), composés d'une voie de circulation, d'un débroussaillage latéral et d'hydrants (citernes, poteaux incendie, retenues collinaires,...).

Leur conception et leur entretien doivent **respecter des normes de qualité** garanties d'une intervention des sapeurs pompiers efficace et sécurisée.

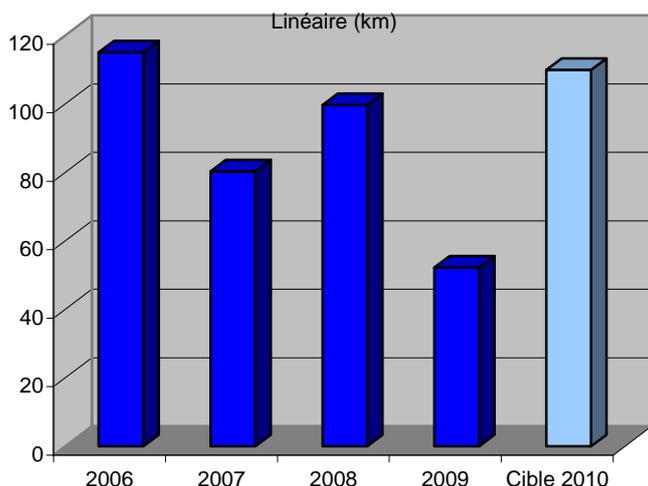
D'autre part, le Conseil général soutient le **renforcement de l'autoprotection des biens** (habitations, zones économiques...) efficace par un débroussaillage réalisé dans les règles.

➤ **Soutenir l'élaboration de la stratégie DFCI**

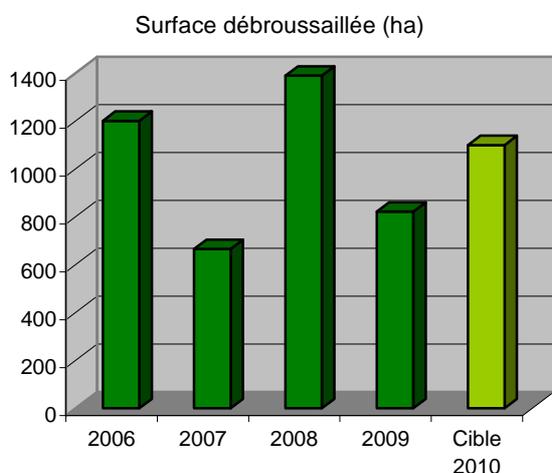
Le Conseil général apportera son appui technique à l'élaboration des plans de massifs réalisés au sein des comités de massifs et financera la rédaction des Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier.

➤ **Réaliser, mettre aux normes ou maintenir en conditions les ouvrages DFCI**

Le Conseil général financera ou fera réaliser par les agents du Conseil général la création, la mise aux normes et/ou l'entretien d'un certain nombre d'ouvrages DFCI reconnus comme efficaces.



	Résultat 2008	Résultat 2009	Cible 2010
Linéaire de pistes DFCI créées, entretenues ou mises aux normes avec l'aide du Conseil général (en km)	99,7	52,3	110



	Résultat 2008	Résultat 2009	Cible 2010
Surface débroussaillée sur les ouvrages DFCI des maîtres d'ouvrages PIDAF avec l'aide du Conseil général (en ha)	1 390	822,4	1 100

NB : Ces indicateurs sont calculés sur la base des décisions prises par la collectivité, tant en investissement qu'en entretien. Les travaux sont réalisés dans un délai de 2 à 3 ans.

➤ **Ouvrir et entretenir un grand maillage DFCI le long des routes départementales**

Le Conseil général du Var a innové : faire des **routes ouvertes à la circulation publique** des ouvrages de lutte contre les incendies de forêt. Après l'étude qui a déterminé les tronçons de routes départementales opérationnels, un amendement parlementaire a fourni l'outil juridique nécessaire à ces travaux. La programmation des travaux déclinée par massifs forestiers couvre la période 2008-2013.

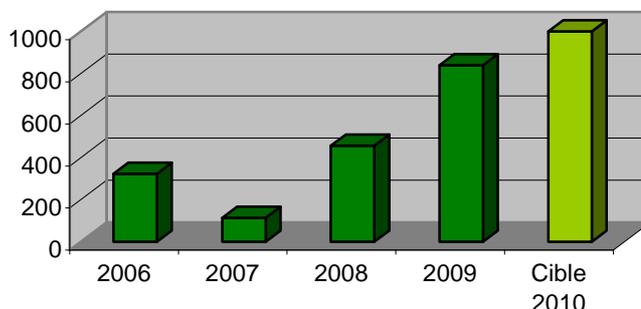
Le Conseil général veillera à entretenir de manière exemplaire ce grand maillage afin de garantir une intervention efficace et sécurisée des sapeurs pompiers.

Cet entretien s'appuiera sur le débroussaillage mécanique mais aussi sur des techniques alternatives : pastoralisme, réintroduction de l'agriculture et brûlage dirigé.

Un plan d'entretien sera établi sur ces bases. Un **expert sylvopastoral** appuie le Conseil général afin d'aider à développer le pâturage sur ces grandes coupures. **En 2010, le Conseil général mettra tout en œuvre pour obtenir les premières signatures de conventions avec les éleveurs.**

	Résultat 2008	Résultat 2009	Cible 2010
Surface de grandes coupures traitées par le Conseil général (en ha)	457,4	838,54	1 000

Surface débroussaillée (ha)



➤ **Poursuivre le débroussaillage réglementaire à la charge du Département**

En bordure de sa voirie non stratégique et autour de ses constructions, le Conseil général réalisera les débroussaillages et traitements de la végétation obligatoires dont les modalités sont fixées par arrêté préfectoral.

➤ **Continuer d'attribuer des financements aux communes pour le débroussaillage réglementaire**

Le Conseil général soutiendra financièrement les communes pour le débroussaillage de leur voirie. Il leur apporte également une aide pour le contrôle du débroussaillage réglementaire : soutien logistique à travers les comités de secteur et soutien financier pour les communes qui font contrôler les habitations par un prestataire.

➤ **Poursuivre la mise à disposition de motopompes**

Le Conseil général continuera à mettre à disposition des motopompes auprès des communes ayant créées un comité de secteur.

Objectif opérationnel 1.3 : Participer au dispositif de surveillance estivale

Comme les années précédentes, le Conseil général participera sous deux formes au dispositif de surveillance estivale qui, pendant l'été permet une détection rapide des départs de feux, une transmission fiable des informations et une première attaque du foyer contribuant à la réduction des surfaces brûlées :

- Mobilisation des forestiers sapeurs complétés par des saisonniers : 25 patrouilles sont ainsi mises à la disposition du Préfet.
- Versement d'un fonds de concours de à la Préfecture qui contribuera au fonctionnement de ce dispositif.

	Résultat 2008	Résultat 2009	Cible 2010
Temps consacré aux patrouilles estivales (en homme/jours)	3 691	3 788	3 600

Objectif opérationnel 1.4 : Apporter un soutien à la lutte

Le Conseil général continue de mettre à la disposition du SDIS des équipes d'interventions.

➤ **Sur les incendies de forêt**, les équipes du Conseil général peuvent créer des pistes sommaires lors des sinistres permettant aux véhicules sapeur pompier d'accéder au plus près du front. L'ouverture de layons nécessaire au déploiement des lances peut être réalisée avec des équipes de forestiers sapeurs (groupe pionnier d'intervention). Un dispositif d'astreinte monté du 1er juin au 30 septembre permet de répondre à la contrainte opérationnelle.

➤ **Sur les intempéries**, une équipe spécialisée peut procéder à des réouvertures d'itinéraires, des curages de cours d'eau, enlèvement d'encombrants, dégagement de chaussées obstruées avec des engins de génie civil... Sur demande, ce dispositif peut être étendu à toutes les situations de crise nécessitant l'intervention d'engins de génie civil.

➤ **Appui technique aux communes**

En 2010, le Conseil général continuera à apporter son appui technique à la remise en état de voirie communale. Ces travaux doivent permettre de maintenir une certaine viabilité et sécurité sur ce réseau communal, en particulier dans les territoires les plus ruraux. La réhabilitation de la voirie communale comprend le terrassement et le revêtement.

Après avoir réalisé plus de 50 km en 2009, le Conseil général réalisera 70 km de linéaire de voirie en 2010.

Objectif opérationnel 1.5 : Sensibiliser la population

Le Conseil général poursuivra l'effort d'information du public tant pour diffuser des messages de prévention que pour faire découvrir les richesses de notre forêt.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPER LA VALORISATION DES PRODUITS DE LA FORET AINSI QUE LA FORET, TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Conseil général encouragera une gestion durable des forêts varoises qui peut contribuer à diminuer la sensibilité de la forêt aux feux.

Les perspectives de changements climatiques obligent à réfléchir dès maintenant sur la gestion future de la forêt varoise et à son adaptation à de nouvelles conditions climatiques, notamment par une **gestion préventive**.

Les premiers signes de modification sont déjà observés (dépérissements, attaques d'insectes..).

Le Var doit donc disposer d'un outil structuré et dynamique pour sa politique.

En 2010, le Var s'engage en faveur d'un développement durable de la forêt varoise

Il s'agit de donner sa juste place à la forêt en matière de développement économique, d'écrin paysager, de réservoir biologique et d'espace de découverte pour les citoyens.

- ✓ *Réaliser un schéma de la forêt permettant de définir les objectifs que le Département souhaite se fixer pour sa forêt, notamment en matière de gestion durable.*
- ✓ *Proposer une analyse de la forêt par massif et un diagnostic partagé par tous (élus et partenaires).*
- ✓ *Travailler en coordination avec tous les acteurs de la forêt pour proposer des actions prioritaires en faveur d'un développement durable de la forêt varoise.*

Objectif opérationnel 2.1 : Participer au développement de la filière bois et bois-énergie

Jusqu'à présent, la filière bois restait anecdotique dans le paysage économique varois. Mais la valorisation énergétique de la biomasse suscite actuellement un fort engouement, et il devient nécessaire d'encourager une gestion durable des forêts varoises permettant d'alimenter cette filière tout en préservant les équilibres naturels. En outre, cette gestion peut contribuer à diminuer la sensibilité de la forêt aux feux.

En 2010, le résultat de l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie concernant l'installation d'une **unité de production d'électricité à partir de la biomasse forestière** sera déterminant pour l'avenir de la valorisation de notre forêt.

La réussite de l'éventuelle implantation de cette unité ne peut se faire sans coordination et mise en cohérence des acteurs de la filière.

C'est ce à quoi s'attache le Conseil général dans ses actions.

Ce projet d'implantation devra conduire à la mise en place d'indicateurs de suivi de la consommation de la ressource et de la gestion durable de la forêt.

En 2010, le Var s'engage à diversifier la valorisation de la ressource forestière

- ✓ *animer le comité de suivi de la filière bois-énergie et ses groupes de travail thématiques,*
- ✓ *favoriser le regroupement et l'animation des professionnels,*
- ✓ *appuyer la mise en place de projets,*
- ✓ *diffuser des conseils techniques aux collectivités et professionnels intéressés ou investis dans ce domaine et appuyer la formation des salariés et entrepreneurs de cette filière,*
- ✓ *suivre les prévisions de consommation du bois-énergie comparativement aux ressources disponibles est un enjeu fort en matière de pérennité et de préservation des milieux forestiers. La consommation de la ressource peut se développer fortement dans le cadre des projets Commission Régionale de l'Energie (CRE). Ce suivi est à organiser avec les partenaires du milieu forestier à une échelle interdépartementale, ceci afin de garantir une gestion durable des forêts,*
- ✓ *attribuer un prix Var Terre d'Innovation 2010 « filière bois ».*

Dans la continuité des actions 2009, le Conseil général continuera à :

➤ **Aider à mettre en place des documents de gestion durable des forêts**

L'année 2010 verra en effet la consolidation de cette action, qui permet de favoriser la planification de la gestion forestière et sa mise en cohérence avec l'ensemble des enjeux des espaces boisés.

➤ **Aider les travaux patrimoniaux**

Les travaux forestiers réalisés par les propriétaires forestiers privés ont pour objectif de conduire une sylviculture de qualité et de contribuer à diminuer les risques d'incendie. Ces opérations, généralement déficitaires, peuvent être aidées financièrement par le Conseil général.

On s'attachera à rechercher une valorisation des sous-produits de ces travaux notamment au travers de la destination bois énergie.

Objectif opérationnel 2.2 : Soutenir les activités agricoles en forêt

L'agriculture est un outil qui peut atténuer le risque incendie. De plus, certaines pratiques comme le pâturage contribuent au maintien d'une certaine biodiversité.

➤ **Soutenir financièrement les aménagements agricoles en forêt**

L'installation et le maintien d'une activité agricole en forêt génèrent des coûts d'investissement et de fonctionnement qui sont parfois difficilement récupérables sur les bénéfices de l'exploitation. Le sylvopastoralisme permet l'entretien des coupures de combustibles. Aussi, le Conseil général finance depuis 2004 :

- les maîtres d'ouvrage PIDAF* pour l'aménagement du terrain,
- les éleveurs dans le cadre des dispositifs agro-environnementaux cofinancés par la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne.

* Plan Intercommunal d'Aménagement et de Débroussaillage Forestier

	Résultat 2008	Résultat 2009	Cible 2010
Nombre d'éleveurs bénéficiaires de Mesures Agro Environnementales financées par le Conseil général	26	37	42
Surface de parcours sylvopastoraux aidés par le Conseil général (en ha)	5 233,9	6 338,5	7 500

Le Conseil général finance le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var qui dynamise la réhabilitation de la châtaigneraie. Ces travaux relancent une activité économique en milieu rural tout en cloisonnant efficacement le massif des Maures par des zones faiblement inflammables et difficilement combustibles.

Le Conseil général soutiendra techniquement d'autres projets et fera la promotion de cette action aux côtés de nos partenaires institutionnels.

Objectif opérationnel 2.3 : Rétablir les équilibres dans les forêts incendiées

Après le passage de l'incendie, le Conseil général apporte deux types d'appuis :

- Immédiatement après le sinistre des travaux de mise en sécurité, d'abattage d'arbres devenus dangereux, de prévention des crues et de l'érosion,
- Dans les deux années qui suivent des travaux de restauration de la couverture forestière (gommage paysager, reconstitution écologique...)

Après un incendie, la nature est généralement capable de régénérer les peuplements brûlés, pour un retour à l'identique en quelques décennies. Toutefois, une intervention de l'homme peut accélérer cette cicatrisation naturelle.

A l'exception de l'incendie qui a touché en 2009, la zone de protection de biotope du Luc en Provence qui fait l'objet d'une demande de financement sur l'exercice 2010, les opérations de restauration des forêts incendiées précédemment sont achevées.

Il est naturellement impossible de prévoir quels seront les besoins nouveaux en 2010.

PLAN D'ENGAGEMENT

Préserver et développer
les territoires de notre département

Les politiques transversales

La territorialisation
de l'action départementale

L'Europe,
partenaire des territoires varois

Développement durable

TERRITORIALISATION DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Le Var connaît aujourd'hui de profondes mutations et son développement est conditionné par sa capacité à anticiper les évolutions.

Premier département touristique de France, ses espaces naturels exceptionnels et sa qualité de vie font du Var un département très convoité. Sa croissance démographique est trois fois supérieure à la moyenne nationale.

Avec 1 million d'habitants et 10 millions de touristes par an, il doit faire face à une forte demande dans tous les domaines : foncier, logement, emploi, accompagnement social, structures scolaires, formations, équipements et services publics de toutes sortes.

Conscient **des enjeux et des risques** liés à un développement insuffisamment maîtrisé, le Conseil Général a réalisé une étude prospective intitulée « **Var 2030** ». Celle-ci montre de manière très nette que **si l'on n'infléchit pas la tendance des 20 dernières années, une urbanisation hétéroclite, dévoreuse d'espaces et réduisant très rapidement les surfaces agricoles met en péril notre patrimoine naturel et notre potentiel économique.**

Fort de ce constat, **il nous est apparu indispensable d'engager une véritable réflexion stratégique de développement, de fédérer l'ensemble des acteurs locaux et de mettre en place des partenariats qui soient réellement de nature à infléchir les politiques publiques.**

L'échelon territorial apparaît à cet égard comme un véritable point d'ancrage de cette action partenariale. Il est garant de l'identité culturelle et de la proximité car au niveau local, une forme de solidarité naturelle existe encore. Quant au développement local, il ne peut s'enraciner que dans des territoires porteurs de sens.

Ainsi, la recomposition spatiale qui a vu le jour ne repose plus sur des territoires administratifs ou réglementaires mais sur des territoires de vie qui s'imposent désormais par leur réalité et leur identité.

Les huit territoires varois qui ont été constitués sont ceux que dessinent naturellement les populations par leurs usages, leurs activités, leurs trajets quotidiens domicile-travail et domicile-école-loisirs ; ceux que façonnent par leur influence les zones d'activité économique, les centres commerciaux, les nouveaux quartiers, les collèges, les lycées, bref les territoires d'échanges dans lesquels il existe une vraie relation d'appartenance.

Ainsi, cette nouvelle étape de la décentralisation prend tout son sens et elle se traduit dans les faits par une véritable valeur ajoutée : la recherche d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande, des réponses plus pertinentes aux problématiques spécifiques de chaque territoire et de chaque public.

C'est un vrai projet de changement qui est en œuvre sur le plan des orientations politiques, de l'organisation administrative, de la culture de gestion et de management.

Aussi, les objectifs du Département en matière de Développement des Territoires sont de permettre à chacun des 8 Territoires du Var :

➤ D'établir, puis d'adapter aux évolutions à venir, un projet d'avenir cohérent, partagé par l'ensemble des acteurs locaux - un « Projet de Territoire » - formalisé dans un document cosigné par l'ensemble des acteurs institutionnels le « Contrat de Territoire », qui s'est appuyé sur un diagnostic préalable, et qui prend en compte les spécificités propres à chaque Territoire,

➤ De se doter d'un outil de prospective pertinent : « Les Schémas de Cohérence Territoriale » (SCoTs), établis en cohérence avec ce projet de territoire, et traduisant sa stratégie de Développement Durable,

➤ De mettre en œuvre leurs projets structurants, programmés aux Contrats de Territoire, en bénéficiant de toute l'assistance et les conseils opérationnels nécessaires (Ingénierie de Projet),

➤ De bénéficier également de l'accompagnement financier du Conseil général, apporté aux Communes, Intercommunalités, et structures publiques des Territoires, pour la réalisation de ces mêmes projets de développement inscrits aux Contrats de Territoires,

➤ De pouvoir accéder à l'ensemble des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (N.T.I.C.)

Pour chacune de ces 5 thématiques, qui constituent autant d'enjeux pour le Département, le Conseil général s'est doté de dispositifs ou de politiques propres pour y répondre.

*Les premiers **Contrats de Territoires**, signés en 2006, ont permis notamment de poser sur chacun des Territoires un diagnostic partagé de ses forces et de ses faiblesses, ainsi que des besoins des populations, spécifiques à chaque Territoire.*

Ces Contrats de Territoires contiennent également une programmation dans le temps des différents projets de développement local proposés par les Collectivités Locales, en distinguant :

- les projets d'intérêt purement local
- les projets structurants pour le territoire
- les projets « phares »

Lieux de rapprochements et d'échanges, les Conférences Territoriales et Réunions Techniques Territoriales permettent de favoriser les partenariats, les échanges avec l'ensemble des élus et acteurs de terrain afin de mettre en cohérence l'action départementale avec les objectifs de développement des territoires.

1) ASSURER A CHAQUE TERRITOIRE UN DEVELOPPEMENT REpondANT A SES BESOINS

Le Conseil général du Var a fait le **choix** de territorialiser son action pour mieux répondre aux besoins de chaque Territoire varois, et en particulier, d'implanter dans chacun des 8 Territoires Varois une « *Maison Départementale du Territoire* ».

« *Le Département du VAR poursuivra la territorialisation de son action par la mise en œuvre et le suivi des Contrats de Territoires, les Conférences Territoriales, et l'animation des Maisons Départementales du Territoire (MDT)* ».

L'élaboration des *nouveaux Contrats de Territoires 2009 – 2012*, les prochaines Conférences Territoriales et Réunions Thématiques à mener en 2010, et enfin l'élargissement du rôle des Maisons Départementales du Territoire, vont permettre de **prolonger la mise en œuvre de la territorialisation de l'action départementale** particulièrement en matière d'information, de concertation, d'animation et de coordination envers les élus locaux et les publics concernés, et de mettre en réseau les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions.

Pour ce faire, il met en application plusieurs actions concrètes, regroupées en 2 objectifs:

➤ ***Mettre en œuvre localement les contrats de territoires***

Les 8 Maisons Départementales de Territoire (MDT) sont les garantes de la prise en compte des enjeux et des spécificités des territoires, à travers leurs actions :

- ✓ Assurer un rôle d'information, de coordination et de concertation auprès des conseillers généraux , élus et partenaires locaux,
- ✓ Participer à la mise en réseau, à l'animation et à l'information des acteurs du développement local,
- ✓ Identifier sur chaque territoire un projet constituant un enjeu et assurer son portage et son suivi,
- ✓ Ouvrir les Maisons du Territoire vers les publics professionnels et partenaires, notamment par des animations périodiques et des rendez vous thématiques,
- ✓ Evaluer l'offre des services de proximité sur le territoire et les attentes des administrés.

➤ ***Assurer le suivi des contrats de territoires***

- ✓ En poursuivant les Conférences Territoriales : Les Conférences territoriales sont un lieu d'échanges entre les Conseillers Généraux, élus du Territoire et partenaires publics et privés, et le cadre privilégié de la réflexion stratégique au niveau d'un territoire.

Elles ont pour finalité le partage d'informations, la coordination et le renforcement des partenariats publics/privés et permettent ainsi de mettre en cohérence l'action départementale avec les objectifs de développement du territoire et les nécessités d'un Développement Durable.

✓ En développant les outils d'accompagnement au suivi des actions inscrites aux Contrats de Territoire (notamment base de donnée cartographiées associées aux fiches-projets des contrats).

2) FAVORISER LA POLITIQUE DE PLANIFICATION PROSPECTIVE A L'ECHELON TERRITORIAL

➤ **Soutenir l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoTs)**

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoTs) élaborés, ou en cours d'élaboration, sur chacun des Territoires Varoises, sont des documents qui permettent de fixer les orientations de développement (et aussi de préservation) sur ces Territoires, et de mettre en cohérence les différentes politiques publiques sectorielles.

Devant la nécessité d'anticiper sur les évolutions démographiques, foncières, et urbanistiques à venir, qui sont conséquentes car liées à la forte attractivité démographique du VAR, le Conseil général a souhaité accélérer l'élaboration de ces documents de planification prospective, qui ont vocation à prendre en compte les enjeux et les projets collectifs de chaque territoire.

Pour ce faire, le Conseil général apporte un **soutien financier** aux différentes **structures institutionnelles varoises** qui oeuvrent dans le domaine de l'Aménagement du Territoire, et **qui élaborent les SCoTs**.

Ce soutien se prolongera en 2010 avec en outre à la mise en place d'un Pôle d'ingénierie territoriale inter-institutionnel afin de faciliter l'élaboration de ces SCoTs.

Le Var s'engage à soutenir financièrement les structures en charge de l'élaboration des différents SCoTs du VAR, pour la réalisation des études nécessaires à leur établissement.

Ce soutien est mis en œuvre par un partenariat financier avec les différentes structures institutionnelles (Syndicats Mixtes, structures intercommunales,...) chargées de l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale sur chaque Territoire du VAR, ou de la réalisation des études nécessaires à l'établissement des SCoTs (AUDAT, CAUE,...).

3) ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT NOS PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS PROJETS DE DEVELOPPEMENT

➤ *Développer la mission d'appui aux communes*

Face aux besoins d'assistance exprimés par les communes varoises pour mener à bien leurs projets, le Conseil général a fait un choix politique, celui d'apporter son aide aux communes qui en ont besoin, pour la mise en œuvre de leurs projets, tant sur le plan administratif que technique.

Le Conseil général fournit ainsi aux communes et groupements de communes l'ensemble des services qu'ils peuvent attendre en matière **d'ingénierie de projet, de conseil opérationnel et d'assistance administrative et financière**, en particulier *pour réaliser les projets structurants et les projets phares inscrits dans les Contrats de Territoire.*

En 2010, le Conseil général développera la « Mission d'Assistance aux Communes » (ingénierie financière et technique, conseil opérationnel et assistance aux Communes et EPCI) mise en place depuis 2008 ».

Il s'agit de mettre au service des communes et EPCI des outils et des moyens leur facilitant la préparation, la conception, l'évaluation et la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets.

Cette mission consiste à établir les études de faisabilité et les études pré-opérationnelles nécessaires pour évaluer, avant leur réalisation, la faisabilité des projets structurants et des projets phares programmés aux contrats de territoire, leur cohérence avec les besoins des usagers, afin d'optimiser si besoin leur contenu, de recommander le cas échéant des mutualisations, et d'identifier leurs conditions de mise en œuvre opérationnelle.

4) ASSURER UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DE CHAQUE TERRITOIRE PAR UN SOUTIEN FINANCIER SPECIFIQUE

➤ *Adapter les aides financières à la situation de chaque territoire*

Le Département du Var accompagne financièrement les communes et les intercommunalités dans leurs projets de développement dans le cadre des contrats de territoire.

Le niveau d'aides aux communes et à leurs groupements apporté par le Département du Var se situe parmi les plus élevés au plan national. Pour 2009, il a atteint 88 € par habitant¹ en moyenne départementale (en investissement).

¹ Référence population INSEE 2008.

Pour 2010, ces aides représenteront un quart du budget d'investissement du Département.

Les aides aux communes sont calculées en fonction de la strate démographique des collectivités : une aide plus importante est apportée aux communes rurales, le taux maximal d'intervention d'aide départementale varie de 80 % pour les communes de moins de 1 000 habitants à 30 % pour celles de plus de 15 000 habitants.

➤ **Soutenir prioritairement les projets structurants**

Ces aides ont pour objectif d'accompagner les communes et leurs groupements dans la réalisation des équipements publics nécessaires à leurs administrés.

Le Département participe ainsi à la plupart des grands investissements publics tels que les écoles, les crèches, les mairies, les bâtiments communaux, les salles polyvalentes, les équipements sportifs, les zones d'activité, les logements, les aménagements urbains, les réseaux d'alimentation en eau potable, les stations d'épuration, les déchetteries, les équipements culturels, les parcs publics, les aires de jeux, les centres aérés, les locaux mis à disposition d'associations, les bistrot de pays, les campings et gîtes municipaux

➤ **Majorer les aides financières pour les opérations répondant à des critères de développement durable**

Un dispositif d'aides renforcé a été mis en place pour les projets qui s'inscrivent pleinement dans une démarche de développement durable (bâtiments haute qualité environnementale, gestion économe de l'espace, énergies renouvelables, protection de l'environnement ...).

Les engagements du Conseil général auprès des communes et des principaux acteurs publics, en matière d'investissements, sont formalisés dans des contrats de territoire.

« Le Département a inscrit au budget 2010 une enveloppe de crédits d'investissement de 81,8 M€ au titre de sa participation aux équipements publics réalisés par les communes et groupements de communes »

5) FAVORISER L'ACCES DE CHAQUE TERRITOIRE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

➤ **Participer à la couverture numérique des territoires**

Les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC) jouent aujourd'hui un rôle prépondérant dans le développement des territoires. Le Conseil général est soucieux de faire accéder l'ensemble des varois à ces techniques et modes de communication de nouvelle génération.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une compétence obligatoire du Département, le Conseil général s'implique depuis de nombreuses années aux côtés des opérateurs privés et des partenaires publics au développement numérique de l'ensemble du Var :

- Résorption des zones blanches du GSM (téléphonie mobile)
- Accélération du Haut Débit par l'ADSL (accès internet)
- Participation aux projets de résorption des zones blanches haut débit
- Numérisation des territoires

LE VAR S'ENGAGE POUR LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DES TERRITOIRES

La loi de 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, invite les départements à concevoir avec l'ensemble des acteurs un schéma directeur territorial d'aménagement numérique fixant les objectifs et les priorités du Var.

Ce schéma sera établi en 2010 et veillera particulièrement à accompagner le passage à la TNT (Télévision Numérique Terrestre) pour tous les foyers varois : passage programmé au 1^{er} semestre 2011 pour l'est du département et 2^{ème} semestre 2011 pour l'ouest du département.

Le Conseil général s'impliquera auprès de France Numérique pour garantir un déploiement de la TNT respectueux de la continuité du service.

L'EUROPE, PARTENAIRE DES TERRITOIRES VAROIS



Situé au sud de l'Union Européenne et au nord de l'Union pour la Méditerranée, le Var connaît une position géographique privilégiée tant en termes de potentialités de développement économique que de richesses patrimoniales.

De par son histoire, sa situation, sa population, le département du Var dialogue avec la rive sud de la Méditerranée depuis plus de deux millénaires.

L'objectif, pour l'avenir, est de placer le développement du Var dans les nouveaux enjeux de l'Union pour la Méditerranée, initiée le 13 juillet 2008 à Paris et visant à rapprocher les deux rives sur la base de projets concrets de dimension régionale répondant aux besoins des populations.

Compte tenu des enjeux que constituent les politiques communautaires et leurs instruments dans la stratégie du Var, **le Conseil général entend occuper une place accrue sur le plan européen afin de défendre les intérêts des territoires varois au niveau régional, national et européen.**

A cette fin, il s'agit de **faire reconnaître les spécificités territoriales** du département par les instances européennes, de peser dans les réflexions et débats, et d'augmenter la participation des acteurs varois dans les programmes européens.

Dans cette perspective, afin de répondre au mieux aux attentes des territoires et des porteurs de projets varois, d'anticiper les décisions qui impacteront le futur, le Département se mobilisera particulièrement dans cinq domaines :

- Europe et solidarité
- Europe et politique agricole commune
- Europe et coopération territoriale
- Europe et Jeunesse
- Europe et méditerranée

AXE 1 : EUROPE ET SOLIDARITES

Le Conseil général entend mener une politique proactive en matière d'insertion. Les actions d'insertion mises en œuvre dans le cadre des Programmes Départementaux d'Insertion correspondent à cette priorité. Le Fonds Social Européen (FSE) constitue donc le gage d'une plus-value apportée aux actions innovantes menées sur le département en matière d'insertion. C'est pour cela que depuis 2009, il se positionne comme **organisme intermédiaire et gère une subvention globale d'un montant de 2,610 millions d'euros**, enveloppe destinée à co-financer son dispositif « Autonomisation des Commissions Locales d'Insertion ».

Fonds Social Européen (FSE) – 284 Millions € en PACA

- ✓ *Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques*
- ✓ *Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi*
- ✓ *Renforcer la cohésion sociale, la formation et l'apprentissage, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations*
- ✓ *Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales*

AXE 2 : EUROPE ET POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Le volet développement rural de la Politique Agricole Commune, doté de 104 millions d'euros de FEADER pour la région, soutient les actions menées en matière d'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, d'aménagement de l'espace, de qualité de la vie en milieu rural, et de diversification de l'économie rurale, le programme LEADER émergeant sur chacun de ces axes.

« Territoires varois de développement rural et Europe »

Ce sont 29 communes du Haut Var qui vont pouvoir réaliser des opérations de développement économique et culturel (budget de 2 millions d'euros et financement FEDER de 1 million d'euros) dans le cadre du Groupement d'Actions Locales (GAL) « Confluences autour du Verdon » (Haut Var et canton de Comps).

« La filière pêche varoise et l'Europe »

Les acteurs de la petite pêche côtière et les représentants d'actions maritimes du Département ont mis en place conjointement un projet innovant accepté et piloté par le Comité Local des Pêches Maritimes en lien avec WWF (Enveloppe du Comité Local des Pêches de 1.000.000 euros dont 500.000 euros de FEP) dont l'objet est la protection des ressources et promotion et commercialisation des produits de la pêche.

Fonds Européen pour la Pêche (FEP)

2,3 Millions d'Euros en PACA

- ✓ *Exploiter durablement les ressources de pêche;*
- ✓ *Renforcer la compétitivité et la viabilité des opérateurs du secteur ;*
- ✓ *Promouvoir des méthodes de pêche et de production respectueuses de l'environnement ;*
- ✓ *Apporter un soutien adéquat aux personnes employées dans le secteur ;*
- ✓ *Favoriser le développement durable des zones de pêche.*

AXE 3 : EUROPE ET COOPERATION TERRITORIALE

En raison de son positionnement géostratégique au carrefour de la Méditerranée et à l'interface entre l'Europe et la rive Sud de la Méditerranée, le Var est naturellement ouvert vers l'extérieur. Dans un souci de partage d'intérêts et de recherche de complémentarité, il revient au Département de **favoriser les coopérations afin de participer au développement harmonieux, équilibré et durable des territoires.**

Les programmes de coopération territoriale constituent une réelle opportunité pour le Département.

Dans les années à venir, la politique régionale européenne soutiendra, sous forme d'appels à propositions de préférence des projets développés dans un cadre international sur la base **d'échanges avec d'autres régions.**

Il faut donc d'ores et déjà **préparer ces partenariats en organisant dès à présent des coopérations** pouvant prendre différentes formes : échanges d'expériences, réponse à des appels à propositions.

Objectif de Coopération Territoriale Européenne 2007-2013 un outil au service des territoires

- ✓ Volet transnational au titre des **programmes MED et Espace Alpin (291 M€ en PACA),**
- ✓ Volet transfrontalier France-Italie au titre du programme **ALCOTRA (150 M€ en PACA),**
- ✓ Volet interrégional au titre du programme **INTERREG IV C (321 M€ en PACA),**

DEUX PROJETS DE COOPERATION EMBLEMATIQUES :

ALCOTRA

Un Pôle d'Excellence, Education et Formation pour favoriser les échanges

- ✓ Piloté par la région Piémont en Italie
- ✓ 25 partenaires européens
- ✓ 9 collègues varois impliqués
- ✓ Des échanges de classes
- ✓ Des projets communs
- ✓ L'apprentissage des langues
- ✓ Un budget total de 9,5 M€
- ✓ Participation du Conseil général de 161000 €
- ✓ Environ 60% d'aide FEDER est prévue

FLORMED

Un projet emblématique pour le Var

- ✓ Expérimentation et promotion autour de l'horticulture méditerranéenne
- ✓ Un partenariat avec Hyères Hortipôle, la SICA Marché aux Fleurs...
- ✓ Une rencontre transnationale à organiser en 2010 dans le Var ayant pour vocation à faire se rencontrer les acteurs du projet et à favoriser l'information et l'échange d'expérience
- ✓ Mise en place d'actions innovantes pour les secteurs publics et privés
- ✓ Budget total 1,8 M€
- ✓ Participation du Conseil général de 93 000 €
- ✓ 70% d'aide FEDER est prévue

AXE 4 : EUROPE ET JEUNESSE

En partenariat avec les associations locales, le Département pérennisera ses actions en faveur de la mobilité des jeunes varois au sein de l'Europe et l'apprentissage des langues européennes : *Service Volontaire Européen (SVE), échanges de jeunes, ERASMUS*. En 2009, c'est plus d'une centaine de jeunes qui ont bénéficié d'une bourse du Conseil général dans le cadre de leur projet de SVE ou ERASMUS.

« Les Eurotrophées dans les collèges »

Pour faciliter l'accès des jeunes varois aux politiques européennes, le Département organise chaque année le concours « les Eurotrophées des collèges varois ». Basé sur le volontariat pour chaque établissement souhaitant y participer, ce concours consiste en la création, par une classe de collégiens, d'un journal sur l'Europe, avec pour seul impératif dans le choix des thèmes, un article sur le Développement Durable.

AXE 5 : EUROPE ET MEDITERRANEE

L'**Union pour la Méditerranée** a été officiellement créée en 2008 à Paris et a pour objectif d'améliorer et de renforcer les relations entre les pays de l'Union européenne et ceux de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient. Elle compte 44 membres dont les 27 pays de l'Union Européenne.

En s'appuyant sur les programmes européens actuels, l'objectif pour le Département est **d'élaborer un programme intégré impliquant tous les grands acteurs du Var** dans une dynamique de développement euro-méditerranéenne.

Quelques thèmes de travail :

- la dépollution de la Méditerranée
- les autoroutes de la mer et autoroutes terrestres
- la protection civile (programme commun pour prévention et réaction aux catastrophes naturelles)
- le plan solaire méditerranéen (énergies alternatives)
- l'enseignement supérieur et recherche, université euro-méditerranéenne
- l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises

Sur la base de ces thèmes et en s'appuyant sur les programmes européens actuels, l'objectif pour le Département est d'élaborer un programme intégré impliquant tous les grands acteurs du Var dans une dynamique de développement euro-méditerranéenne.

Dans ce cadre et dès 2010, **le premier engagement fort du Département est la création d'une « Agence Méditerranéenne Villes et Territoires Durables »** en collaboration avec la DATAR (Délégation Interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'Attractivité régionale). Ce projet s'inscrit dans une logique de coopération, de formation et d'appui aux politiques territoriales en Méditerranée, notamment au Maghreb.

Le rôle de cette « agence méditerranéenne des Villes et territoires durables » est de répondre aux besoins d'accompagnement des acteurs territoriaux des deux rives de la Méditerranée (autorités locales, services déconcentrés). Pour cela, un dispositif de formation, d'échange et de coopération pour promouvoir des démarches intégrées et exemplaires de développement territorial dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée seront mis en place.

Plus largement, le rôle du Département sera de recenser et coordonner les initiatives des acteurs varois autour du projet intégré euro-méditerranéen, de relancer la dynamique Club Europe Var avec l'identification de projets de développement communs, de travailler sur la veille des programmes de coopération en méditerranée et sur l'information des acteurs mobilisés autour du projet intégrant des opportunités de financement.

Le Var possède ainsi tous les atouts pour développer un projet euro-méditerranéen, s'inscrivant pleinement dans les orientations d'une future politique territoriale européenne, ce positionnement permettra au Département de participer de manière proactive aux réflexions menées au sein de l'UPM et de peser dans les débats.

Le Var doit être un véritable acteur dans la mise en œuvre de la politique européenne sur les territoires.

Les orientations des programmes communautaires de demain se profilent déjà. C'est pourquoi, afin d'être acteur du changement, il est indispensable d'inscrire le Var dans une **dynamique d'anticipation** et d'assurer une **veille proactive** sur l'ensemble des politiques européennes, tous domaines confondus.

La Var doit occuper une place **stratégique sur le plan européen** pour faire reconnaître ses spécificités territoriales, peser dans les réflexions et débats et intensifier la participation des acteurs varois dans les programmes.

Le Club Europe Var

Les acteurs du Club Europe Var (UPV, TVT, chambres consulaires...) s'engagent à mutualiser les informations et les moyens dont ils disposent en matière européenne et à s'impliquer dans des démarches communes sur le plan européen et international.

LES CHOIX POLITIQUES

Conscient des enjeux environnementaux, sociaux et économiques de notre planète, le Conseil général du Var s'est engagé depuis 2004 dans une politique globale de développement durable. Cet engagement s'est concrétisé tant dans les contrats de territoire, véritables outils de cohérence territoriale, qu'au travers de la mise en place de nombreuses actions : construction de collèges Haute Qualité Environnementale, labellisation des zones d'activité, jardins d'insertion sociale, nouveau réseau de transports inter-urbains (Var'lib, écobonification des aides aux communes ...).

En 2008, suite au Grenelle de l'Environnement, le Département se fixe 4 priorités :

➤ **Les économies d'énergie et les énergies renouvelables** afin de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et de faire face aux saturations du réseau électrique dans le département.

➤ **La réduction et la gestion de la production de déchets** : chaque Français produit en moyenne 1 kg de déchets par jour. Le Grenelle de l'environnement fixe l'objectif de 7 % de réduction par habitant des ordures ménagères et assimilées, sur une période de 5 ans. Volontaire dans la démarche, le Conseil Général instaure des actions exemplaires en appliquant les principes de la prévention de la production des déchets à ses propres services, en sensibilisant les varois à la consommation responsable, et en les encourageant à modifier leurs comportements.

➤ **Les ressources et l'utilisation économe de l'eau** afin de préserver la qualité de cette ressource et de limiter les épisodes de sécheresse que subit le Département depuis plusieurs années. En effet, un Varois ou un touriste en vacances dans le Var consomme en été 300 litres d'eau par jour, alors qu'en moyenne un Français consomme 150 litres d'eau par jour.

➤ **L'utilisation économe de l'espace** : en presque 20 ans, la part des territoires urbanisés a augmenté de 59% dans le Var. En conséquence, le Conseil général souhaite favoriser le développement de ses territoires tout en maîtrisant l'urbanisation et le mitage des paysages varois afin de préserver les zones naturelles et agricoles.

✓ *En 2005, 1/3 de la population varoise avait moins de 29 ans et ¼ plus de 60 ans, alors qu'en 2030 il est prévu qu'1/3 de la population ait plus de 60 ans.*

✓ *Un Français produit 1kg de déchets par jour.*

✓ *Un Varois ou un touriste en vacances dans le Var l'été consomme 300 litres d'eau par jour alors qu'en moyenne un Français consomme 150 litres par jour.*

✓ *En presque 20 ans, la part des territoires urbanisés a augmenté de 59% dans le Var.*

LE CONTEXTE

Depuis 2009, le Conseil général encourage également les collectivités territoriales du Département à favoriser le développement durable.

Le Département du Var a ainsi instauré un système d'éco-bonification des aides aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : le montant de la subvention départementale versée à une collectivité pour un projet est augmenté de 10% si ce projet répond à l'une des 4 priorités citées ci-dessus et si cette collectivité s'engage dans une démarche globale de développement durable.

En 2010, le Conseil général poursuit son engagement dans une démarche globale de Développement Durable à travers :

- Son exemplarité en tant que collectivité « responsable »
- Les politiques publiques qu'il met en œuvre
- Les partenariats qu'il noue avec les différents acteurs du territoire (collectivités, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, associations,...)

Ainsi, en 2010, 2 grands axes d'engagements structureront cette démarche :

- L'élaboration de l'Agenda 21,
- Le renforcement du développement durable dans la mise en œuvre des politiques départementales.

L'ELABORATION DE L'AGENDA 21

En 2010, le Département s'engage dans la réalisation de l'Agenda 21 Départemental. La première étape est la réalisation du diagnostic. L'état des lieux de l'action du Conseil général au regard du développement durable s'appuiera dès 2010 sur la participation des varois. En effet, la participation constitue un principe essentiel de toute démarche de développement durable. Elle englobe à la fois la sensibilisation des publics, mais aussi la concertation des acteurs.

L'Agenda 21, véritable stratégie globale pour le territoire varois, permettra de répondre aux finalités du développement durable (définies dans la Stratégie Nationale de Développement Durable) :

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Lutte contre le réchauffement climatique,
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- Dynamique de développement des modes de production et de consommation durables.

✓ *L'Agenda 21 est une démarche globale et concrète, par laquelle le Conseil général s'engage à accompagner le développement durable de ses territoires.*

✓ *L'Agenda 21 rassemble et met en cohérence toutes les actions des politiques départementales en faveur du développement durable*

✓ *Il s'appuiera sur les dynamiques et les actions déjà engagées.*

✓ *L'objectif de l'Agenda 21 est de préparer le VAR de 2030 en prenant en compte les enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans une large concertation.*

a) La sensibilisation

La sensibilisation au développement durable se fera en 2010 :

- Au sein de la collectivité avec des actions telles que la participation à la Semaine du Développement Durable en avril 2010 pour l'ensemble des agents,
- Auprès des usagers, notamment grâce aux manifestations existantes (comme la fête du livre), sur lesquelles le Conseil Général s'appuiera pour informer le grand public sur les thématiques clefs du développement durable.

b) La concertation

Parce que l'Agenda 21 est un projet phare, le Conseil général concertera, en 2010, l'ensemble des varois.

L'avis des partenaires et des collectivités du Département (communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, chambres consulaires, associations,...) sera sollicité dans le cadre de conférences territoriales thématiques sur le développement durable.

L'INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES ET LES ACTIONS DU CONSEIL GENERAL

Conscient de la nécessité d'allier développement économique, préservation de l'environnement et solidarité, le Département souhaite intégrer le développement durable à ses différentes échelles d'intervention :

a) Les chantiers prioritaires

Le Conseil général s'engage sur des chantiers prioritaires pour le Var.

Parce que certaines problématiques du territoire ne peuvent attendre, le Conseil général se mobilise pour y apporter des solutions, tant dans le cadre de ses compétences propres que de ses interventions volontaristes.

C'est le cas du plan de sécurisation électrique. Aujourd'hui, le Département connaît une certaine fragilité dans son approvisionnement en électricité. Pour régler durablement ce problème, et en complémentarité de l'action de l'entreprise Réseau de Transport d'Electricité qui doit sécuriser le réseau électrique d'ici 2015, le Var s'engage immédiatement à mettre en œuvre des actions selon deux axes complémentaires : les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

b) Le Conseil général, une collectivité exemplaire

En tant qu'institution publique, le Département se doit d'intégrer le développement durable au sein même de sa gestion. Ainsi, les actions initiées en ce sens se poursuivront en 2010 :

- ✓ Le renforcement de l'insertion de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics : prise en compte du respect de l'environnement et de l'insertion sociale de personnes en difficulté dans les travaux et les achats réalisés par le Conseil général
- ✓ L'achat de produits biologiques et locaux pour les repas pris en charge par le Conseil général dans ses cantines
- ✓ La généralisation de la collecte sélective des déchets dans les bâtiments du Conseil général
- ✓ La mise en œuvre d'un **Plan de Déplacement Entreprise** en 2010

LE PLAN DE DEPLACEMENT ENTREPRISE

Le Plan Déplacement Entreprise est une démarche collective prenant en compte de manière globale la problématique de tous les déplacements des agents de la collectivité, et visant à améliorer leurs déplacements quotidiens domicile – travail et professionnels.

Aussi, le Conseil général du Var va associer l'ensemble des agents dans la mise en place du Plan Déplacement Entreprise (PDE) en prenant en compte leurs pratiques actuelles et leurs attentes et en proposant des modes de déplacements les mieux adaptés.

Le Plan Déplacement Entreprise est l'une des actions phares de l'Agenda 21, un projet d'envergure qui marquera l'année 2010. La collectivité souhaite agir en faveur du « bien être » de l'ensemble des agents en promouvant de manière efficiente et efficace l'utilisation des modes de transports les plus adaptés.

La collectivité s'est fixée **trois objectifs principaux** :

- Etre exemplaire en matière de préservation de l'environnement (diminution des émissions de gaz à effet de serre).
- Réduire les coûts liés à l'utilisation des véhicules (carburants, entretien, gestions, stationnements...) pour les agents et la collectivité.
- Impliquer l'ensemble des agents dans le cadre du dialogue interne.

En 2008, selon une enquête INSEE, les Français ont consacré 15% de leur budget aux Transports, en sachant que le coût annuel d'une voiture particulière (6000 €) est près de 20 fois supérieur à celui lié à l'utilisation des transports publics (310 €) et 60 fois supérieur au coût d'un vélo équipé et entretenu (96 €).

*Au Conseil général du Var
4700 agents implantés sur 200
sites et 46 communes sont
concernés par le plan de
déplacement entreprise.*

Une enquête auprès de l'ensemble des agents du Conseil général sera réalisée afin de connaître leur pratique et leurs attentes pour l'ensemble des déplacements.

Après une concertation interne et externe, notamment auprès des partenaires en charge du transport, le Département s'engage à proposer et mettre en œuvre un plan d'actions pour les déplacements des personnels de notre collectivité.

“Le Var s’engage”

Qualité et performance de la collectivité

Gestion financière, qualité et performance

- Stratégie financière
- Certification qualité
- Évaluation et maîtrise de gestion

Administration, Ressources et fonctionnement de la collectivité

- Finances et assemblées
- Patrimoine et bâtiments
- Affaires juridiques, marchés
- Systèmes d’informations
- Relations publiques
- Ressources humaines - Médecine du travail

LA MAITRISE DE LA FISCALITE ET LA GESTION DE LA DETTE

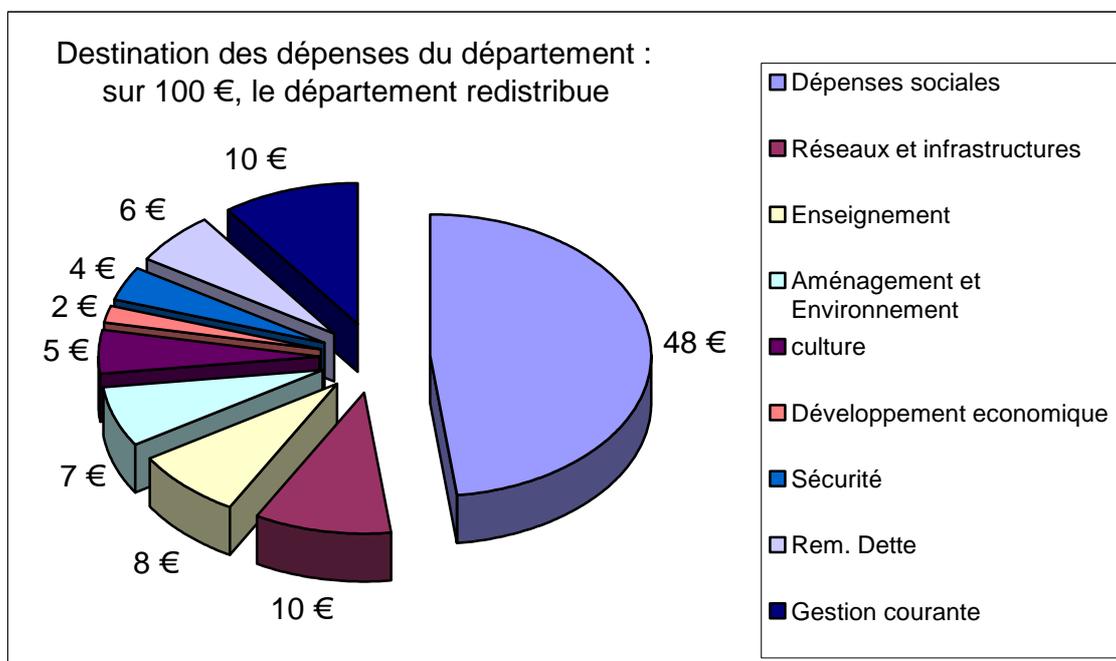
La gestion financière du Département doit se caractériser par une **optimisation des moyens financiers** mise en œuvre, par une réactivité accrue aux besoins de financement émergents, par une crédibilité constante vis-à-vis de nos partenaires extérieurs et par le maintien de l'image de bon gestionnaire acquise au fil des ans par le Conseil général du Var.

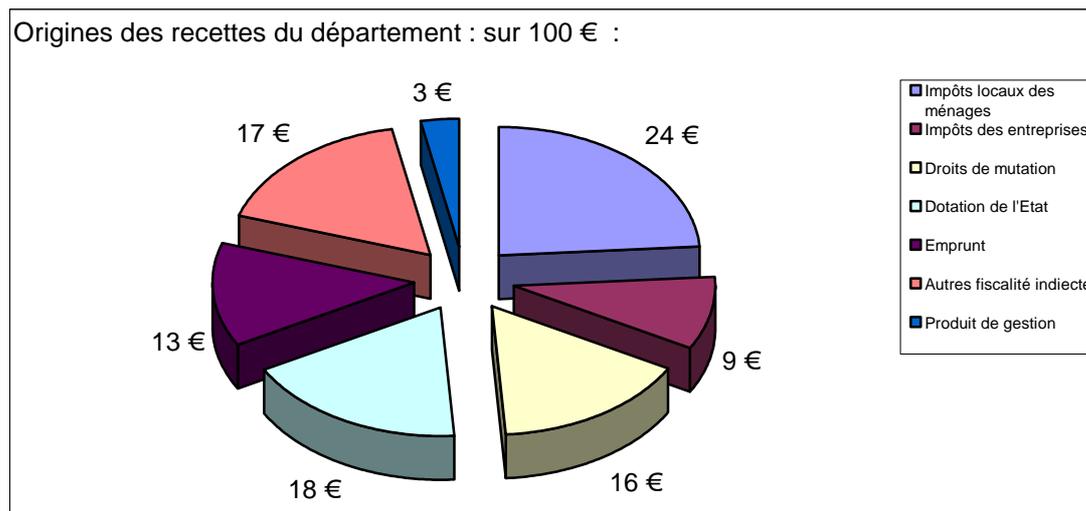
Un travail portant sur l'analyse de l'activité antérieure réalisée et sur les écarts pouvant être constatés entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus, servira de socle à l'optimisation des enveloppes qui seront attribuées par politiques publiques départementales.

Le Conseil général s'appuie en matière de gestion financière sur deux axes forts :

- la modération de la politique fiscale,
- la maîtrise de l'endettement.

REPERES





STRATEGIE FISCALE : LIMITER LA PRESSION FISCALE

Malgré une réduction progressive des marges de manœuvres financières et un environnement toujours marqué par la crise économique, le Département n'a pas augmenté ses taux de fiscalité depuis 2006.

Au regard de la situation économique, il apparaît peu opportun de recourir au levier fiscal. Toutefois, afin de faire face d'une part à nos obligations légales et, d'autre part, à nos engagements pris tant en faveur des varois que de nos partenaires, il a été décidé de limiter la progression des dépenses de fonctionnement à un niveau proche de l'inflation prévisionnelle pour 2010

En matière de recettes, la fiscalité départementale occupe une place prépondérante (plus de 2/3 des ressources). Celle-ci se répartit entre la fiscalité directe (48 %) et la fiscalité indirecte (52 %).

Après plus de cinq années de hausse (11 % par an en moyenne), la recette des droits de mutation encaissée en 2008 est inférieure à celle encaissée l'année précédente (- 4.75%). Pour 2009, la tendance s'accélère dans la mesure où la recette encaissée a été de 166 M€ contre 229 M€ en 2008.

La fiscalité indirecte est également abondée par le transfert au département d'une part de taxe sur les conventions d'assurance qui permet le financement des nouveaux transferts de compétence et par la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (deuxième recette de fiscalité indirecte) qui finance le R.M.I. depuis 2004.

La stratégie fiscale du Département du Var ne pourra s'appuyer que sur la fiscalité directe.

En effet, les taxes indirectes, si elles représentent la majorité des recettes de fonctionnement, ne sont pas pilotées par le Conseil général.

L'objectif de limiter le recours au levier fiscal vise à maintenir les taux varois en dessous de la moyenne nationale.

En raison de bases fiscales ménages supérieures à la moyenne nationale, il convient de rééquilibrer l'imposition locale par une politique modérée et de maintenir les taux en dessous des taux moyens nationaux.

Comparaison des taux varois et de la moyenne nationale

	VAR 2009	Moyenne 2009 Départements Métropole hors Paris
Taxe d'habitation	6,15 %	7.73 %
Taxe foncier bâti	7,43 %	10.48 %
Taxe foncier non bâti	23,44 %	25.31 %
Taxe professionnelle	8.55 %	8.98 %

Pour atteindre les taux moyens nationaux, le département devrait augmenter de 25,5% le taux de taxe d'habitation et de 41% celui du Foncier Bâti
En matière de classement national, le Var possède le 11ème plus faible taux de taxe d'habitation et 8ème plus faible en matière de foncier bâti.

Le recours à une hausse de la fiscalité en 2010 est inévitable malgré une modération de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, nos engagements seront maintenus et les taux varois resteront en dessous de ceux de la moyenne nationale alors même que la suppression de la taxe professionnelle vient limiter le pouvoir fiscal du département.

A titre d'exemple, les dépenses sociales (1^{ère} compétence départementale) progresseront de 34 M€ entre 2009 et 2010 alors que la fiscalité directe génèrera un gain de 17 M€.

STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2009, l'encours de dette est de près de 705 millions d'euros (contre 615 millions d'euros en 2007) soit un peu plus de plus de 700 euros par habitant.

En 2009, le département a recouru à l'emprunt pour un montant de 120 millions d'euros (contre 70M€ en 2008) . L'inscription pour 2010 devrait être de 130 M€ contre 165 M€ en 2009

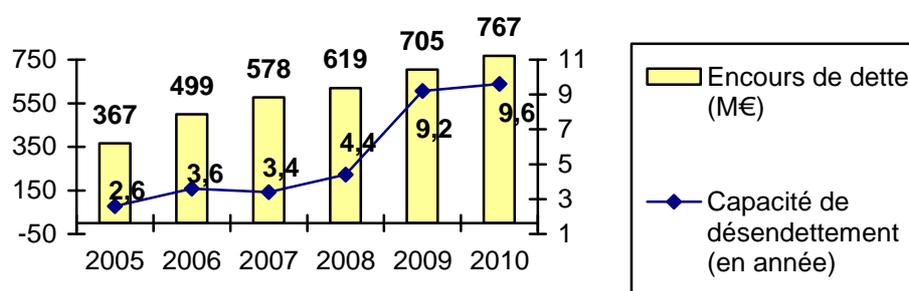
Ainsi, le recours à l'emprunt du département se poursuit et l'impact financier sur le budget 2010 devrait atteindre 60 millions d'euros dont 38 millions d'euros consacrés au remboursement du capital.

Le département a durant l'année 2009 bénéficié de plusieurs opportunités lui permettant **d'optimiser sa dette et de réduire ses frais financiers**.

Ainsi, malgré une hausse de notre encours de dette, les frais financiers en 2010 devraient être stables par rapport à 2009.

Cette optimisation de la dette a pour objectif de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 ans. Ce ratio mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette avec l'épargne brute

Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement





EFFICACITE ET VALORISATION D'IMAGE

Sur le domaine de la commande publique, l'obtention de la certification ISO 9001 en 2005 et son renouvellement illustre la volonté constante du département d'améliorer la satisfaction des usagers.

Cette distinction atteste des efforts réalisés par la collectivité pour inscrire l'activité marchés dans un cadre de fiabilité et d'efficacité.

Cette certification confère un mode de management interne qui fait se poser les questions essentielles et y répondre : la seule finalité est la prestation aux usagers.

La démarche Qualité nous a conduit, dans une première phase, à améliorer nos pratiques en terme de passation de marchés : respect de la programmation, maîtrise des délais internes, meilleure information des candidats ... et à traduire la politique de proximité et de territorialisation dans la commande publique de la collectivité.

Aujourd'hui, une deuxième phase conduit la collectivité à l'extension en 2010 de la certification ISO 9001, à l'exécution des marchés : respects de la qualité, coûts et délais des marchés passés, réduction des délais de paiements, évaluation en fin d'exécution...

LE CONTEXTE

Comme tous les organismes publics, pour assurer ses missions, le Conseil général du Var s'approvisionne auprès de nombreux fournisseurs pour satisfaire les besoins des varois.

Le recours à la commande publique concerne tous les secteurs d'interventions de la Collectivité : solidarités, constructions et rénovations des collèges, domaine de l'éducation, constructions, entretien et aménagements routiers, transports ou encore la culture, le développement économique....

Repères

En 2008 :

- ✓ 722 marchés
- ✓ un montant total de 96 730 482 € HT,
- ✓ 9% du budget du département
- ✓ 338 marchés de travaux pour un montant de 53 968 696 € HT
- ✓ 137 marchés de fournitures pour un montant de 11 312 604 € HT
- ✓ 297 marchés de services pour un montant de 31 449 181 € HT

LA DEMARCHE QUALITE de la collectivité vise à améliorer l'image du département et la satisfaction de ses administrés.

Les objectifs annuels, définis à partir des besoins et attentes des usagers, des exigences réglementaires et des évolutions du contexte économique et social, sont établis, suivis, analysés et revus régulièrement.

Mener une politique de proximité et de territorialisation à travers la commande publique est un axe majeur maintenu sur 2010, en particulier pour :

- **Valoriser l'identité varoise** et conforter le rayonnement du Département, en particulier dans le secteur des produits alimentaires.

En 2009, 30% du montant des achats réalisés pour l'organisation des fêtes et cérémonies portent sur des produits issus du territoire varois.

L'objectif visé pour 2010 est de conforter ce résultat et d'inciter, dans une démarche globale engagée auprès des autres acheteurs public locaux, le recours aux produits varois pour les approvisionnements en circuits court. Exemple : projets pour l'introduction de produits bio dans la restauration scolaire des collèges.

De plus, le Conseil général mène une réflexion concertée pour la valorisation de l'identité locale dans les projets de construction de bâtiments publics et privés.

- **Mettre en évidence l'échelon de solidarité**, en généralisant la clause sociale dans les marchés publics afin de favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi pérenne des bénéficiaires, en particulier, du RSA.

En 2009, le nombre d'heures d'insertion professionnelle créées a atteint plus de 10000 heures, soit plus du double du résultat atteint en 2008 (global année 2008 à 4460 heures).

L'objectif d'augmenter encore le nombre d'heure d'insertion professionnelle est maintenu sur 2010.

L'achat est ainsi un levier permettant l'atteinte des objectifs de proximité, de solidarité et de préservation des ressources naturelles que le département s'est fixé.

"Une formation de conducteur pour se réinsérer professionnellement. ...

Les marchés publics conclus par le Conseil général du Var avec les entreprises pour l'exploitation du réseau VarLib offrent des opportunités d'emploi aux personnes en situation de retour à l'emploi (allocataires du RSA)."

"Le Conseil général a introduit dans ses marchés une clause d'insertion sociale. Très concrètement, les transporteurs liés désormais au Conseil général s'engagent à réserver des emplois pour les personnes en situation d'insertion professionnelle. Il s'agit d'encourager le retour à l'emploi d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA)."

"Les allocataires ont eu le choix de suivre ou non la formation pour obtenir le titre professionnel de conducteur de bus. Sachant que les entreprises de transport se sont engagées à recruter les personnes réussissant l'examen en fin de formation. Une quinzaine d'allocataires a répondu présent."

"Cette première expérience se révèle positive à tous les niveaux. Pour les transporteurs qui ont pu embaucher du personnel formé. Pour le Conseil général qui réussit avec l'instauration de cette clause sociale, à ramener vers l'emploi des personnes en difficultés professionnelles. Et enfin, et surtout, pour les allocataires eux-mêmes, qui découvrent un nouveau métier et sortent d'une situation d'isolement."

Extraits du magazine VarMag' N°151 du mois d'octobre 2009

Tout le Var pour 2 € avec Varlib

Dans un souci de **qualité et de performance** de l'action publique, le Conseil général a mis en place des démarches complémentaires et coordonnées.

Analyse et évolution de la qualité des prestations, contrôle sur l'utilisation des fonds publics, accompagnement pour l'efficacité des services, certification de la commande publique, il s'agit pour la collectivité de se doter des moyens nécessaires à l'amélioration des politiques publiques.

La Mission Evaluation du Conseil général s'inscrit dans cette démarche en participant à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des politiques départementales.

Elle contribue à développer et coordonner la culture, les outils et la pratique de l'évaluation et du pilotage au sein des services de la collectivité, et les met au service du projet départemental, afin d'en améliorer la lisibilité, la qualité et la performance.

Les domaines d'interventions de la Mission sont ceux de la collectivité, et particulièrement :

- Les politiques publiques et les schémas départementaux,
- Les contrats de territoire et la politique de territorialisation,
- L'activité de l'administration départementale au travers de la maîtrise de gestion.

LES OBJECTIFS

- ***Développer et diffuser la culture du pilotage, de l'évaluation et de la maîtrise de gestion au sein de l'institution départementale.***
- ***Mettre en œuvre, en concertation avec les délégations, la démarche de pilotage, d'évaluation de l'institution et les choix de la comptabilité analytique et de la maîtrise de gestion.***
- ***Accompagner les services dans la mise en place de projets ou de démarches d'évaluation spécifiques (actions structurantes, schémas départementaux, engagements majeurs ...).***
- ***Favoriser l'analyse et la diffusion des informations recueillies par une mise en débat à chaque niveau de l'institution, pour aboutir à un diagnostic partagé et à des prises de décision concertées.***

Ces objectifs se traduisent par les axes d'interventions suivants :

1. Accompagner et apporter un appui méthodologique à la mise en place de la comptabilité analytique et de la maîtrise de gestion

- ✓ Pour la maîtrise de gestion, élaborer un diagnostic partagé et définir un plan d'actions pour la mise en œuvre de la démarche;
- ✓ Pour la comptabilité analytique, en concertation avec les acteurs élaborer un plan d'actions pour la mise en œuvre de la démarche;
- ✓ Mettre en place des outils de valorisation des processus et activités (diagrammes de flux, activité R.H...);
- ✓ Définir et suivre la mise en œuvre d'outils informatiques destinés à favoriser l'implantation de la démarche analytique (requêtes de supervision, tableaux de bord de récolement...);
- ✓ Mettre en œuvre des revues des comptes (mesure de la fiabilité et exhaustivité de l'information financière).

Ces actions seront mises en œuvre, d'une part, au travers de la programmation qui été réalisée et notifiée aux services de la collectivité et, d'autre part, à la demande des services sur des sujets spécifiques, dans la mesure du plan de charge.

Au-delà, elles s'exerceront dans le cadre des travaux structurants de la collectivité (intégration du parc DDEA, mise en œuvre du schéma directeur informatique départemental...). A titre d'exemple, sur les projets d'application informatique pour que les intérêts de la comptabilité analytique et de la maîtrise y soient représentés.

2. Accompagner les services dans la démarche de suivi et d'évaluation des politiques publiques départementales

La démarche d'évaluation et de pilotage des politiques permet de clarifier et rendre lisible la stratégie de la collectivité :

- ✓ En déclinant ses priorités en une arborescence d'objectifs à trois niveaux (politiques, stratégiques, opérationnels),
- ✓ Par la définition d'indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs ,
- ✓ Identifier et apprécier les résultats et impacts des politiques et de la satisfaction des usagers et des partenaires,
- ✓ Par une analyse et un partage des résultats en tenant compte de la pluralité des points de vue de manière à faire émerger des pistes de progrès

Cette réflexion permet de resituer l'ensemble des interventions et des actions du département et de les mettre en cohérence (sectorielle / stratégique).

En 2010, la mission évaluation :

- ✓ *Poursuivra l'accompagnement des directions opérationnelles en stabilisant les arborescences d'objectifs. L'accent sera mis sur la définition d'indicateurs de résultat et d'impact et le recueil de données, avec un focus sur les territoires et publics concernés par l'action départementale.*
- ✓ *Accompagnera les directions dans l'évaluation des engagement majeurs du plan d'engagement.*

Parallèlement, seront développés :

- la conception et la mise en œuvre d'outils de pilotage et d'évaluation spécifiques,
- l'évaluation d'actions, programmes, dispositifs, schémas départementaux identifiés.

3. Evaluer la politique de territorialisation

L'évaluation de la politique de territorialisation comprend 3 volets :

➤ **L'évaluation du processus de territorialisation** en lui-même, qui doit permettre de :

- Identifier le mode de territorialisation tel que mis en œuvre dans le Var ,
- Évaluer sa mise en œuvre (et les difficultés éventuelles),
- Mesurer son efficacité, son efficience, sa pertinence, sa cohérence,
- Mesurer sa plus value.

➤ **L'évaluation des Contrats de Territoire** afin de:

- Evaluer dans quelle mesure les actions portées en maîtrise d'ouvrage départementale ou subventionnées au titre de l'aide aux communes répondent globalement aux enjeux définis dans les Contrats de Territoire (efficacité, efficience, pertinence, cohérence, impacts...).
- Mesurer les évolutions des caractéristiques des territoires.

➤ **L'évaluation des actions structurantes portées en maîtrise d'ouvrage départementale et inscrites aux Contrats de Territoire** afin de mesurer d'une part, leur pertinence, leur efficacité, leur efficience, leur cohérence et leurs impacts et d'autre part, d'identifier les éventuelles difficultés de mise en œuvre et de déterminer les voies d'amélioration en fonction des enjeux propres aux actions.

Ces évaluations sont menées en concertation avec les directions concernées via la constitution d'équipe de travail dédiée et conduisent à la rédaction de **rapports d'évaluation** formulant un certain nombre de préconisations et des suites à donner. Elles sont également l'occasion **de concevoir et de mettre en œuvre des outils de pilotage et d'évaluation**, favorisant ainsi la diffusion de la culture et des outils d'évaluation au sein des services et assurant leur mise en œuvre dans la durée.

En 2010, le travail d'évaluation portera notamment sur :

- *le deuxième volet de la politique de gestion de l'ENS du Vallon Sourn ;*
- *la politique d'ouverture des collèges sur 2 territoires (hors Fayence et Aire Dracénoise déjà traités) ;*
- *les travaux menés sur la RD25 ;*
- *le mode de territorialisation des services tels que mis en œuvre par la collectivité ;*
- *l'évolution des caractéristiques des territoires via les données réactualisées par l'INSEE ;*
- *la consolidation des outils de suivis de l'aide aux communes.*

- *la restitution des conclusions des rapports d'évaluations finalisés et validés en 2009 (rapports relatifs à l'ENS du Vallon Sourn, à l'Ouverture des Collèges sur les territoires de Fayence et de l'Aire Dracénoise ; à la Maison de l'Economie du Haut Var Verdon ; au réseau Equi'découverte et aux CLI de Provence Méditerranée et Var Estérel).*

4. Promouvoir la culture de l'évaluation, du pilotage, et de la maîtrise de gestion

► Organiser des séances de formation sur les différentes thématiques, outils et étapes du pilotage, de l'évaluation, de la comptabilité analytique et de la maîtrise de gestion :

Les travaux conduits avec les directions ont mis en exergue la nécessité d'organiser des formations internes sur les pratiques et outils de pilotage et d'évaluation. En 2010, une enquête interne sera lancée afin d'affiner les besoins des directions et mettre en place des formations ciblées.

Parallèlement, seront poursuivies des formations/actions relatives aux différentes étapes de l'élaboration d'enquêtes : *la définition des objectifs, la détermination de l'échantillon, l'identification de la forme de l'enquête, l'élaboration du questionnaire, le recueil et la saisie des données, le dépouillement, l'analyse des données et la présentation des résultats...*

En 2010, la mission évaluation accompagnera notamment la Délégation Générale Développement Durable et Bâtiment dans l'élaboration et l'analyse de l'enquête destinée à la définition d'un Plan de Déplacement Entreprise dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 au sein du Conseil général du Var.

► Assurer une veille et prospective dans le domaine de l'évaluation

La mission Evaluation représente l'institution à des groupes de travail ou des colloques régionaux ou nationaux consacrés à l'évaluation : la mission s'implique dans des réseaux de partenaires locaux, régionaux, nationaux autour de l'enjeu de développement de l'évaluation des politiques publiques. Ainsi, la mission évaluation participe notamment aux travaux de la Société Française d'Evaluation et du réseau des contrôleurs de gestion départementaux.

► Aider à la mise en place d'outils et de méthodes spécifiques d'évaluation, de pilotage ou de comptabilité analytique

Il s'agit d'apporter, à la demande des délégations et services, et pour répondre à des besoins spécifiques, un appui méthodologique aux services et directions à :

- l'élaboration de diagnostics,
- la définition, la conception et la réalisation de projets,
- l'insertion de clauses spécifiques et de grilles d'évaluation dans les conventions et marchés passés avec les partenaires et/ou les tiers,
- La mise en place d'outils d'évaluation.

CONTROLE DE GESTION EXTERNE

LES OBJECTIFS

La Mission du Contrôle de Gestion Externe travaille sur trois axes :

- Elle assure **la centralisation de tous les dossiers de subventionnement des associations**. Elle vérifie le bon état des dossiers, et de manière interactive, participe à leur bon acheminement vers les directions opérationnelles.
- Elle **joue le rôle de conseil et d'alerte auprès des directions opérationnelles** de la Collectivité dans leur mission d'instruction des partenariats financiers notamment sur le plan du contrôle des comptes.
- Elle est **un interlocuteur interne, mais aussi externe** auprès des Associations, des Sociétés dans lesquelles la collectivité est actionnaire et des organismes garantis **pour la simplification des procédures, la vérification des comptes et le suivi des préconisations**.

Sur le plan du projet, la Mission du Contrôle de Gestion Externe se propose :

- **D'être l'entité d'expertise et de conseil des directions opérationnelles** du Conseil Général pour ce qui concerne **le contrôle des relations financières** avec les partenaires privés.
- **De contribuer au développement d'une culture de gestion tournée vers l'efficacité de l' « euro public »** en travaillant sur les processus à l'œuvre au sein de la Collectivité et qui se matérialise par l'instruction, le suivi, le financement et le contrôle des financements des partenaires extérieurs.
- De contribuer à la permanence **d'un dialogue de gestion constructif et équitable avec les partenaires de la Collectivité**.

MISSIONS / ACTIVITES ET PERSPECTIVES

☞ **MISSION N°1 : P OURSUIVRE LA FACILITATION DES ECHANGES AVEC NOS PUBLICS**

Activité : Poursuivre la dématérialisation des procédures et des échanges

Objectif : Faciliter les échanges d'information relatifs aux associations ayant trait en amont à leur demande de subvention et en aval à la publicité des comptes.

✓ **Dématérialiser les échanges avec les associations**

Alléger le dispositif de transmission des dossiers par la mise en place progressive d'une dématérialisation .

A compter de septembre 2007, l'unité centralisation a mis en place la notification dématérialisée aux Services instructeurs des dossiers de demande de subvention réceptionnés par la MCGE (2250 dossiers reçus) , cette action s'est poursuivie et étendue en 2009 avec les accusés de réception dématérialisés des dossiers auprès des associations.

	Unité de mesure	Résultat 2009	Objectif 2010
*Taux de dématérialisation des accusés de réception associatifs	Nombre d'échanges mail / nombre d'échanges associatifs	84%	> 75%

Développer les relances ou les questionnements relatifs à la publicité des comptes par voie dématérialisée

	Unité de mesure	Résultat 2009	Objectif 2010
*Taux de dématérialisation de échanges dans le cadre de la publicité des comptes	Nombre d'associations pour lesquels un échange par voie dématérialisé à été réalisé/ nombre d'associations contactées dans le cadre du mailing de la publicité des comptes	64 %	> 50 %

Il s'agit de demandes MCGE qui soit, font suite à une non réception des documents demandés ou à une réception incomplète, soit, vise à obtenir des compléments comptables pour une meilleure exploitations des informations transmises.

✓ **Mettre à jour la base de données des 1913 Tiers associatifs et des 29 Documents en ligne relatifs aux demandes de subvention, dont 26 imprimés de demande de subvention déclinés par direction. Sans oublier les quelques modifications intervenues dans le courant de l'année, modifications liées aux dispositifs répertoriés dans le guide des aides départementales.**

✓ **Transmission et saisie des comptes des partenaires par voie dématérialisée**
Ce projet reste à l'étude; une première tentative d'import de fichier de cabinet comptable ayant connu des obstacles techniques. Avec le changement de configuration de l'environnement informatique de l'outil métier PARTENAIREs de nouvelles possibilités sont envisagées.

☞ **MISSION N°2 : INSTAURER ENTRE LA MISSION DU CONTROLE DE GESTION EXTERNE ET LES DIRECTIONS OPERATIONNELLES, UN PARTENARIAT INTERACTIF POUR LE SUIVI DYNAMIQUE DES COMPTES DES PARTENAIRES**

Activité : Réaliser des contrôles plus étendus et adaptés aux enjeux

Objectif : Transfert de compétences au profit des directions opérationnelles en matière d'analyse financière et comptable des structures subventionnées afin d'orienter les futures décisions de financement.

✓ **Diffusion spontanée par la Mission du Contrôle de Gestion Externe, de ratios et d'information** par le biais d'une information proportionnée pour la détection des anomalies ou risques au profit des directions opérationnelles.

Cette mission se matérialise sous diverses formes de l'alerte synthétique (sur les comptes), à l'audit (relation juridique, financière, activité et organisation générale de l'association) en passant par l'analyse interne (comptes + partenariat) ; Il a été jugé pertinent de recenser l'ensemble des actions menées par strate associative, afin d'identifier un taux de couverture global.

Taux d'associations du périmètre de publicité des comptes N-1 couvertes par une action de contrôle MCGE

	Unité de mesure	Résultat 2008	Résultat 2009 **	Objectif 2010
*Taux de couverture des associations recevant plus de 153K€ de subvention	Nombre d'associations faisant l'objet d'une alerte au service/ nombre de comptes d'associations reçues	89%	94%	> 75%
*Taux de couverture des associations recevant entre 152K€ et 75K€ de subvention	Nombre d'associations faisant l'objet d'une alerte au service/ nombre de comptes d'associations saisis	59%	68%	> 50%
*Taux de couverture des associations recevant moins de 75K€ de subvention	Nombre d'associations faisant l'objet d'une alerte au service/ nombre de comptes d'associations saisis	66%	45%	> 33 %

(*) Le périmètre de publicité comprend un seuil recevant moins de 75K€ de subvention. Pour ce second seuil seules les associations dont la subvention représente plus de 50% de leur produits d'exploitation sont tenues de fournir leur compte pour la publicité. Seul sont retenus les associations ayant fourni des documents comptables. Au total le dénominateur des trois strates totalise autour de 300 associations

(**) résultat 2009 : les analyse/alerte sur les comptes 2008, se finalisent début N+ 2 (2010), les comptes N, étant transmis à compter de août N+1. les chiffres fournis ici sont arrêtés au 15/01/2010 et intègre les actions en cours. D'autres alertes sont programmées sur les comptes 2008 d'ici la fin du premier trimestre 2010. L'intégralité des résultats est arrêtée pour le rapport de performance.

✓ **Accompagnement des Directions dans le suivi post analyses ou post audit.**

La démultiplication des actions d'analyses ou d'alerte, le plus souvent à réception des documents comptables dans le cadre de la publicité des comptes, a fait naître un besoin d'accompagnement des services dans la mise en place des préconisations dégagées ; Cette action se concrétise par la participation à des réunions de travail tant internes qu'externes en présence des partenaires, mais également par l'actualisation des constats aux vues de derniers éléments comptables, même provisoire ou prévisionnel, et/ou par un suivi technique de point comptable directement auprès des partenaires (courrier aux cabinet comptable ou CAC).

En 2010, la MCGE mettra en place un outil de suivi de ce type d'intervention, essentiellement qualitative.

☞ **MISSION N°3 : POURSUIVRE ET DEVELOPPER LA MISSION DE CONTROLE DE LA MCGE SUR LES PARTENAIRES PAR LA REALISATION D'AUDITS PAR UN CABINET EXTERIEUR EN FONCTION DES BESOINS DE LA COLLECTIVITE**

Activité : Optimiser l'utilisation du marché d'audit externe

Objectif : Répondre de façon adaptée aux besoins d'un nombre représentatif de Directions et utiliser de façon optimale le marché d'audit

Pour ce faire, la Mission du Contrôle de Gestion Externe recherche la satisfaction des besoins d'audit identifiés avec les directions opérationnelles, en dégageant des priorités elle établit une programmation sur la durée du marché.

Volume d'activité

	Résultat 2008	Résultat 2009	Objectif 2010
Nombre d'audits réalisés	7	9	7

N.B: Le nombre d'audits réalisés annuellement est encadré par les délais réglementaires incompressibles de la procédure et de l'enveloppe maximale du marché. Enfin, le prix unitaire des audits varie et impacte le nombre maximale théorique (entre 7 et 11) .

* année de comptabilisation est l'année de remise du rapport définitif, à noter pour 2009 comptabilisation d'un audit finalisé en janvier 2010.

Taux de consommation des crédits disponibles pour les audits

	Résultat 2008	Résultat 2009	Objectif 2010
Taux d'utilisation des crédits	100%*	83 % *	>60%

* Il s'agit des crédits engagés au 31/12 sur l'ensemble des crédits affectés à cette mission (BP + report) ;L'année 2009 dernière année du marché actuel doit voir l'exécution des audits finalisée avant le 31/12, le taux de réalisation est donc théoriquement plus faible que la seconde année qui autorise la programmation de missions à cheval sur deux ans. Il en sera de même pour 2010, première année du nouveau marché.

Taux de couverture des différentes politiques départementales par ce contrôle

Cet indicateur est dédoublé. En effet, certaines Directions concentrent un nombre important d'associations, elles ont donc été pondérées afin d'appréhender plus qualitativement le taux de couverture de cette mission.

	Résultat 2008	Résultat 2009	Objectif 2010
Taux *de directions couvertes en nombre	40%	60%	Par an 33% des Directions couvertes
Taux * de directions couvertes après pondération	56%	62%	Par an 50% des Directions couvertes

** Nombre de Directions Instructrices bénéficiaires d'audit/Nombre de Directions Instructrices (11) dont la comptabilisation tient compte des réorganisation.*

LE CONTEXTE

La situation financière des collectivités est désormais impactée par les conséquences de la crise économique de 2008 (baisse des recettes issues des droits de mutation) et la mise en œuvre de la réforme des finances locales. Ces phénomènes viennent renforcer une exigence croissante à l'égard du service public, celle de faire mieux avec des ressources moindres.

La Direction des Finances et de l'Assemblée est donc réinterrogée dans ses fonctions et son positionnement. Au-delà de son cœur de métier (préparation et exécution budgétaires, travail comptable, exigences réglementaires,...), son rôle d'expertise et de prestataire est désormais amené à se développer pour fiabiliser et communiquer les informations, aider à la décision, diffuser une culture commune de gestion et de résultats, s'impliquer de manière transversale dans les projets départementaux pour, in fine, permettre l'utilisation efficiente des ressources de la collectivité.

En ce sens, un premier axe de travail concoure à l'établissement de la stratégie fiscale et financière de la collectivité.

Dans un second axe, elle doit participer pleinement à la volonté de territorialiser et d'individualiser les services rendus au public en contribuant à l'amélioration du pilotage et de la performance de la collectivité, à la lisibilité de ses actions et en répondant aux besoins identifiés de ses interlocuteurs, à savoir les élus, la Direction Générale, les directions opérationnelles et leurs agents, et les citoyens – contribuables.

LES OBJECTIFS

Quatre objectifs stratégiques ont été dégagés, qui constituent le projet de la DFA pour l'année 2010 et ses engagements au sein de la collectivité.

1 : RENFORCER LE RECUEIL D'INFORMATIONS POUR APPORTER UNE AIDE A LA DECISION DANS LE DOMAINE FINANCIER

Contexte : Les incertitudes pesant sur les ressources de la collectivité appellent une dynamisation des fonctions de pilotage et d'expertise au niveau financier, afin de connaître précisément les marges de manœuvre disponibles et d'être force de proposition pour les utiliser au mieux et les développer.

Public – cible : Elus, Direction Générale, autres directions du Conseil général.

➤ **Initier la mise en place du règlement financier de la collectivité**

Contexte : La déconcentration de la gestion des crédits au niveau des directions opérationnelles doit nécessairement s'accompagner de la mise en place de procédures partagées et de dispositifs de contrôle.

Descriptif de l'action : Rassemblement dans un document unique (« le règlement financier ») de procédures partagées et adaptées aux besoins de la collectivité et des directions opérationnelles, en matière de préparation budgétaire (calendrier, documents à fournir,...), d'exécution, de gestion des crédits (Autorisations de Programme,...).

Objectifs : Harmoniser les pratiques financières au sein de la collectivité ; s'assurer du respect des procédures réglementaires et internes à la collectivité ; disposer d'informations financières fiables.

➤ **Effectuer des travaux de veille et de suivi pour rendre compte de façon régulière de la situation financière de la collectivité**

Contexte : Les contraintes financières actuelles rendent nécessaire un suivi fin de la situation de la collectivité afin de pouvoir procéder, en cas de besoin, à des ajustements infra-annuels.

Descriptif de l'action : Production des tableaux de bord de suivi des recettes et dépenses de la collectivité ; dispositifs d'échange d'informations avec la Chambre des Notaires du Var (note de conjoncture, suivi des transactions,..).

Objectifs : Aider au pilotage et au suivi des engagements de la collectivité ;

➤ **Réaliser des travaux de prospective financière**

Contexte : La collectivité prend des engagements pluriannuels (aide aux communes, Autorisations de Programme,...) et doit pouvoir déterminer leur montant en fonction de prévisions fiables de recettes, sur plusieurs exercices. De manière plus générale, la construction d'une stratégie fiscale et financière repose sur la production de telles données.

Descriptif de l'action : Réalisation d'un travail prospectif sur le budget de l'année N+1 au mois de Juin de l'année N ; Intégration de la pluriannualité dans la préparation budgétaire (Programme Pluriannuel d'Investissements, suivi des Autorisations de Programme,...).

Objectifs : Améliorer la connaissance des engagements pluriannuels de la collectivité ; appréhender les marges de manœuvre à moyen terme.

➤ **Etre source de proposition dans la recherche de financements nouveaux des projets de la collectivité**

Contexte : Les contraintes pesant sur les finances publiques doivent amener à diversifier les sources de financement par la recherche de partenaires et de nouvelles sources de recettes.

Descriptif de l'action : Ingénierie financière auprès des autres directions (montages innovants, gestion des fonds européens,...) ; poursuite de l'enquête auprès des directions sur leurs actions susceptibles de permettre la perception de recettes.

Objectifs : Créer un effet de levier des financements publics ; aider à la conception de dispositifs innovants ; répondre au contexte de réduction des recettes.

2 : PARTICIPER A L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION

Contexte : Plusieurs projets contribuent à la modernisation des moyens d'action de la collectivité. La Direction des Finances et de l'Assemblée participe à leur construction et à leur mise en œuvre.

Public – cible : Autres directions, partenaires extérieurs de la collectivité (Etat, fournisseurs).

➤ **Mettre en œuvre la dématérialisation des délibérations**

Contexte : La collectivité s'inscrit dans le programme Aide au Contrôle de Légalité Dématérialisé (ACTES) de l'Etat qui doit permettre la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Descriptif de l'action : Mise en œuvre en juin 2010 avec la télétransmission des délibérations de l'Assemblée plénière vers les services préfectoraux du contrôle de légalité.

Objectifs : Modernisation des relations avec l'Etat ; amélioration des délais de traitement ; réduction des tâches administratives ; diminution du volume de papier consommé.

➤ **Développer de nouveaux moyens de paiement pour les marchés publics**

Contexte : De nouvelles possibilités sont offertes aux collectivités pour faciliter le traitement des marchés publics à bons de commande, et fluidifier les relations avec les fournisseurs.

Descriptif de l'action : Mise en place d'une carte achats (« carte bleue » de la collectivité) pour procéder au paiement des marchés publics à bons de commandes.

Objectifs : Réduction des tâches administratives de traitement de ces achats ; rapidité de paiement du fournisseur (à J+3 ou 4).

➤ **Développer de nouveaux moyens de paiement pour l'usager**

Contexte : Un débiteur doit, à l'heure actuelle, régler la somme due exclusivement par chèque (obligés alimentaires, locataires,...) ou en espèces (passager de VarLib,...).

Descriptif de l'action : Mise en place de nouveaux modes de paiement (prélèvement automatique, Titre Interbancaire de Paiement, Carte Bleue) ; développement des lieux de vente et de règlement (par exemple pour le règlement des titres de transport du réseau Var Lib).

Objectifs : Simplicité et adaptation aux besoins du débiteur ; faciliter et garantir la perception de recettes pour le Conseil général.

➤ **Etablir une nouvelle convention avec la Paierie Départementale**

Contexte : Les changements intervenus dans l'environnement réglementaire et comptable, dans les besoins et procédures de la collectivité, rendent nécessaire l'actualisation de la Convention de 2003 relative aux relations entre le Conseil général et la Paierie Départementale.

Descriptif de l'action : Initier la démarche d'écriture d'une nouvelle Convention.

Objectifs : Amélioration des processus comptables de la collectivité.

➤ **Mettre en place les outils nécessaires au respect du Délai Global de Paiement des fournisseurs de la collectivité**

Contexte : A partir du 1^{er} Juillet 2010, le Délai Global de Paiement ne doit pas dépasser 30 jours, dont 20 pour l'ordonnateur. Cette exigence réglementaire est une nécessité économique afin de ne pas pénaliser les entreprises participant aux marchés publics du Département.

Descriptif de l'action : Centralisation des bordereaux de mandats ; mise en place des procédures de traitement des factures des fournisseurs ; suivi de l'indicateur Délai Global de Paiement ; expertise auprès des directions pour aider à l'amélioration du délai.

Objectifs : Ne pas s'exposer au paiement d'intérêts moratoires ; ne pas faire peser de contraintes inutiles sur la trésorerie des fournisseurs du Conseil général ; faciliter la participation des PME aux marchés publics de la collectivité.

3 : DEVELOPPER UN ROLE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AUPRES DES AUTRES DIRECTIONS DU CONSEIL GENERAL

Contexte : La gestion des crédits étant déconcentrée au sein de la collectivité, la Direction des Finances et de l'Assemblée doit contribuer à la diffusion d'une culture financière commune, de ses enjeux et des procédures à mettre en œuvre pour faciliter le travail des directions et le montage de projets ayant des implications budgétaires.

Public - cible : Autres directions, agents de la collectivité.

➤ **Répondre aux besoins d'ingénierie financière lors du montage de projets d'autres directions**

Contexte : Les objectifs de mutualisation, d'individualisation, de territorialisation, la recherche de complémentarités dans les différentes actions publiques passent, notamment, par la mise en œuvre de nouvelles formes d'action. Le caractère novateur de ces montages crée un besoin en termes d'ingénierie, pour lequel la Direction des Finances et de l'Assemblée peut jouer un rôle de conseil auprès des autres directions.

Descriptif de l'action : Participation à la mise en œuvre de projets transversaux de la collectivité (ex : Partenariat Public Privé relatif aux Archives, mutualisation des casernes du Service Départemental d'Incendie et de Secours et de celles des sapeurs forestiers,...).

Objectifs : Proposer de nouvelles formes de services aux publics à travers la recherche de complémentarités avec des acteurs publics et/ou privés.

➤ **Réaliser des prestations de formation financière et comptable auprès des agents de la collectivité**

Contexte : La gestion déconcentrée des crédits au sein de la collectivité suppose la connaissance des procédures et d'une culture financière commune entre les agents participant aux tâches financières, quelque soit leur direction.

Descriptif de l'action : Les actions de formation prévues en 2010 porteront sur les sujets qui ont fait l'objet de notes d'observation ou de rejets par la Paierie départementale. Trois thèmes principaux concernant l'exécution des marchés publics ont été retenus (les révisions de prix, les pénalités de retard et les délais d'exécution).

Ces formations seront mutualisées avec la Direction des Marchés et la Direction des Routes, Transports, Ports, Forêts et Affaires Maritimes, afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la collectivité. Des actions de formation à la demande des Directions pourront être également dispensées sur place.

Objectifs : Développer les compétences des agents ; garantir le respect des procédures comptables et des règles des marchés publics.

➤ **Assurer le partage de l'information financière auprès des différentes directions**

Contexte : La gestion déconcentrée des crédits suppose le partage d'une culture financière commune, qui évolue en permanence, entre la Direction et les référents financiers.

Descriptif de l'action : Tenue de réunions bimestrielles entre la Direction et les référents financiers ; diffusion de notes d'information.

Objectifs : Garantir le respect des règles de gestion réglementaires et propres à la collectivité ; adapter ces règles aux besoins et difficultés des gestionnaires de crédits.

➤ **Assurer une prestation de qualité en matière d'assistance à l'utilisation du système d'information financier**

Contexte : Les gestionnaires de crédits des directions peuvent être confrontés à des difficultés dans le cadre de leur utilisation du système d'information financier.

Descriptif de l'action : Poursuivre le travail de la cellule Assistance au service des autres directions et son adaptation à leurs besoins et difficultés.

Objectifs : Gain de temps pour les directions ; respect des procédures ; fiabilité des informations présentes dans le système d'information financier.

➤ **Assurer une prestation de conseil sur les procédures liées aux actes administratifs**

Contexte : Les contraintes réglementaires et la volonté de la collectivité d'assurer au mieux la lisibilité et la portée de ses décisions supposent un partenariat actif entre les directions en charge de la rédaction et la Direction des Finances et de l'Assemblée.

Descriptif de l'action : Assurer auprès des directions, notamment des agents instructeurs, des actions d'information et d'assistance autour des actes administratifs et du processus décisionnel.

Objectifs : Contribuer à la sécurité juridique des actes administratifs du Département.

4 : AMELIORER LA LISIBILITE DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE

Contexte : La justification de l'utilisation efficiente des ressources, exigence démocratique, devient d'autant plus nécessaire dans un contexte de crise économique et de critiques à l'égard des collectivités territoriales dans leur ensemble. La communication et l'explication des décisions de la collectivité sont des réponses à ces exigences.

Public – cible : Elus, Direction Générale, autres directions, agents de la collectivité, citoyens – contribuables.

➤ **Assurer une ventilation fiable de nos dépenses au sein de la nomenclature fonctionnelle réglementaire**

Contexte : La nomenclature comptable M52 applicable aux départements impose de ventiler les dépenses et recettes de la collectivité selon les domaines d'activité concernés (social, voirie, transports,...). Cette obligation est, globalement, respectée par la collectivité mais il a été décidé d'affiner cette ventilation afin de garantir une plus grande précision des informations.

Descriptif de l'action : Sur l'exercice 2010, deux domaines vont faire l'objet d'une ventilation fonctionnelle plus précise : l'aide aux communes et les charges de personnel dans le domaine social.

Objectifs : Amélioration de l'information des élus et du public ; outil de suivi de l'utilisation des crédits ; préfiguration d'une démarche d'analyse des coûts directs et indirects par direction.

➤ **Etablir une nouvelle nomenclature budgétaire, lisible et communicante, basée sur les notions de politiques, de programmes et d'actions (« segmentation stratégique »)**

Contexte : Les normes réglementaires de présentation des budgets offrent un cadre difficilement accessible à des non spécialistes, et qui peine à retranscrire vis-à-vis des élus et de la population les engagements et spécificités de la collectivité.

Descriptif de l'action : Mettre en place dans chaque direction, puis à l'échelle de la collectivité, un nouveau découpage budgétaire spécifique au Conseil général du Var, car basé sur ses propres politiques, programmes et actions.

Objectifs : Exprimer de manière plus communicable les orientations de la collectivité ; fournir des informations partagées et standardisées pour le pilotage des directions et de la Direction Générale ; traduire les choix budgétaires en objectifs politiques, territoriaux et pour les publics des actions départementales.

➤ **Utiliser des supports multiples pour diffuser les informations budgétaires et financières de la collectivité**

Contexte : Les documents budgétaires réglementaires ne permettent qu'insuffisamment la connaissance par les agents et par la population varoise de la répartition des crédits de la collectivité et donc de ses champs d'action, priorités et objectifs.

Descriptif de l'action : Utilisation plus régulière et plus fournie des supports d'information internes (intranet,...) ; réalisation d'un budget de poche ; production de documents de synthèse sur le budget (ex : sur 100€, le Conseil général dépense tant pour tel secteur,...).

Objectifs : Améliorer l'accessibilité et la lisibilité des décisions budgétaires de la collectivité, tant auprès des agents que des citoyens.

➤ **Assurer la publication sur Internet des délibérations de l'Assemblée**

Contexte : Le Recueil des Actes Administratifs ne constitue pas un support accessible et lisible.

Descriptif de l'action : Mise en ligne des délibérations de l'Assemblée Plénière.

Objectifs : Rendre accessibles les grandes décisions de la collectivité ; disposer d'un support d'informations ; communiquer sur les actions du Conseil général.

LES OBJECTIFS

La Direction du Patrimoine a pour objectifs de :

➤ Concourir à la réalisation des projets départementaux en proposant les emprises foncières nécessaires à la réalisation des politiques en matière d'infrastructure routière, de préservation des espaces naturels sensibles, de construction et d'aménagement de collèges, de gymnases et salles de sport, et d'équipements sportifs de proximité.

➤ Gérer et entretenir les bâtiments départementaux afin d'offrir des espaces de travail de qualité, à coût maîtrisé et adaptés aux besoins et contraintes des agents de la collectivités et du public accueilli.

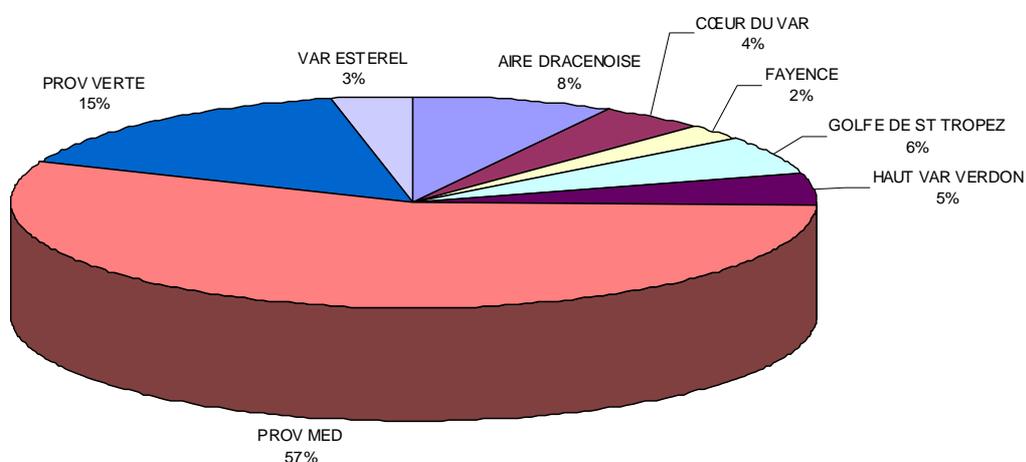
Repères

- ✓ 3,4 millions € de loyers versés
- ✓ 2,4 millions € de loyers reçus
- ✓ 348 000 € de Taxes Foncières
- ✓ 325 000 € de dépenses de parking
- ✓ 650 000 € de charges diverses (copropriétés, location)

Repères

- ✓ 788 biens immatriculés
- ✓ 226 locaux administratifs ;
- ✓ 265 ENS ;
80 collèges et gymnases ;
- ✓ 70 biens divers (gendarmerie louées, tribunaux, centres de vacances)
- ✓ 48 terrains non bâtis occupés par des équipements divers
- ✓ 550 places de parking en 10 lots de stationnements

Répartition du nombre de bâtiments administratif par territoire.



LE CONTEXTE

La politique de gestion du patrimoine et des bâtiments départementaux est confrontée à une augmentation croissante des dépenses sous le triple effet :

- ✓ de l'inflation de l'indice du coût de construction ;
- ✓ du renforcement de la législation et des normes (sécurité , accessibilité);
- ✓ de l'augmentation de la qualité des prestations demandées par les occupants et les usagers.

Parallèlement, la hausse des loyers et la crise financière ont réduit les marges de manœuvre.

L'achat des emprises foncières est également soumise à la contrainte financière impactant les projets d'implantation des services.

Au regard de ce contexte budgétaire, la direction du patrimoine met en œuvre en 2010 une stratégie de maîtrise des coûts basée notamment sur :

➤ **La satisfaction client interne à coût maîtrisé :**

L'anticipation des besoins : La définition en collaboration avec les Directions Opérationnelles et prioritairement la Direction des Solidarités des besoins à moyen et long terme en fonction de l'évolution des prestations et évaluation de la fonctionnalité des espaces de travail fournis.

A coût maîtrisé : Utilisation des outils en cours de développement (Comptabilité Analytique), prise en compte de l'état des biens et des travaux éventuels nécessaire à l'entretien des bâtiments, notamment les contraintes d'accessibilité.

➤ **L'optimisation du Patrimoine : La cession des biens désaffectés**

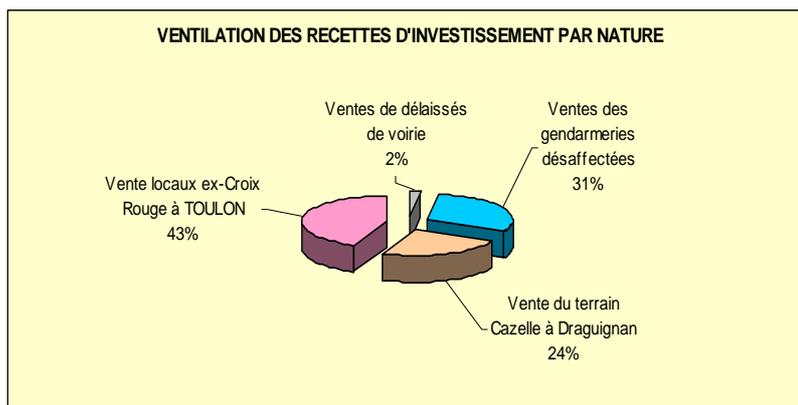
Le Département du Var a décidé de mettre en vente un certain nombre de biens immobiliers non occupés. A ce titre, 6 biens ont été cédés en 2009 pour un montant de 2 828 028 €.

Une convention pluri - annuelle a notamment été signée avec VAR HABITAT pour la cession de 7 gendarmeries désaffectées et des logements de la cité judiciaire de Draguignan pour un montant total de 5 590 800 € sur 3 ans. Un premier versement a été effectué sur l'exercice budgétaire de 2 463 300 €.

Les recettes certaines pour 2010 se montent à plus de 5 000 000 € pour la vente de 6 biens.

La vente de 8 autres biens, pour une valeur vénale de 3 000 000 €, est en cours de négociation mais la recette effective, pour des raisons de délais de procédures et de conditions suspensives, ne peut être programmée avec certitude pour 2010.

Indicateur	Résultats 2009	Prévision 2010
Montant des recettes	2 828 028 €	5 000 000 €



➤ **La mutualisation immobilière :**

Le partage des espaces de travail est une réponse à la contrainte du couple Coût/Prestation.

En 2009, une concertation entre le Conseil général et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a permis de déterminer les possibilités de partage des espaces de travail et de déterminer un site pilote potentiellement favorable à une mutualisation.

En 2010, la direction du Patrimoine poursuivra cette démarche en collaboration avec le SDIS, la Délégation Générale aux Routes, aux Transports, à la Forêt et aux Affaires Maritimes et la Délégation au Développement Durable et aux Bâtiments.

Une deuxième réflexion sera également initiée sur la mutualisation des parcs engins sur l'Aire Dracénoise en collaboration avec les Collectivités concernées.

➤ **La réalisation de la programmation des acquisitions foncières :**

✓ **Les acquisitions foncières en matière de voirie**

La Direction du Patrimoine devra libérer les emprises nécessaires à l'ensemble des projets routiers, dont les travaux sont programmés sur l'année 2010 et 2011. L'enjeu est la **sécurité de la population varoise**, alliée à la diminution du taux d'accidentologie sur les routes départementales.

Les opérations de travaux concernant la voirie vont nécessiter des acquisitions soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation pour un montant total de 2 400 000 €, tel que prévu au Budget Primitif 2010.

En 2009, 103 500 m² de terrain ont été acquis pour un montant de 1,4 millions €, soit 70% de réalisation par rapport à la programmation initiale .

- ✓ **Les acquisitions foncières en matière de Collèges, Gymnases et Equipements Sportifs de Proximité :**

En 2009, les terrains pour le gymnase des Arcs et les équipements sportifs de proximité de Bormes, Sollies-Pont, Rougiers, St Maximin et Toulon (ferme des Romarins) ont été acquis.

En 2010, la Direction du Patrimoine poursuivra les procédures d'acquisition pour les collèges de St Zacharie et du Pradet, ainsi que pour les Equipements Sportifs de Proximité de Rians, St Maxime, Ginasservis, Ollières ; Rocbaron, la Seyne et les Salles sur Verdon (base nautique)

- ✓ **Les acquisitions foncières en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

En lien avec la politique de préservation des espaces naturels sensibles conduite par le Département, 13 acquisitions ont été réalisées en 2009 pour un montant de 209 000 €.

En 2010, la Direction du Patrimoine poursuivra la procédure d'acquisition amiable à l'Etat d'environ **600 000 m²** de terrains :

- Toulon : ancien champs de tir du Faron
- Toulon/Ollioules : ancien Champs de Tir des bonnes Herbes
- Méounes Les Montrieux : La Font de l'Eouvé
- Mons : Ancien terrain militaire du mont Lachens.

et procèdera au lancement de la procédure d'expropriation pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement du parc nature de la Garde.

ACTIVITES ET PERSPECTIVES

En 2010, la Direction du patrimoine axera ses activités vers :

- ✓ l'anticipation des besoins réels des Directions et leur adéquation avec la prestation fournie;
- ✓ la connaissance et l'optimisation du parc immobilier ;
- ✓ la régularisation des occupations de tiers ;
- ✓ la connaissance du coût du poste de travail ;
- ✓ la négociation et la passation des baux
- ✓ l'acquisition immobilière
- ✓ la négociation des emprises foncières à libérer pour la réalisation du Schéma départemental Routier.
- ✓ la gestion comptable des biens ;
- ✓ la gestion courante des biens
- ✓ la mise en oeuvre des décisions de préemption pour l'achat des Espaces Naturels Sensibles.

Les perspectives sont définis sous deux axes :

Axe 1 :

La mise en œuvre d'une véritable prospective immobilière à budget constant adaptée aux besoins des Services et de l'utilisateur.

Axe 2 :

La définition un Schéma d'Implantation des Services par territoire, basé sur une logique de mutualisation et de regroupement de services.

Ce schéma sera alimenté notamment par la réflexion initiée en 2010 en collaboration avec la Direction des Solidarités sur l'avenir des implantations des services sociaux et l'évolution de la délivrance des prestations.

AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES ET DOCUMENTATION

LES OBJECTIFS

La Direction des Affaires Juridiques, des Assurances et de la Documentation est une direction fonctionnelle au service des représentants élus du Département et des directions. Composée de trois services, elle a pour objectif d'informer, d'accompagner et de protéger et de défendre la collectivité départementale.

- **Informer** : la direction se doit de communiquer une information pertinente et accompagner les services dans l'exercice de leurs missions en leur proposant une offre documentaire actualisée et adaptée à leurs besoins, dans les meilleurs délais.
- **Accompagner** : la direction participe à la réflexion sur le montage des projets et s'assure de leur faisabilité en apportant son expertise et ses conseils, en proposant une ingénierie juridique ainsi qu'un accompagnement des services
- **Protéger** : la direction met en œuvre un objectif de maîtrise des risques pesant sur la collectivité en garantissant une couverture efficace de ceux-ci à l'aide de contrats d'assurance adaptés.
- **Défendre** : la direction se doit de défendre la collectivité au mieux de ses intérêts en apportant aux conseillers généraux et aux services un conseil juridique performant. La défense de ses intérêts conduit également la direction à saisir les juridictions et à représenter le Département en justice.

LE CONTEXTE

➤ Le service des affaires juridiques et le service de la documentation se sont engagés en 2009 dans la réflexion liée à la mutualisation initiée par le Département. A ce titre, ils ont participé activement aux groupes de travail constitués avec les communes de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée et les services de la communauté d'agglomération.

Le Département s'est adjoint les compétences d'un cabinet d'avocats afin d'explorer les différentes modalités juridiques permettant d'atteindre l'objectif de mutualisation. Cette démarche sera poursuivie en 2010.

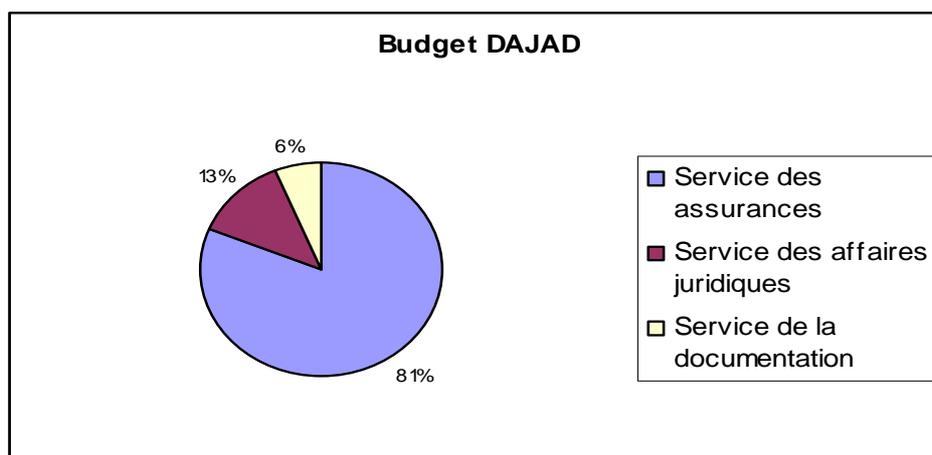
➤ Afin de tenir compte des contraintes budgétaires s'imposant au Département, le service de la documentation a demandé en 2009 à l'ensemble des directions de réduire de 17% leurs abonnements et commandes d'ouvrages, et de désigner un correspondant chargé de centraliser les demandes. Des séances de travail ont été organisées durant toute l'année, notamment avec les délégations les plus consommatrices. L'objectif de réduction des dépenses et de mutualisation des ressources en interne a été atteint .

➤ Le service des assurances a constaté une augmentation, ces deux dernières années, de la sinistralité en matière de responsabilité civile avec davantage de mises en cause du Département de la part des tiers. Ainsi 148 sinistres ont été déclarés en 2007, 271 en 2008 et 225 en 2009.

S'agissant de la couverture des risques en matière de risques statutaires du personnel, doit être notée une aggravation du risque, accentuée par les derniers transferts de personnels en provenance de l'Education nationale et du ministère de l'Equipement. En outre, l'accroissement de la masse salariale a conduit à une augmentation sensible de la prime d'assurance. Ainsi, la somme des primes réglées en 2006 s'élevait à 617.748,17 €, alors qu'elle se chiffrait en 2009 à 1.016.624,24 €.

Enfin, en matière de risque construction, le Département a choisi d'assurer l'ensemble de ses opérations en dommages-ouvrages, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de réhabilitations.

Le budget de la direction des affaires juridiques, des assurances et de la documentation se répartit comme suit :



- 81 % de ce budget sont alloués au service des assurances pour régler les primes des contrats d'assurance, la prime la plus élevée est celle de l'assurance des risques statutaires du personnel qui représente près de 32% des dépenses du service.
- 13 % de ce budget sont affectés au service des affaires juridiques. 84 % de cette somme est consacrée aux frais de contentieux, consistant en règlement des honoraires d'avocats et en exécution des décisions de justice.
- 6 % de ce budget sont consacrés à la documentation, dont près de 93% pour les seuls abonnements aux revues généralistes et spécialisées.

MISSIONS / ACTIVITES ET PERSPECTIVES

La direction des affaires juridiques, des assurances et de la documentation se caractérise par une grande variété des missions et activités concourant à la réalisation des objectifs présentés précédemment.

Ces objectifs seront mis en œuvre dans le cadre des actions arrêtées pour l'année 2010.

➤ **Le Service des affaires juridiques**

Trois missions principales sont remplies :

✓ Une mission de **conseil**, définie comme la production d'études ou de conseils juridiques soit par le service lui-même, soit par le biais de cabinets d'avocats selon la nature des dossiers concernés. Le service rend ses avis principalement par écrit, en participant à des réunions de travail ainsi que par oral.

Dans ce cadre, le service participe et s'inscrit dans la préparation du partenariat public-privé devant prendre place sur le site « Descours et Cabaud » à Toulon.

Le service assure également la préparation de la convention annuelle de gestion conclue par le Département et le syndicat mixte varois des ports du Levant et apporte sa compétence juridique et contentieuse à celui-ci.

Le service participe au groupe de travail « Accompagnement juridique » créé dans le cadre de la réflexion engagée sur la mutualisation entre les collectivités territoriales de l'agglomération toulonnaise.

✓ Une mission « **contentieux** » qui se définit comme la représentation de la collectivité et de son président devant les différentes juridictions contentieuses ou arbitrales, par la réalisation de tous les actes nécessaires à la défense des intérêts du Département dans le cadre d'un litige, ainsi que les actes liés à la mise en œuvre des décisions de justice.

Dans ce cadre, le service assure le suivi et l'organisation des nouvelles procédures contentieuses liées au revenu de solidarité active mis en place par le Département en 2009.

Le service assure également la défense des intérêts du Département dans la création et l'installation du nouveau réseau de transport public interurbain, scolaire et des personnes handicapées inauguré au mois de septembre 2009.

Repères en 2009

- ✓ 697 avis juridiques rendus par écrit
- ✓ 72 nouveaux contentieux
- ✓ 42 notes de veille juridique

✓ Une mission de **veille juridique stratégique** et opérationnelle, fondée sur l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence et destinée aux services de la collectivité.

Au titre de la sécurité juridique, le service des affaires juridiques conduira les actions suivantes en 2010 :

✓ **Demeurer une force de proposition** à chaque fois que le service se trouve sollicité et participer dès l'origine aux projets d'envergure du Département :

- Poursuivre la préparation du partenariat public-privé « Descours et Cabaud » à Toulon,
- Continuer à apporter son expertise juridique dans la démarche de mutualisation.

✓ **Participer au fonctionnement de la mission « Etude, recherche et développement »**, cellule d'ingénierie du Département, dont la création a été annoncée en 2009 en accompagnement des grands projets, en élaboration de stratégie, en aide à la décision et à la mise en œuvre.

✓ **Accroître la performance du service** en matière de marché de prestations d'avocats : le Département engagera une procédure de consultation devant conduire à la conclusion d'un marché de services juridiques d'un an renouvelable trois fois. Ce marché comportera deux lots couvrant l'un le conseil juridique et la représentation en justice dans le domaine du droit administratif général, l'autre consistant en un lot fonctionnel relatif aux avocats aux conseils dans les instances où la représentation par un avocat aux conseils est obligatoire.

➤ **Le Service de la documentation**

Le service de la documentation a pour missions :

✓ de **rechercher l'information** parmi toutes les sources disponibles (documents papier et électroniques) et de la diffuser aux directions du Conseil général ainsi qu'aux communes du Var.

✓ de **proposer** en salle de documentation **un accueil de qualité** et un large éventail de revues, d'ouvrages, de documents administratifs, nécessaires aux activités des services et répondant aux attentes des différents usagers .

Les services proposés aux usagers de la documentation sont multiples:

✓ les commandes d'abonnements et d'ouvrages nécessaires au bon fonctionnement des services

✓ la mise à disposition de moyens électroniques, qui garantissent la mise à jour des informations :

Par intranet :

- le bulletin mensuel des périodiques (sélection d'articles concernant les diverses compétences du Département),
- la revue des revues (sommaries des revues disponibles en salle de documentation),
- la consultation par domaines des ouvrages du fonds documentaire et des documents saisis dans le logiciel documentaire.

Par internet :

- l'accès au réseau d'échanges d'expériences entre les Départements IDEAL INTERLOCAL.
- l'abonnement à des sites professionnels en ligne (par exemple le service juridique Lexis Nexis, achat public.com).

✓ la **réalisation de veilles documentaires ciblées** à la demande des directions, particulièrement en matière de marchés publics (certification ISO) et de démarches innovantes pour rationaliser et maîtriser la dépense publique.

✓ l'accueil du public dans la salle de documentation et le prêt des ouvrages.

	Résultats 2008	Cible 2009	Résultats 2009	Cible 2010
Nombre de fiches saisies dans la base CINDOC	1 700	1 900	2 003	2 000
Fréquentation du public	2 491	2 300	2 512	2 500
Nombre d'ouvrages prêtés	1 124	1 050	1 668	1 700

Au titre de la diffusion de l'information, le service de la documentation conduira les actions suivantes en 2010 :

✓ réduire les dépenses tout en continuant de proposer une offre documentaire actualisée et pertinente.

✓ prévenir les risques par une veille permanente, notamment dans le domaine des marchés publics (engagement du service documentation dans le système de management de la qualité).

✓ proposer des actions de mutualisation en interne (abonnements partagés, circulation des ouvrages du fonds documentaire).

✓ limiter la diffusion de documents sous format papier, en privilégiant l'envoi de documents dématérialisés (inscription dans le dispositif de développement durable de la collectivité).

✓ en externe, poursuivre les réflexions engagées en 2009 dans le groupe de travail mutualisation de la documentation à l'échelle de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée : ces réflexions portent sur la création d'un espace collaboratif commun, la mise en place d'une veille documentaire partagée, ainsi que sur la mise en commun des bases documentaires (ouvrages et revues).

➤ Le Service des assurances

Dans la poursuite de l'objectif de maîtrise des risques, les missions du service des assurances sont les suivantes :

- ✓ souscrire des contrats d'assurance adaptés aux besoins du Département et aux risques encourus,
- ✓ gérer les contrats et les sinistres de façon performante,
- ✓ participer aux démarches de prévention menées au sein de la collectivité et développer des actions adaptées,
- ✓ assister et répondre à toute demande d'avis des directions et des collègues.

Repères

- ✓ 488 sinistres ont été déclarés en 2009
- ✓ 225 en assurance responsabilité civile
- ✓ 153 en assurance flotte automobile
- ✓ 91 en assurance dommages aux biens
- ✓ 19 en assurance dommages-ouvrage

En 2010, le service des assurances conduira les actions suivantes :

- ✓ renouveler les contrats d'assurance des risques statutaires du personnel et tous risques expositions en collaboration avec la direction des Ressources Humaines et l'Hôtel des Arts.
- ✓ souscrire un contrat d'assurance dommages ouvrage afin de garantir le collège Lei Garrus à Saint Maximin dont les travaux de restructuration ont débutés en octobre 2009.
- ✓ poursuivre la démarche de prévention initiée en 2009 en matière de risques statutaires du personnel, consistant à sensibiliser les directions sur les formulaires de déclaration des accidents du travail.
- ✓ assister le syndicat mixte varois des ports du Levant dans la souscription de ses contrats d'assurance et dans la gestion des sinistres le concernant.

LES OBJECTIFS

Les objectifs de la Direction des marchés s'inscrivent dans le cadre de la politique qualité en terme de performance et participent à sa mise en œuvre au sein de la collectivité.

➤ **Assurer l'efficacité de la commande publique**

L'efficacité se traduit notamment par une identification précise des besoins de la collectivité dans le cadre d'une politique achat afin d'apporter une réponse adaptée, de favoriser également une approche transversale par projet, de réduire les délais internes de passation et de contribuer au développement durable ;

➤ **Conseiller et accompagner**

Le conseil et l'accompagnement auprès des directions s'effectuent sur tous domaines associés à la commande publique. La mise en place d'actions de formation permet de développer, d'optimiser les connaissances et les compétences des agents de la collectivité.

➤ **Maîtriser les risques afin de garantir la sécurité juridique de l'institution et de ses agents**

La sécurité juridique nécessite notamment une expertise « métier », le respect des obligations réglementaires, une veille juridique permanente ainsi que l'élaboration de règles internes communes.

LE CONTEXTE

Plusieurs projets engagés pour la plupart en 2009 et actions de suivi mis en place, vont se poursuivre en 2010. De nouveaux projets vont être également opérationnels en 2010 : ce sont autant d'engagements pris pour cette année par la Direction.

➤ **Adapter la commande publique aux choix budgétaires**

La programmation concerne les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 90 000 € HT.

La programmation est dorénavant arbitrée par le Comité de Programmation et de Suivi Budgétaire afin de maîtriser et de rationaliser les choix budgétaires en matière de commande publique. Le contexte économique actuel nécessite d'adapter cette programmation aux disponibilités budgétaires selon une périodicité fixée à 4 mois.

Le Comité de Programmation, lors de sa réunion du 11 janvier 2010, a prévu pour la première période 2010 (janvier à avril), le lancement de 67 marchés pour un montant total estimé à 41 679 000 € TTC (travaux : 40 marchés ; services : 22 marchés ; fournitures : 5 marchés).

Ce suivi par le Comité permet de mieux adapter la commande publique aux choix budgétaires.

➤ **Etendre et optimiser la certification à l'exécution technique et financière des marchés et à l'évaluation**

La revue de direction du 29 mai 2009 a validé un plan d'audit sur le périmètre étendu à l'exécution des marchés. Un audit blanc effectué par le cabinet consultant Royer Robin associé, a permis de dresser un plan d'action dans la perspective de l'extension de la certification à « la maîtrise de la commande publique, depuis l'expression de la commande jusqu'à l'exécution des marchés et l'évaluation des projets et des opérations. »

L'audit de certification sur le périmètre étendu est prévu au premier trimestre 2010.

➤ **Partager les compétences, pratiques et outils avec d'autres collectivités**

La collectivité s'est engagée en 2009 avec les Communes de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée dans une démarche de mutualisation dans plusieurs domaines dont celui des marchés et des achats. Dans ce cadre, la mutualisation vise notamment à partager des pratiques et des outils, être plus efficace et obtenir des économies d'échelle en regroupant les achats.

Il est envisagé en 2010 d'étendre la mutualisation aux actions de formation « intra » afin que les agents d'autres collectivités puissent suivre également ces formations.

➤ **Performance en matière d'achat public**

Sur l'année 2009, le projet achats amorcé en 2008, a été mené sous forme d'ateliers relatifs aux différentes composantes de la fonction achats.

Une vingtaine d'ateliers ont été suivis, regroupant toutes les directions opérationnelles et fonctionnelles sur les thèmes suivants : mettre en place une politique achats, organiser la fonction achats, mettre en place un réseau de référents famille achats, acquérir un outil simple de recensement des besoins.

Deux campagnes d'achat transversales prioritaires ont été amorcées : mobilier et traitement des déchets.

➤ **Performance en matière de dématérialisation**

Le projet de dématérialisation des procédures administratives doit permettre une mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autres télétransmissions.

Plusieurs directions participent à ce projet : la direction des technologies et des systèmes d'information, la direction des marchés, la direction des finances et de l'assemblée, la direction des ressources humaines.

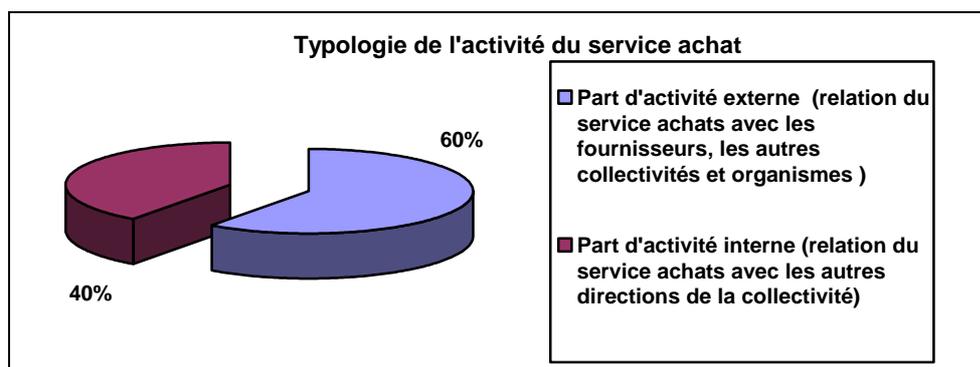
MISSIONS / ACTIVITES

La direction des marchés comprend trois services : achats, conseil/expertise/concurrence, et passation/conclusion des marchés.

➤ Le service achats

Au sein d'une direction des marchés axée sur la maîtrise des procédures, le conseil et l'expertise, le service achats s'inscrit dans trois missions principales :

- ✓ Assurer la mission générale de recensement des besoins (fournitures et services) pour l'ensemble de la collectivité, étape clé de tout achat en fournitures et services, à l'aide d'une nomenclature révisable et de comités d'achats réguliers.
- ✓ Développer l'expertise de l'achat notamment sur le volet économique de l'achat, mettre en place des outils et méthodologies pour rendre l'achat plus efficace.
- ✓ Gérer les achats transversaux récurrents de fournitures et services, en partenariat avec les directions opérationnelles et la direction des relations publiques. Dans cette optique, il s'agit d'élaborer et gérer des marchés transversaux récurrents en mettant en place des stratégies d'achats et nouveaux outils ainsi que des modèles d'organisation appropriés.



PERSPECTIVES

En 2009, le service achats et la DTSI ont travaillé de concert pour acquérir et mettre en place un **logiciel de recensement des besoins**, adapté au fonctionnement de la collectivité. Un outil clé pour une étape déterminante dans les achats de fournitures et services : le Système d'Information Achats (SIA).

En complément de l'activité régulière du service achats, 2 autres projets phares seront menés par le service en 2010 :

- ✓ Le service achats contribue au projet « développement durable », par sa participation au groupe de travail. Dans ce cadre, le service pilotera à compter de 2010 la mise en place des marchés transversaux récurrents d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets générés par les services de la collectivité (hors déchets banals et déchets ménagers). De nombreuses directions sont concernées par cet achat transversal récurrent.

✓ Les marchés de vêtements, chaussures et accessoires pour les besoins des agents de la collectivité seront lancés selon la méthodologie du projet achats. L'achat regroupera les équipements de protection individuelle qui requièrent l'application de normes de sécurité et d'hygiène spécifiques. Il s'agira par exemple des chaussures, accessoires et autres vêtements nécessaires aux agents de certains services : agents d'accueil, chauffeurs, agents routiers, agents de sécurité, agents espaces verts, agents d'entretien, agents médicaux, etc. Une politique d'identification visuelle des agents sera également proposée (marquage des vêtements avec le logo du département...) ; **les agents concernés seront donc contributeurs et acteurs de la commande publique.**

D'autre part, le service achats est impliqué dans l'extension de la certification ISO 9001 à l'exécution des marchés. Ainsi, la systématisation de l'évaluation des marchés et des fournisseurs a été amorcée. Les « clubs utilisateurs » et rencontres de référents ont été menés sur les domaines suivants : vêtements, fournitures de bureaux, agendas, mobilier. L'envoi de questionnaires de satisfaction et la rencontre de fournisseurs se généralise en 2010.

➤ **Le service conseil, expertise et concurrence**

Le service a trois missions principales : l'assistance, la formation et la programmation des consultations.

✓ L'assistance se traduit par de l'accompagnement, du conseil, du contrôle et de l'expertise sur des dossiers propres à chaque direction et des projets transverses (elle s'effectue également auprès d'autres collectivités/organismes). L'assistance est en augmentation compte tenu de la complexité de la commande publique et de la multiplicité des textes y afférent.

Nombre de dossiers suivis en assistance conseil et contrôle en 2009

Résultats 2009 (1)	Prévisions 2010	Objectif 2010 (2)
422	380/420	Indice de satisfaction

(1) nombre de dossiers traités

(2) la valeur cible qui était « l'augmentation » sera modifiée en 2010 (indice de satisfaction « service rendu » relatif à l'intervention de l'unité assistance sur la base d'un questionnaire).

✓ Les actions de formation du service se déclinent sur plusieurs thématiques. Elles s'inscrivent dans le cadre de mise à jour et/ou du transfert des compétences métiers (initiation, actualisation ou perfectionnement).

Huit thèmes seront abordés en 2010. Ils porteront sur des sujets déjà traités tels que la commande publique, les MAPA et les marchés de l'Article 30, la définition des besoins, les accords-cadres, l'actualité de la commande publique, le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, et comprendront, afin de répondre à de nouveaux besoins, deux nouvelles thématiques : les marchés de maîtrise d'œuvre et l'exécution financière.

Ces formations, dont la fréquence est de deux à trois par mois, se déroulent sur une journée et regroupent entre 12 et 20 agents. Elles devraient permettre, pour l'année 2010, sur la base des actions conduites en 2009, la participation de 200 à 300 agents. Des formations seront ouvertes aux agents d'autres collectivités (TPM, communes...) dans les domaines mutualisés.

Indice de satisfaction des agents ayant suivi les formations (évaluation à chaud).

	Résultats 2009	Prévisions 2010	Objectif 2010
En 2009, 250 agents ont suivi des formations (certains agents ont suivi plusieurs formations et sont donc comptabilisés à ce titre).	Très satisfaisant : 62% Satisfaisant : 38% Moyen : 0 Insatisfaisant : 0	Très satisfaisant 60% Satisfaisant 40%	Très satisfaisant/ satisfaisant 80%

✓ Enfin, la planification permet de déterminer les calendriers prévisionnels des procédures. Le lancement des consultations permet d'effectuer un contrôle des dossiers de consultation des entreprises, d'administrer et de gérer les supports publicitaires et notamment la plate forme associé à la dématérialisation des procédures.

Ainsi, en 2009, 159 consultations associées à la dématérialisation ont été lancées (dont 51 marchés à procédure adaptée d'un montant supérieur à 90.000 € HT et 108 marchés formalisés).

PERSPECTIVES

Le service conseil, expertise et concurrence met en œuvre des actions de formation en intra et envisage de mutualiser ces dernières avec d'autres collectivités ou organismes.

Une nouvelle thématique transverse relative à l'exécution des marchés va être conduite par la direction des marchés (direction pilote de ce projet) en lien avec la paierie départementale, la direction des finances et de l'assemblée, les responsables du processus concerné (politique qualité) afin notamment d'homogénéiser les pratiques, les simplifier et de réduire les délais de paiement.

➤ Le service passation et conclusion des marchés

Le service a deux missions principales : l'attribution des marchés et leur notification.

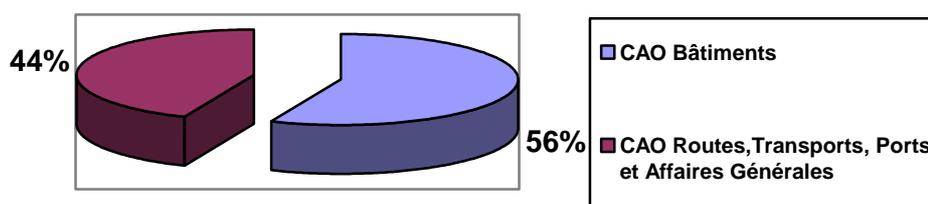
✓ Il est chargé d'organiser l'attribution des marchés afin de permettre aux services de mettre en œuvre les politiques départementales. Il prend également en charge les procédures du Syndicat Mixte Varois des Ports du Levant. Il intervient dans la procédure de passation à partir de la remise des offres des procédures formalisées et au moment de l'attribution pour les marchés à procédure adaptées supérieurs à 90 000 € HT.

A cet effet, le service gère les différentes commissions (commissions d'appel d'offres, commissions des marchés, jurys) dont il assure le secrétariat, la préparation, le déroulement, et le suivi et traitement des décisions et avis.

A l'issue de ces réunions, une partie de l'activité consiste à informer les entreprises des choix effectués et à répondre, en application de la réglementation, à leurs différentes demandes résultant de cette correspondance.

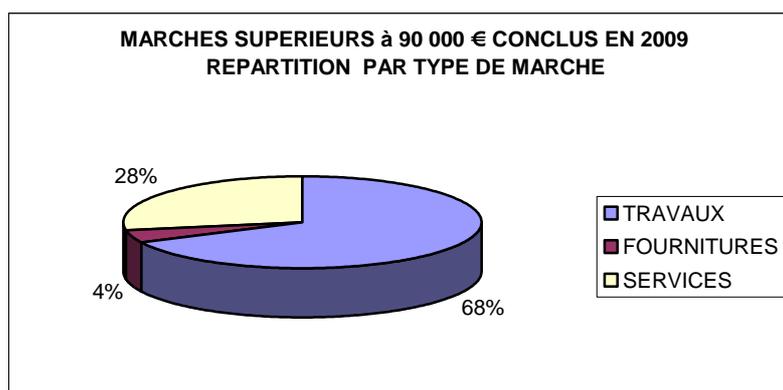
En 2009, le service a traité près de soixante dix courriers de demandes d'informations complémentaires.

Répartition des courriers par CAO



✓ Le service assure la notification des marchés et accords cadres après leur attribution en vue de leur exécution ainsi que celle de leurs avenants (y compris pour le compte du Syndicat Mixte Varois des Ports du Levant). Les agents réalisent un contrôle des projets de marchés avant leur transmission au contrôle de légalité.

En 2009, le service a notifié 386 marchés pour un montant de 166 578 244 millions d'€.



A ces différents stades de la passation, les agents apportent une assistance et une expertise aux directions et services dans la conduite des procédures afin de garantir leur sécurité juridique. Ils s'assurent du respect des procédures et de la réglementation.

PERSPECTIVES

Afin de mieux répondre aux besoins des directions et services, une réorganisation est en cours. Elle répond à un objectif d'efficacité et de maîtrise des délais de traitement, en améliorant l'organisation des marchés passés par la collectivité.

Après une première modification ayant consisté à suivre l'activité par grands domaines (Bâtiments / Routes, transports, ports et affaires générales), il s'agit d'assurer un suivi des dossiers sans interruption : un dossier est affecté d'un bout à l'autre à un agent.

Cette réorganisation est de nature à garantir une meilleure circulation de l'information, une plus grande cohérence dans la gestion du dossier, d'où une plus grande efficacité afin de mieux répondre aux différents clients internes et externes du service.

LES OBJECTIFS

La Direction des Technologies et Systèmes d'Information a pour objectifs :

- Aligner le système d'information et de communication sur la stratégie départementale
- Garantir la disponibilité et la sécurité du système d'information et de communication pour la bonne exécution des missions du département

LE CONTEXTE

L'année 2009, a révélé un contexte global conditionnant, notamment l'exercice 2010, à savoir :

- ✓ Des évolutions institutionnelles probablement significatives : Réforme des Collectivités Territoriales
- ✓ Des ressources financières et humaines stables
- ✓ Des évolutions technologiques raisonnables
- ✓ Un système d'information départemental stable, se développant par compléments autour de l'existant via des modules « métier » ou des solutions transversales permettant un large partage de l'information

Au plan général, la collectivité s'est engagée dans des démarches de dialogue interne et de qualité. La Direction des Technologies et des Systèmes d'Information contribue et participe aux différentes démarches collectives mises en œuvre :

- ✓ Dialogue interne
- ✓ Démarche Qualité
- ✓ Projet de Direction et projets de service
- ✓ Développement Durable
- ✓ Démarches d'évaluation des politiques publiques départementales et des activités

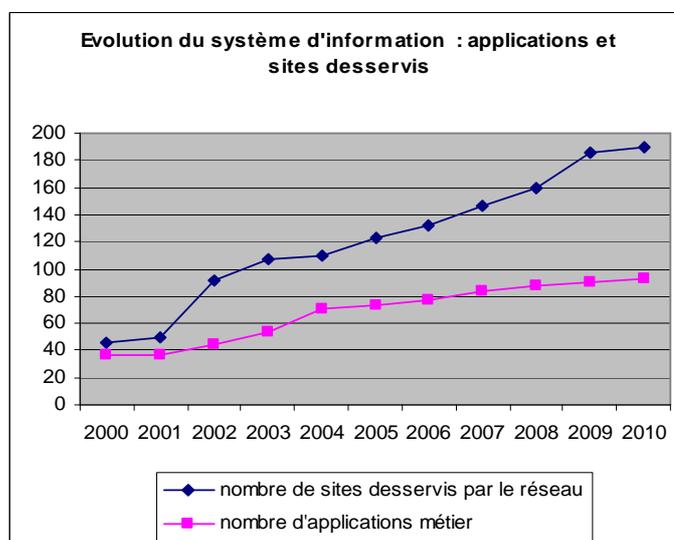
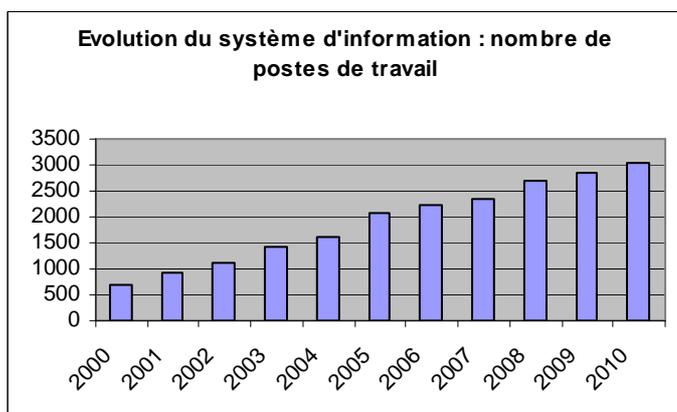
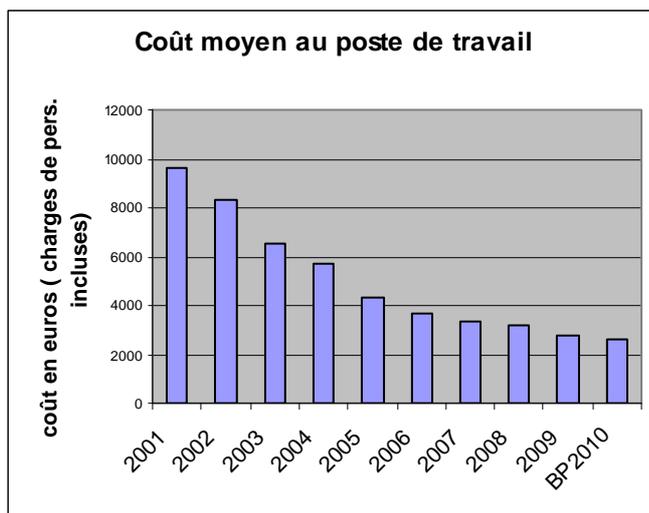
Par ailleurs, dans son domaine de compétence propre, la Direction des Technologies et des Systèmes d'Information a réalisé un audit de la Gouvernance du Système d'Information départemental et initié l'élaboration d'un Schéma Directeur du Système d'Information pour les années 2010-2013.

Repères

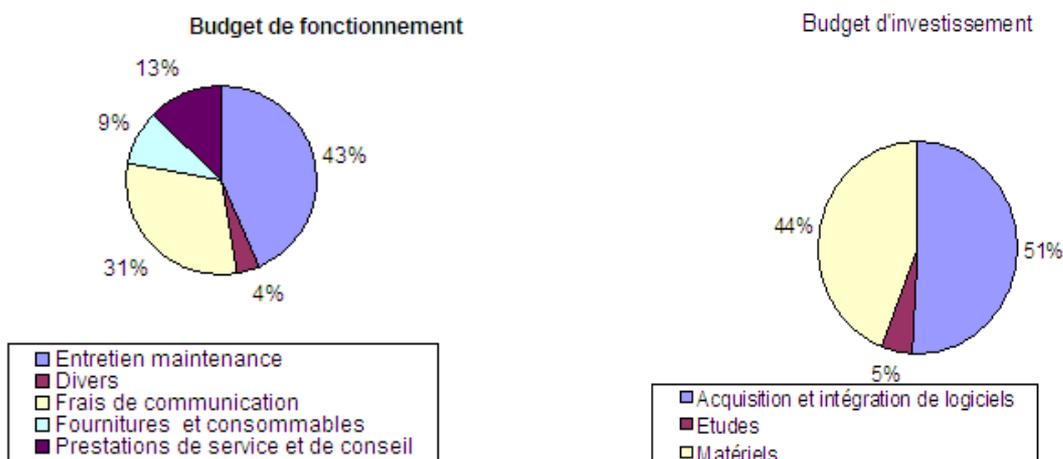
- ✓ 3 000 utilisateurs
- ✓ 190 sites
- ✓ 132 applications métiers et techniques
- ✓ 432 postes installés (dotation ou renouvellement)
- ✓ 1500/mois appels utilisateurs traités par notre centre de service
- ✓ 34 effectifs à la DTSI (au 01/01/2010)
- ✓ 101 portefeuilles des projets et études en cours

Ce schéma permettra de tracer les lignes directrices d'évolution du système d'information sur les 3 ans à venir en réponse aux objectifs stratégiques de la collectivité : amélioration de la relation au citoyen, développement durable, valorisation des territoires, pilotage et maîtrise des coûts.

L'accent est mis sur la stabilisation des dépenses de fonctionnement et l'obtention d'un bon taux d'exécution en investissement face à un système d'information en forte croissance.



La ventilation du budget par type d'activités est la suivante :



MISSIONS / ACTIVITES ET PERSPECTIVES

Les missions

- ✓ Assister et accompagner les Délégations et la Mission Evaluation dans sa compétence de mise en place d'un outil dans l'évaluation des politiques publiques et d'un outil de mesure des activités du service
- ✓ Améliorer les outils de pilotage opérationnels
- ✓ Intégrer et développer les outils relatifs à la mise en œuvre des nouvelles compétences du Conseil Général
- ✓ Intégrer les nouvelles dispositions réglementaires dans les applications
- ✓ Développer les outils permettant la relation avec l'utilisateur
- ✓ Enrichir le système d'information d'outils « métier »
- ✓ Accompagner le développement des services du Conseil Général
- ✓ Optimiser les coûts liés au Système d'Information et de téléphonie
- ✓ Sécuriser les réseaux et infrastructures

Les activités

Pour accompagner les directions opérationnelles dans leurs missions, la DTSl déploie les activités suivantes :

- ✓ Réaliser une veille technique, fonctionnelle et réglementaire
- ✓ Recueillir les besoins et attentes des services
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre de solutions répondant aux objectifs de l'administration et des services
- ✓ Exploiter les systèmes, en garantir la sécurité et la disponibilité
- ✓ Assurer la formation des utilisateurs et le support au quotidien
- ✓ Gérer et maintenir le patrimoine technique et logiciel
- ✓ Animer les instances de travail et de décision avec les services
- ✓ Piloter le niveau de service au regard des ressources allouées.

Les activités qui concourent à la réalisation des projets phares du département

- **Assister et accompagner les délégations et la Mission Evaluation dans sa compétence de mise en place d'un outil dans l'évaluation des politiques publiques et d'un outil de mesure des activités du service**

Soutenir et décliner en coordination avec la Mission Evaluation, dans le système d'information départemental, la stratégie du Département au niveau des politiques territoriales, et contribuer à la diffusion d'une culture de résultat et à l'évaluation des politiques publiques.

- **Améliorer les outils de pilotage opérationnels**

Développer les outils d'info-centre, notamment en coordination avec la Mission Evaluation pour ce qui la concerne, et de portail pour partager l'information. Former les agents départementaux à leur utilisation et diffuser ainsi plus largement la culture de pilotage / évaluation.

- **Développer les outils permettant la relation avec l'utilisateur**

L'évolution de l'environnement institutionnel et les besoins exprimés par les usagers en matière de proximité des services publics conduit la collectivité à développer l'administration électronique par de nouveaux modes de communication avec ses usagers et à rechercher une meilleure prise en charge des média habituels (courrier, accueil téléphonique).

Nous proposons de suivre deux indicateurs :

- Le nombre de service en lignes nouveaux ouverts au public : réalisé 2009 : 1 / objectif 2010 : 4
- Le nombre d'agents du département raccordés sur la nouvelle plate-forme d'accueil téléphonique : objectif 2010 : 1800 agents

➤ **Accompagner le développement des services du Conseil Général**

Cet accompagnement passe par l'évolution des applications métier, les dotations en matériels. La DTSI développera en 2010 une offre de services de supports aux utilisateurs enrichie et orientée vers le traitement des données, le conseil et l'assistance dans l'utilisation des outils et des applications métiers et l'assistance en ligne au quotidien.

Les indicateurs de pilotage de cette action sont les suivants :

- Ratio entre le nombre d'appels utilisateurs au support DTSI et le nombre total de postes de travail : réalisé 2009 : 6,2, objectif 2010 : 6,
- Taux annuel de renouvellement des postes de travail : réalisé 2009 13%, objectif 2010 : 15%,
- Délai de mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle offre de service : juin 2010.

➤ **Optimiser les coûts**

Avoir une action significative sur nos consommations récurrentes pour maintenir les frais de fonctionnement à budget constant.

	Unité de mesure	Réalisé 2009	Objectif 2010
Dépenses annuelles de consommables informatiques par utilisateur € TTC	Effectif utilisateurs informatiques	80 €	78 €
Coût de télécommunication par agent en € TTC maintenance incluse	Effectif global du Département	291 €	280 €

➤ **Sécuriser les réseaux et les infrastructures**

La DTSI poursuit son action visant à assurer une bonne disponibilité des outils et la confidentialité des données et documents. Le plan de continuité d'activité de service a été testé en 2009, des actions et tests complémentaires seront conduits en relation avec l'organisation des services en cas de sinistre ou crise.

LES OBJECTIFS

La Direction des Relations Publiques a pour objectif de permettre aux directions d'assurer la qualité et la continuité du service au public, en assurant le bon accueil des usagers, tant physique que téléphonique, mais aussi en veillant à la propreté des locaux dans lesquels les usagers et les agents évoluent.

Elle met en valeur l'image et les réalisations de l'institution en proposant dans chaque manifestation organisée une logistique adéquate. La direction fournit enfin aux élus départementaux et aux agents de la collectivité les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

LE CONTEXTE

Au regard du contexte budgétaire, l'ensemble des missions et activités sont mises en oeuvre avec une volonté affirmée d'optimiser les moyens et les coûts d'interventions de la direction.

La direction s'est engagée dans la démarche de développement durable en prenant en compte l'impact environnemental des interventions des services.

Ainsi, dès 2007, l'achat de véhicules légers tenait compte de divers critères environnementaux tel que le fait d'équiper tous les véhicules légers de filtres à particules, du choix de la carburation en optant pour du diesel plus économique.

De même, la structuration générale des services de la direction, appliquant le principe de territorialisation, a entraîné une réduction importante des trajets des agents induisant ainsi un bilan carbone moins lourd.

La direction des Relations Publiques participe aux différentes démarches mises en oeuvre par la collectivité :

- Dialogue interne
- Démarche qualité
- Maîtrise de gestion

Le renforcement du partage d'information entre les services de la direction a permis une implication de tous et le développement de la pratique devrait générer une plus forte adhésion.

En 2010, dans le cadre de la politique de territorialisation, la Direction des Relations Publiques va déconcentrer son action en organisant des réunions sur les différents territoires afin de permettre un vrai échange et partage d'expériences avec un plus grand nombre de participants.

MISSIONS / ACTIVITES ET PERSPECTIVES

La Direction des Relations publiques assure différentes missions au titre :

- Des relations publiques,
- De la logistique.

Concernant les relations publiques, la direction :

- ✓ Assure l'organisation de **l'accueil du public** (physique et téléphonique),
- ✓ Organise les **manifestations**, les réceptions, les inaugurations et les repas de travail des élus et des sessions,
- ✓ Assure les **déplacements** des élus et des agents (réservations de titres de transports, mise à disposition de véhicules gérés en pool)
- ✓ Assure la distribution du **courrier** par des vagemestres,
- ✓ Gère le **planning** des salles de réunions,
- ✓ Assure la **sécurité** à l'accès des bâtiments départementaux soit par des moyens humains soit par des moyens matériels (télésurveillance).

En 2010, dans le cadre des manifestations départementales, la direction veillera à la **valorisation de produits varois, à l'utilisation des produits identitaires** réduisant ainsi l'impact des transports, valorisant les entreprises varoises et contribuant à assurer l'emploi dans ce secteur économique.

Repères 2009

- ✓ *Accueil du public : 123 430 personnes reçues sur 8 sites*
- ✓ *Standards téléphoniques : 214 100 appels entrants sur 8 sites*
- ✓ *Participation Sécurité Accueil lors de manifestations publiques : 11 864 personnes reçues*
- ✓ *348 demandes d'intervention d'agents de sécurité dans les centres sociaux du département*

Dans le cadre de l'accueil physique et téléphonique, la direction prévoit en 2010, grâce aux nouvelles technologies (téléphonie, informatique), la mutualisation des effectifs au niveau des trois standards (Les Lices, Mayol et Carnot).

Cette démarche permettra :

- ✓ Une **amplitude horaire d'accueil plus large**, une organisation des permanences garantissant ainsi à l'usager une meilleure qualité d'accueil.
- ✓ A terme, la mise en place d'un **guichet unique** ou de plate forme d'appels

Par ailleurs, la direction vérifiera la satisfaction des usagers en réalisant de façon régulière des **enquêtes ciblées**.

Dans le cadre de la Prévention-Accueil-Sécurité, afin de répondre au mieux aux sollicitations des directions, une organisation a été adaptée, notamment au niveau des horaires des agents de prévention. A ce titre, la direction s'engage, pour 2010, et comme l'année précédente, à satisfaire toutes les demandes d'intervention d'agents de sécurité et notamment sur l'ensemble des centres sociaux dans le souci d'assurer des conditions optimales de travail aux agents départementaux.

Concernant la logistique, la direction intervient dans plusieurs domaines :

✓ La **gestion des achats** de fournitures et matériels divers : fournitures de bureau, mobilier, vêtements, photocopieurs, location de matériels aux communes et aux associations...

✓ **L'entretien ménager des locaux** : en 2010, la direction prévoit de mobiliser prioritairement les moyens en matière d'hygiène. En effet, la direction a constaté par la mise en œuvre en 2009 du Plan de Continuité de l'Activité lié à la grippe H1/N1, l'importance du maintien d'un niveau d'hygiène suffisant à la lutte contre la propagation des virus (le taux d'absentéisme constaté était faible pendant la période d'épidémie grippale). Aussi, la direction envisage de centrer ses efforts sur une garantie d'hygiène impliquant donc une modification des tâches des agents. La direction fera des propositions de procédures dans ce sens aux agents concernés.

✓ La **négociation** de divers contrats : maintenance, gardiennage, télésurveillance,...

✓ La **gestion de l'imprimerie** : le service imprimerie gère les demandes de composition, d'impression, de reproduction des documents de toutes natures pour l'ensemble des services du Conseil Général.

Afin de répondre à la démarche du développement durable, la direction s'est dotée d'un nouvel outil que constitue un serveur d'impression qui permet la transmission dématérialisée de documents à reproduire ou à créer. En 2010, la mise en place de cet outil, accompagnée d'actions de formation, permettra une meilleure offre de services

✓ La **gestion du parc automobiles** : acquisition, location, entretien, pools de véhicules, déplacement des élus et des agents :

Les actions conduites, en 2010, porteront sur une modernisation de la flotte, une diversification des modes et pratiques d'utilisation, et une optimisation des contrôles de gestion, ayant pour objectifs la maîtrise des coûts et les impacts environnementaux :

- L'acquisition de 10 vélos électriques,
- La création de deux nouveaux pools de véhicules sur les centres de Saint-Maximin (ancienne Gare) et la Seyne-sur-Mer (Espace Noral).
 - La mise en place des pools automobiles a permis de limiter l'achat de véhicules légers.
 - L'utilisation d'outils de gestion des pools a permis à la direction d'être opérationnelle, de satisfaire les demandes des agents,

- L'amélioration du parc véhicules :
 - La direction prévoit l'acquisition de véhicules diesel avec filtres à particules permettant ainsi une diminution de la consommation des carburants, et une diminution du rejet de CO²,
 - La direction a, au vu des véhicules proposés par les constructeurs, fait le choix de n'acheter qu'un seul véhicule électrique car l'autonomie des véhicules électriques est insuffisante. Ces véhicules ne permettent pas de couvrir les déplacements sur l'ensemble des territoires du Var. Néanmoins, la direction poursuivra son étude sur l'acquisition de véhicules « propres » pour un rayonnement urbain en identifiant les fonctions (vaguemestres,...) pour les villes Toulon – Draguignan – Saint-Maximin – Brignoles – La Seyne-sur-Mer.
 - En matière de suivi des consommations de carburants, le logiciel de gestion a permis à la direction de mieux gérer les consommations et de maîtriser les dépenses. Ce logiciel permet d'intégrer les données des pétroliers (prises de carburant par véhicule, lieux d'approvisionnement,...). La mise en place d'un code « chauffeur » personnel permettra à chaque prise de contrôler l'adéquation des consommations aux données du constructeur de consommation moyenne.
 - En matière d'entretien des véhicules de services, la direction poursuivra son action de satisfaction aux utilisateurs, en informant l'agent sur les dates de contrôles, les maintenances préventives, la durée d'immobilisation d'un véhicule entré aux garages,...

	2009	Objectif 2010
Véhicules Légers	730 + 2 électriques	728
Utilitaires	156 +1 électrique	156 +1 électrique
Deux roues	5 motos	5 motos + 10 Vélos Electriques
Camions +engins	84	84
Totaux	978	984

LES OBJECTIFS

La Direction des Ressources Humaines a pour objectifs :

- **Stratégique** : permettre aux directions d'assurer la qualité et la continuité du service au public, ainsi que la mise en œuvre des politiques départementales qui en découlent
- **Opérationnel** : assurer la gestion, l'optimisation et la valorisation des moyens humains et organisationnels de la collectivité dans le respect des enveloppes financières, des textes législatifs et réglementaires.
- **Humain** : assurer l'accompagnement humain et social à travers la prise en charge personnalisée des agents tout au long de leur carrière.

LE CONTEXTE

La Direction des Ressources Humaines confrontée aux contraintes budgétaires particulières de la collectivité en 2009, créées par un contexte économique et financier défavorable, a orienté ses actions en vue de :

- ✓ Aménager les procédures et *optimiser et valoriser les ressources internes* de la collectivité pour mener à bien l'exercice budgétaire de l'année et des années à venir, conditionnant, notamment l'exercice 2010.
- ✓ Concilier les besoins et les ressources actuels et futurs du Conseil Général du Var en terme de compétences.
- ✓ Contribuer à la mise en place d'une culture institutionnelle commune (partage des valeurs et des enjeux de la collectivité).
- ✓ Assurer le conseil et l'accompagnement des directions et des agents.

A ce titre, la Direction des Ressources Humaines participe aux différentes démarches mises en œuvre par la collectivité :

- Dialogue interne
- Démarche Qualité
- Projet de Direction et de Service
- Dialogue social

La Direction des Ressources humaines va impulser en 2010, une **politique de communication de proximité afin d'humaniser ses actions**, auprès des agents et de la ligne hiérarchique.

Cette politique de communication se traduira par :

- Des **rencontres sur le terrain**, au sein des services entre les cadres de la DRH et les agents.
- La création d'un **espace dédié au manager** sur le site collaboratif de la DRH, ayant pour but d'accompagner les cadres dans leur rôle de manager et de participer à la mise en place du dialogue interne.
- La mise en place de **permanences Ressources Humaines sur les territoires**, afin de faciliter le conseil et l'écoute des agents. L'objectif est d'accompagner l'ensemble des personnels tout au long de leur parcours professionnel en créant des espaces d'écoute et de dialogue visant à assurer un soutien dans les démarches de mobilité et de formation, d'informer et de conseiller sur les événements de la carrière de l'agent, de rassurer par la prise en charge sociale des situations individuelles.

Activités ayant contribué en 2009 à la réalisation des politiques départementales

➤ **Aménager les procédures, optimiser et valoriser les ressources internes de la collectivité pour mener à bien l'exercice budgétaire de l'année et des années à venir, conditionnant, notamment l'exercice 2010.**

✓ **Lancement du Projet « Compétences et Ressources Var 2012 »**

- Accompagnement des Directions dans la rédaction de leur Projet de Direction et de service,

- Etablissement d'une cartographie des emplois de la collectivité à travers la réalisation d'un référentiel des métiers et des emplois de la collectivité pour identifier les compétences acquises, requises ou à développer.

✓ **Stabiliser les effectifs pour contenir la masse salariale**

- Mise en place d'une politique de gel des recrutements (aider les directions à analyser plus finement leurs besoins afin de limiter les remplacements automatiques des départs),

- Redéploiements de personnel : la Direction des Ressources Humaines, en collaboration avec les Délégués Généraux et les Directeurs, a pu développer au cours de l'année 2009, l'identification des situations pour lesquelles des mobilités internes par redéploiement pouvaient être organisées, sans remplacement sur le poste de l'agent concerné, avec la mise en place, en corollaire, d'un cursus de formation.

	Unité de mesure	Réalisés 2008	Objectifs 2009	Réalisés 2009	Objectif 2010
Mobilités internes réalisées par redéploiements	% de mobilités internes réalisées par redéploiements par rapport au total des mobilités	28 %	39 %	32 %	45 %

- Renforcer le suivi et le pilotage des budgets *en collaboration avec* chacune des Délégations Générales notamment dans les domaines de la formation, des frais de déplacements, des heures supplémentaires....

➤ **Concilier les besoins et les ressources actuels et futurs du Conseil Général du Var en terme de compétences**

✓ **Maintien et développement des compétences**

- Mise en place des dispositions de la loi du 19 février 2007 relative à la modernisation de la Fonction Publique Territoriale, qui instaure le principe de la formation tout au long de la vie professionnelle des agents territoriaux (modification de l'architecture de la formation, mise en oeuvre du Droit Individuel à la Formation, ...). L'objectif étant de donner les moyens à la collectivité de faire face à un environnement en perpétuelle évolution (validation au CTP du 10 décembre 2009 du nouveau règlement de formation et acquisition d'un nouveau logiciel formation).

- Optimisation des évaluations des actions de formation pour mesurer la satisfaction des agents, pour mesurer la satisfaction des besoins des directions dans le cadre de la réalisation des politiques départementales.

	Unité de mesure	Réalisés 2007	Réalisés 2008	Objectifs 2009	Réalisés 2009	Objectif 2010
Evaluations à chaud réalisées (1)	% d'évaluations réalisées à chaud sur les formations	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Evaluations à froid réalisées (1)	% d'évaluations réalisées à froid sur les formations (2)	81 %	87 %	100%	100 %	100 %

(1) *Evaluations à chaud: à la fin de la session de formation*

Evaluations à froid : 6 mois après la formation

(2) *résultats sur les formations menées et évaluées (N+ 6 mois environ)*

	Unité de mesure	Réalisés 2007	Réalisés 2008	Réalisés 2009	Objectif 2010
Evaluations à chaud positives	% d'évaluations positives réalisées à chaud sur les formations	Sans objet	Sans objet	48 %	50 %
Evaluations à froid positives	% d'évaluations positives réalisées à froid sur les formations	Sans objet	Sans objet	35 %	50 %

- Mise en place d'un plan annuel de formation qui réponde aux besoins des directions en matière de développement de compétences.

➤ **Contribuer à la mise en place d'une culture institutionnelle commune (partage des valeurs, des enjeux de la collectivité)**

- Mise en place d'un plan d'actions dans les domaines de l'entretien annuel d'évaluation et du management.

	Unité de mesure	Réalisés 2008	Réalisés 2009	Objectif 2010
Nombres d'entretiens individuels d'évaluation réalisés dans la collectivité	% d'entretiens individuels d'évaluations réalisées en relation au nombre d'agent	36 %	Non évalué	70 %

- Valorisation et partage des compétences à travers la reconduction de l'ensemble des formations internes menées depuis 2007.

	Unité de mesure	Réalisés 2008	Réalisés 2009	Objectif 2010
Formations internes	% de jours de formations internes par rapport aux formations globales	23 %	47 %	50 %
Formateurs internes	Nombre de formateurs internes	47	50	60

(1) L'objectif en 2009 était de reconduire à minima l'ensemble des formations menées depuis 2007.

- Contribuer au dialogue social dans le cadre de rencontres mensuelles, d'organisation de groupes de travail thématiques, et de commission de suivis avec les partenaires sociaux et les directions de la collectivité.

MISSIONS / ACTIVITES ET PERSPECTIVES

Les Missions

- ✓ Gestion des carrières et rémunération des personnels
- ✓ Maintien et Développement des Compétences
- ✓ Assurer l'accompagnement social des personnels
- ✓ Mise en œuvre d'une politique de recrutement et de mobilité interne
- ✓ Assurer l'expertise, le conseil et l'assistance en matière de gestion de Ressources Humaines et d'Hygiène et Sécurité *auprès des directions*.
- ✓ Anticiper et mettre en œuvre les nouvelles dispositions législatives et réglementaires
- ✓ Contribuer au Dialogue Social
- ✓ Accompagnement de la mise en œuvre du dialogue social

Les activités

➤ **Poursuite du projet Compétences et Ressources Var 2012**

L'année 2010 sera consacrée à l'analyse des Projets de Direction et de Service (dont l'ensemble des restitutions sont demandées pour la fin du 1^{er} trimestre 2010) afin d'apporter des propositions en terme d'optimisation des ressources et des organisations dans un contexte d'absence de recrutement reconduit pour la deuxième année consécutive.

Intitulé de l'indicateur	Unité de mesure	Résultats 2009	Objectifs 2010
Nombre de restitutions de projet de direction	% de restitution de projet de direction réalisé	30 %	100 %
Nombre de restitutions de projet de service	% de restitution de projet de service réalisé	20 %	100 %

➤ **Participer au dialogue interne**

✓ **Développer une territorialisation des actions de la Direction des Ressources Humaines**

En 2010, la Direction des Ressources Humaines va mettre en place une territorialisation de ses actions et organiser des rencontres avec les agents sur les thématiques Ressources Humaines et institutionnelles : réunions de dialogue interne sur sites, permanences RH au sein des services, multiplication des actions de formations organisées sur les territoires...

Intitulé de l'indicateur	Unité de mesure	Prévision 2010
Actions de Formations sur les territoires	Nombre d'actions de formations territorialisées	30 %
Réunions dialogue interne auprès des personnels sur site	Nombre de réunions dialogue interne sur site	20
Permanences RH sur les territoires	Nombre de permanences RH sur les territoires	40

✓ **Contribuer à la réalisation de l'étude-diagnostic de l'état du dialogue interne au sein des services de la collectivité**

En 2010, la DRH va participer au pilotage de cette étude conduite par le C DG13 afin d'identifier au sein de la collectivité « l'existant » en matière de management et de dialogue interne, et de disposer :

- D'un état des lieux des procédures et des outils utilisés en la matière au sein des services ;
- D'une mesure des écarts entre le « prescrit » (dispositifs et outils impulsés par la Direction Générale des Services) et le « réel » (mise en oeuvre dans les services par les différents niveaux de managers) ;
- D'une analyse des pratiques managériales en vigueur et des profils de managers existants au sein de l'institution.

In fine, l'objectif de l'intervention est d'amener à faire progresser la politique de management de la collectivité en vue d'harmoniser et de consolider les pratiques managériales afin d'asseoir la stratégie de la structure.

➤ **Poursuite des actions de redéploiements des personnels**

➤ **Suivi et pilotage des enveloppes budgétaires**

Dans un contexte budgétaire difficile, la direction des Ressources Humaines doit assurer le pilotage du budget afin de maintenir les objectifs fixés par le Président et de Directeur Général des Services en matière d'optimisation des ressources internes.

➤ **Assurer le maintien et le développement des compétences en lien avec les orientations stratégiques de la collectivité**

Suite à la validation par le Comité Technique Paritaire du Plan de Formation 2010, et du nouveau règlement de formation, la collectivité est en mesure de mettre en place une politique de formation qui répondra aux obligations de formation tout au long de la vie professionnelle des agents en adéquation avec les besoins des directions pour répondre à leurs missions de services publics et aux orientations stratégiques de la collectivité.

Une attention particulière sera apportée à l'optimisation des évaluations des actions de formation pour mesurer la satisfaction des agents, en se donnant comme objectif pour 2010 d'étendre cette évaluation auprès de la ligne hiérarchique pour mesurer la satisfaction des besoins des directions dans le cadre de la réalisation des politiques départementales.

Intitulé de l'indicateur	Unité de mesure	Objectifs 2010
Evaluations à froid de la satisfaction du besoin auprès de la ligne hiérarchique réalisée	% d'évaluations à froid de la satisfaction du besoin auprès de la ligne hiérarchique réalisée	30 %

➤ **Gestion des carrières et rémunération des personnels**

La DRH assure l'accompagnement des agents dans le cadre de leur développement de carrière et le conseil auprès des directions dans le cadre de leur gestion RH. Elle Organise les instances paritaires de la collectivité.

➤ **Contribuer au dialogue social**

Maintien du dialogue social dans la poursuite des rencontres mensuelles, d'organisation de groupes de travail thématiques, et de commission de suivi avec les partenaires sociaux et les directions de la collectivité en lien avec le Président, la Direction Générale des Services et l'ensemble des Délégations.

La santé est un état de bien être physique, mental et social. La médecine préventive en milieu professionnel dans la fonction publique territoriale est une discipline médicale à égalité dans les trois domaines de cette définition. Elle agit au niveau médico-social et constitue un pont de l'individuel vers le collectif et elle englobe l'environnement au sens le plus large du terme.

LES OBJECTIFS

Le Conseil général du Var possède, et ce n'est pas le cas de tous les départements, son propre service dédié à la santé au travail positionnant ainsi comme prioritaire l'épanouissement de chaque agent sur un poste de travail adapté et faisant de la santé au travail une condition du dialogue social interne.

Les deux grands objectifs de la Direction sont :

- **Défendre la santé et le maintien dans l'emploi**, clé de performance des collectivités et en particulier dans le contexte actuel de recrutement limité, en prévenant les situations de rupture, en évitant toute altération de la santé des agents du fait de leur travail et en favorisant la réinsertion tout en participant aux réseaux de santé publique et de veille sanitaire.
- **Accompagner les changements des organisations et des missions du Conseil général du Var** en s'appuyant sur la santé au travail. La direction médicale en toute indépendance professionnelle et dans le respect de la déontologie est organisée pour permettre des réponses rapides et adaptées permettant une prise en charge globale, individuelle et collective du fait d'une histoire et des valeurs communes autour de la valorisation du facteur humain et du service public.

LE CONTEXTE

L'effectif d'agents à surveiller a été multiplié par 3 en 10 ans et le directeur pilote une équipe de 14 agents.

En 2003, dans le cadre d'un contrat d'objectif dont la direction a été chef de projet et la Direction des Ressources Humaines pilote, une cellule de réorientation professionnelle a été mise en place. La Cellule Maintien dans l'Emploi a fait suite à cette expérimentation ; elle fonctionne depuis 3 ans.

En 2007 la direction a relancé la dynamique de sectorisation avec des équipes médicalisées par l'arrivée d'un troisième médecin ; les infirmières se professionnalisent en santé en milieu de travail.

Parallèlement, le transfert de 1500 agents dans le cadre de l'acte II de la décentralisation et une convention temporaire avec une autre collectivité a nécessité de prioriser nos actions sur la prévention pour éviter les situations de rupture plutôt que d'assurer les visites médicales

En 2010, la direction médicale, validée par le CTP de juillet 2009, est organisée en quatre unités : une unité médicale, une unité technique, une unité organisationnelle et de maintien dans l'emploi et une unité administration générale .

MISSIONS / ACTIVITES ET PERSPECTIVES

Missions et Activités

1. Renforcer nos missions de santé publique pour lutter au plus près des agents contre les fléaux sociaux et assurer la surveillance médicale professionnelle par la prévention primaire (tendre vers le risque zéro), secondaire (éviter les effets néfastes sur la santé par une vigilance bio-clinique) et tertiaire (réinsertion des personnes avec handicap professionnel).

➤ Par l'étude clinique du milieu professionnel : Les médecins du travail conseillent l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne :

- ✓ l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services,
- ✓ l'hygiène générale des locaux de service,
- ✓ l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,
- ✓ la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel,
- ✓ la participation aux enquêtes d'accident de travail ou de maladie professionnelle dans le cadre de la prévention ainsi qu'à l'élaboration du document unique dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels en vue d'établir le plan d'actions de prévention,
- ✓ la sensibilisation et la prévention des risques psychosociaux et des troubles musculo-squelettiques.

➤ Par la surveillance médicale des agents

a) Des examens médicaux obligatoires au moment de l'embauche, mutation, réintégration, et au minimum annuel pour les agents en surveillance renforcée, tous les deux ans pour les agents en surveillance médicale simple. En interne, ces examens comprennent un examen clinique et des examens para cliniques jugés nécessaires. En externe, des examens et des avis médicaux complémentaires peuvent être demandés pour évaluer la compatibilité au poste de travail.

b) Une surveillance médicale renforcée doit être exercée à l'égard :

- ✓ des personnes reconnues travailleurs handicapés,
- ✓ des femmes enceintes,
- ✓ des agents réintégré après un congé de longue durée ou de longue maladie,
- ✓ des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux,

- ✓ des agents souffrant de pathologies particulières et les médecins de médecine préventive sont habilités à proposer des aménagements de poste ou des conditions d'exercice des fonctions justifiées par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents.

2. Accompagner le changement des organisations et des missions du Conseil général du VAR, en faisant de la santé au travail une condition du dialogue social interne.

- ✓ par la participation aux instances institutionnelles, à des groupes de réflexion et à des enquêtes,
- ✓ par l'instruction médicale des dossiers d'accidents de travail et du Comité Médical,
- ✓ par la prise en charge prioritaire et spécifique de personnels concernés par le changement.

Pour cette année 2010, deux axes d'interventions majeurs guideront l'action de la Direction Médicale « Santé Au Travail »

AXE 1 :

- **Défendre la santé et le maintien dans l'emploi, clé de performance des collectivités dans le contexte actuel de recrutement limité, des départs en retraite, des changements à venir et notamment, du recul éventuel de l'âge de la retraite.**

Pour 2010, la Direction s'engage à renforcer les études cliniques du travail pour un diagnostic global des situations complexes afin de répondre à la demande des agents et des directions lors de difficultés rencontrées au sein des services. Il s'agit de garantir une prestation de qualité et de créer les conditions de dialogue et de concertation en vue d'éviter les situations de rupture. Cet engagement complète les réponses habituelles : les visites médicales et les conseils aux agents et aux directions. Les personnels et les services nouvellement transférés qui ont bénéficié, en 2009, d'un accueil et d'un suivi médical renforcé de la Direction Médicale (75 % des visites médicales à la demande) et continueront à être accompagnés.

	Résultats 2009	Objectif 2010
Pourcentage d'interventions sur le milieu de travail par rapport au nombre de demandes (d'agents et/ou directions)	190 interventions sur le milieu de travail sur 450 demandes de visites médicales (effectuées à 100 %) soit 40 %	+ 20 %

Contribuer à maintenir une administration humaine et solidaire en renforçant l'écoute, la disponibilité de la Direction Médicale au travers de conseils formalisés et adaptés, d'éducation pour la santé auprès des agents sur :

- ✓ les conduites addictives,
- ✓ l'hygiène alimentaire ,
- ✓ l'état physique des jeunes qui ne bénéficient plus des visites médicales qu'offraient le service national,
- ✓ l'éducation adaptée « au bien vieillir au travail »

dans le but de réduire la fracture sanitaire entre les catégories socioprofessionnelles.

Favoriser l'esprit d'équipe, source de dynamisme et d'ouverture, dans le but de maintenir les agents sur leur poste de travail :

- ✓ en adaptant les conditions de travail et l'environnement professionnel par un accompagnement ergologique. En 2009, 350 situations de travail ont bénéficié d'un accompagnement ergologique avec 55 % de situations d'adaptation satisfaisante.
- ✓ par la prise en charge par une équipe pluridisciplinaire des situations complexes s'effectue, mensuellement, par la Cellule Maintien dans l'Emploi. En 2009, la Cellule Maintien dans l'Emploi a pris en charge 59 agents dont 9 agents ont été insérés dans l'année et sont en poste depuis + de 6 mois.
- ✓ par la mise en place d'un protocole d'intégration des travailleurs reconnus handicapés dans lequel la Direction Médicale Santé au Travail participera à l'accueil, à l'intégration, à l'accompagnement et à la surveillance médicale adaptée de ces personnels.

Développer le sentiment d'appartenance au Conseil général du Var par la prise en compte de l'agent tout au long de sa carrière : pendant la maladie, par l'instruction médicale des dossiers du Comité Médical et lors d'accidents du travail ou de maladie professionnelle, par le suivi et la présentation des dossiers en Commission des accidents de travail.

Pour 2010, la direction s'engage à renforcer la communication sur la prévention des risques psychosociaux et leurs effets sur la santé (dont les troubles musculo-squelettiques : TMS) et à proposer une auto-évaluation du stress aux agents et en priorité aux cadres intermédiaires.

Ces risques émergents entraînent de nombreuses pathologies, un surcoût humain et organisationnel. Une information sur ces risques est indispensable pour diminuer les effets néfastes sur la santé : « oser dire, savoir écouter et prévenir ensemble ».

Des formations de sensibilisation ont été effectuées auprès des délégations en 2009 et seront poursuivies en 2010.

Des échelles visuelles de stress effectuées, en 2008 et 2009, lors des visites médicales seront complétées en 2010 par le questionnaire Karasek (évaluation spécifique du stress au travail).

Une analyse par auto-évaluation permettra de dépister les aggravations du stress et de prévenir les effets, éventuels, sur la santé de l'agent et du collectif de travail.

AXE 2 :

Contribuer à placer la Santé au travail au cœur des débats internes, pour accompagner les changements des organisations et des missions du Conseil Général du Var dans le cadre d'un dialogue social interne.

	Résultats 2009	Objectif 2010
Repérage du stress, lors de visites médicales systématiques ou à la demande, par des échelles visuelles de stress de 1 à 10 (% de 1 à 4 inclus = non révélatrice)	980 échelles(60 %) 420 échelles en 2008 (50 %)	minimum 980
Nombre de questionnaires de Karasek analysés (évaluation spécifique du stress au travail)	Nouvel indicateur	minimum 420
Analyse de l'évolution de l'état de stress par des auto-évaluations à un an d'intervalle à partir de la prise en compte de 420 cadres intermédiaires	Nouvel indicateur	2010/2011 minimum 420 analyses

Sensibiliser les directeurs, les responsables de service et les agents sur la prévention primaire des risques professionnels en participant aux réunions institutionnelles sur les marchés, la démarche qualité et le développement durable de manière à rappeler le rôle de la santé au travail pour atteindre leurs objectifs.

Développer le dialogue et le partenariat pour l'efficacité de l'administration en communiquant et développant la concertation sur la prévention des risques professionnels. La Direction Médicale continuera à participer au Comité d'Hygiène et Sécurité et, notamment, aux sous commissions et aux enquêtes, à la Commission de Réforme, aux groupes de travail externes à l'institution (Direction du Travail, Observatoire Régional de la Santé...).

La prévention est l'affaire de tous ; une information adaptée aux responsabilités de chacun permet le maintien de la santé et de la sécurité au travail.

Le Var s'engage

- Anticipation de l'action publique, expérimentation et innovation
- Généralisation de la concertation
- Amélioration de la satisfaction du public
- Optimisation de nos compétences, de nos ressources et de nos moyens